

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



III/2021

2297-0681

Résumé des délibérations

Première partie

Session d'automne 2021

11e session de la 51e législature
du lundi 13 septembre au vendredi 1er octobre 2021

Séances du Conseil national:
13, 14, 15, 16, 20, 21, 22 (II), 23, 27, 28, 29, 30 (II) et 1er octobre (15 séances)

Séances du Conseil des Etats:
13, 14, 15, 16, 20, 21, 22, 23, 27, 28, 29, 30 et 1er octobre (13 séances)

Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):
29 septembre

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Objets du Parlement	88
Objets du Conseil fédéral	89
Initiatives des cantons	101
Initiatives parlementaires	119
Pétitions	175
Initiatives populaires pendantes	180
Initiatives populaires annoncées	181
Commissions parlementaires	182
Dates des sessions 2021	185
Dates des sessions 2022	186

Abréviations

CE	Conseil des Etats
CN	Conseil national
Ip.	Interpellation
Ip.u.	Interpellation urgente
Mo.	Motion
Po.	Postulat
Q	Question
QU	Question urgente

CIP	Commission des institutions politiques
CPE	Commission de politique extérieure
CPS	Commission de la politique de sécurité
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CTT	Commission des transports et des télécommunications

Groupes

BD	Groupe BD
CEg	Groupe PDC/PEV/PVL
G	Groupe écologiste
RL	Groupe libéral- radical
S	Groupe socialiste
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre
PBD	Groupe du Parti bourgeois démocrate

Commissions

CAJ	Commission des affaires juridiques
CCP	Commission des constructions publiques
CdF	Commission des finances
CdG	Commission de gestion
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances

Délégations et commissions communes

AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
APF	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
CGra	Commission des grâces
CJ	Commission judiciaire
CRed	Commission de rédaction
DA	Délégation administrative
DéICdG	Délégation des commissions de gestion
DF	Délégation des finances
DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europe
DSN	Délégation de surveillance des NLFA
OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
RehaKo	Commission de réhabilitation
UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire

Présentation du titre des objets

N	103/07.031	n	Navigation maritime. Conventions
Titre de l'objet			
Premier conseil chargé de l'examen (n : Conseil national, é : Conseil des Etats)			
Numéro d'objet (année, numéro d'ordre)			
Numéro courant de la session. Ce numéro renvoie à la partie générale du résumé, en remplacement d'un numéro de page			
Etat de l'objet :			
E examiné par le Conseil des Etats			
N examiné par le Conseil national			
NE ou EN examiné par les deux conseils			
• a fait l'objet d'un examen pendant la session			
* nouvel objet			
x liquidé			
+ décidé de donner suite à l'initiative parlementaire ou cantonale			

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet

(www.parlament.ch), dans la banque de données "Curia Vista".

Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent aussi.

Editeur : Services du Parlement
3003 Berne
Tél. 058/322 97 31
Fax 058/322 96 20

Aperçu général

Objets du parlement

Divers

- * **1/21.057 é**
Cérémonie commémorative organisée par le Parlement pour les victimes du Covid-19 et leurs proches
- * **2/21.190 n**
Immunité de la Conseillère nationale Sibel Arslan. Demande de levée
- x **3/21.201 cr**
Tribunal administratif fédéral. Élection de trois membres
- 4/21.206 é**
Assermentation
- * **5/21.207 n**
Assermentation

Chambres réunies

- x **6/20.210 cr**
Procureur(e) général(e) de la Confédération. Élection
- x **7/20.218 cr**
Tribunal pénal fédéral. Renouvellement intégral pour la période de fonction 2022 – 2027
- 8/21.204 cr**
Procureur général extraordinaire de la Confédération. Élection
- 9/21.205 cr**
Tribunal administratif fédéral. Élection des trois membres
- * **10/21.208 cr**
Tribunal militaire de cassation. Election du président ou de la présidente
- * **11/21.210 cr**
Tribunal pénal fédéral. Election de deux juges ordinaires
- * **12/21.211 cr**
Tribunal pénal fédéral. Présidence et vice-présidence 2022-2023
- * **13/21.212 cr**
Tribunal administratif fédéral. Présidence et vice-présidence 2022
- * **14/21.213 cr**
Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Election d'un membre

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

- x **15/19.073 é**
Mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme. Loi
- 16/21.018 é**
Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations
- E **17/21.034 é**
Traités internationaux conclus en 2020. Rapport

18/21.037 n

Cour pénale internationale. Amendement du Statut de Rome

•x* 19/21.050 é

Modification des arrêtés fédéraux relatifs à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE

Département de l'intérieur

•x 20/11.030 é

6e révision de l'AI. Deuxième volet

•x 21/15.075 é

Loi sur les produits du tabac

N 22/18.037 n

Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3811 (Darbellay)

23/18.093 é

Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 13.4184 (Graber Konrad)

N 24/19.046 n

Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet)

•EN 25/19.050 é

Stabilisation de l'AVS (AVS 21)

E 26/19.080 é

LAVS. Modification (modernisation de la surveillance)

•x 27/20.030 né

Encouragement de la culture pour la période de 2021 à 2024

•x 28/20.068 n

Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac). Initiative populaire

N 29/20.069 n

Protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo. Loi

30/20.089 n

Réforme LPP

•x 31/20.090 n

Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes. Initiative populaire. Loi sur la transplantation. Modification

32/21.043 n

Loi fédérale sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance

33/21.044 n

Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif). Initiative populaire et contre-projet direct

* 34/21.058 é

Sécurité sociale. Convention avec la Tunisie

* 35/21.062 n

Sécurisation de la puissance de calcul et transformation afférente des TIC de MétéoSuisse. Crédit d'engagement

* 36/21.063 n

Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes). Initiative populaire et contre-projet indirect.

Département de justice et police

- EN 37/18.043 é**
Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions
- EN 38/19.043 é**
Lutte contre l'usage abusif de la faillite. Loi
- NE 39/19.048 n**
Code de procédure pénale. Modification
- EN 40/20.016 é**
Référéndum obligatoire pour les traités internationaux ayant un caractère constitutionnel. Modification de l'art. 140 de la Constitution
- E 41/20.026 é**
Code de procédure civile. Modification
- N 42/20.034 n**
Loi sur le droit international privé. Modification
- NE 43/20.063 n**
Loi sur les étrangers et l'intégration. Modification
- NE 44/20.088 n**
Loi sur les profils d'ADN. Modification
- x 45/21.027 é**
Coopération Prüm. Approbation de l'accord Eurodac entre la Suisse et l'UE et de l'accord avec les Etats-Unis d'Amérique ainsi que de leur mise en oeuvre
- 46/21.031 n**
SYMIC. Crédit d'engagement
- 47/21.036 n**
Règlement relatif au système FADO. Approbation et mise en œuvre et loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération. Modification
- x 48/21.040 é n**
Constitutions des cantons d'Uri, de Schaffhouse, d'Argovie, du Tessin et de Genève. Garantie
- x* 49/21.051 n**
Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Modification

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

- x 50/20.091 é**
Système satellite Composante Spatiale Optique. Arrangement cadre avec la France
- x 51/21.020 é**
WEF 2022-2024 à Davos. Engagement de l'armée en service d'appui
- x 52/21.023 n**
Message sur l'armée 2021
- E 53/21.030 é**
Installations sportives d'importance nationale. Aides financières (CISIN 5)
- * **54/21.061 n**
Loi sur l'armée et l'organisation de l'armée. Modification

Département des finances

- NE 55/11.047 n**
Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)

- EN 56/14.054 é**
Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511
- EN 57/15.049 é**
Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
- EN 58/15.073 é**
Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)
- x 59/17.056 n**
Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 14.3299
- EN 60/18.034 é**
Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)
- NE 61/20.059 n**
Loi sur les banques. Modification (Insolvabilité, garantie des dépôts, ségrégation)
- E 62/20.062 é**
Loi sur les placements collectifs. Limited Qualified Investor Fund (L-QIF)
- x 63/20.064 é**
Reprise et mise en oeuvre du règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/16 24, avec une modification de la loi sur l'asile
- x 64/20.067 n**
Allègements administratifs et mesures destinées à soulager les finances fédérales. Loi
- N 65/20.078 n**
Surveillance des assurances. Modification
- N 66/20.080 n**
Marchés publics. Confier les mandats d'impression exclusivement à des entreprises suisses. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 17.3571
- * **67/21.019**
Loi sur la TVA. Révision partielle
- N 68/21.024 n**
Loi sur l'impôt anticipé. Renforcer le marché des capitaux d'emprunt
- 69/21.041 é n**
Budget 2022 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2023-2025
- x* 70/21.042 é n**
Budget 2021. Supplément II
- N 71/21.045 n**
Message sur les immeubles du DFF 2021
- * **72/21.054 n**
LPUBLICA. Modification
- * **73/21.056 é**
Accord entre la Suisse et l'Italie d'imposition des travailleurs frontaliers et protocole modifiant la convention entre la Suisse et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Accord avec l'Italie.

- * **74/21.059 n**
Facilitation et sécurité douanières. Accord avec la Communauté européenne
- * **75/21.060 n**
Unités administratives sur des sites décentralisés: pour une application des prix de construction et de location usuels: Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 18.4089

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

- x **76/19.076 n**
Loi sur le tarif des douanes. Modification (Suppression des droits de douane sur les produits industriels)
- E **77/19.085 é**
Loi sur les embargos. Modification
- EN **78/20.022 é**
Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)
- x **79/21.005 n**
Organisation internationale du Travail. Conventions no 170 et no 174
- x **80/21.021 é**
Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile. Initiative populaire
- NE **81/21.026 n**
Encouragement de l'innovation. Adaptations
- E **82/21.032 é**
Loi sur les travailleurs détachés. Modification
- N **83/21.038 n**
SKAO. Approbation de la participation de la Suisse
- * **84/21.053**
Mobilité des fournisseurs de services. Accord entre la Suisse et le Royaume-Uni

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

- N **85/18.077 n**
Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase
- EN **86/20.081 é**
Transport souterrain de marchandises. Loi
- NE **87/21.022 n**
Loi sur l'aviation. Modification
- x **88/21.025 n**
Crédit additionnel «contournement d'Oberburg»
- N **89/21.035 n**
Transport régional de voyageurs 2022-2025. Crédit d'engagement
- 90/21.039 n**
Loi sur le transport de voyageurs. Modification
- E **91/21.046 é**
Loi fédérale sur les voies cyclables
- 92/21.047 é**
Approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Loi fédérale
- * **93/21.048**
Loi sur l'organisation de la Poste (LOP). Révision partielle

- *N **94/21.049 n**
Loi sur le génie génétique. Modification
- * **95/21.055 n**
Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire et contre-projet direct
- * **96/21.064 né**
Deuxième paquet de mesures de soutien pour les transports publics durant la crise du COVID-19
- * **97/21.065 é**
Contre le bétonnage de notre paysage (initiative paysage). Initiative populaire

Chancellerie fédérale

- x **98/21.006 én**
Motions et postulats des conseils législatifs 2020. Rapport

Initiatives des cantons

- 99/21.303 é**
Argovie. Garantir l'approvisionnement du pays en principes actifs essentiels, en médicaments et en produits médicaux
- 100/21.304 é**
Argovie. Participation de la Confédération aux pertes de recettes et aux coûts supplémentaires des hôpitaux et des cliniques
- x **101/19.307 é**
Bâle-Campagne. Assurance suisse contre les tremblements de terre
- + **102/20.313 é**
Bâle-Campagne. Participation aux séances parlementaires pendant le congé de maternité
- x **103/20.319 é**
Bâle-Campagne. Frapper les billets d'avion d'une taxe sur le kérosène
- x **104/20.307 é**
Bâle-Ville. Taxe sur les billets d'avion et engagement en faveur d'un impôt international sur le kérosène
- 105/21.310 é**
Bâle-Ville. Accueil de réfugiés en provenance de Grèce et exploitation des capacités des centres pour requérants d'asile
- 106/21.311 é**
Bâle-Ville. Exercice du mandat parlementaire pendant le congé de maternité
- 107/21.312 é**
Bâle-Ville. Participation de la Confédération aux pertes de recettes des hôpitaux et des cliniques
- 108/21.314 é**
Bâle-Ville. Ouverture des frontières
- * **109/21.317 é**
Bâle-Ville. Introduction et mise en oeuvre rapides de l'imposition individuelle
- 110/08.316 é**
Berne. Interdiction des jeux vidéo violents

- + **111/16.317 é**
Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires
- x **112/19.316 é**
Berne. Echange de données financières à l'intérieur du pays
- x **113/19.319 é**
Berne. Contribution à la réalisation des objectifs climatiques. Eliminer les mauvaises incitations au choix du mode de transport et taxer les billets d'avion
- 114/09.332 é**
Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents
- x **115/19.315 é**
Fribourg. Introduction d'une taxe incitative sur le trafic aérien
- 116/20.332 é**
Fribourg. Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS
- E **117/20.333 é**
Fribourg. Pour plus de force aux cantons
- 118/20.334 é**
Fribourg. Pour des réserves justes et adéquates
- 119/20.335 é**
Fribourg. Pour des primes conformes aux coûts
- 120/21.315 é**
Fribourg. Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires
- * **121/21.318 é**
Fribourg. Eviter la fin de la production des betteraves sucrières suisses
- 122/12.306 n**
Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires
- + **123/14.311 é**
Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol
- x **124/19.304 é**
Genève. Urgence climatique. Prélevons une taxe incitative sur le trafic aérien
- 125/19.308 é**
Genève. Pour une prise en charge des frais médicaux lors de grossesses interrompues avant la treizième semaine
- 126/19.318 é**
Genève. Intégrer aux prestations de l'assurance obligatoire des soins la prise en charge des soins dentaires consécutifs à des traitements médicaux
- x **127/20.303 é**
Genève. Pour une diminution de 50 pour cent du quota d'importation des vins étrangers
- 128/20.304 é**
Genève. Plus de force aux cantons. Informations complètes aux cantons pour une prise de position pertinente dans la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie
- 129/20.305 é**
Genève. Pour des réserves justes et adéquates
- 130/20.306 é**
Genève. Pour des primes conformes aux coûts
- 131/20.308 é**
Genève. Pour une véritable politique fédérale de l'accueil extrafamilial pour enfants
- 132/20.309 é**
Genève. Un moratoire sur la 5G (et la 4G plus) en Suisse
- 133/20.311 é**
Genève. Pour une action efficace en faveur de la santé publique. Limiter la teneur en sucre des boissons industrielles et des aliments transformés
- 134/20.318 é**
Genève. Des assureurs-maladie responsables et solidaires, afin que les assureurs actifs dans l'assurance obligatoire des soins fassent preuve de solidarité envers la population suisse concernant les tests de dépistage du Covid-19
- 135/20.321 é**
Genève. Déduction des contributions d'entretien versées aux enfants adultes
- 136/20.337 é**
Genève. Pour que les assurances-maladie (LAMal) fassent preuve de solidarité avec les victimes du Covid-19
- x **137/20.338 é**
Genève. Relations sino-suisse. Des accords indignes d'une grande démocratie
- 138/20.339 é**
Genève. Le droit pénal doit protéger le consentement. Révision des infractions contre l'intégrité sexuelle
- 139/21.309 é**
Genève. Non aux renvois de requérants d'asile vers des pays où les droits humains sont bafoués. Proscrivons les renvois vers l'Ethiopie
- 140/21.316 é**
Genève. En faveur d'une mesure de prolongation du délai en cas de demeure du locataire pour défaut de paiement
- * **141/21.320 é**
Genève. Pour une association rapide de la Suisse au programme Horizon Europe
- + **142/17.314 é**
Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale
- 143/19.320 é**
Jura. Stopper une évolution scandaleuse des prix des médicaments
- 144/20.320 é**
Jura. Les cantons doivent avoir la possibilité de légiférer sur le droit et la durée d'un congé parental ou d'un congé paternité
- 145/20.326 é**
Jura. Pour que les bénéfices des investissements directs de la BNS retournent à la population suisse

- 146/20.327 é**
Jura. Pour un encadrement du prix des masques chirurgicaux et du gel hydroalcoolique en période de situation extraordinaire
- 147/20.328 é**
Jura. Pour des primes correspondant aux coûts
- 148/20.329 é**
Jura. Pour des réserves équitables et adéquates
- 149/20.330 é**
Jura. Pour plus de force aux cantons
- 150/21.305 é**
Jura. Moratoire sur l'installation des réseaux mobiles 5G millimétrique
- 151/21.306 é**
Jura. Introduisons une taxe sur les géants GAFAM/BATX!
- * **152/21.319 é**
Jura. Des vaccins d'intérêt public qui doivent être accessibles à toutes et tous
- x **153/19.310 é**
Lucerne. Pour une taxe CO2 sur les billets d'avion
- + **154/20.323 é**
Lucerne. Femmes politiques en congé maternité
- 155/20.314 é**
Neuchâtel. Pour un moratoire sur l'installation des réseaux mobiles 5G millimétrique
- 156/20.315 é**
Neuchâtel. Pour introduire la possibilité pour les cantons de créer ou non une institution cantonale, régionale ou intercantonale d'assurance-maladie
- 157/20.316 é**
Neuchâtel. Pour un référendum sur l'accord de libre-échange avec le Mercosur
- x **158/20.317 é**
Neuchâtel. Pour introduire une taxe sur les billets d'avion
- 159/21.300 é**
Neuchâtel. Pour plus de force aux cantons
- 160/21.301 é**
Neuchâtel. Pour des réserves équitables et adéquates
- 161/21.302 é**
Neuchâtel. Pour des primes correspondant aux coûts
- 162/20.331 é**
Schaffhouse. Manque à gagner des hôpitaux. La Confédération doit participer aux coûts
- 163/20.312 é**
Soleure. État civil. Les émoluments doivent couvrir les coûts
- 164/08.334 é**
St-Gall. Révision du Code pénal
- 165/09.313 é**
St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias
- EN **166/18.300 é**
St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat
- x **167/18.305 é**
St-Gall. Les primes ne doivent pas servir à financer les commissions versées aux intermédiaires
- EN **168/19.300 é**
St-Gall. Pas de prescription pour les crimes les plus graves
- x **169/19.305 é**
St-Gall. Taxe sur les billets d'avion d'un montant égal à celui d'une taxe sur le CO2 prélevée sur le kérosène
- 170/21.313 é**
St-Gall. Donner une réelle chance à l'utilisation du bois énergie en zone agricole
- 171/09.314 é**
Tessin. Révision de l'article 135 CP
- + **172/14.301 é**
Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse
- + **173/15.320 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1)
- + **174/15.321 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2)
- + **175/16.306 n**
Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national
- x **176/17.304 é**
Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant!
- EN **177/18.306 é**
Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution
- + **178/18.326 é**
Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux
- x **179/19.301 é**
Tessin. Durcissement des peines prévues au Livre 2, Titre 5, du Code pénal
- 180/20.300 é**
Tessin. Renforcer la participation des cantons en leur fournissant des informations complètes afin qu'ils puissent prendre position de manière éclairée lors de la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie
- 181/20.301 é**
Tessin. Pour des réserves équitables et adéquates. Restitution des réserves excessives dans l'assurance-maladie
- 182/20.302 é**
Tessin. Pour des primes conformes aux coûts et une réelle compensation des primes encaissées en trop
- 183/20.322 é**
Tessin. Pour une extension de la protection contre le licenciement à la fin du congé de maternité
- 184/20.336 é**
Tessin. Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie dans le domaine des soins et de l'aide à domicile. Possibilité pour les cantons d'introduire une planification

- 185/21.307 é**
Tessin. Contribution de la Confédération aux coûts supplémentaires engendrés par la mise à disposition d'hôpitaux et de cliniques pendant la crise du Covid-19 et pour le maintien de leur efficacité et de leur qualité
- E 186/16.312 é**
Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
- EN 187/18.316 é**
Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat
- 188/11.312 é**
Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police
- 189/13.308 é**
Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire
- 190/20.340 é**
Vaud. Faciliter la lutte contre le harcèlement sexuel dans le cadre du travail
- 191/21.308 é**
Vaud. Pour une Suisse sans OGM!
- x 192/19.314 é**
Valais. Pour une taxe environnementale sur les billets d'avion
- 193/10.302 é**
Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents
- + 194/19.311 é**
Zoug. Exercer un mandat politique en cas de maternité. Modification de la législation fédérale
- 195/20.324 é**
Zurich. Moratoire sur la fermeture des offices de poste jusqu'à la présentation et l'approbation d'une planification des offices à l'échelle suisse
- Initiatives parlementaires**
- Conseil national*
- Initiatives des groupes**
- NE 196/13.419 n**
Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- NE 197/13.418 n**
Groupe GL. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 198/20.453 n**
Groupe GL. Chaque voix doit avoir le même poids. Pour des élections équitables du Conseil national
- x 199/09.503 n**
Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois
- NE 200/13.421 n**
Groupe S. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 201/21.467 n**
Groupe S. Qui vit en Suisse est suisse
- 202/21.474 n**
Groupe S. Améliorer la transparence dans le financement de la vie politique. Rendre publiques les grandes sommes d'argent versées aux parlementaires
- 203/18.466 n**
Groupe V. Approbation du droit non contraignant par l'Assemblée fédérale
- 204/21.407 n**
Groupe V. Loi sur les épidémies. Garantir la participation du Parlement aux décisions
- 205/21.445 n**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (1/9). Excepter les sans-papiers de l'obligation de s'assurer
- 206/21.446 n**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (4/9). Obligation de présenter une attestation de domicile de la commune pour la conclusion de contrats importants
- * 207/21.485 n**
Groupe V. Répartition équitable et solidaire des 140 millions de francs prévus à l'article 9 alinéa 2bis PFCC entre la population rurale et les centres urbains
- * 208/21.486 n**
Groupe V. Mettre fin au mythe des "charges particulières supplémentaires supportées par les villes-centres des grandes agglomérations" au sens de l'article 8 alinéa 3 PFCC. Pour plus de justice à l'égard de la population rurale
- NE 209/13.420 n**
G. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 210/20.430 n**
G. Ordonnances de nécessité. Contrôle abstrait des normes
- 211/20.467 n**
G. Conseil du climat. En réponse à la crise climatique, création dans notre démocratie d'une nouvelle institution dont les membres seront tirés au sort
- 212/21.405 n**
G. Oser davantage de démocratie en donnant le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers
- 213/21.425 n**
G. Immatriculer à partir de 2023 uniquement des voitures de tourisme et des véhicules utilitaires légers propulsés par des énergies non fossiles
- 214/21.455 n**
G. Préciser la définition d'activités terroristes dans la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme
- 215/21.473 n**
G. Soutenir les investissements dans la protection du climat par des fonds de la Confédération
- Initiatives des commissions**
- * 216/21.480 n**
CPE-CN. Loi fédérale sur la poursuite et la facilitation des relations entre la Confédération suisse et l'Union européenne
- + 217/21.403 n**
CSEC-CN. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles

- NE 218/13.467 n**
CEATE-CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité
- x **219/20.401 n**
CEATE-CN. Aide aux installations photovoltaïques sans consommation propre
- + **220/20.433 n**
CEATE-CN. Développer l'économie circulaire en Suisse
- 221/20.434 n**
CEATE-CN. Valorisation écologique lors du renouvellement des concessions hydrauliques
- 222/20.482 n**
CEATE-CN. Pour une loi sur la chasse qui soit équilibrée
- *N **223/21.477 n**
CEATE-CN. Prolongation de l'objectif de réduction de la loi sur le CO2
- x **224/17.494 n**
CER-CN. Suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires suisses
- 225/20.432 n**
CER-CN. Affecter à l'AVS les bénéfices que la BNS tire des intérêts de pénalité (taux négatifs)
- + **226/19.431 n**
CIP-CN. Versement du défraiement pour nuitées uniquement aux députés ayant effectivement passé une nuit hors du domicile
- + **227/20.437 n**
CIP-CN. Améliorer la capacité d'action du Parlement en situation de crise
- + **228/20.438 n**
CIP-CN. Utilisation des compétences en matière de droit de nécessité et contrôle du droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral en temps de crise
- 229/21.402 n**
CIP-CN. Sous-appareillements de listes. Préciser les dispositions légales y afférentes
- + **230/21.443 n**
CIP-CN. Ordonnance sur les rapports de travail du chef du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence
- + **231/13.466 n**
CAJ-CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites
- 232/19.433 n**
CAJ-CN. Etendre au harcèlement obsessionnel ("stalking") le champ d'application des dispositions du CP relatives aux délits
- 233/19.496 n**
CAJ-CN. Abrogation des dispositions du code civil relatives aux fiançailles
- * **234/21.479 n**
CAJ-CN. Moderniser le droit de la société coopérative

Initiatives des députés

- + **235/03.424 n**
Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP
- 236/21.404 n**
Addor. Pour un contrôle judiciaire des actes du Conseil fédéral fondés sur le droit d'urgence
- 237/21.420 n**
Addor. Les requérants qui transitent par un pays sûr ne sont pas des réfugiés
- 238/21.450 n**
Addor. Réserver l'enseignement tertiaire aux personnes séjournant légalement en Suisse
- NE 239/17.412 n**
Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance
- 240/20.495 n**
Aeschi Thomas. Relevé de la nationalité des patients hospitalisés en Suisse
- 241/21.460 n**
Amaudruz. Déduction totale des frais de maladie et d'accident supportés par le contribuable
- 242/21.475 n**
Amaudruz. Défalquer des revenus imposables la totalité des frais de maladie et d'accidents supportés par le contribuable
- * **243/21.488 n**
Amaudruz. Violence contre les femmes, penser aux victimes d'abord
- + **244/18.434 n**
(Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopédage en ligne
- + **245/19.415 n**
Arslan. Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active
- 246/21.414 n**
Atici. Accorder le droit de vote et d'élection au niveau communal à toutes les personnes domiciliées en Suisse depuis plus de cinq ans
- + **247/16.498 n**
Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller
- 248/21.469 n**
Badran Jacqueline. Soumettre les rendements locatifs des logements à des contrôles périodiques afin de garantir le respect de la loi
- + **249/19.464 n**
Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne
- * **250/21.496 n**
Barrile. Interdiction et pénalisation des thérapies de conversion sur des mineurs et des jeunes adultes
- x **251/20.472 n**
Bertschy. Congé parental de deux fois quatorze semaines. Mêmes chances sur le marché du travail pour les deux parents

- 252/20.498 n**
Bircher. Aide sociale. Obliger les bénéficiaires à respecter leur obligation de remboursement, en empêchant notamment les transferts sur des comptes tiers
- x **253/15.479 n**
Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène
- + **254/17.438 n**
Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité
- + **255/19.409 n**
Bregy. Droit de recours des organisations. David contre Goliath
- 256/20.492 n**
Bregy. Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base
- 257/21.412 n**
Brenzikofer. Soutenir les écoles à horaire continu parallèlement aux structures d'accueil de jour
- 258/20.423 n**
Brunner. Fonctionnement du Parlement en situation extraordinaire. Introduire des possibilités de flexibilisation adaptées à la situation
- N **259/16.484 n**
Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail
- + **260/20.456 n**
Candinas. Loi fédérale sur les résidences secondaires. Supprimer les restrictions inutiles et fâcheuses en matière de démolition et de reconstruction de logements créés selon l'ancien droit
- NE **261/18.406 n**
Chiesa. Nationalités des parlementaires. Transparence
- 262/20.425 n**
Christ. Créer les conditions d'une participation numérique aux séances du Parlement
- 263/21.421 n**
Christ. Légaliser enfin le don d'ovules en Suisse!
- 264/21.426 n**
Christ. Méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R
- * **265/21.483 n**
Christ. Interdiction des thérapies de conversion sur les mineurs
- 266/20.470 n**
Cottier. Un titre neutre pour les initiatives populaires afin d'assurer la libre formation de l'opinion
- 267/19.508 n**
Crottaz. Modification des bases légales pour permettre à Swissmedic de pouvoir enregistrer des dosages et conditionnements de médicaments, même si la demande ne provient pas du fabricant
- 268/20.449 n**
Dandrès. Adhésion au bail du conjoint du locataire
- 269/21.430 n**
Dandrès. Dépens et frais de procédure pour l'arbitrage visé à l'article 335j du code des obligations
- 270/21.468 n**
Dandrès. Indemnisation des victimes de la traite d'êtres humains (art. 182 CP)
- * **271/21.490 n**
Dandrès. Droit du bail : suspension des délais de contestation de congé ou de demande de prolongation de bail
- * **272/21.491 n**
Dandrès. Computation du délai de contestation d'une résiliation de bail
- 273/21.410 n**
de Quattro. Qui frappe part!
- + **274/16.442 n**
Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail
- + **275/15.455 n**
Egloff. Empêcher les sous-locations abusives
- + **276/16.451 n**
Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité
- + **277/17.493 n**
Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante
- + **278/17.526 n**
(Egloff) Walliser. Rendre possible la densification de l'urbanisation en fixant des priorités dans l'inventaire ISOS
- * **279/21.484 n**
Estermann. Indiquer précisément les références dans les réponses du Conseil fédéral
- + **280/19.506 n**
Eymann. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- + **281/16.459 n**
Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique
- N **282/17.448 n**
Feller. Elévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA
- NE **283/13.422 n**
Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- x **284/20.448 n**
Fischer Roland. Pour une prévoyance vieillesse respectueuse du climat
- 285/21.413 n**
Fivaz Fabien. Faciliter les adaptations du temps de travail pour les parents
- 286/20.504 n**
Flach. Inscrire la torture en tant que telle dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse
- 287/21.437 n**
Flach. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- + **288/15.485 n**
Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux

- 289/21.417 n**
Geissbühler. Crise du coronavirus. Geste de solidarité des parlementaires
- 290/21.438 n**
Giacometti. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- N 291/16.504 n**
Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang
- x 292/19.443 n**
Girod. Promouvoir les énergies renouvelables de manière uniforme. Accorder une rétribution unique également pour le biogaz, la petite hydraulique, l'éolien et la géothermie
- 293/21.418 n**
Glarner. Améliorer enfin l'efficacité de la fondation Promotion Santé Suisse!
- 294/21.444 n**
Glarner. Pour des votes transparents lors des délibérations des commissions!
- 295/20.484 n**
Glättli. Votations populaires requérant la double majorité. Soumettre les cantons à une exigence de majorité qualifiée
- * 296/21.500 n**
Glättli. Les députés doivent s'exprimer librement afin que les débats soient plus clairs et plus intéressants
- + 297/14.453 n**
Gössli. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité
- 298/21.459 n**
Graber. Autoriser la réaffectation complète d'hôtels créés selon l'ancien droit
- NE 299/16.432 n**
Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels
- 300/21.416 n**
Gredig. Prestations de survivants. Mettre fin aux inégalités de traitement
- 301/21.427 n**
Gredig. Lutter contre le travail forcé en étendant le devoir de diligence
- 302/21.424 n**
Grin. Déduire les pensions alimentaires, après 18 ans aussi
- * 303/21.499 n**
Grin. Gestion du loup par les cantons
- 304/18.455 n**
Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties
- 305/20.462 n**
Grossen Jürg. Le titre des lois doit correspondre à leur contenu
- 306/19.405 n**
Grüter. Halte à la perception abusive de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants
- 307/21.439 n**
Gugger. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- 308/20.452 n**
Heer. Droit de nécessité. Pas sans le Parlement
- 309/20.503 n**
Heer. Modification de la loi sur les épidémies
- + 310/17.483 n**
Herzog Verena. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat
- 311/20.494 n**
Hess Erich. Renforcer la prévoyance vieillesse individuelle
- 312/21.434 n**
Hess Erich. Pas de TVA sur les impôts et taxes
- N 313/09.528 n**
Humbel. Financement moniste des prestations de soins
- + 314/16.419 n**
Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix
- 315/20.490 n**
Hurni. Industrie pharmaceutique et médecine. Plus de transparence!
- 316/21.448 n**
Hurni. Un assuré doit pouvoir contacter son assurance-maladie de base sans surtaxe!
- 317/21.453 n**
Hurni. Pas de rémunération excessive des dirigeants et dirigeantes de caisses sur le dos des assurés et assurées
- + 318/12.502 n**
Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables
- + 319/18.421 n**
Jans. Inscrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site
- 320/20.461 n**
Jauslin. Faire enfin en sorte que tous les membres de l'Assemblée fédérale aient accès à tous les documents des commissions
- NE 321/15.451 n**
Joder. Renforcer les Commissions de gestion
- 322/20.441 n**
Kamerzin. Soutenir la transition énergétique en facilitant et en accélérant la construction d'infrastructures de production d'énergie renouvelable
- 323/20.442 n**
Kamerzin. Parlement sans papier
- 324/20.493 n**
Kamerzin. Prolonger pour une durée limitée les règles applicables à l'approvisionnement de base et aux énergies renouvelables
- 325/21.449 n**
Kamerzin. Favoriser la garde alternée en cas d'autorité parentale conjointe

- + **326/15.434 n**
(Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère
- 327/20.447 n**
Klopfenstein Broggini. Pour l'interdiction de la distribution gratuite de sacs à usage unique
- x **328/20.466 n**
Klopfenstein Broggini. Les finances de la Confédération au travers du prisme du climat
- 329/21.462 n**
Klopfenstein Broggini. Une place financière durable et transparente
- + **330/16.500 n**
Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation
- + **331/12.419 n**
Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs
- NE **332/16.438 n**
(Leutenegger Oberholzer) Piller Carrard. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs
- + **333/12.409 n**
Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches
- N **334/17.453 n**
Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie
- + **335/19.416 n**
Lüscher. Pour une meilleure appréciation des circonstances prises en compte par les conducteurs de véhicules du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane lors de courses d'urgence
- 336/19.485 n**
Lüscher. Dépolitisation de l'élection du procureur général de la Confédération
- 337/21.406 n**
Lüscher. Changement du mode d'élection du procureur général de la Confédération et des procureurs généraux suppléants
- x **338/20.460 n**
Mäder. Planification des sessions lors de situations extraordinaires au sens de la loi sur les épidémies
- 339/20.489 n**
Marchesi. Interdire le Conseil central islamique suisse et l'Association des savants musulmans
- 340/21.408 n**
Marchesi. Déchéance de la nationalité en cas de crimes graves
- * **341/21.489 n**
Marchesi. Après 66 ans, l'interdiction des courses automobiles sur circuit devrait enfin être levée
- N **342/11.482 n**
Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale
- + **343/15.409 n**
Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise
- x **344/20.455 n**
Markwalder. Frais pour l'accueil extrafamilial. Déduction fiscale de 25 000 francs au maximum par enfant et par an
- 345/20.476 n**
Marra. Quand la gestion de crise nationale demande de revoir l'organisation de travail de notre Parlement
- 346/21.454 n**
Marra. Pour que les conditions d'accès à l'aide sociale et les conséquences du fait d'y accéder ne deviennent pas des éléments de paupérisation supplémentaires
- 347/20.451 n**
Marti Samira. La pauvreté n'est pas un crime
- 348/19.503 n**
Masshardt. Améliorer la concordance avec neuf conseillers fédéraux
- 349/21.429 n**
Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public
- + **350/18.475 n**
(Merlini) Markwalder. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure
- 351/19.501 n**
Molina. Graves violations des droits de l'homme et corruption de politiciens de haut rang. Création d'une base légale permettant des sanctions ciblées
- x **352/20.464 n**
Molina. Liberté économique pour tous
- x **353/20.478 n**
Molina. Pour une véritable démocratie économique au sein des sociétés coopératives
- 354/21.419 n**
Molina. La laïcité doit être inscrite dans la Constitution
- * **355/21.495 n**
Moret Isabelle. Cybersécurité : mise en place d'une infrastructure numérique souveraine et de standards de sécurité de gouvernance
- + **356/19.504 n**
Munz. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- 357/16.493 n**
Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons
- + **358/18.443 n**
Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré
- 359/18.486 n**
Nantermod. Rendons les franchises élevées accessibles à tous
- 360/18.487 n**
Nantermod. LAMal. Plus de transparence des prix, pour une meilleure concurrence
- 361/20.463 n**
Nantermod. LSAMal. Participation aux excédents

- 362/19.477 n**
Nicolet. Accords commerciaux. Renforcer le rôle démocratique du Parlement
- x **363/16.461 n**
Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation "in integrum". Adapter la loi sur le Tribunal fédéral
- 364/21.433 n**
Nidegger. Loi sur les étrangers et l'intégration. Inclure les cas de rigueur dans les contingents d'autorisations des cantons
- x **365/19.502 n**
Nussbaumer. Modification de la loi sur l'énergie nucléaire. Protection contre les stratégies de "ring-fencing" des exploitants de centrales nucléaires
- 366/20.496 n**
Nussbaumer. Rapport de planification concernant la collaboration avec l'UE dans les domaines autres que l'accès au marché
- * **367/21.481 n**
Paganini. Une gestion du loup portée vers l'avenir. Pour une cohabitation des grands prédateurs, des alpages exploités, du milieu bâti et du tourisme
- 368/21.466 n**
Page. Diminution de CO2 ou augmentation de prix pour les biocarburants
- 369/21.457 n**
Pasquier. Stop à l'écoblanchiment publicitaire
- 370/19.459 n**
Piller Carrard. Améliorer le système d'avance des pensions alimentaires
- 371/20.454 n**
Piller Carrard. Lutte contre la pauvreté des enfants
- + **372/13.441 n**
(Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal
- 373/20.486 n**
Porchet. Renforcer la protection contre le harcèlement sexuel
- 374/21.411 n**
Porchet. Qui frappe part!
- 375/21.451 n**
Porchet. Un permis pour sauver les victimes de violences conjugales
- 376/21.456 n**
Portmann. Protection de l'environnement. Pour l'inscription d'un système incitatif dans la Constitution fédérale
- x **377/20.439 n**
Prelicz-Huber. Pour une généralisation du débat libre au Conseil national
- 378/21.409 n**
Prelicz-Huber. Rives des lacs suisses. Revalorisation écologique et accès piétonnier
- 379/21.428 n**
Prezioso. Jus soli. Il est grand temps!
- 380/21.472 n**
Prezioso. Réhabilitation des Suisses ayant combattu dans la Résistance française
- 381/21.440 n**
Pult. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- 382/21.447 n**
Python. Reconnaissons les limites planétaires
- 383/21.458 n**
Python. Pour une régulation de la publicité en fonction de l'analyse du cycle de vie du produit
- + **384/16.470 n**
Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché
- + **385/16.488 n**
Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse
- 386/19.482 n**
Regazzi. Exempter les PME du paiement de l'impôt sur les médias
- 387/19.486 n**
Regazzi. Lutter enfin efficacement contre la pédocriminalité sur Internet
- 388/21.431 n**
Regazzi. Chambres fédérales. Faire jeu égal avec le Conseil fédéral
- 389/20.477 n**
Reimann Lukas. Responsabilité de l'État. La Confédération ne peut s'y soustraire et doit garantir les droits de tous
- 390/20.479 n**
Reimann Lukas. Garantir que l'Assemblée fédérale puisse délibérer valablement
- 391/20.501 n**
Reimann Lukas. Naturalisations. Remplacer le droit automatique à la double nationalité par un système d'option
- 392/21.478 n**
Reimann Lukas. Interdire le Hamas, organisation terroriste islamique
- 393/21.435 n**
(Reynard) Maitre. Prix du livre. Pour la diversité culturelle
- N **394/13.463 n**
Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes
- 395/18.467 n**
(Rickli Natalie) Rutz Gregor. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse
- + **396/20.469 n**
Riniker. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Exonérer les personnes qui ont accompli toutes leurs obligations dans la protection civile
- + **397/19.505 n**
Roduit. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- x **398/19.510 n**
Roduit. Pour éviter un déni de démocratie
- 399/21.461 n**
Roduit. Équilibre entre le vin suisse et les importations

- 400/21.470 n**
Roduit. La violation des conditions de travail obligatoires constitutive de concurrence déloyale qualifiée doit être poursuivie pénalement
- * **401/21.498 n**
Roduit. Mettre en oeuvre le rapport d'évaluation relatif aux expertises médicales dans l'AI
- x **402/13.478 n**
Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant
- x **403/20.428 n**
Romano. Covid-19. Favoriser l'émergence de capitaux et de revenus pour relancer l'économie
- + **404/16.448 n**
Rösti. Garantir l'autoapprovisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité
- 405/20.457 n**
Roth Pasquier. Utiliser sans délai tout le potentiel des prestations économiques des pharmaciens
- * **406/21.493 n**
Rüegger. Adaptation de la loi sur la chasse à l'augmentation fulgurante de la population de loups. Régulation préventive ainsi que mesures de protection extraordinaires pour 2022
- * **407/21.494 n**
Rüegger. Bâtiments d'habitation construits hors de la zone à bâtir. Faire prévaloir avec bon sens le principe constitutionnel de la garantie de la propriété
- x **408/17.423 n**
Rutz Gregor. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles
- + **409/17.525 n**
Rutz Gregor. Rendre possible la densification de l'urbanisation en excluant les contradictions et les conflits entre objectifs dus à l'inventaire ISOS
- x **410/20.431 n**
Rutz Gregor. Montant des indemnités allouées en cas de vidéoconférences
- 411/21.432 n**
Ryser. Établir les bases d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières
- x **412/17.518 n**
(Schilliger) Schneeberger. Pour une concurrence à armes égales
- 413/21.436 n**
Schlatter. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- 414/19.456 n**
Schneeberger. Les prestations versées à des fins de prévention sont une tâche importante des fondations patronales de bienfaisance
- 415/20.415 n**
Schneeberger. Travail dominical. Établir la clarté
- 416/20.497 n**
Seiler Graf. Pas d'argent suisse pour les armes prohibées
- x **417/18.445 n**
(Semadeni) Munz. Référendum facultatif pour le soutien des Jeux olympiques par la Confédération
- 418/20.473 n**
Siegenthaler. Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs
- + **419/20.406 n**
Silberschmidt. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage
- 420/21.422 n**
Silberschmidt. Encourager l'apprentissage tout au long de la vie afin de garantir l'employabilité à long terme des travailleurs
- + **421/17.523 n**
(Stamm) Walliser. Autoriser le double nom en cas de mariage
- N **422/12.453 n**
(Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile
- x **423/20.443 n**
Suter. Radars acoustiques pour lutter contre le bruit inutile des véhicules
- x **424/20.444 n**
Suter. Prendre enfin des mesures efficaces contre les motocycles bruyants
- 425/20.445 n**
Suter. Inscrire le cyberharcèlement dans le code pénal
- 426/20.487 n**
Suter. Votations. Le contenu du projet doit ressortir de la question
- 427/20.505 n**
Suter. Garantir l'accessibilité à la diffusion en direct des débats parlementaires sur Internet
- 428/21.423 n**
Suter. Remédier à un déficit démocratique en créant l'initiative législative
- 429/21.441 n**
Suter. Pour davantage de sécurité, moins de bruit et une meilleure qualité de vie. Dans les localités, 30 kilomètres à l'heure doit être la règle, 50 kilomètres à l'heure l'exception
- N **430/19.407 n**
Töngi. Membres de l'Assemblée fédérale. Renoncer aux voyages en avion au profit des voyages en train
- 431/21.471 n**
Töngi. Coûts des travaux de rénovation. Réduire les taux de répercussion sur les loyers pour les adapter à la réalité
- + **432/19.507 n**
Trede. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- 433/20.465 n**
Tuena. Placement sécurisé pour les personnes présentant un danger pour l'État
- N **434/16.428 n**
Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme

- + **435/16.429 n**
Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil
- + **436/16.458 n**
Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formu-
laire inutiles
- + **437/18.489 n**
Vogt. Loi sur l'infrastructure des marchés financiers.
Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes
dans les offres publiques d'achat
- 438/20.491 n**
Vogt. Pas de responsabilité causale illimitée du vendeur
pour les dommages consécutifs au défaut
- 439/20.468 n**
Walti Beat. Juges fédéraux. Renforcer l'indépendance
judiciaire en interdisant les contributions d'élus et les
dons aux partis
- + **440/17.480 n**
(Weibel) Bäumle. Urgences hospitalières. Taxe pour les
cas bénins
- * **441/21.497 n**
Wyss. Interdiction et pénalisation des thérapies de
conversion

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

- + **442/14.401 é**
CdG-CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces
pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art.
260ter CP)
- E **443/17.400 é**
CER-CE. Imposition du logement. Changement de sys-
tème
- 444/19.402 é**
CER-CE. Analyse d'impact de la réglementation indé-
pendante
- x **445/20.436 é**
CER-CE. Instauration d'une délégation parlementaire
permanente auprès de l'OCDE
- x **446/17.443 é**
CIP-CE. Entreprises et établissements fédéraux ou liés
à la Confédération. Pour des rétributions appropriées
- + **447/20.402 é**
CIP-CE. Motions de commission visant à modifier des
ordonnances ou des projets d'ordonnances. Accéléra-
tion de la mise en oeuvre
- x* **448/21.482 é**
CIP-CE. Obligation de présenter un certificat Covid dans
le Palais du Parlement
- 449/17.498 é**
CAJ-CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire
"Entreprises responsables - pour protéger l'être humain
et l'environnement"
- x **450/20.485 é**
CAJ-CE. Adaptation de l'âge limite en vigueur au sein
du Ministère public de la Confédération
- E **451/21.401 é**
CAJ-CE. Adaptation des ressources du Tribunal pénal
fédéral
- 452/21.452 é**
CAJ-CE. Comité consultatif pour la procédure de sélec-
tion par la Commission judiciaire

Initiatives des députés

- + **453/12.450 é**
Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héri-
tiers inconnus et sommation publique
- 454/21.415 é**
Chiesa. LIFD. Renforcer la subsidiarité et l'autonomie
cantonale
- x **455/17.409 é**
Dittli. Préciser la notion d'abus dans la surveillance des
assurances
- + **456/18.479 é**
Engler. Soutenir la transformation numérique de la
presse
- 457/21.463 é**
Fässler Daniel. Faire des recommandations de prix
également pour le bois de forêts suisses
- E **458/16.414 é**
Grabner Konrad. Introduire un régime de flexibilité par-
tielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles
de temps de travail éprouvés
- + **459/18.430 é**
(Hêche) Levrat. Pour une meilleure coordination et une
amélioration des procédures de désendettement des
particuliers
- + **460/16.408 é**
Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de
moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers
- 461/18.473 é**
(Lombardi) Rieder. Inscription dans la Constitution d'un
article sur les médias
- EN **462/14.470 é**
Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les
fondations
- 463/21.465 é**
Mazzone. Réhabilitation des Suisses ayant combattu
dans la Résistance française
- x **464/18.428 é**
Minder. Interdire le versement d'indemnité de départ
aux cadres dirigeants des entreprises de la Confédéra-
tion et des entreprises liées à la Confédération
- + **465/19.498 é**
Minder. Pour des votes publics et transparents au
Conseil des Etats
- 466/20.488 é**
Minder. Confédération. Pour l'interdiction d'accepter des
parrainages
- * **467/21.492 é**
Minder. Améliorer la capacité d'action du Parlement en
prévoyant la possibilité de déposer des motions
urgentes
- 468/20.446 é**
Müller Damian. Dégraisser le Parlement en simplifiant
l'examen du programme de la législature

- + **469/19.414 é**
Rieder. Interdiction faite aux membres de commissions parlementaires d'accepter des mandats rémunérés
- * **470/21.487 é**
Salzmann. Accorder plus d'importance aux énergies renouvelables et au développement économique qu'aux inventaires réalisés par des autorités sans légitimité démocratique
- x **471/20.474 é**
Sommaruga Carlo. Réforme pour des autorités de poursuite pénale fédérales renforcées et plus efficaces
- 472/20.506 é**
Sommaruga Carlo. SSR. Pour un contrôle de gestion externe et public
- 473/21.476 é**
Sommaruga Carlo. Révision périodique des rendements locatifs immobiliers afin d'assurer la conformité juridique
- 474/21.464 é**
Zoppi. Adapter les articles 276 CP et 98 CPM à la situation actuelle en vue de renforcer la liberté d'expression

Interventions personnelles

Conseil national

Motions adoptées par le Conseil des Etats

- x **19.3234 é Mo.**
Conseil des Etats. Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin(Stöckli)
Voir objet 19.3222 Mo. Semadeni
- EN **19.3734 é Mo.**
Conseil des Etats. Législation sur les produits chimiques. Combler les lacunes pour renforcer la place industrielle suisse(Schmid Martin)
- x **19.4180 é Mo.**
Conseil des Etats. Coûts de la santé. Rétablir la transparence((Lombardi) Rieder)
Voir objet 19.4166 Mo. Merlini
- x **19.4374 é Mo.**
Conseil des Etats. Espaces réservés aux eaux. Mieux prendre en compte la situation géographique et topographique((Hösli) Stark)
- E **20.4162 é Mo.**
Conseil des Etats. L'exonération fiscale pour utilité publique des personnes morales qui poursuivent des objectifs politiques est-elle justifiée?(Noser)
- x **20.4328 é Mo.**
Conseil des Etats. Renforcer le service public(CTT-CE)
- x **20.4329 é Mo.**
Conseil des Etats. Création d'une assurance suisse contre les tremblements de terre au moyen d'un système d'engagements conditionnels(CEATE-CE)
Voir objet 19.307 lv. ct. Bâle-Campagne
- x **20.4412 é Mo.**
Conseil des Etats. Pérenniser les infrastructures clés que sont les aéroports régionaux(Würth)
- x **20.4425 é Mo.**
Conseil des Etats. Personnel de maison. Faciliter le décompte des impôts et des cotisations aux assurances sociales(Dittli)
- x **20.4463 é Mo.**
Conseil des Etats. Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul(Herzog Eva)
- x **20.4465 é Mo.**
Conseil des Etats. Réforme de la peine privative de liberté à vie(Caroni)
- x **20.4477 é Mo.**
Conseil des Etats. Négocier maintenant des rapatriements par voie maritime avec l'Algérie(Müller Damian)
- EN **20.4478 é Mo.**
Conseil des Etats. Temps de travail et de repos. Égalité de traitement(Dittli)
- x **20.4509 é Mo.**
Conseil des Etats. Transport de marchandises par route. Égalité de traitement(Wicki)
- x **20.4572 é Mo.**
Conseil des Etats. Raccourcissement du délai pour défiscaliser les frais relatifs aux investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement(Zanetti Roberto)
- x **20.4573 é Mo.**
Conseil des Etats. Pour une autorisation de conduire des quadricycles légers dès 16 ans(Français)
- EN **21.3004 é Mo.**
Conseil des Etats. Adaptation du Suisse-Bilanz et de ses bases à la réalité(CER-CE)
- x **21.3018 é Mo.**
Conseil des Etats. Programme d'impulsion pour le tourisme(CER-CE)
- E **21.3024 é Mo.**
Conseil des Etats. État civil. Aménagement des émoluments(CAJ-CE)
- E **21.3080 é Mo.**
Conseil des Etats. Mesures contre le système des indiscretions(Würth)
- E **21.3095 é Mo.**
Conseil des Etats. Création d'une licence nationale de pilote professionnel(Ettlin Erich)
- E **21.3172 é Mo.**
Conseil des Etats. Lieu de commémoration en Suisse des victimes du national-socialisme(Jositsch)
- E **21.3176 é Mo.**
Conseil des Etats. Dispositifs médicaux. Sécurité de la planification(Müller Damian)
- x **21.3227 é Mo.**
Conseil des Etats. 175 ans de Constitution fédérale(Stöckli)
- E **21.3229 é Mo.**
Conseil des Etats. Préservation des races indigènes d'animaux de rente(Rieder)

- E 21.3293 é Mo.**
Conseil des Etats. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation(Stark)
- E 21.3455 é Mo.**
Conseil des Etats. Renforcer l'attrait de la Suisse comme place judiciaire au niveau international(CAJ-CE)
- E 21.3456 é Mo.**
Conseil des Etats. Développement du droit de la révision(CAJ-CE)

Interventions des groupes

- x **19.4038 n Po.**
Groupe BD. Avantages du modèle de prévoyance-temps
- N **19.4053 n Mo.**
Groupe BD. Introduction d'un ratio entre le nombre d'infirmiers et le nombre de patients. Une nécessité qualitative et économique
- N **19.4055 n Mo.**
Groupe BD. Garantie de la qualité des soins. Surveiller les indicateurs de qualité également dans le domaine des soins ambulatoires
- x **19.4239 n Ip.**
Groupe C. Stagnation économique. Les politiques doivent entrer en jeu
- x **19.4240 n Mo.**
Groupe C. Anticiper dès le programme de la législature 2019-2023 les difficultés économiques et sociales qu'engendrera inévitablement la future politique monétaire et de taux d'intérêt
- 21.3572 n Ip.**
Groupe GL. Entretiens de Watteville. Il est temps que tous les partis y soient conviés
Voir objet 21.3571 Ip. G
- x* **21.4003 n Ip.u.**
Groupe GL. Afghanistan. Développer l'aide humanitaire
- x* **21.4007 n Ip.u.**
Groupe GL. Garantir la prise en charge médicale et la qualité des soins, y compris en période de crise
- N **19.4004 n Mo.**
Groupe RL. Entreprises proches de la Confédération. Clarifier les responsabilités
- x **19.4050 n Mo.**
Groupe RL. Autoriser l'édition génomique, technologie qui profite à la protection de l'environnement
- 19.4463 n Mo.**
Groupe RL. Modernisation de la prévoyance individuelle. Autoriser les versements dans le troisième pilier du partenaire non actif
- 20.3236 n Mo.**
Groupe RL. Covid-19. Prévoir une déduction pour autofinancement afin de renforcer les entreprises après la crise
- 20.3239 n Mo.**
Groupe RL. Covid-19. Investir de manière ciblée dans la recherche et le développement

20.4062 n Mo.

Groupe RL. Pour un service citoyen. Poursuivre le développement du système de milice et garantir les effectifs

- N **21.3129 n Mo.**
Groupe RL. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
Voir objet 21.3128 Mo. Stadler
- x **21.3674 n Ip.**
Groupe RL. Harmonisation de la fiscalité par les pays de l'OCDE. Mise en place d'une stratégie offensive visant à garantir l'attrait de la place économique suisse et à préserver les recettes fiscales
- x **21.3675 n Mo.**
Groupe RL. Exploiter le potentiel du certificat de vaccination après la pandémie
- 21.3739 n Mo.**
Groupe RL. Poursuite de la modernisation de la Poste
- x* **21.4001 n Ip.u.**
Groupe RL. Crise en Afghanistan. Que fait la Suisse?
- * **21.4071 n Mo.**
Groupe RL. Pour l'armée du futur. Mettre à profit l'expertise technique
- * **21.4114 n Po.**
Groupe RL. Libre choix de la caisse de pension. Faisabilité, avantages et inconvénients
- * **21.4121 n Ip.**
Groupe RL. Pour une transparence accrue en matière de contributions CCT
- * **21.4122 n Ip.**
Groupe RL. Besoin de transparence sur l'indemnisation de la caisse de chômage Unia par le SECO
- x **19.3989 n Mo.**
Groupe S. Moratoire sur l'augmentation des primes de l'assurance-maladie
- 19.4408 n Mo.**
Groupe S. Faire cesser les crimes contre l'humanité dans la région du Xinjiang ou geler l'accord de libre-échange avec la Chine
- 20.3200 n Po.**
Groupe S. Pour le versement d'une indemnité de chômage partiel aux personnes travaillant à l'heure pour des particuliers
- 20.3201 n Mo.**
Groupe S. Travail d'importance systémique. Une reconnaissance s'impose
- 20.3202 n Mo.**
Groupe S. Coronavirus. Ne pas reporter les coûts de la pandémie sur les primes
- 20.3203 n Mo.**
Groupe S. Prélever une contribution de solidarité sur les fortunes supérieures à un milliard de francs pour lutter contre la crise du coronavirus

- 20.3947 n Mo.**
Groupe S. Davantage de solidarité de la part des entreprises bénéficiaires durant la crise du Covid-19
- 20.4307 n Mo.**
Groupe S. Prime coronavirus
- 20.4713 n Ip.**
Groupe S. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral pour soutenir l'économie à moyen et à long terme après la crise du coronavirus?
- x **21.3618 n Po.**
Groupe S. Analyse des options de politique européenne après l'échec du projet d'accord-cadre
- x* **21.3991 n Ip.u.**
Groupe S. La Suisse doit aider de toute urgence les Afghans persécutés!
- x* **21.3998 n Ip.u.**
Groupe S. Pandémie et soins. Pour une sortie coordonnée de la crise
- x **19.3995 n Ip.**
Groupe V. Violence à l'encontre des femmes. Mettre un terme à une tolérance mal placée
- x **19.4005 n Mo.**
Groupe V. Halte à l'expansion de l'islam radical en Suisse!
- x **19.4006 n Ip.**
Groupe V. Quelle charge les nombreux immigrés européens représentent-ils, en particulier dans la perspective de la récession qui s'annonce?
- x **19.4007 n Ip.**
Groupe V. L'immigration de masse met en péril nos assurances sociales
- x **19.4008 n Ip.**
Groupe V. Liste mise à jour de tous les paiements et contributions de la Suisse à l'UE
- 19.4412 n Ip.**
Groupe V. Où sont les immigrés peu qualifiés en provenance de l'UE?
- 19.4413 n Ip.**
Groupe V. Monitoring relatif à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants. Un échec bien camouflé
- 20.3053 n Ip.**
Groupe V. Conséquences des arrêts Dublin contestables rendus par le Tribunal administratif fédéral
- 20.3054 n Po.**
Groupe V. Réseau à haute tension transnational. Installation de déphaseurs aux frontières
- 20.3055 n Mo.**
Groupe V. Non à un accord Horizon Europe qui serait soumis à la clause guillotine voulue par l'UE
- 20.3105 n Ip.**
Groupe V. Menace de vague migratoire venue de Turquie. La Suisse est-elle préparée cette fois-ci?
- 20.3199 n Mo.**
Groupe V. Suspension de l'accord sur la libre circulation des personnes pour lutter contre le Covid-19 et défendre les travailleurs de notre pays
- 20.3567 n Mo.**
Groupe V. Pour un moratoire de cinq ans sur les tâches et les dépenses
- 20.3826 n Mo.**
Groupe V. Pour des cotisations à l'assurance-chômage adaptées au risque
- 20.3987 n Mo.**
Groupe V. Pour une pratique cohérente vis-à-vis des immigrants illégaux (sans-papiers)
- 20.3988 n Mo.**
Groupe V. Covid-19. Des tests rapides au lieu d'une mise en quarantaine sévère
- 20.4275 n Mo.**
Groupe V. Électricité. Des accords techniques avec les États voisins pour garantir l'approvisionnement du pays
- 20.4626 n Mo.**
Groupe V. Immigration illégale. Pour une pratique cohérente
- 21.3032 n Mo.**
Groupe V. Mettre fin au confinement. Lever immédiatement les mesures liées au Covid-19
- 21.3397 n Mo.**
Groupe V. CEDH. Ne plus exposer la Suisse à des condamnations en application d'une interprétation exorbitante de l'article 8 (Droit au respect de la vie privée et familiale)
- 21.3487 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (2/9). Pas de rente AI pour les sans-papiers.
- 21.3488 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (3/9). Extension de l'obligation d'informer les autorités
- 21.3489 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (5/9). Émettre une réserve au pacte de l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels!
- 21.3490 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (6/9). Les communes de résidence doivent assumer les coûts engendrés par les migrants illégaux (sans-papiers)
- 21.3491 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (7/9). Pas de "city card" pour les migrants illégaux
- 21.3492 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (8/9). Systématiser l'échange des données concernant les immigrés illégaux
- 21.3493 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (9/9). Pour une action cohérente face aux migrants illégaux
- 21.3522 n Mo.**
Groupe V. Non au versement par la Suisse des indemnités de chômage des frontaliers de l'UE
- 21.3617 n Ip.**
Groupe V. Agrandissement du Centre islamique de Genève. La Confédération n'a-t-elle rien à dire?
- * **21.3983 n Mo.**
Groupe V. Mettre un terme à la "situation particulière" au sens de la loi sur les épidémies
Voir objet 21.3990 Mo. Chiesa

- * **21.3988 n Mo.**
Groupe V. Réforme du Ministère public de la Confédération et de sa surveillance suivant le modèle du "statu quo ante modifié" (réintégration au sein de l'administration fédérale ou rattachement au Conseil fédéral, moyennant la garantie de l'indépendance du MPC en matière de poursuite pénale)
 - * **21.3992 n Mo.**
Groupe V. Assurer la protection des demandeurs d'asile dans un État tiers sûr
 - * **21.3993 n Mo.**
Groupe V. Avocats gratuits. Le droit à un avocat gratuit ne vaut que pour la première procédure d'asile et une opposition. Le requérant doit dans tous les cas supporter les coûts des procédures et oppositions suivantes
 - x* **21.4002 n Ip.u.**
Groupe V. Politique de l'asile. Changer de paradigme pour éviter une vague de migrants en provenance d'Afghanistan
 - x* **21.4005 n Ip.u.**
Groupe V. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour mettre en oeuvre l'article 121a de la Constitution?
19.4620 n Ip.
G. Adapter le frein à l'endettement au contexte actuel des taux d'intérêt et financer le tournant climatique
20.3381 n Mo.
G. Lutter contre la pauvreté infantile
20.3382 n Mo.
G. Programme d'impulsion Covid dans les domaines de l'énergie et de la biodiversité
20.3383 n Mo.
G. Le Conseil fédéral s'engage au niveau international en faveur de l'introduction d'une taxe sur le kérosène
20.3384 n Po.
G. Plan directeur pour le trafic aérien. Établir de nouvelles règles du jeu pour le secteur de l'aviation
20.3385 n Mo.
G. Lancer un programme d'impulsion Covid pour renforcer la résilience de l'économie et de la société
20.3387 n Po.
G. Exploration des pistes d'intervention de la BNS dans la crise du Covid-19
20.4136 n Mo.
G. Immatriculer à partir de 2025 uniquement des voitures de tourisme et des véhicules utilitaires légers propulsés par des énergies non fossiles
20.4310 n Ip.
G. Sortir de la crise du coronavirus en créant des emplois pro-climat, des emplois d'avenir et des emplois dans les soins
20.4426 n Ip.
G. Convention no 190 de l'Organisation internationale du travail
21.3332 n Mo.
G. Moratoire sur la construction de nouvelles routes nationales jusqu'en 2030
 - 21.3571 n Ip.**
G. Entretiens de Watteville. Il est temps que tous les partis y soient conviés
Voir objet 21.3572 Ip. Groupe GL
 - x **21.3667 n Po.**
G. Établissement d'un état des lieux complet en vue du développement de nos relations avec l'UE
 - x **21.3709 n Ip.**
G. Centres fédéraux pour requérants d'asile. Quel avenir?
 - 21.3710 n Mo.**
G. Créer un centre fédéral pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés
 - 21.3711 n Mo.**
G. Repenser les centres fédéraux pour requérants d'asile. Projet pilote
 - 21.3713 n Mo.**
G. Développement de l'offre de trains de nuit en Suisse
 - 21.3887 n Ip.**
G. Autorisation du Ministère public de la Confédération. Était-elle proportionnée?
 - x* **21.4004 n Ip.u.**
G. Assurance des personnes ayant fui l'Afghanistan de pouvoir rester en Suisse et perspectives. Accueil de réfugiés
 - x* **21.4006 n Ip.u.**
G. Renforcer les soins. Le Conseil fédéral doit prendre les choses en main
 - 20.3245 n Mo.**
M-E. Biens essentiels. Réduire notre dépendance économique
Voir objet 20.3268 Mo. Häberli-Koller
 - 20.3300 n Mo.**
M-E. Respect du frein à l'endettement et activation de la clause de sauvegarde
Voir objet 20.3285 Mo. Juillard
 - 20.3314 n Mo.**
M-E. Protection des droits démocratiques et amélioration de la "préparation numérique"
 - x **21.3498 n Po.**
M-E. Définir des mesures pour la future collaboration économique avec l'UE
 - x **21.3499 n Ip.**
M-E. Non-actualisation de l'accord de reconnaissance mutuelle. Conséquences
 - 21.3500 n Mo.**
M-E. Asseoir sur un "socle de sécurité juridique" la coopération qui unit la Suisse et l'UE dans le cadre du système électrique européen
 - x* **21.4010 n Ip.u.**
M-E. Afghanistan. Quel avenir pour les programmes de coopération internationale?
- Interventions des commissions**
- x **20.3470 n Mo.**
CdF-CN. Ne pas inscrire les dépenses extraordinaires liées au Covid-19 dans le compte d'amortissement prévu par le frein à l'endettement

- *N **21.3965** *n* Mo.
CPE-CN. Promotion des droits de l'homme en Chine
- x* **21.3966** *n* Mo.
CPE-CN. Modernisation de l'accord de libre-échange avec la Chine
- x* **21.3967** *n* Po.
CPE-CN. Améliorer les relations avec Taïwan
- *N **21.3975** *n* Mo.
CPE-CN. Message relatif au financement de la participation de la Suisse à Erasmus plus
- * **21.3976** *n* Mo.
CPE-CN. Crise en Afghanistan. Contribution de la Suisse à la stabilité et à la paix dans la région
- 21.3606** *n* Po.
CSEC-CN. Potentiel d'efficacité énergétique des "data centers"
- x **21.3608** *n* Mo.
CSEC-CN. Réforme de la formation commerciale de base. Report d'une année
Voir objet 21.3605 Mo. CSEC-CE
- x* **21.3980** *n* Po.
CSEC-CN. Moratoire sur les OGM. Des bonnes informations pour prendre des bonnes décisions
Voir objet 21.049 OCF
- * **21.3981** *n* Mo.
CSEC-CN. Inscription du droit de garde dans le registre des habitants du canton et dans celui de la commune
- x* **21.3961** *n* Po.
CSSS-CN. Modèles de congé parental. Analyse économique globale (coûts-bénéfices)
- x* **21.3962** *n* Po.
CSSS-CN. Éliminer les obstacles faits au choix de l'hôpital en dehors du canton de domicile
- *N **21.3963** *n* Mo.
CSSS-CN. Présentation d'un projet de révision de la loi sur les épidémies d'ici fin juin 2023
- x* **21.3968** *n* Po.
CSSS-CN. Évaluer la réalisation des objectifs visés par la réforme structurelle de la LPP
- * **21.3973** *n* Po.
CEATE-CN. Trafic aérien neutre en termes de CO2 d'ici 2050
- * **21.3974** *n* Po.
CEATE-CN. Analyse du potentiel hydraulique lié au retrait des glaciers
- x* **21.3960** *n* Po.
CPS-CN. Ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
- NE **20.3915** *n* Mo.
CTT-CN. Faire passer à 80 mégabits par seconde la vitesse minimale de connexion à Internet dans le cadre du service universel
- * **21.3977** *n* Mo.
CTT-CN. Promotion de véhicules de transport public utilisant des énergies non fossiles
- NE **20.4262** *n* Mo.
CER-CN. Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées

- N **21.3598** *n* Mo.
CER-CN. Modification de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger
- N **21.3599** *n* Mo.
CER-CN. Transparence sur les moyens financiers des commissions paritaires
- N **21.3602** *n* Mo.
CER-CN. Participation de la Suisse au système d'ajustement aux frontières de l'UE
- x **21.3607** *n* Po.
CIP-CN. Récolte de signatures par voie électronique pour les initiatives et les référendums
- x* **21.3969** *n* Po.
CAJ-CN. Compléter le code pénal par des dispositions relatives au cyberharcèlement
- x* **21.3972** *n* Mo.
CAJ-CN. Réforme du Ministère public de la Confédération et de son Autorité de surveillance
Voir objet 21.3970 Mo. CAJ-CE

Interventions des députés

- x **19.4164** *n* Mo.
Addor. La procréation médicalement assistée ne doit pas être un luxe réservé aux riches
- x **19.4300** *n* Mo.
Addor. Du vin suisse dans nos bistrotts!
- x **19.4303** *n* Ip.
Addor. Revoir les contingents d'importation de vins?
- 20.3025** *n* Ip.
Addor. Mettre fin aux conflits d'intérêts à la Cour européenne des droits de l'homme?
- x **20.3039** *n* Mo.
Addor. Le quotient familial pour supprimer la pénalisation fiscale du mariage
- 20.3040** *n* Po.
Addor. Le fédéralisme différencié ou asymétrique, une idée pour la Suisse?
- 20.3228** *n* Ip.
Addor. La responsabilité internationale de la Chine engagée dans la pandémie de Covid-19?
- 20.3230** *n* Mo.
Addor. Le fédéralisme comme outil de gestion de crise
- 20.3232** *n* Mo.
Addor. Les nôtres d'abord!
- 20.3264** *n* Mo.
Addor. Moratoire sur les permis de frontaliers
- 20.3365** *n* Mo.
Addor. La Suisse, un pays de cash qui doit le rester
- 20.3367** *n* Mo.
Addor. Non au flicage des clients des établissements publics!
- 20.3515** *n* Mo.
Addor. Une réforme de la Cour européenne des droits de l'homme pour garantir son indépendance
- 20.3856** *n* Ip.
Addor. Interdire le voile aux guichets de la Poste et des CFF?

- 20.4209 n Mo.**
Addor. Interdire le voile aux guichets de l'administration fédérale et des entreprises majoritairement détenues par la Confédération
- 20.4224 n Po.**
Addor. Mettre vraiment en oeuvre l'initiative pour l'internement à vie des délinquants dangereux
- 20.4303 n Po.**
Addor. Obligation de porter le masque. Et les effets secondaires?
- 20.4304 n Mo.**
Addor. Exonérer les masques de la TVA
- 20.4316 n Mo.**
Addor. La police pour contrôler les familles?
- 20.4537 n Ip.**
Addor. Swissmedic. Assez indépendante de Bill Gates pour valider un vaccin contre le Covid-19?
- 21.3046 n Mo.**
Addor. Immigration de masse malgré le coronavirus. Proposer une clause de sauvegarde au comité mixte
- 21.3160 n Ip.**
Addor. Un permis de port d'armes pour les armuriers?
- 21.3398 n Ip.**
Addor. IFD, TVA et charges sociales. Quelles solutions pour soulager la trésorerie des entreprises et indépendants en difficulté?
- 21.3588 n Ip.**
Addor. Les Suisses trompés par la brochure explicative sur la loi Covid-19?
- 21.3892 n Mo.**
Addor. Étendre le champ d'application de l'imprescriptibilité des infractions contre l'intégrité sexuelle pour mieux protéger les enfants
- x **21.3919 n Ip.**
Addor. Chargés de communication de l'armée. Combien d'entre eux ont fait du service militaire?
- 21.3920 n Ip.**
Addor. Certificat Covid. Le test sérologique pris en compte pour délivrer un certificat sanitaire?
- 21.3921 n Mo.**
Addor. Un permis de port d'armes pour les armuriers
- * **21.4008 n Ip.**
Addor. Moratoire dans la mise en oeuvre du certificat sanitaire
- * **21.4009 n Ip.**
Addor. Homologuer d'urgence des vaccins à virus désactivé
- * **21.4039 n Ip.**
Addor. Arrivée des migrants afghans en Europe
- * **21.4154 n Mo.**
Addor. Certificat Covid pour les personnes dont l'immunité est établie par un test sérologique
- * **21.4155 n Mo.**
Addor. Droit de référendum contre les arrêtés fédéraux allouant les moyens nécessaires au financement des mesures prises en vertu de la loi sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est
- * **21.4156 n Ip.**
Addor. Grands prédateurs : quelle incidence sur les effectifs de gibier ?
- * **21.4169 n Ip.**
Addor. Conflits d'intérêts entre des acteurs de la politique Covid
- * **21.4170 n Ip.**
Addor. Certificat Covid aux mêmes conditions pour tous aussi sur la base de tests salivaires
- * **21.4235 n Ip.**
Addor. Financement des experts de l'ONU
- * **21.4291 n Ip.**
Addor. Quel avenir pour le vignoble suisse ?
- * **21.4292 n Ip.**
Addor. Les contrats Pfizer et leurs clauses surprenantes
- * **21.4293 n Ip.**
Addor. Questions sur la gestion de la crise du Covid
- 19.4600 n Mo.**
Aebi Andreas. Améliorations structurelles contribuant à la réalisation d'objectifs écologiques. Traitement simplifié des requêtes
- x **19.4153 n Po.**
Aebischer Matthias. Promouvoir la formation continue dans les PME
- x **19.4331 n Mo.**
Aebischer Matthias. Low Flight Network. Acheter le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
Voir objet 19.4329 Mo. Amstutz
Voir objet 19.4330 Mo. Burkart
Voir objet 19.4332 Mo. Candinas
- 19.4425 n Mo.**
Aebischer Matthias. Interdire l'importation de produits de la pelleterie issus d'animaux maltraités
- x **19.4427 n Mo.**
Aebischer Matthias. Dettes fiscales des victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance. Pour une remise d'impôt
- 19.4470 n Ip.**
Aebischer Matthias. Mobilité. Étendre la collecte de données aux enfants
- 20.3050 n Mo.**
Aebischer Matthias. Équivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure
- 20.4387 n Ip.**
Aebischer Matthias. Des caisses de pension respectueuses du climat pour les entreprises liées à la Confédération que sont les CFF et la Poste
- 20.4441 n Mo.**
Aebischer Matthias. Améliorer au plus vite le trafic ferroviaire international sur l'axe du Simplon
- * **21.4118 n Ip.**
Aebischer Matthias. L'obligation de présenter un certificat ne doit pas conduire à des inégalités de traitement dans les établissements de formation
- x **19.4074 n Mo.**
Aeschi Thomas. Etats non coopératifs. Suspendre immédiatement l'aide au développement

- 19.4493 n Ip.**
Aeschi Thomas. Le DFAE ignore-t-il les décisions parlementaires concernant le budget (forum de l'ONU sur les réfugiés) et les prescriptions légales (milliard de cohésion)?
- 21.3166 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (1). Rejet par négligence d'une offre pour 6 millions de doses de vaccin supplémentaires?
- 21.3167 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (2). Retard délibéré dans l'achat de vaccin?
- 21.3168 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (3). Discrimination des vaccins à vecteur?
- 21.3169 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (4). Préférence donnée à Moderna pour l'achat du vaccin?
- 21.3170 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (5). Déclarations sur le taux de vaccination
- 21.3171 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (6). Quelle stratégie et quel contrôle?
- 21.3519 n Mo.**
Aeschi Thomas. Présenter la statistique de l'assurance-maladie selon le statut de séjour et la nationalité
- x **21.3554 n Mo.**
Aeschi Thomas. Non à la fermeture forcée de tous les émetteurs FM de Suisse
- * **21.4034 n Mo.**
Aeschi Thomas. Tests de dépistage du Covid-19. La Confédération doit continuer à prendre en charge les coûts après le 1er octobre, et ce, tant que la présentation du certificat sera obligatoire
- * **21.4037 n Mo.**
Aeschi Thomas. Moratoire de cinq ans sur l'abandon prévu des OUC. Nouvelle attribution des concessions de radiocommunication OUC pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029
- x **19.4263 n Mo.**
Amaudruz. Pains et produits de boulangerie d'origine étrangère. Déclaration claire également pour les produits vendus en vrac
- x **19.4511 n Mo.**
Amaudruz. Mesures contre la criminalité transfrontalière
- 20.3565 n Ip.**
Amaudruz. Crédits cautionnés dans le contexte du virus coronaire
- 20.3775 n Ip.**
Amaudruz. Papyrus. Confiance ou défaillance?
- 20.4308 n Mo.**
Amaudruz. Coronavirus. Instaurer des tests rapides pour l'entrée en Suisse au lieu d'une liste imprévisible établie par l'OFSP
- 21.3417 n Ip.**
Amaudruz. Prix du matériel de soins
- x **19.4329 n Mo.**
(Amstutz) Hurter Thomas. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
 Voir objet 19.4330 Mo. Burkart
 Voir objet 19.4331 Mo. Aebischer Matthias
 Voir objet 19.4332 Mo. Candinas
- 19.4519 n Po.**
Andrey. Investissements. Utilisation dès 2025 d'indices de référence favorables au climat
- 20.3325 n Ip.**
Andrey. Comptabilité de la BNS
- 20.3642 n Po.**
Andrey. Promouvoir le coworking régional
 Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
 Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
 Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
 Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
 Voir objet 20.3641 Po. Studer
 Voir objet 20.3643 Po. Gredig
- 20.3660 n Ip.**
Andrey. Catégorie de risques financiers liés à la perte de biodiversité
- 20.3854 n Ip.**
Andrey. Recourir aux crédits Covid-19 pour investir dans la transition énergétique
- 20.4096 n Ip.**
Andrey. Finance durable
- N **21.3124 n Mo.**
Andrey. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
 Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
 Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
 Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
 Voir objet 21.3128 Mo. Stadler
 Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL
- 21.3185 n Ip.**
Andrey. Renforcer le caractère obligatoire de l'accessibilité numérique
- 21.3310 n Ip.**
Andrey. Coupler l'e-ID avec la carte d'identité
- 21.3893 n Po.**
Andrey. Responsabiliser davantage les cadres supérieurs des marchés financiers avec des outils allégés
- * **21.4019 n Ip.**
Andrey. Services informatiques en nuage. Adjudication de marchés publics à des entreprises américaines et chinoises
- * **21.4195 n Mo.**
Andrey. Libre accès aux images de la Confédération sur le portail Open Government Data
- * **21.4237 n Ip.**
Andrey. Des placements financiers durables sans impact en termes de développement durable ?
- x **19.4026 n Ip.**
Arslan. Destitution par le gouvernement turc de maires kurdes démocratiquement élus

- x **19.4057 n Ip.**
Arslan. Impliquer les femmes dans la prévention de l'extrémisme violent
- x **19.4279 n Mo.**
Arslan. Nécessité de rembourser le recours à des intermédiaires dans les cabinets médicaux et en ambulatoire
- x **19.4370 n Ip.**
Arslan. Création d'une conférence interorganismes d'évaluation des risques et de planification de la sécurité en matière de prévention de la violence à l'encontre de victimes particulièrement exposées
- 19.4533 n Ip.**
Arslan. Aéroports de Genève et de Zurich. Situation des réfugiées
- 19.4578 n Ip.**
Arslan. Requérants d'asile déboutés et perception prolongée de l'aide d'urgence
- 20.3390 n Ip.**
Arslan. Éviter une vague de pauvreté en Suisse
- 20.3400 n Mo.**
Arslan. Autoriser les événements culturels sous conditions pendant la crise du coronavirus
- 20.3406 n Mo.**
Arslan. La crise du coronavirus ne doit pas compromettre l'octroi de titres de séjour ni les naturalisations
- x **20.4710 n Ip.**
Arslan. Crise du coronavirus. Protéger les aînés de la solitude et d'une anxiété excessive
- 21.3164 n Ip.**
Arslan. Mise en oeuvre du plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme
- 21.3165 n Ip.**
Arslan. Les fabricants de produits du secteur des technologies médicales qui exportent dans l'UE doivent-ils aussi craindre, à partir du 26 mai 2021, de perdre la reconnaissance accordée aux produits certifiés conformément à la directive relative aux dispositifs médicaux?
- 21.3409 n Ip.**
Arslan. Respect des principes directeurs de l'OCDE et de l'ONU par le Comité international olympique
- 21.3582 n Ip.**
Arslan. Déclaration pays par pays publique. Quand la Suisse compte-t-elle agir?
- 21.3881 n Ip.**
Arslan. Automédication. Où en est-on?
- 20.3063 n Ip.**
Atici. Niveau de formation scolaire minimal
- 20.3064 n Ip.**
Atici. Soutenir les entreprises d'apprentissage engagées socialement
- 20.3580 n Ip.**
Atici. Informations officielles des autorités dans des langues non nationales pour l'intérêt général
- 20.3742 n Mo.**
Atici. Création de mécanismes de plainte informels pour les victimes de profilage racial ou ethnique et extension du mandat du Service de lutte contre le racisme
- 20.3962 n Ip.**
Atici. Contribution à l'élargissement de l'UE. Promotion de la formation et de l'intégration sociale des Roms dans l'est et le sud-est de l'Europe
- 20.4031 n Mo.**
Atici. Pour une prolongation de la protection des locataires de longue date contre les congés
- 20.4396 n Mo.**
Atici. Plan de sortie des programmes internationaux visant le développement de nouveaux réacteurs nucléaires dans le domaine de la fission et de la fusion
- 20.4569 n Ip.**
Atici. Groupes particulièrement vulnérables. Élargir le mandat de la task force nationale Covid-19
- 21.3138 n Ip.**
Atici. La Suisse rappelle-t-elle à la Turquie ses engagements internationaux?
- 21.3731 n Po.**
Atici. Des milliers d'ayants droit renoncent à l'aide sociale parce qu'ils ont peur pour leur permis de séjour ou leur naturalisation
- 21.3732 n Mo.**
Atici. Assurance-chômage. Pour des mesures du marché du travail efficaces à long terme
- * **21.4158 n Ip.**
Atici. Accroître les chances des immigrés hautement qualifiés de se former et de trouver un emploi de qualité
- * **21.4159 n Mo.**
Atici. Reconnaissance de l'abonnement général sur la ligne du Haut-Rhin entre Bâle et Schaffhouse
- 20.3835 n Mo.**
Badertscher. Pas de résidus toxiques de produits phytosanitaires interdits dans les denrées alimentaires importées
- 20.4002 n Mo.**
Badertscher. Immatriculation des véhicules utilisés pour le transport des animaux de rente. Tenir compte des exigences de la protection des animaux
- 20.4104 n Mo.**
Badertscher. Extension du champ d'application de l'article 35e de la loi sur la protection de l'environnement à la viande et aux produits à base de viande
- 20.4733 n Mo.**
Badertscher. Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel
- 21.3087 n Mo.**
Badertscher. Accords de libre-échange. Pour des critères de durabilité contraignants
- 21.3088 n Mo.**
Badertscher. Accord de libre-échange AELE-Indonésie. Allouer davantage de moyens au renforcement des capacités
- x **21.3703 n Ip.**
Badertscher. Protection des animaux dans l'accord avec l'Indonésie

- 21.3704 n Mo.**
Badertscher. Inscrire le bien-être des animaux dans le chapitre sur le développement durable des accords de libre-échange
- 21.3911 n Mo.**
Badertscher. Déclaration du transport aérien des denrées alimentaires
- x **21.3912 n Ip.**
Badertscher. Avis de plus de 230 acteurs sur la Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral
- x **21.3913 n Ip.**
Badertscher. Sommet sur les systèmes alimentaires 2021. Agroécologie et coopération au développement
- * **21.4044 n Ip.**
Badertscher. Passer à un système alimentaire durable grâce à l'agriculture de conservation
- x **19.4170 n Ip.**
Badran Jacqueline. Faut-il réexaminer l'efficacité des règles régissant les droits sportifs?
- 19.4552 n Ip.**
Badran Jacqueline. Publicité pour l'achat de biens immobiliers en Suisse faite à l'étranger par Crowdfunder afin de contourner la lex Koller
- 20.3438 n Ip.**
Badran Jacqueline. Obligation d'effectuer des versements supplémentaires comme condition aux cautionnements de crédits pour Swiss et les entreprises connexes
- 20.3441 n Ip.**
Badran Jacqueline. Contrôles temporaires des investissements
- 20.3699 n Ip.**
Badran Jacqueline. Comment s'assure-t-on que les pesticides importés sont conformes aux exigences légales?
- 20.3803 n Ip.**
Badran Jacqueline. Gestion des biens immobiliers de la Confédération. Bases de calcul justifiant la vente plutôt que la conservation
- 20.4299 n Ip.**
Badran Jacqueline. Neutralité sur le marché des placements en actions de la BNS et risques climatiques
- 20.4305 n Ip.**
Badran Jacqueline. Politique environnementale de la BNS en matière de placements. Diamondback Energy et réchauffement climatique
- 21.3279 n Ip.**
Badran Jacqueline. Prise en compte par la BNS des risques climatiques dans son portefeuille de placement. Obligations de diligence et "neutralité du marché"
- 21.3825 n Po.**
Badran Jacqueline. Faire de Postfinance une banque du climat
- 21.3826 n Mo.**
Badran Jacqueline. Établir un rapport sur l'ampleur et l'impact des allègements fiscaux accordés par la Confédération
- 21.3922 n Ip.**
Badran Jacqueline. Suppression des droits de timbre et en particulier du droit d'émission. Ampleur, effets et bénéficiaires de cette mesure
- * **21.4266 n Ip.**
Badran Jacqueline. Lutte contre la corruption : élaboration de la position officielle de la Suisse
- * **21.4287 n Ip.**
Badran Jacqueline. Place fiscale suisse. Vers une imposition du travail et de la consommation uniquement ? ½
- x **19.4033 n Mo.**
(Barazzone) Maitre. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri
- x **19.4078 n Mo.**
(Barazzone) Regazzi. Suppression de l'impôt sur la fortune et introduction d'un impôt cantonal sur les gains en capital mobilier. Taux maximum de 10 pour cent
- 19.4520 n Ip.**
Barrile. Respect du devoir de diligence par les entreprises suisses implantées dans le Turkestan oriental
- 20.3394 n Mo.**
Barrile. Pour la formation de davantage de médecins en Suisse
- 20.3808 n Mo.**
Barrile. Procédure de naturalisation. Contre la discrimination des étrangers âgés
- 20.3814 n Mo.**
Barrile. Naturalisation. Devoirs d'information et de conseil des autorités
- 20.3820 n Po.**
Barrile. Plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTQ
- 20.3821 n Mo.**
Barrile. Pour une mise en oeuvre effective de la loi sur le travail en milieu hospitalier
- 20.3829 n Ip.**
Barrile. Concevoir à nouveau le système de santé comme un service public
- 20.3830 n Ip.**
Barrile. Sensibilisation aux problèmes de dépression et autres maladies psychiques dans les écoles
- 20.3870 n Ip.**
Barrile. La Suisse, refuge des "guérisseurs d'homos"
- * **21.4278 n Ip.**
Barrile. Poursuivre de manière efficace les programmes visant à éliminer le VIH et les hépatites virales
- 20.3189 n Po.**
Baumann. Optimiser la sécurité alimentaire
- 20.3235 n Mo.**
Baumann. Marchés alimentaires lors de pandémies

20.3294 n Mo.

Baumann. Économie forestière durable. Il faut promouvoir la fonction protectrice de la forêt pour l'être humain et le climat en utilisant du bois de la région pour le chauffage

20.3299 n Mo.

Baumann. Améliorer les conditions de production et d'écoulement des succédanés de viande

20.3310 n Mo.

Baumann. Agriculture suisse respectueuse du climat

20.3549 n Ip.

Baumann. Politique agricole 2022 plus. Pour un plafonnement efficace des paiements directs

20.3551 n Ip.

Baumann. Promouvoir une agriculture diversifiée

20.3653 n Mo.

Baumann. Pour un plan de mesures visant à réduire la consommation de viande

20.3714 n Ip.

Baumann. Nutrition et promotion de la santé. Pour une réduction de la consommation de viande

20.3767 n Ip.

Baumann. Risque accru de cancers infantiles dus aux pesticides

20.4176 n Ip.

Baumann. La promotion des ventes de viande suisse va-t-elle à l'encontre des objectifs de sécurité alimentaire prévus par la Constitution?

20.4177 n Ip.

Baumann. Résidus multiples de pesticides dans les denrées alimentaires

20.4586 n Ip.

Baumann. Comment soutient-on la mise en oeuvre de l'interdiction de vendre certains pesticides pour un usage privé?

20.4587 n Ip.

Baumann. Les pertes de terres cultivables, un danger pour la sécurité de l'approvisionnement à long terme?

21.3058 n Ip.

Baumann. Les restrictions relatives au travail d'information et d'éducation s'appliquent-elles à toutes les ONG?

21.3116 n Ip.

Baumann. La terre à celui qui la cultive

21.3392 n Ip.

Baumann. Évaluation d'une stratégie "de la ferme à la table" après la suspension des débats sur la Politique agricole 2022 plus

21.3776 n Ip.

Baumann. Garantir des conseils indépendants aux utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires en Suisse

21.3777 n Mo.

Baumann. Contrôle de la productivité laitière. Il ne faut pas désavantager l'élevage de vaches allaitantes

•x **19.4145 n Mo.**

Bäumle. Plan d'action Protection du climat. Exemplarité de la Confédération

20.4040 n Mo.

Bäumle. Octroyer des allègements fiscaux et prévenir les faillites

20.4122 n Ip.

Bäumle. Lutter contre la transmission du Sars-CoV-2 par aérosol

20.4204 n Ip.

Bäumle. Prévention du Sars-CoV-2 et lutte contre ce virus. Stratégie et mesures en vue de protéger les personnes

21.3576 n Ip.

Bäumle. Gérer la pandémie pour protéger la population au moyen de vaccins, de tests, d'observation du nombre de cas et d'aménagement dans les espaces clos

21.3577 n Ip.

Bäumle. Il est prouvé que le Sars-CoV-2 se transmet par aérosols

21.3853 n Ip.

Bäumle. Sars-CoV-2. Protection des travailleurs dans le domaine des soins

20.3700 n Po.

Bellaiche. Examiner la faisabilité d'un don volontaire de données personnelles anonymisées, en vue d'un usage d'intérêt public

•x **21.3669 n Ip.**

Bellaiche. Des aides financières vont-elles dans les "poches" d'organisations terroristes?

21.3676 n Mo.

Bellaiche. Pour une participation de la Suisse à la réglementation européenne du numérique

•x **21.3677 n Ip.**

Bellaiche. Conséquences d'une coupure d'électricité sur les réseaux de communication et l'infrastructure numérique de la Suisse

* **21.4175 n Mo.**

Bellaiche. Création d'une plateforme de surveillance génomique permanente

* **21.4176 n Po.**

Bellaiche. Cyberrisques dans l'espace

* **21.4177 n Ip.**

Bellaiche. Vulnérabilité des communes face aux cyberattaques

•x **19.4217 n Po.**

Bendahan. Affecter une part du fonds Forta pour des alternatives à la voiture individuelle pour atteindre des points clés du réseau de transports publics

•x **19.4218 n Mo.**

Bendahan. Mettre fin aux aberrations écologiques et économiques de la tarification des trajets en avion

•x **19.4576 n Mo.**

Bendahan. Éviter une perte de valeur disproportionnée des achats effectués d'avance liés aux dates limites imprimées sur les bons

19.4577 n Ip.

Bendahan. Quelle surveillance existe-t-il sur le risque de transfert de données interne aux assureurs

- x **19.4581 n Po.**
Bendahan. Allouer les ressources initialement prévues pour l'e-voting à l'encouragement à la participation politique des jeunes
- 20.3373 n Mo.**
Bendahan. Instaurer un mécanisme d'aide directe pour les entreprises afin d'éviter des faillites
- 20.3866 n Po.**
Bendahan. Bilan sur la contribution au bien commun des entreprises dans le giron de la Confédération
- 20.3871 n Po.**
Bendahan. Elaborer un indice analogue au PIB mais mesurant la contribution au bien commun, dans la logique du "Bonheur national brut"
- 20.4215 n Po.**
Bendahan. Etudier l'évolution des inégalités de revenu et de fortune en Suisse
- 20.4673 n Po.**
Bendahan. Trouver des solutions pour une meilleure information sur le sucre présent dans les produits
- 20.4676 n Mo.**
Bendahan. Projet d'impôt numérique
- 21.3380 n Po.**
Bendahan. Lutter contre les pratiques dommageables à l'intérêt public des acteurs avec une position dominante dans le domaine des technologies de l'information
- 21.3927 n Ip.**
Bendahan. Quel potentiel d'amélioration de la stratégie d'évaluation des risques et des scénarios par la Finma?
- * **21.4290 n Ip.**
Bendahan. Inclusion numérique : Comment renforcer l'autonomie numérique et l'autodétermination de la population dans le contexte de la transformation numérique ?
- x **19.4343 n Po.**
Bertschy. Accueil extrafamilial des enfants. Affecter les aides financières de la Confédération à la réduction des tarifs en faveur des parents qui travaillent
- x **19.4344 n Ip.**
Bertschy. Aides financières de l'Etat. Mettre fin aux dysfonctionnements de l'économie et à la destruction de l'environnement
- 19.4480 n Ip.**
Bertschy. À quel point la trajectoire de réduction fixée par le Conseil fédéral pour l'azote est-elle ambitieuse?
- 20.3876 n Ip.**
Bertschy. Imposition individuelle. Le Conseil fédéral n'a-t-il pas examiné la situation dans sa globalité?
- 20.3879 n Po.**
Bertschy. Le protectionnisme doit faire place à la concurrence. Pour une libéralisation du notariat à l'échelle suisse
- 20.3896 n Ip.**
Bertschy. Azote. Des inégalités de traitement entre secteurs économiques?
- 20.4665 n Ip.**
Bertschy. Subventions dommageables à la biodiversité dans l'agriculture. Que fait le Conseil fédéral?
- 20.4666 n Ip.**
Bertschy. Promotion des ventes dans la politique agricole. Utilisation incohérente des deniers publics
- * **21.4212 n Mo.**
Bertschy. Le congé de paternité de deux semaines doit être valable pour tous les couples
- * **21.4221 n Po.**
Bertschy. Plan d'action sur le changement climatique 2020-2025 et répercussions de la crise climatique sur les groupes de population. Prendre des mesures fondées sur des faits
- * **21.4268 n Ip.**
Bertschy. Comment et quand le Conseil fédéral compte-t-il enrayer la disparition des insectes ?
- * **21.4269 n Ip.**
Bertschy. Les pesticides et leurs répercussions sur l'environnement, la biodiversité et les services écosystémiques. Pistes d'action
- x **19.4316 n Mo.**
(Bigler) Feller. Garantir la sécurité du droit pour les fondations et les associations d'utilité publique
- 20.3059 n Mo.**
Binder. Réseau ferroviaire. Maintenir les liaisons directes entre la région économique de Baden et les grands centres urbains
- 20.3435 n Ip.**
Binder. Institution d'une cellule de crise "Coronavirus et économie" en vue d'un rétablissement rapide et durable de notre économie durant et après la crise du coronavirus
- 20.3977 n Ip.**
Binder. Mauvaise planification des CFF et conséquences pour la Confédération, les cantons et les CFF
- 20.4143 n Ip.**
Binder. Condamnations unilatérales d'Israël prononcées par l'ONU. Que fait la Suisse?
- 20.4217 n Ip.**
Binder. Établir une expertise des activités des Frères musulmans en Suisse
- 20.4706 n Ip.**
Binder. Noyautage d'institutions religieuses et politiques par des organisations islamistes légalistes opérant en Suisse, en particulier par des membres des Frères musulmans. Recherche
- 20.4728 n Po.**
Binder. Interdire le port du voile aux enfants dans les écoles obligatoires et les écoles maternelles. Une question d'égalité et de protection de l'enfant et non une question religieuse
- x **21.3189 n Po.**
Binder. Imposition commune avec splitting intégral, et imposition individuelle. Évaluer les deux modèles du point de vue de la fiscalité, de la charge administrative et de l'exécution
- x **21.3190 n Po.**
Binder. Imposition commune avec splitting intégral, et imposition individuelle. Évaluer les deux modèles dans une perspective libérale, d'égalité des sexes et de politique familiale

- x **21.3267 n Ip.**
Binder. Antisémisme et incitation à la haine systématiques dans le matériel pédagogique de l'UNRWA
- 21.3503 n Ip.**
Binder. L'Iran élu lors d'un scrutin contestable au sein de la Commission de la condition de la femme de l'ONU. Transparence des votes de la Suisse
- 21.3542 n Po.**
Binder. Pour que la recherche se penche sur le noyau-tage d'associations et d'institutions de la société civile
- x **21.3632 n Ip.**
Binder. Conflit entre Israël et le Hamas. Appréciation par la Suisse d'Israël en tant qu'État reconnu et du groupe Hamas
- 21.3900 n Po.**
Binder. Compatibilité entre travail familial et activité lucrative. Mesures pour une meilleure exploitation du potentiel du travail familial
- * **21.4136 n Ip.**
Binder. Le double jeu du Hamas concernant le droit à l'existence d'Israël
- * **21.4137 n Po.**
Binder. Actes de nature raciste et antisémite en lien avec la pandémie de COVID-19
- * **21.4227 n Po.**
Binder. Reconnaître les compétences acquises dans la sphère familiale pour permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle
- * **21.4304 n Po.**
Binder. Recherche et connaissances scientifiques sur le fondamentalisme dans les sociétés parallèles
- 20.3323 n Mo.**
Bircher. Détentions administratives fondées sur le droit des étrangers. Surveillance des personnes libérées
- 20.3327 n Mo.**
Bircher. Maintien de la détention administrative pour les étrangers condamnés
- 20.4053 n Mo.**
Bircher. Retrait de l'autorisation de séjour ou d'établissement pour cause de révocation du statut de réfugié
- 20.4064 n Mo.**
Bircher. Non à l'accueil de requérants d'asile provenant des camps incendiés
- 20.4200 n Mo.**
Bircher. Effets de l'Agenda d'intégration et de la crise du coronavirus sur les coûts sociaux. Pour une prolongation de la participation de la Confédération aux frais de l'aide sociale
- 20.4306 n Mo.**
Bircher. LAMal. Garantir une neutralité des coûts dynamique durant au minimum cinq ans
- 21.3044 n Mo.**
Bircher. Mettre les cadres supérieurs de l'administration fédérale en contact avec la pratique
- * **21.4024 n Ip.**
Bircher. Covid-19. Analyse et interprétation du tableau de bord
- 19.4597 n Mo.**
Birrer-Heimo. Économie circulaire. Amélioration et étiquetage de la réparabilité des produits
- 20.3840 n Mo.**
Birrer-Heimo. Pour une assurance épidémie ou pandémie obligatoire
- 20.3846 n Po.**
Birrer-Heimo. Préciser dans la loi les obligations incombant à l'assureur en cas d'épidémie ou de pandémie
- x **21.3528 n Ip.**
Birrer-Heimo. Mettre la réforme de la formation des agriculteurs sur les bons rails
- x **21.3546 n Ip.**
Birrer-Heimo. Fonds publics alloués à la plateforme mesvaccins.ch
- x **21.3908 n Ip.**
Birrer-Heimo. Pour une mise en oeuvre rapide de Bâle III final
- 21.3909 n Mo.**
Birrer-Heimo. Banques d'importance systémique. Interdire le versement de primes aux étages supérieurs de la hiérarchie
- 21.3910 n Mo.**
Birrer-Heimo. Renforcer les exigences de fonds propres pour les banques d'importance systémique globale
- * **21.4312 n Mo.**
Birrer-Heimo. Empêcher que les résiliations ne soient soumises à des restrictions formelles abusives
- 20.3357 n Mo.**
Borloz. Déclassement du vin AOC. Éviter une crise sans précédent dans la vitiviniculture suite au Covid-19
- 20.3730 n Mo.**
Borloz. Encourager la production d'électricité indigène en rendant possible l'accès au réseau électrique
- 20.3855 n Po.**
Borloz. Bas-Valais et Est vaudois doivent se rapprocher de Berne par une liaison ferroviaire rapide
- * **21.4157 n Mo.**
Borloz. Délai de replantation des surfaces viticoles : accorder une flexibilité aux vignerons
- N **19.4243 n Mo.**
Bourgeois. Renforcement du photovoltaïque
- 20.3520 n Po.**
Bourgeois. Micro-taxe. Analyse
- 20.4095 n Mo.**
Bourgeois. Production de sucre indigène à préserver
- 20.4502 n Mo.**
Bourgeois. Assurance récolte à mettre en oeuvre
- * **21.4178 n Mo.**
Bourgeois. Assurance récolte à mettre en place au plus vite
- 20.3182 n Mo.**
Bregy. Attaques à l'explosif contre les distributeurs de billets
- 20.3295 n Mo.**
Bregy. Baisse des contingents tarifaires. Pour d'avantage de vin suisse

- 20.3857 n Mo.**
Bregy. Mise en place d'un système incitatif de remboursement des crédits Covid-19
- x **21.3692 n Ip.**
Bregy. Produits phytosanitaires homologués. Pour plus de transparence
- * **21.4164 n Mo.**
Bregy. Reconnaissance de l'homologation des produits phytosanitaires par l'UE
- * **21.4294 n Ip.**
Bregy. Y a-t-il plus de chantiers que d'ouvriers sur les autoroutes suisses ?
- * **21.4090 n Ip.**
Brélaz. Chine et droits de l'homme
- 20.3029 n Ip.**
Brenzikofer. Abus de médicaments psychotropes
- 20.3287 n Mo.**
Brenzikofer. Redémarrage de l'aviation. Interdire une augmentation des capacités du trafic aérien
- 20.3288 n Po.**
Brenzikofer. Abonnements pour différentes communautés tarifaires
- 20.3289 n Ip.**
Brenzikofer. Qu'apporte le WEF à la population suisse?
- 20.3386 n Mo.**
Brenzikofer. Covid-19 et protection contre le congé. Prolonger les délais de paiement du loyer pour les locaux commerciaux
- 20.3776 n Po.**
Brenzikofer. Création d'un service de médiation indépendant pour les requérants d'asile
- 20.4247 n Ip.**
Brenzikofer. Efforts de simplification du système tarifaire de la part des transports publics. La Confédération doit accélérer le rythme.
- 20.4607 n Ip.**
Brenzikofer. Utiliser le potentiel du bois pour atteindre les objectifs de Paris sur le climat
- 20.4608 n Po.**
Brenzikofer. Promouvoir les denrées alimentaires suisses dans les cantines de la Confédération
- 20.4609 n Mo.**
Brenzikofer. Promouvoir la santé mentale de la population pendant la pandémie de coronavirus
- 20.4610 n Ip.**
Brenzikofer. Initiative chinoise "Route et ceinture". Quel impact sur l'approvisionnement durable?
- 21.3083 n Ip.**
Brenzikofer. Mesures pour une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
- x **21.3085 n Ip.**
Brenzikofer. Égalité des sexes et formation professionnelle
- 21.3329 n Po.**
Brenzikofer. Pour des incitations financières destinées à harmoniser les structures tarifaires des transports publics
- 21.3431 n Ip.**
Brenzikofer. Santé mentale. Mesures pour réduire le stress
- 21.3567 n Ip.**
Brenzikofer. Pénurie de bois dans le domaine de la construction
- 21.3568 n Ip.**
Brenzikofer. Modification des caractéristiques sexuelles des enfants. Le consentement des parents est-il juridiquement valable?
- 21.3569 n Ip.**
Brenzikofer. Rapport de sécurité concernant le réacteur de Beznau 1. Dangereux renversement du fardeau de la preuve
- * **21.4043 n Ip.**
Brenzikofer. Interruption des négociations sur l'accord institutionnel. Conséquences pour l'égalité dans le domaine de la recherche
- * **21.4223 n Po.**
Brenzikofer. Mettre en place des incitations financières pour les modèles de partage et de location
- * **21.4224 n Po.**
Brenzikofer. Sanctionner juridiquement le raccourcissement délibéré de la durée de vie d'un produit
- * **21.4271 n Ip.**
Brenzikofer. Modèles de financement, coût et qualité de l'accueil extrafamilial pour enfants. Pour des normes uniformes dans toute la Suisse
- 20.3773 n Ip.**
Büchel Roland. Taxe d'immigration comme entrée d'argent pour la Confédération
- 21.3523 n Po.**
Büchel Roland. Coûts des relations bilatérales avec l'UE pour la Suisse
- 20.3777 n Mo.**
Buffat. Exemplarité et solidarité de la Confédération avec les travailleuses et travailleurs indigènes. De la parole aux actes
- 20.4210 n Mo.**
Buffat. Augmentation de la sécurité pour les cyclistes
- 20.4596 n Ip.**
Buffat. Mobilité et territoire 2050. Favoriser la transition technologique plutôt qu'imposer un transfert modal
- 21.3255 n Mo.**
Buffat. Pas d'élargissement du statut de réfugié par la bande
- * **21.4048 n Ip.**
Buffat. Où vont les migrants rapatriés par les Etats engagés en Afghanistan ?
- 19.4349 n Mo.**
Bulliard. Mettre en place un plan d'action national efficace pour enfin protéger les enfants contre la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet
- N **19.4632 n Mo.**
Bulliard. Inscrire l'éducation sans violence dans le CC
- 20.3183 n Mo.**
Bulliard. Atténuer les conséquences de la crise du coronavirus dans les régions de montagne

- 20.3184 n Mo.**
Bulliard. La Confédération doit compenser une partie des crédits-relais coronavirus
- 20.3548 n Mo.**
Bulliard. Représentations diplomatiques suisses. Suspendre le licenciement de membres du personnel local
- 20.3772 n Mo.**
Bulliard. Statistiques des enfants témoins de violence domestique
- 20.4241 n Ip.**
Bulliard. Certification des oeuvres de bienfaisance comme condition pour l'attribution de subventions
- 20.4551 n Mo.**
Bulliard. Familles paysannes en cessation d'activité. Supprimer la double peine
- * **21.3996 n Ip.**
Bulliard. Comment le Conseil fédéral entend-il renforcer les soins médicaux dans les régions de montagne?
- * **21.4226 n Po.**
Bulliard. Garantir les soins médicaux de base dans les zones rurales et les régions de montagne
- * **21.4276 n Ip.**
Bulliard. Capacités des unités de soins intensifs dans les hôpitaux suisses
- x **19.4361 n Mo.**
Burgherr. Mettre à profit la baisse des charges d'intérêt de la dette pour aider les générations futures
- 19.4625 n Po.**
Burgherr. Critique du paternalisme d'État
- 20.3861 n Mo.**
Burgherr. Solidarité de la part de tous plutôt que des deniers publics ne profitant qu'à une minorité
- 20.4157 n Mo.**
Burgherr. Moderniser les évaluations du personnel dans l'administration fédérale
- 20.4159 n Po.**
Burgherr. Dresser un bilan de la politique énergétique
- 21.3323 n Mo.**
Burgherr. Loi sur les épidémies. Limiter le pouvoir du Conseil fédéral
- 21.3508 n Ip.**
Burgherr. Assujettissement à la TVA. Fixer une franchise à la place d'un seuil de chiffre d'affaires
- x **21.3535 n Ip.**
Burgherr. Conséquences à long terme de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19
- x **21.3883 n Ip.**
Burgherr. Du bois gaspillé dans nos forêts?
- 21.3884 n Mo.**
Burgherr. Avantage d'un droit suisse indépendant pour notre place économique
- * **21.4230 n Ip.**
Burgherr. La Poste fait de la concurrence au secteur privé
- * **21.4326 n Mo.**
Burgherr. Loi sur les épidémies. Renforcer le contrôle parlementaire
- x **19.4330 n Mo.**
(Burkart) Fluri. Low Flight Network. Acheter le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
Voir objet 19.4329 Mo. Amstutz
Voir objet 19.4331 Mo. Aebischer Matthias
Voir objet 19.4332 Mo. Candinas
- x **19.4332 n Mo.**
Candinas. Low Flight Network. Acheter le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
Voir objet 19.4329 Mo. Amstutz
Voir objet 19.4330 Mo. Burkart
Voir objet 19.4331 Mo. Aebischer Matthias
- N **19.4338 n Mo.**
Candinas. Introduire un extrait complet à l'échelle nationale du registre des poursuites
- x **19.4339 n Mo.**
Candinas. Protection des aéroports nationaux contre les drones
- x **19.4340 n Ip.**
Candinas. Les adjudications "in-state" sont-elles licites pour des prestations également proposées sur le marché?
- 19.4563 n Ip.**
Candinas. Logements à prix abordable ou d'utilité publique sur les biens-fonds de la Confédération
- 19.4564 n Ip.**
Candinas. Financement stable des médias de service public (SSR et 34 radios et télévisions bénéficiant de la redevance)
- 19.4565 n Ip.**
Candinas. Quels offices, instituts et autres services fédéraux ont des règlements régissant les émoluments qui pénalisent les régions périphériques de la Suisse?
- 20.3331 n Mo.**
Candinas. Créer un fonds souverain pour stabiliser et renforcer l'économie
Voir objet 20.3416 Mo. Rieder
- 20.3401 n Ip.**
Candinas. La mise en place d'un extrait du registre des poursuites à l'échelle nationale engendrerait-elle réellement une forte charge de travail supplémentaire?
- 20.4234 n Mo.**
Candinas. Cessons de diaboliser la construction hors des zones à bâtir
- 20.4727 n Mo.**
Candinas. Décentralisation du travail. La Confédération doit montrer l'exemple
- 21.3426 n Mo.**
Candinas. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faillite
- * **21.4107 n Ip.**
Candinas. Régulation des effectifs de loups. L'interprétation de la notion de dommages correspond-elle aux besoins de la population de montagne ?

- * **21.4205 n Mo.**
Candinas. Protéger les aéroports nationaux contre les drones
- * **21.4305 n Ip.**
Candinas. Fabriquer du carburant de synthèse à partir de CO2
- 20.4089 n Mo.**
Cattaneo. Encourager le développement du secteur agrivoltaïque
- 20.4407 n Mo.**
Cattaneo. Covid-19. Rendre les convocations au service civil contraignantes en cas de situation d'urgence
- N **21.3518 n Mo.**
Cattaneo. Étendre la procédure d'annonce des nouvelles installations solaires pour réduire la bureaucratie
- x **21.3902 n Ip.**
Cattaneo. Le sport a bénéficié d'un train de mesures de soutien en 2020/21. À quoi s'attendre en 2022/23?
- * **21.4257 n Ip.**
Cattaneo. Accès au marché financier italien. À quand la conclusion d'un accord de coopération ?
- 19.4489 n Po.**
Chevalley. Rapport sur les mesures de réinsertion professionnelle pour les 50 ans et plus
- 19.4596 n Mo.**
Chevalley. Économie circulaire. Etiquetage de la durée de vie minimale des produits
- 20.4540 n Mo.**
Chevalley. Soutenir Euratom pour la fusion, la gestion des déchets et le démantèlement
- x **21.3464 n Ip.**
Chevalley. Chasse à la bécasse des bois. Où en est l'étude de l'OFEV ?
- x **21.3752 n Ip.**
Chevalley. Les projets de biogaz agricole sont-ils vraiment soutenus par les offices fédéraux?
- * **21.4139 n Ip.**
Chevalley. Combien de chasseurs tuent des espèces chassables sur la liste rouge ?
- * **21.4275 n Ip.**
Chevalley. Rodéos routiers, la liberté des uns s'arrêtent ou celle des autres commence
- 20.3113 n Mo.**
Christ. Passer du système de retrait au système d'adhésion pour limiter la publicité dans les boîtes aux lettres
- 20.3779 n Mo.**
Christ. Aide aux médias et offensive sur le plan de la formation. Bons destinés aux adolescents et aux jeunes adultes pour l'accès aux médias
- 21.3238 n Mo.**
Christ. Mettre à jour la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée pour répondre aux défis de demain
- x **21.3466 n Ip.**
Christ. Réforme de la formation des employés de commerce 2022. Places d'apprentissage en péril?
- x **21.3539 n Ip.**
Christ. Les zoos suisses entre loisirs, recherche et musées
- x **21.3728 n Ip.**
Christ. Pas de loi sur le CO2, pas d'accord institutionnel! Conséquences pour les CFF et le développement prévu du réseau des trains de nuit
- 21.3781 n Po.**
Christ. Réfléchir dès aujourd'hui à la stratégie d'aide aux médias de demain
- * **21.3995 n Ip.**
Christ. Pas d'accord sur l'électricité. Avons-nous coupé le courant?
- 20.3328 n Po.**
Clivaz Christophe. Stratégie nationale en faveur de l'amélioration de la desserte en transports publics vers les régions touristiques
- 20.3405 n Ip.**
Clivaz Christophe. Programme national de recherche Covid-19 (PNR 78). Quelle place pour les sciences humaines et sociales?
- 20.3774 n Ip.**
Clivaz Christophe. L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire est-elle infiltrée par le lobby nucléaire?
- 20.3847 n Ip.**
Clivaz Christophe. Bagages non accompagnés transportés par les CFF. Par la route ou par le rail?
- 20.4087 n Po.**
Clivaz Christophe. Comment répondre à la contamination de nos eaux potables liée au chlorothalonil et comment financer les assainissements nécessaires?
- 20.4088 n Po.**
Clivaz Christophe. Particules fines émises par l'abrasion des pneus et le freinage. Trouver des solutions pour lutter contre leurs conséquences sanitaires néfastes
- 20.4185 n Po.**
Clivaz Christophe. Favoriser l'utilisation de masques réutilisables
- 20.4318 n Ip.**
Clivaz Christophe. Impact de la pollution de l'air sur la santé
- 20.4321 n Ip.**
Clivaz Christophe. Vente de voitures soi-disant d'occasion afin de ne pas en tenir compte dans la moyenne des émissions de CO2 des voitures neuves
- 20.4442 n Ip.**
Clivaz Christophe. Statistiques sur les chiffres de l'asile du Secrétariat d'État aux migrations. Des clarifications s'imposent
- 20.4469 n Ip.**
Clivaz Christophe. Pandémie de Covid-19. Quel est l'impact des désinfectants sur la santé et l'environnement?
- 20.4471 n Ip.**
Clivaz Christophe. Subventions et incitations dans le tourisme qui nuisent à la biodiversité

- 20.4553 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour une TVA qui favorise l'économie circulaire. Appliquer un taux réduit pour les services de réparation
- 20.4554 n Po.**
Clivaz Christophe. Pour une TVA qui favorise l'économie circulaire. Réduction de la TVA pour les modèles d'affaires basés sur l'utilisation présentant un bénéfice écologique
- 20.4598 n Po.**
Clivaz Christophe. Équité dans la qualité des soins et du système de santé
- 21.3264 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour un financement pérenne des organisations d'importance nationale dans les domaines de la santé mentale, de la prévention du suicide et des violences
- 21.3530 n Ip.**
Clivaz Christophe. Remplacer une partie des protéines animales par des protéines végétales afin de diminuer l'apport excessif d'azote et de phosphore
- x **21.3531 n Ip.**
Clivaz Christophe. Innosuisse. La durabilité est-elle vraiment prise en compte?
- 21.3565 n Ip.**
Clivaz Christophe. Quelle est la position de la Suisse par rapport à une taxe carbone sur le transport maritime?
- x **21.3566 n Ip.**
Clivaz Christophe. Quel mécanisme de contrôle de qualité pour les masques de protection respiratoire, les masques chirurgicaux et les masques communautaires?
- 21.3682 n Ip.**
Clivaz Christophe. Exportation illégale de voitures. Que compte faire le Conseil fédéral?
- 21.3736 n Mo.**
Clivaz Christophe. Moratoire sur les désinfectants pour les mains contenant des ammoniums quaternaires
- 21.3757 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour des flux financiers compatibles avec la protection du climat
- x **21.3758 n Ip.**
Clivaz Christophe. Vue d'ensemble et coordination de l'encouragement de l'innovation par la Confédération
- x **21.3856 n Ip.**
Clivaz Christophe. Les soins prodigués dans les centres fédéraux pour requérants d'asile sont-ils équitables?
- 21.3857 n Po.**
Clivaz Christophe. Mieux quantifier et limiter la pollution de l'air induite par les chauffages à bois individuels
- 21.3858 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pollution de l'air et particules fines PM2,5. Révision de l'ordonnance sur la protection de l'air afin de mieux protéger la population
- 21.3898 n Po.**
Clivaz Christophe. Promouvoir le recyclage des véhicules usagés en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire
- x **21.3899 n Ip.**
Clivaz Christophe. Situation géopolitique en Érythrée. Le Secrétariat d'État aux migrations ne devrait-il pas repenser sa politique d'asile?
- * **21.4199 n Ip.**
Clivaz Christophe. Protéger les enfants des vidéos de type «kids unboxing»
- * **21.4207 n Mo.**
Clivaz Christophe. Prendre en compte les effets des démarrages à froid des véhicules thermiques sur la pollution de l'air
- * **21.4217 n Po.**
Clivaz Christophe. Connaître l'effet des produits phytosanitaires sur la santé des agriculteurs, viticulteurs et arboriculteurs ainsi que des riverains grâce à la mise en place d'un système de monitoring
- * **21.4218 n Po.**
Clivaz Christophe. Etudier la possibilité d'installer des filtres pour les systèmes de freinage du transport automobile et ferroviaire afin d'améliorer la qualité de l'air et de prévenir des problèmes de santé
- * **21.4307 n Ip.**
Clivaz Christophe. Mieux analyser les conséquences de la pollution de l'air aux particules fines pour mieux protéger la santé de la population
- * **21.4308 n Ip.**
Clivaz Christophe. Vers un secrétariat d'État au climat et à l'environnement ?
- 20.3994 n Ip.**
Cottier. Soutien aux autorités cantonales lorsqu'elles font face à de nouvelles formes de criminalité Voir objet 20.3995 Ip. Hurni
- 21.3207 n Ip.**
Cottier. Don du sang. Lever la discrimination des hommes homosexuels selon l'exemple britannique
- N **21.3278 n Mo.**
Cottier. Le tourisme suisse a besoin d'un programme de soutien rapide, efficace et axé sur la durabilité
- x **21.3654 n Po.**
Cottier. Politique européenne. Evaluation, priorités, mesures immédiates et prochaines étapes
- * **21.4151 n Ip.**
Cottier. Climat et inondations : un rôle plus fort de la Confédération et une nouvelle correction des eaux du Jura ?
- 20.4279 n Ip.**
Crottaz. Coût des équipements medicotechniques lourds
- 21.3861 n Po.**
Crottaz. Répercussions sanitaires des pesticides. État des lieux en Suisse
- x **21.3862 n Po.**
Crottaz. Conséquences de l'adhésion de la Suisse à l'Autorité européenne du travail et au Système d'information sur le marché intérieur
- 21.3863 n Mo.**
Crottaz. Scandale de la Dépakine. De la nécessité d'un fonds d'indemnisation pour les victimes

- x **21.3864 n Ip.**
Crottaz. Explications du Conseil fédéral lors de la votation sur l'initiative "pour une eau potable propre et une alimentation saine". Information ou désinformation?
- * **21.4267 n Ip.**
Crottaz. Pegasus : quel risque d'un espionnage extérieur de citoyen.ne.s suisses ?
- 20.3257 n Mo.**
Dandrès. Pour un soutien social et cohérent aux indépendantes et aux salariées frappées par la crise
- 20.3739 n Ip.**
Dandrès. Distribution matinale et dominicale des journaux. Pour un service universel sans dumping
- 20.3884 n Ip.**
Dandrès. Franchissement des frontières durant les mesures pour lutter contre la pandémie de Covid-19
- 20.4026 n Ip.**
Dandrès. Valeurs patrimoniales de l'ancien roi d'Espagne. Quelles mesures ont été prises par le Conseil fédéral pour s'assurer du respect du cadre légal et de la restitution d'éventuels biens mal acquis?
- 20.4036 n Ip.**
Dandrès. Quelles mesures pour assurer un soutien accru et de qualité pour les chômeurs et chômeuses confrontés à la crise?
- 20.4065 n Mo.**
Dandrès. La Suisse doit oeuvrer à la résolution des litiges collectifs de travail au sein de l'ONU
- 20.4535 n Mo.**
Dandrès. Pour instituer un droit pour les personnes mourantes d'être accompagnées dans leurs derniers instants
- 20.4621 n Mo.**
Dandrès. Les petits indépendants et petites indépendantes doivent pouvoir restituer leur local commercial sans être ruinés
- 20.4622 n Ip.**
Dandrès. Lorsque la faim est à la porte, les chercheurs et chercheuses s'en vont par la fenêtre
- 20.4683 n Ip.**
Dandrès. Fermeture du dernier office postal de Chêne-Bougeries
- 21.3121 n Ip.**
Dandrès. Contrôles douaniers sur la voie publique et ciblage des sans-papiers
- 21.3375 n Ip.**
Dandrès. Fermeture de l'office postal de Meinier
- x **21.3558 n Ip.**
Dandrès. Pour le respect des droits fondamentaux et démocratiques en Espagne
- 21.3744 n Mo.**
Dandrès. Congés collectifs de locataires en cas de travaux (faciliter les travaux tout en préservant le logement)
- 21.3751 n Ip.**
Dandrès. Ports francs de Genève
- x **21.3765 n Ip.**
Dandrès. Evacuation de la ZAD du Mormont. Violation de règles de l'État de droit?
- 21.3852 n Mo.**
Dandrès. Indemnisation des victimes de traite d'êtres humains (art. 182 CP)
- * **21.4168 n Po.**
Dandrès. Pour garantir la libre formation de l'opinion des citoyennes et des citoyens
- x **19.4058 n Ip.**
de Courten. Prise en charge par l'assurance-maladie des prestations des podologues. Quand le Conseil fédéral entend-il mettre en oeuvre les décisions du Parlement?
- 19.4551 n Po.**
de Courten. Réduire les coûts de la santé et les primes en supprimant des réglementations bureaucratiques inutiles dans le domaine des soins médicaux
- 20.3115 n Ip.**
de Courten. Publicité interdite pour protéger la jeunesse. La législation doit suivre le rythme de l'innovation technologique
- 20.4623 n Po.**
de Courten. Immigration et prestations sociales
- 20.4624 n Po.**
de Courten. Examen complet des tâches de l'État
- 20.4625 n Mo.**
de Courten. Réduction des dépenses fortement liées de la Confédération
- 21.3510 n Ip.**
de Courten. Mesures de la qualité de l'air. Une occasion manquée?
- x **21.3524 n Po.**
de Courten. Conséquences financières de l'accès facilité à la psychothérapie sur les primes d'assurance-maladie et sur l'assurance-invalidité
- 21.3525 n Mo.**
de Courten. Étudiants étrangers en médecine. Pas de subvention par les impôts
- 21.3724 n Mo.**
de Courten. Coûts de réglementation. Coordonner les différents contrôles auxquels sont soumises les PME
- 21.3747 n Ip.**
de Courten. Extension du réseau de fibre optique. Demande d'explications concernant le mépris flagrant de Swisscom à l'égard des principes convenus relatifs à la concurrence
- * **21.4260 n Ip.**
de Courten. Amélioration de la qualité des indications médicales dans l'assurance obligatoires des soins
- x **19.3980 n Ip.**
de la Reussille. Suspension de l'aide suisse à l'UNRWA
- x **19.3981 n Ip.**
de la Reussille. Catastrophe environnementale en Amazonie et accord avec les pays du Mercosur
- x **19.4030 n Ip.**
de la Reussille. La Poste Suisse aux ordres d'un pays étranger?

- 20.3173 n Mo.**
de la Reussille. Protection de la santé des travailleurs et travailleuses. Pour une ratification de la Convention no 187 de l'OIT sur le cadre promotionnel de la sécurité et la santé au travail
- x **20.3174 n Mo.**
de la Reussille. Taxer les millionnaires pour donner des moyens aux collectivités et sauver les emplois
- 20.3557 n Ip.**
de la Reussille. Répression des mouvements démocratiques en Turquie
- 20.3604 n Ip.**
de la Reussille. Refuser le plan de guerre des Etats-Unis au Proche-Orient
- 20.4277 n Ip.**
de la Reussille. Halte à la mégalomanie bancaire!
- 20.4354 n Ip.**
de la Reussille. Interdire le mouvement turc des "Loups gris"
- 20.4472 n Ip.**
de la Reussille. Condamner fermement les assassinats ciblés
- 20.4474 n Ip.**
de la Reussille. Situation en Colombie
- 21.3093 n Ip.**
de la Reussille. Machination contre un diplomate suisse?
- 21.3094 n Ip.**
de la Reussille. Vers la fin du développement du hockey sur glace suisse?
- 21.3222 n Ip.**
de la Reussille. Le Conseil fédéral veut-il la perte de la Poste?
- 21.3383 n Mo.**
de la Reussille. Défense contre l'application extraterritoriale d'actes juridiques
- 21.3639 n Ip.**
de la Reussille. La Suisse doit suspendre les brevets des vaccins anticovid
- 21.3640 n Mo.**
de la Reussille. RHT. Les travailleurs "temporaires" ont aussi besoin de mesures pour éviter les licenciements!
- x **21.3641 n Ip.**
de la Reussille. Sécurité dans les centres d'hébergement pour requérants d'asile
- * **21.4050 n Ip.**
de la Reussille. La direction de la Poste se moque de ses usagers
- 20.4181 n Po.**
de Montmollin. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les Mice et les grands événements
- 20.4515 n Mo.**
de Montmollin. Couverture sociale des familles payannes. Prévenir les risques pour le conjoint travaillant sur l'exploitation
- 20.4525 n Mo.**
de Montmollin. Franchise douanière sur le vin. Mieux tenir compte des régions viticoles frontalières
- * **21.4280 n Ip.**
de Montmollin. Moratoire OGM : sortir de l'impasse. Créer une Agence nationale pour l'évaluation des produits non médicaux issus de techniques génétiques
- 20.3079 n Ip.**
de Quattro. Les entreprises medtech en danger
- 20.3542 n Po.**
de Quattro. Un centre de compétence pour gérer l'après-Covid-19
- 20.3543 n Po.**
de Quattro. Rendre plus efficace la gestion de crise
- 20.4357 n Mo.**
de Quattro. Protégeons nos institutions contre le "hate speech"
- 20.4358 n Mo.**
de Quattro. Mieux évaluer, avant sa libération, la menace terroriste que représente une personne
- x **21.3570 n Ip.**
de Quattro. Les nouvelles cartes de débit prêtertent consommateurs et petits commerçants
- * **21.3997 n Ip.**
de Quattro. Attaques de gros bétail par le loup
- * **21.4014 n Ip.**
de Quattro. Renforçons la lutte contre le terrorisme
- 19.4591 n Ip.**
Dettling. Obligation d'épandre le lisier à l'aide d'un pendillard. Les conséquences ont-elles été étudiées dans leur ensemble?
- 20.3392 n Mo.**
Dettling. Crise du coronavirus. Préparer un plan global pour rééquilibrer le budget de la Confédération et stabiliser les assurances sociales
Voir objet 20.3414 Mo. Salzmann
- 20.3794 n Mo.**
Dettling. Mettre un terme au copinage dans les entreprises liées à la Confédération (lex Pardini)
- 21.3055 n Mo.**
Dettling. Non aux importations de lait destiné à la production de fromage
Voir objet 21.3053 Mo. Salzmann
- x **21.3830 n Ip.**
Dettling. Les espaces verts qui bordent les autoroutes et les voies ferrées détruisent la biodiversité
- 21.3896 n Mo.**
Dettling. Transparence dans la banque de données sur le trafic des animaux
- 19.4606 n Po.**
Dobler. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse
Voir objet 19.4607 Po. Feller
Voir objet 19.4608 Po. Gysin Greta
Voir objet 19.4609 Po. Hurter Thomas
- * **21.4313 n Mo.**
Dobler. Création d'un certificat électronique de vaccination
- * **21.4314 n Ip.**
Dobler. Serait-il possible de mieux utiliser le potentiel des centrales nucléaires existantes ?

- * **21.4327 n Mo.**
Dobler. Accroître la transparence des coûts engendrés par les rapports élaborés en exécution d'un postulat
- 21.3262 n Mo.**
Egger Kurt. Toitures solaires sur les bâtiments existants
- 21.3320 n Ip.**
Egger Kurt. Garanties d'origine européennes. Inondation du marché suisse
- 21.3847 n Ip.**
Egger Kurt. Production de ciment pauvre en CO₂. Analyse de la situation
- x **19.3998 n Mo.**
Egger Mike. Favoriser l'intégration des réfugiés reconnus au sein des communes
- x **19.3999 n Mo.**
Egger Mike. Plateformes de communication en matière d'usage abusif des assurances sociales
- x **19.4020 n Ip.**
Egger Mike. Soutien de la diversité pour les médias électroniques
- x **19.4075 n Ip.**
Egger Mike. Des mesures efficaces pour réduire les coûts de la santé
Voir objet 19.4076 Ip. Marti Samira
- x **19.4353 n Ip.**
Egger Mike. Dublin IV. Le libre choix du lieu de domicile octroyé de fait aux demandeurs d'asile remet en cause leur intégration
- 20.3782 n Mo.**
Egger Mike. SOS chômage des jeunes. Soulager les entreprises formatrices
- 20.4698 n Mo.**
Egger Mike. Pas de privilège pour les magistrats et les parlementaires
- 21.3028 n Ip.**
Egger Mike. Loi Covid-19 et loi sur les épidémies. Prendre au sérieux l'examen de la proportionnalité!
- 21.3113 n Mo.**
Egger Mike. Cesser de discriminer les nouveaux conducteurs âgés de 18 à 20 ans
- 21.3272 n Mo.**
Egger Mike. Réseau de stations-services à hydrogène. Procédures d'autorisation simplifiées
- 21.3507 n Ip.**
Egger Mike. Le Conseil fédéral temporise-t-il pour ce qui concerne le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons?
- N **21.3903 n Mo.**
Egger Mike. Renforcer la lutte contre la fraude alimentaire pour protéger la production alimentaire nationale et les consommateurs suisses
- 21.3915 n Ip.**
Egger Mike. Évaluation de la viande et des succédanés de viande. Éviter d'avoir deux poids deux mesures
- 21.3916 n Mo.**
Egger Mike. Pour une politique environnementale fondée sur des incitations plutôt que sur des taxes
- * **21.3989 n Ip.**
Egger Mike. Coopération avec l'Autriche dans le cadre du règlement Dublin
- * **21.4140 n Ip.**
Egger Mike. Expulser plus efficacement les requérants d'asile déboutés
- * **21.4228 n Ip.**
Egger Mike. Primes d'assurance-maladie. Discrimination injustifiée de la Suisse orientale
- x **19.4305 n Mo.**
Estermann. Réduire drastiquement la remise d'antidépresseurs en Suisse
- 20.3191 n Mo.**
Estermann. Réduire le nombre d'avortements tardifs en Suisse
- 20.3645 n Po.**
Estermann. Système immunitaire vs vaccins
- 21.3038 n Ip.**
Estermann. Questions concernant les mesures contre le Covid-19
- 21.3467 n Ip.**
Estermann. Décès après la vaccination
- 21.3468 n Ip.**
Estermann. Le vaccin du docteur Winfried Stöcker
- 21.3469 n Ip.**
Estermann. Tests de dépistage du coronavirus
- 21.3470 n Ip.**
Estermann. Covid-19. Preuves apportées par les tests
- 21.3479 n Mo.**
Estermann. Tests PCR. Le facteur essentiel écarté qui provoque de très mauvaises décisions
- * **21.4026 n Mo.**
Estermann. Covid-19. Informer le public sur la vaccination
- * **21.4027 n Mo.**
Estermann. Covid-19. Données statistiques sur les admissions aux soins intensifs
- * **21.4028 n Ip.**
Estermann. Infections post-vaccinales
- * **21.4029 n Ip.**
Estermann. Infection au Covid-19. Taux de mortalité en hausse des personnes vaccinées
- * **21.4030 n Mo.**
Estermann. Covid-19. Discrimination des personnes dont le système immunitaire fonctionne en raison des conclusions erronées tirées des évaluations des tests
- x **19.4200 n Mo.**
Eymann. Maintien du financement de départ prévu pour 2017-2020 qui vise à augmenter le nombre de places de formation en médecine humaine
- x **19.4326 n Mo.**
Eymann. Lutte contre l'antibiorésistance. Organiser une conférence ministérielle internationale en Suisse pour créer des conditions générales favorables à la recherche
Voir objet 19.4327 Mo. Heim
Voir objet 19.4328 Mo. Reimann Lukas

- 19.4510 n Mo.**
Eymann. Institution d'une Madame Climat ou d'un Monsieur Climat afin de promouvoir la réduction des émissions de CO2
- 20.4686 n Mo.**
Eymann. Extension de l'indication des médicaments. Mettre fin aux inconvénients que subissent les patients suisses en réduisant le temps nécessaire à l'autorisation de mise sur le marché
- x **21.3537 n Ip.**
Eymann. Remplacer le Tarmed sans plus attendre
- x **21.3668 n Ip.**
Eymann. Absence de perspectives pour un accord Suisse-UE sur l'électricité. Intensifier la promotion de l'efficacité énergétique et du photovoltaïque
- x **21.3773 n Ip.**
Eymann. Dégradation des services de la Poste à cause de l'abandon du vidage des boîtes aux lettres le soir
- 21.3774 n Mo.**
Eymann. Nouveaux médicaments. Créer la base légale permettant une rapide mise sur le marché
- x **21.3775 n Ip.**
Eymann. Réduction des émissions de CO2. Mettre en oeuvre les mesures applicables rapidement
- x **21.3788 n Po.**
Eymann. Protéger les enfants contre les risques d'ingestion des piles boutons
- x **21.3740 n Po.**
Farinelli. Électromobilité sans surcharge du réseau électrique. Stratégie
- x **19.4169 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Principe de précaution. Quelle application par le Conseil fédéral dans les domaines de l'alimentation, des cosmétiques et des objets usuels?
- x **19.4307 n Ip.**
Fehlmann Rielle. L'ambulatorio avant le stationnaire. Un principe nié dans les faits!
- x **19.4308 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Projet d'adaptation des sites de production SSR. Quelles conséquences sur la diversité et la couverture médiatique en Suisse alémanique et en Suisse romande?
- x **19.4603 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Remise d'impôt pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance
- 20.3176 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Covid-19. Pour une meilleure reconnaissance des soins à domicile publics
- 20.3558 n Po.**
Fehlmann Rielle. Au-delà du Covid-19, allons-nous agir pour réduire l'obésité?
- 20.3657 n Po.**
Fehlmann Rielle. Pour un respect intégral des droits des personnes handicapées
- 20.3693 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Un bureau de l'égalité dans chaque canton
- 20.4113 n Po.**
Fehlmann Rielle. Pour une loi qui concrétise la convention d'Istanbul (protection contre la violence faite aux femmes)
- 20.4212 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Les médicaments Avastin et Lucentis font encore parler d'eux
- 20.4273 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Application de la loi sur les jeux d'argent. Des correctifs sont indispensables
- 21.3073 n Po.**
Fehlmann Rielle. Maisons d'accueil pour femmes victimes de violence. Pour un financement correspondant aux besoins
- 21.3108 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Renvoi forcé de requérants d'asile. Respect des règles d'éthique et de déontologie?
- 21.3109 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Renvoi forcé de requérants d'asile. Besoin d'éthique et de transparence?
- 21.3395 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Volonté de museler les oeuvres d'entraide suisses?
- 21.3574 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Il faut sortir le leader kurde Abdullah Öcalan et ses codétenus de l'isolement
- 21.3816 n Po.**
Fehlmann Rielle. Collecte de données en lien avec les jeux vidéo. Une fatalité?
- 21.3817 n Po.**
Fehlmann Rielle. Consommation d'alcool. Les jeunes très exposés à la publicité!
- x **21.3818 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Le taux de TVA pour le matériel médical est-il adapté?
- * **21.4031 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Précarité des personnes détentrices d'un permis de travail au temps du Covid
- * **21.4077 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Réduire la teneur en sucre, surtout pour les enfants !
- * **21.4078 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Pour un budget sensible au genre
- * **21.4215 n Po.**
Fehlmann Rielle. Pour une protection suffisante des victimes de violences sexuelles
- * **21.4309 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Fin de l'impunité pour les crimes perpétrés par le régime iranien ?
- N **19.4067 n Mo.**
Feller. Adapter Via sicura pour que les services d'urgence puissent accomplir leur travail dans les conditions requises par leur mission, y compris lorsque la vitesse est limitée à 30 kilomètres à l'heure
 Voir objet 19.4068 Mo. Rochat Fernandez
- 19.4432 n Ip.**
Feller. Protection des personnes et des biens lors des transports de fonds en Suisse. Est-il judicieux qu'un seul canton dispose d'une réglementation?

19.4607 n Po.

Feller. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse

Voir objet 19.4606 Po. Dobler

Voir objet 19.4608 Po. Gysin Greta

Voir objet 19.4609 Po. Hurter Thomas

20.3250 n Mo.

Feller. Clarifier la fonction de la réserve pour distributions futures dans le bilan de la BNS

20.3251 n Mo.

Feller. Ordonnance sur les marchés publics. Abroger l'article 24 pour faire respecter le principe "pacta sunt servanda"

Voir objet 20.3266 Mo. Gapany

•x **20.3278 n Mo.**

Feller. Tenir compte de la situation particulière des écoles d'équitation pendant la crise sanitaire liée au Covid-19

20.4075 n Mo.

Feller. Encourager les projets de construction et de rénovation des hôtels en Suisse

20.4147 n Ip.

Feller. Pourquoi les états financiers mensuels de l'AVS, de l'AI et des APG ne sont-ils soudainement plus publiés?

20.4148 n Mo.

Feller. Autoriser la Centrale de compensation à continuer de publier les états financiers mensuels de l'AVS, de l'AI et des APG

20.4199 n Mo.

Feller. Garantir la transparence des hypothèses et des modalités de calcul des primes de l'assurance-maladie obligatoire

20.4410 n Mo.

Feller. Rembourser l'impôt et la surtaxe sur les huiles minérales aux sociétés de sauvetage

20.4532 n Ip.

Feller. Comment l'Office fédéral de l'énergie a-t-il sélectionné les quatre labels du bâtiment dont il assure la promotion?

21.3036 n Mo.

Feller. Encourager les entreprises à constituer des réserves de crise

21.3071 n Ip.

Feller. Assurance-maladie obligatoire. Les conflits d'intérêts de l'OFSP ne sont-ils pas manifestes?

•x **21.3697 n Ip.**

Feller. Les responsables de l'affaire Car postal vont-ils échapper à la justice?

21.3780 n Mo.

Feller. Résilier le contrat qui lie Sasis SA à l'OFSP pour garantir l'impartialité de la Confédération et éviter les conflits d'intérêts dans le système de santé

21.3782 n Ip.

Feller. Contrat de livraison de données conclu entre l'OFSP et Sasis. Pourquoi l'OFSP n'exerce-t-il pas lui-même les tâches que la loi lui confie?

21.3942 n Ip.

Feller. Les frais de gestion et les charges d'exploitation de Compenswiss sont-ils présentés de façon complète, exacte et transparente?

* **21.4104 n Ip.**

Feller. La surveillance des assureurs-maladie, notamment de leurs placements financiers, est-elle à la hauteur des enjeux ?

* **21.4172 n Mo.**

Feller. La Confédération doit payer ce qu'elle doit à l'AVS et à l'AI

* **21.4173 n Ip.**

Feller. Pourquoi les droits de timbre n'apparaissent-ils plus comme des frais de gestion des fonds l'AVS, de l'AI et des APG ?

* **21.4174 n Ip.**

Feller. A quelles conditions les CFF peuvent-ils installer dans des bâtiments dont ils sont propriétaires des commerces bénéficiant d'horaires élargis ?

•x **19.4016 n Po.**

Feri Yvonne. Violence sexuelle à l'égard des enfants sur Internet. Que fait l'Office fédéral de la police?

19.4407 n Po.

Feri Yvonne. Quels résultats l'intégration effective par le travail dans l'assurance-invalidité donne-t-elle pour les personnes atteintes d'un dommage durable à la santé?

19.4430 n Mo.

Feri Yvonne. Améliorer la protection des travailleurs domestiques assurant une prise en charge

20.3057 n Po.

Feri Yvonne. Comprendre et combattre la myopie des enfants

20.3231 n Mo.

Feri Yvonne. Programme de détection précoce des atteintes au bien-être des enfants

20.3683 n Mo.

Feri Yvonne. Allocations pour enfant sous condition de ressources

20.3684 n Po.

Feri Yvonne. Mesures de prévention de la pauvreté

20.3690 n Mo.

Feri Yvonne. Modification indispensable de la norme pénale contre les désagréments causés à un enfant en le confrontant à un acte d'ordre sexuel

20.3971 n Po.

Feri Yvonne. Partage du déficit. Analyse

20.3972 n Po.

Feri Yvonne. Révision de la responsabilité parentale après une séparation ou un divorce. Évaluation

20.4084 n Mo.

Feri Yvonne. Stratégie nationale de lutte contre la cyberpédocriminalité

21.3090 n Po.

Feri Yvonne. Discrimination des femmes en raison de l'âge

21.3114 n Mo.

Feri Yvonne. Aider les travailleurs du sexe

- 21.3115 n Po.**
Feri Yvonne. Troubles musculosquelettiques. Situation en matière d'offre de soins
- x **21.3685 n Ip.**
Feri Yvonne. Effets des pratiques restrictives de l'AI sur les caisses de pension
- 21.3850 n Mo.**
Feri Yvonne. Création d'un office fédéral de la famille, des générations et de la société
- x **21.3851 n Ip.**
Feri Yvonne. Maladie coeliaque ou quand le gluten rend malade
- * **21.4059 n Po.**
Feri Yvonne. Suivi du dossier électronique du patient
- * **21.4060 n Ip.**
Feri Yvonne. Santé sexuelle et gynécologie. Importance des services liés à la prévention et potentiel d'économies
- * **21.4231 n Ip.**
Feri Yvonne. Manque de données différenciées selon les sexes dans le domaine de la santé
- * **21.4232 n Ip.**
Feri Yvonne. Enfants handicapés tributaires d'une table de verticalisation
- * **21.4233 n Ip.**
Feri Yvonne. Coûts de la crise des antibiotiques pour le système de santé
- 20.3098 n Ip.**
Fiala. Coronavirus. Un Parlement virtuel serait-il une solution?
- 20.3676 n Ip.**
Fiala. Sauvegarder les technologies clés et les innovations en Suisse, pour la Suisse
- 20.4054 n Ip.**
Fiala. Ralentissement de la numérisation des chemins de fer?
- 20.4180 n Ip.**
Fiala. Affaire Crypto. Des conséquences durables pour la Suisse?
- 20.4528 n Ip.**
Fiala. Une carte d'identité pour les sans-papiers à Zurich
- 20.4529 n Mo.**
Fiala. Améliorer la recherche sur les antibiotiques grâce à des mesures d'incitation à la demande
- 21.3349 n Ip.**
Fiala. Accord-cadre Suisse-UE. Est-il le préalable à la conclusion d'autres accords?
- x **21.3361 n Ip.**
Fiala. Fédéralisme. La bonne formule en cas de crise?
- x **21.3651 n Ip.**
Fiala. Moissons fatales aux faons. Comment prévenir les accidents inutiles?
- * **21.4080 n Ip.**
Fiala. Conservation et remise des actes de défaut de biens sous forme électronique
- * **21.4180 n Ip.**
Fiala. Toute la cyberdéfense sous un même toit. Une cyberdéfense efficace au sein du DDPS
- 19.4622 n Ip.**
Fischer Roland. Clarifications concernant l'accord-cadre avec l'UE. Il faut aller de l'avant!
- 20.3539 n Ip.**
Fischer Roland. Le frein à l'endettement est-il vraiment approprié dans les périodes de crise?
- 20.3704 n Ip.**
Fischer Roland. La Banque nationale suisse est-elle liée par l'Accord de Paris sur le climat?
- 20.3705 n Mo.**
Fischer Roland. Faire toute la lumière sur l'impact de la place financière suisse sur le changement climatique
- 20.3798 n Mo.**
Fischer Roland. Obligations vertes en faveur du climat et de la biodiversité
- 20.4196 n Ip.**
Fischer Roland. Groupe de travail sur les risques financiers liés à des facteurs naturels
- 20.4213 n Mo.**
Fischer Roland. Soumettre l'accord-cadre au Parlement avant la fin 2020
- 20.4648 n Mo.**
Fischer Roland. Accès privilégié au marché pour les produits durables
- 21.3413 n Ip.**
Fischer Roland. Plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse. Avancement des travaux
- 21.3414 n Ip.**
Fischer Roland. Produits importés en Suisse. Réduire les retombées négatives à l'étranger
- 21.3678 n Po.**
Fischer Roland. Intégrer la Suisse au marché unique européen via l'adhésion à l'EEE
- 21.3859 n Ip.**
Fischer Roland. Une convention pour renforcer et compléter les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- 20.3121 n Ip.**
Fivaz Fabien. Statut précaire du corps intermédiaire dans les hautes écoles
- 20.3353 n Ip.**
Fivaz Fabien. Starlink. Quelles sont nos marges de manoeuvre pour contrôler les constellations de satellites?
- 20.3828 n Po.**
Fivaz Fabien. Eclairage public et sécurité routière. Aller au-delà des clichés
- 20.4155 n Ip.**
Fivaz Fabien. Véhicules hybrides rechargeables. Quel impact pour les véhicules qui ne sont jamais chargés?
- 20.4460 n Ip.**
Fivaz Fabien. Défis écologiques concernant le Doubs
- 20.4696 n Po.**
Fivaz Fabien. Assainir systématiquement les seuils inutilisés sur les cours d'eau suisses

- x **21.3552 n Ip.**
Fivaz Fabien. Cendres de bois. Engrais ou déchets?
- 21.3553 n Ip.**
Fivaz Fabien. Les variétés végétales résistantes aux herbicides sont-elles compatibles avec l'objectif de réduction des risques liés aux pesticides?
- 21.3745 n Ip.**
Fivaz Fabien. Planification et développement des effectifs de l'armée
- 21.3809 n Ip.**
Fivaz Fabien. Innovation sociale. Parent pauvre de la politique d'innovation de la Confédération
- * **21.4214 n Mo.**
Fivaz Fabien. Non-association à Horizon 2021-2027 : compléter les mécanismes prévus pour assurer l'avenir de la recherche et de l'innovation en Suisse
- * **21.4286 n Mo.**
Fivaz Fabien. Revoir la réglementation pour permettre les modèles agricoles alternatifs, en particulier les micro-fermes
- x **19.4317 n Mo.**
Flach. Atténuer l'effet des interruptions de l'activité professionnelle en mettant en place un système flexible de rentes AVS anticipées
- x **19.4319 n Mo.**
Flach. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition postdébarquements
- x **19.4567 n Po.**
Flach. Banques de données de la Confédération et des cantons et protection des données. Une vue d'ensemble s'impose
- x **19.4573 n Mo.**
Flach. Libéraliser la protection des emblèmes
- 20.3682 n Po.**
Flach. Réfléchissons au lieu de construire. Accompagnons le développement des infrastructures d'une réduction des pics d'affluence pour un trafic plus efficace
- 20.3689 n Mo.**
Flach. Empêcher l'intimidation et la désinformation auprès des débiteurs par des maisons de recouvrement peu sérieuses
- 20.3848 n Ip.**
Flach. Le service civil pourrait mieux soutenir la population en situation d'urgence
- 20.4717 n Mo.**
Flach. Souveraineté numérique sur les données médicales
- 20.4718 n Ip.**
Flach. Quel serait le meilleur emplacement pour accueillir les électrolyseurs qui produiront l'hydrogène destiné à combler nos besoins hivernaux d'électricité?
- x **19.4221 n Mo.**
(Flückiger Sylvia) Wobmann. Plus de places de stationnement aux abords des gares et des accès autoroutiers
- x **19.4037 n Mo.**
Fluri. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzzone
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
- 19.4604 n Mo.**
Fluri. Débits résiduels appropriés et biodiversité
- 20.3052 n Mo.**
Fluri. Abaissement des valeurs limites applicables aux pesticides. Financement des installations supplémentaires de traitement des eaux conforme au principe du pollueur-payeur
- 20.3709 n Po.**
Fluri. Créer les conditions générales pour une logistique efficace et respectueuse de l'environnement
- 20.4154 n Mo.**
Fluri. Biodiversité, Constitution fédérale et 30 fois plus de courant
- 20.4226 n Po.**
Fluri. Effets sur la biodiversité de la pratique de la Confédération en matière de subventions
- 20.4603 n Mo.**
Fluri. Inscrire la stratégie sur les sols dans la loi et la mettre en oeuvre
- x **21.3771 n Ip.**
Fluri. L'OFAC compromet-il la sécurité aérienne au profit de l'énergie éolienne?
- x **19.4251 n Ip.**
(Frei) Flach. Dons de sperme anonymes et pères inconnus
- x **19.3997 n Ip.**
Fridez. Ukraine. Une aide humanitaire pour construire la paix
- 19.4528 n Ip.**
Fridez. Aviation suisse. Une flotte avec deux types d'avions de combat est la règle
- 19.4529 n Ip.**
Fridez. Acquisition de nouveaux avions de combat et questions stratégiques
- 20.3715 n Mo.**
Fridez. Réglementation stricte pour l'exportation des pistolets au poivre
- 20.3716 n Ip.**
Fridez. Menaces représentées par les missiles. Un point faible, un trou dans la protection de l'espace aérien suisse?
- 20.4632 n Mo.**
Fridez. Renforcer les moyens de transport aérien de la Suisse pour la promotion de la paix, l'aide humanitaire et la coopération au développement
- 21.3131 n Mo.**
Fridez. Les exportations d'armes à destination de l'Arabie saoudite doivent cesser
- 21.3132 n Mo.**
Fridez. Tirs militaires aux abords de la réserve naturelle de la Grande Caricaie. Cela suffit!

- 21.3133 n Mo.**
Fridez. Poste. Fuite en avant dans la numérisation, aujourd'hui dans l'accès aux prestations du service à domicile, au détriment des personnes âgées et des régions excentrées
- 21.3305 n Ip.**
Fridez. Quelle est la suite prévue pour le plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent?
- 21.3306 n Ip.**
Fridez. Sécurité du personnel civil de la douane dans les engagements sur le terrain
- x **21.3837 n Ip.**
Fridez. Utilisation de produits industriels suisses pour la fabrication d'armements à l'étranger?
- 21.3840 n Mo.**
Fridez. LAMal. Reconnaissance des soins prodigués par les pédicures-podologues diplômés pour les patients souffrant d'une artériopathie périphérique symptomatique
- 21.3841 n Po.**
Fridez. Renforcer nos moyens de défense contre les agents biologiques et le bioterrorisme
- x **21.3842 n Ip.**
Fridez. Défense contre les agents biologiques et le bioterrorisme. Collaboration avec l'Otan?
- * **21.4013 n Ip.**
Fridez. Quid de l'accès au pass sanitaire en cas de contre-indication à la vaccination contre la Covid-19
- * **21.4070 n Ip.**
Fridez. Les incendies estivaux : une menace que le réchauffement climatique introduit dans les risques à prendre en compte en Suisse
- * **21.4281 n Ip.**
Fridez. Acquisition du F-35 : Protection des informations et sécurisation des données et des documents
- x **19.4112 n Ip.**
Friedl Claudia. Intégrer la biodiversité plutôt que la voir disparaître
- x **19.4293 n Ip.**
Friedl Claudia. Utilisation et homologation des produits phytosanitaires d'origine naturelle
- 19.4542 n Ip.**
Friedl Claudia. Délivrance des visas. Des procédures inutilement compliquées et restrictives sans raison?
- 19.4543 n Ip.**
Friedl Claudia. La Suisse s'est-elle fixé en matière climatique des objectifs insuffisants, susceptibles de porter atteinte et aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant?
- 19.4544 n Ip.**
Friedl Claudia. Halte aux investissements préjudiciables au climat des banques de développement
- 20.3530 n Ip.**
Friedl Claudia. Objectif 15 de l'Agenda 2030 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable). Où en est-on?
- 20.3834 n Po.**
Friedl Claudia. Pour un affichage sur les produits permettant une amélioration de leur transparence sur le plan climatique et environnemental
- 20.4079 n Ip.**
Friedl Claudia. La moule quagga menace les écosystèmes et les zones de captage d'eau potable
- 20.4080 n Ip.**
Friedl Claudia. L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation menace-t-elle les objectifs de politique étrangère de notre pays?
- 20.4420 n Ip.**
Friedl Claudia. Recherche de la vérité sur les personnes disparues au Sri Lanka
- 21.3122 n Po.**
Friedl Claudia. Coopération au développement et promotion de la paix. Établir une stratégie permettant aux femmes de participer
- 21.3256 n Ip.**
Friedl Claudia. Produits phytosanitaires dans des sols non traités
- 21.3257 n Ip.**
Friedl Claudia. Sri Lanka. Rassembler des preuves en vue de futurs procès en responsabilité
- 21.3258 n Ip.**
Friedl Claudia. Importance de la société civile dans la politique étrangère
- 21.3259 n Ip.**
Friedl Claudia. Convention de l'ONU relative aux entreprises et aux droits de l'homme
- 21.3337 n Ip.**
Friedl Claudia. Mettre en oeuvre intégralement l'Agenda 2030!
- x **21.3529 n Ip.**
Friedl Claudia. La violence sexuelle en Éthiopie, une arme de guerre
- 21.3746 n Mo.**
Friedl Claudia. Dévalaison des poissons dans le Rhin. Protéger les anguilles et les autres poissons migrateurs
- 21.3844 n Mo.**
Friedl Claudia. Dérive de produits phytosanitaires dans des habitats proches de l'état naturel. Monitoring
- 21.3867 n Ip.**
Friedl Claudia. Bélarus. Regarder et ne rien faire?
- 21.3868 n Mo.**
Friedl Claudia. Participation aux programmes européens du cadre financier pluriannuel 2021-2027
- * **21.4147 n Ip.**
Friedl Claudia. Quels enseignements a-t-on tirés des livraisons d'isopropanol à la Syrie ?
- 19.4527 n Ip.**
Friedli Esther. Imposition de l'économie numérique. Projet de l'OCDE. Modification de principes au détriment de la Suisse
- 20.3393 n Mo.**
Friedli Esther. Pour une remise ou une réduction de la TVA en faveur des entreprises qui ont fermé sur décision du Conseil fédéral

- * **21.4016 n** Ip.
Friedli Esther. Une Suisse à 10 millions d'habitants. Quelles seront les conséquences de l'évolution démographique?
- 20.3397 n** Mo.
Funiciello. Gender budgeting. Apporter une réponse équitable à la crise
- 20.4059 n** Mo.
Funiciello. Éliminer une tache aveugle. Créer une chaire d'économie féministe!
- 20.4301 n** Mo.
Funiciello. Pas de bonus pour les entreprises bénéficiant d'aides liées au Covid!
- 21.3302 n** Ip.
Funiciello. Pratique des tribunaux dans les affaires d'homicides. Analyse en fonction des sexes
- 21.3768 n** Mo.
Funiciello. Stop Talking Start Funding
- x **21.3670 n** Ip.
Gafner. Décès d'une collaboratrice de l'ambassade de Suisse en Iran
- x **21.3769 n** Ip.
Gafner. Taux d'imposition minimal de 15 pour cent sur les bénéfices des entreprises
- 21.3770 n** Mo.
Gafner. Procédure de notification pour les produits à base de produits naturels destinés à fortifier ou à protéger les plantes
- x **21.3943 n** Ip.
Gafner. Soutien de la Suisse à la poursuite d'agendas politiques à l'OMS
- x **19.4485 n** Mo.
Geissbühler. Intention dans les cas d'infractions commises sous l'influence de la drogue ou de l'alcool
- x **19.4486 n** Mo.
Geissbühler. Organisations d'aide et de soins à domicile. Exclure les prestations de prise en charge et d'accompagnement au quotidien du champ de la TVA
- 20.4545 n** Mo.
Geissbühler. Obligation de déclarer les plantations de chanvre
- * **21.3994 n** Ip.
Geissbühler. Lutter contre les déchets sauvages en Suisse
- * **21.4206 n** Mo.
Geissbühler. Les enfants conçus grâce à un don de sperme devraient avoir la possibilité de connaître leur père biologique dès l'âge de 4 ans
- x **21.3486 n** Ip.
Giacometti. Emballages écologiques pour boissons. Promouvoir le recyclage
- x **21.3792 n** Ip.
Giacometti. Moderniser les allocations pour perte de gain
- * **21.4133 n** Mo.
Giacometti. Promotion des capacités d'abattage régionales pour éviter les longs transports d'animaux Voir objet 21.4134 Mo. Munz
- 20.4019 n** Po.
Giezendanner. Geler immédiatement le lancement du secteur d'activité des trains de nuit
- 20.3303 n** Mo.
Glanzmann. Modification du régime des allocations pour perte de gain pour les jours de service effectués dans le cadre du service d'appui
- 21.3354 n** Mo.
Glanzmann. Acquérir les moyens informatiques en Suisse pour protéger la population
- 21.3715 n** Mo.
Glanzmann. Programme d'impulsion pour prévenir la violence sur les personnes âgées
- x **20.3517 n** Po.
Glarner. Mettre un terme à temps à la terreur due à la mouvance d'extrême gauche en interdisant maintenant le groupe Antifa
- 20.3706 n** Ip.
Glarner. Des extrémistes de la section suisse du groupe Antifa sont-ils formés en Syrie?
- 20.3845 n** Mo.
Glarner. Regroupement familial. Obligation d'effectuer un test ADN
- 20.4436 n** Ip.
Glarner. Soutien accordé aux organisations d'entraide qui prennent part à des campagnes précédant des élections
- 20.4516 n** Mo.
Glarner. Relever l'âge de la retraite des collaborateurs des services de navigation aérienne
- 21.3224 n** Ip.
Glarner. Vaccinations anti-Covid-19. Maximiser la protection de la santé au lieu de privilégier les personnes vaccinées
- * **21.4295 n** Mo.
Glarner. Adaptation et extension des articles 88 alinéas 2ss LAsi et 22 alinéa 1 OA
- x **19.4334 n** Ip.
Glättli. Examens médicaux menés dans le cadre de la médecine du travail. Protection des données
- 20.3375 n** Ip.
Glättli. Interdire les manifestations qui se déroulent dans le respect des ordonnances Covid-19 est disproportionné
- 20.3875 n** Ip.
Glättli. Amélioration de la protection des données dans le contexte du Cloud Act
- 20.4129 n** Ip.
Glättli. Détermination des résultats des élections et votations. Faillies de sécurité
- 20.4725 n** Ip.
Glättli. Changements structurels découlant de la crise du coronavirus. Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre?
- 20.4726 n** Mo.
Glättli. Sortir plus vert de la crise du coronavirus. Pour un programme d'impulsion durable qui crée des emplois permettant de protéger le climat, des emplois d'avenir et des emplois dans les services à la personne

- 21.3580 n Ip.**
Glättli. Réglementation de la reconnaissance faciale dans l'espace public
- 21.3759 n Po.**
Glättli. Rénover les bâtiments plutôt que de les démolir pour les reconstruire. Un gain pour les locataires comme pour l'environnement
- * **21.4058 n Mo.**
Glättli. Faciliter la délivrance de visas aux familles des Afghans présents en Suisse et aux défenseurs des droits de l'homme afghans
- 21.3254 n Ip.**
Gmür Alois. Faire du lac de Sihl un réservoir d'énergies renouvelables
- x **21.3762 n Mo.**
Gmür Alois. Marchés publics. Limiter l'obligation de regroupement des achats
- * **21.4250 n Ip.**
Gmür Alois. Flexibilité dans la répartition du rendement autorisé des quantités distillées
- x **19.4325 n Mo.**
(Golay) Quadri. Moratoire pour limiter le nombre de frontaliers pendant deux ans
- 21.3705 n Mo.**
Graber. Loi fédérale sur les résidences secondaires. Les appartements vides ne sont pas des résidences secondaires!
- 21.3721 n Mo.**
Graber. Les boîtes aux lettres doivent pouvoir rester là où elles se trouvent (garantie de la situation acquise)
Voir objet 21.3415 Mo. Ruppen
- x **19.4028 n Mo.**
(Graf Maya) Porchet. Soins et accompagnement des personnes âgées. Lancer un programme national de recherche
- x **19.4193 n Po.**
(Graf Maya) Wettstein. Nouvelle loi-cadre nationale sur la santé
- N **19.4194 n Mo.**
(Graf Maya) Weichelt. Financement des soins aux personnes atteintes de démence
- x **19.4195 n Mo.**
(Graf Maya) Wettstein. Assurance-maladie. Prévenir la double assurance et les assurances multiples
- x **19.4196 n Mo.**
(Graf Maya) Prelicz-Huber. Renforcer la médecine pédiatrique en garantissant le début du traitement avant de s'entendre sur l'assurance qui prendra en charge les coûts
- x **19.4289 n Mo.**
(Graf Maya) Schlatter. Davantage de fonds et de mesures en faveur des forêts suisses pour faire face aux effets du réchauffement climatique
- x **19.4367 n Mo.**
(Graf Maya) Klopfenstein Broggin. Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que l'interdiction des vols de nuit soit appliquée dans tous les aéroports de Suisse de la même manière qu'à l'aéroport de Zurich
- 20.3638 n Po.**
Graf-Litscher. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig
- 20.3664 n Mo.**
Graf-Litscher. Prévention, traitement et suivi des épidémies et pandémies. Promouvoir la salutogenèse et prendre en compte les médecines complémentaires
- 20.4287 n Mo.**
Graf-Litscher. Recherche concernant les effets des remèdes naturels sur le renforcement du système immunitaire et sur le traitement des infections virales. Il y a urgence.
- x **21.3665 n Ip.**
Graf-Litscher. CFF Cargo. Il faut agir
- x **21.3718 n Ip.**
Graf-Litscher. Identités électroniques souveraines
- x **21.3719 n Ip.**
Graf-Litscher. Certificat Covid-19. Traiter les personnes guéries comme les personnes vaccinées
- * **21.4112 n Ip.**
Graf-Litscher. Préparations à base de vitamines pour la nutrition parentérale. Risques de rupture d'approvisionnement
- * **21.4131 n Ip.**
Graf-Litscher. Covid-19. Mettre en place un certificat fondé sur le statut immunitaire à titre d'option supplémentaire
- 20.3643 n Po.**
Gredig. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
- 20.3842 n Po.**
Gredig. Seconde formation. Accroître la perméabilité du système de formation professionnelle et faciliter la reconversion à l'âge adulte
- x **19.4375 n Po.**
Grin. Pour une imposition équilibrée des couples et de la famille, passer par le quotient familial?
- 19.4507 n Mo.**
Grin. La régulation des cormorans, une urgence pour conserver la biodiversité piscicole de nos lacs, ainsi que la survie des pêcheurs professionnels!
- 19.4624 n Ip.**
Grin. La production de sucre suisse est en grand danger
- 20.3882 n Ip.**
Grin. Pertes de terres cultivables. Les constructions ne sont pas les seules responsables!
- 20.3973 n Mo.**
Grin. Sauver l'économie sucrière indigène qui est en grand danger!

- 20.4595 n Mo.**
Grin. Réforme du deuxième pilier, abandon partiel ou total du montant de coordination pour le calcul des primes
- 21.3077 n Mo.**
Grin. Une campagne nationale de sensibilisation et de prévention, en collaboration avec les cantons, contre le fléau actuel qu'est le littering
- x **21.3563 n Ip.**
Grin. Pacage franco-suisse. Des traditions à maintenir!
- x **21.3828 n Ip.**
Grin. Importateurs d'essence et de diesel. Compensation d'une partie des émissions de CO2
- 21.3838 n Po.**
Grin. Alerte sur les cocktails alcool et médicaments
- 21.3839 n Po.**
Grin. Ecoles polytechniques fédérales, stagnation des étudiants en architecture et en construction ainsi qu'en géomatique!
- * **21.4025 n Ip.**
Grin. Le loup sur le plateau suisse, une aberration pour le développement durable et un danger permanent pour la population!
- * **21.4149 n Mo.**
Grin. Extension des modes d'autoconsommation de courant électrique
- N **19.4162 n Mo.**
Grossen Jürg. Stratégie énergétique 2050. Libéraliser la production décentralisée d'électricité
- x **19.4281 n Ip.**
Grossen Jürg. Cessons d'enjoliver les choses! Quel est l'impact réel du trafic aérien sur le climat?
- N **19.4282 n Mo.**
Grossen Jürg. Ne plus contraindre les personnes bien intégrées dont la demande d'asile a été rejetée à interrompre leur apprentissage
- 19.4515 n Mo.**
Grossen Jürg. Simplifier l'accès aux aides financières concernant les mesures de promotion de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO2 dans le domaine du bâtiment
- 20.3304 n Ip.**
Grossen Jürg. Axer davantage les paiements directs sur les produits végétaux plutôt qu'animaux, pour l'environnement, le climat et la santé
- 20.3495 n Mo.**
Grossen Jürg. Centrales de biomasse en Suisse. Contre leur mise en péril, et pour le maintien de leurs activités et leur développement
Voir objet 20.3485 Mo. Fässler Daniel
- 20.3864 n Mo.**
Grossen Jürg. Développer et simplifier le télétravail
- 20.4032 n Ip.**
Grossen Jürg. Les poissons meurent au Blausee. Les eaux souterraines ont-elles été polluées par des activités en rapport avec l'assainissement du tunnel de faîte du Lötschberg?
- 20.4108 n Ip.**
Grossen Jürg. Écornage des animaux de rente
- 20.4628 n Po.**
Grossen Jürg. Surveillance exercée par l'administration fédérale. Il faut régler clairement les responsabilités et les compétences
- 20.4629 n Ip.**
Grossen Jürg. En dépit des paiements directs versés pour les prestations écologiques, le recul de la biodiversité se poursuit dans l'agriculture. Comment le Conseil fédéral entend-il s'attaquer à ce problème?
- 20.4630 n Ip.**
Grossen Jürg. La surproduction de fourrage compromet-elle la sécurité alimentaire?
- 21.3371 n Mo.**
Grossen Jürg. Voitures électriques. Bornes de recharge pour les locataires
- x **19.4081 n Mo.**
Grüter. Pour le maintien des fréquences OUC jusqu'en 2025
- 20.4137 n Mo.**
Grüter. Le Parlement doit avoir un pouvoir souverain de décision dans les affaires en relation avec le chapitre VII de la Charte de l'ONU
- 20.4356 n Mo.**
Grüter. Permis de conduire et de circulation. Solution numérique
- 20.4495 n Mo.**
Grüter. Participation de la Confédération à la création et au fonctionnement de l'institut national de test pour la cybersécurité
- N **21.3125 n Mo.**
Grüter. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
Voir objet 21.3128 Mo. Stadler
Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL
- 18.4351 n Ip.**
Gschwind. Pour mieux contrôler les importations d'antibiotiques en Suisse par les vétérinaires étrangers
- 20.3584 n Mo.**
Gschwind. Instituer sans délai une amnistie fiscale générale
- * **21.4247 n Ip.**
Gschwind. Quand la langue française pose problème Outre-sarine !
- x **19.4360 n Ip.**
Gugger. Nous ne devons pas vendre la sphère privée des élèves
- 19.4627 n Ip.**
Gugger. Activités chinoises visant à surveiller et à exercer une influence en Suisse
- 19.4629 n Mo.**
Gugger. Filtres de cigarettes écologiques
- 20.3374 n Mo.**
Gugger. Protéger efficacement les moins de 16 ans contre la pornographie sur Internet. #banporn4kids#

- 20.3888 n Po.**
Gugger. Formation professionnelle adaptée à l'économie numérique de demain
- 20.4323 n Mo.**
Gugger. Bêtes tuées par des grands prédateurs. Équité en matière de dédommagement
- 21.3411 n Ip.**
Gugger. La Suisse a besoin d'un entrepreneuriat social
- x **21.3412 n Ip.**
Gugger. Identification de ressortissants chinois
- 21.3891 n Mo.**
Gugger. Encourager les entreprises sociales
- * **21.4316 n Ip.**
Gugger. Regrouper les activités de cyberdéfense
- * **21.4317 n Ip.**
Gugger. Disparition des insectes. Combien de temps reste-t-il pour prendre des mesures ambitieuses de protection et de promotion dans tous les domaines politiques pertinents ?
- * **21.4318 n Mo.**
Gugger. Exonérer le biogaz de la taxe sur le CO2
- x **20.3109 n Mo.**
Guggisberg. Faciliter l'échange de données entre les autorités dans le cadre d'enquêtes
- 20.3640 n Po.**
Guggisberg. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kameron
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig
- 20.4366 n Po.**
Guggisberg. Compléter d'un nouveau chapitre les "Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse"
- 20.4419 n Mo.**
Guggisberg. Aménagement du territoire. Moins de bureaucratie, plus d'objectivité et plus de rapidité!
Voir objet 20.4403 Mo. Salzmann
- x **20.4667 n Ip.**
Guggisberg. Des recettes fiscales ont-elles été utilisées à mauvais escient?
- 21.3512 n Mo.**
Guggisberg. L'administration fédérale doit apporter sa contribution à la réduction de la dette engendrée par la crise du coronavirus
- x **21.3616 n Ip.**
Guggisberg. L'accroissement du télétravail à l'étranger entraîne-t-il le transfert d'une partie de la substance fiscale vers l'étranger?
- 21.3783 n Po.**
Guggisberg. Pour un droit de la société coopérative moderne et durable
- * **21.4106 n Ip.**
Guggisberg. Le Conseil fédéral reconnaît-il que la caisse de pension de la Poste se trouve dans une situation critique ?
- x **19.4260 n Mo.**
(Guhl) Hess Lorenz. Optimiser le soutien à l'énergie hydraulique par des contributions d'investissement
- 19.4547 n Ip.**
Gutjahr. Contrôler les abus quant à la réciprocité du droit de demeurer entre la Suisse et l'UE
- 20.4024 n Ip.**
Gutjahr. Optimiser à long terme le réseau des routes nationales en adaptant priorités et capacités
- 20.4094 n Ip.**
Gutjahr. L'ordonnance sur les produits de construction est-elle tenue pour quantité négligeable dans les appels d'offres pour les bâtiments de la Confédération?
- 20.4647 n Mo.**
Gutjahr. Dissoudre la Commission de la politique économique
- 20.4649 n Mo.**
Gutjahr. Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables
- 21.3339 n Ip.**
Gutjahr. Quels sont les projets et les moyens de promotion en faveur de la construction en bois et de l'association Lignum?
- 21.3846 n Mo.**
Gutjahr. Reconnaître légalement que les données contenues dans le système Siac constituent une preuve du respect par les sous-traitants des conditions de travail et de salaire
- x **19.4228 n Mo.**
Gysi Barbara. Communication des primes de l'assurance-maladie. Fixer des règles claires pour davantage de loyauté
- 19.4455 n Po.**
Gysi Barbara. Il faut regrouper de nouveau les soins et l'accompagnement
- 20.3511 n Ip.**
Gysi Barbara. Comment continuer de promouvoir les essais cliniques sur les dispositifs médicaux et les médicaments non commerciaux?
- 20.3513 n Po.**
Gysi Barbara. Se faire accompagner lors d'entretiens d'expertise
- 20.3569 n Po.**
Gysi Barbara. Participation et droits des travailleurs. Transformation numérique dans le monde du travail
- 20.3722 n Po.**
Gysi Barbara. Examen historique des adoptions internationales
- 20.3723 n Ip.**
Gysi Barbara. Permettre l'indemnisation du travail des proches par les contributions d'assistance en temps de crise sanitaire
- x **21.3643 n Ip.**
Gysi Barbara. Congé de maternité. Allocation de ressources supplémentaires
- 21.3716 n Mo.**
Gysi Barbara. Pertes de gain pour cause de maladie ou d'accident. Mettre en place une assurance indemnités journalières obligatoire pour tous les travailleurs

- * **21.4251 n Ip.**
Gysi Barbara. Licenciements scandaleux de personnes atteintes de COVID long
- 19.4406 n Mo.**
Gysin Greta. Lutte contre la sous-enchère salariale. Plus de compétences aux cantons
- 19.4608 n Po.**
Gysin Greta. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse
Voir objet 19.4606 Po. Dobler
Voir objet 19.4607 Po. Feller
Voir objet 19.4609 Po. Hurter Thomas
- 20.3119 n Po.**
Gysin Greta. Ralentir pour la santé, l'atmosphère, le climat et la sécurité
- 20.3500 n Mo.**
Gysin Greta. Meurtre passionnel. Modification du code pénal
- 20.4384 n Po.**
Gysin Greta. Entreprises liées à la Confédération. Pour une représentation équitable des quatre langues nationales au sein de la direction et des cadres supérieurs
- 20.4429 n Mo.**
Gysin Greta. Guichets régionaux de premier recours pour les victimes d'abus et de discrimination au travail
- 20.4492 n Ip.**
Gysin Greta. Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail. Les accorder à toutes les entreprises de transports publics
- 21.3069 n Po.**
Gysin Greta. Assemblée fédérale. Commémoration officielle des victimes du Covid-19
- 21.3084 n Mo.**
Gysin Greta. Victimes de violences de genre. Supprimer les frais de procédure
- 21.3139 n Mo.**
Gysin Greta. Protection de la santé. Inscrire dans la législation le droit des travailleurs de ne pas être atteignables pendant leur temps libre
- 21.3216 n Mo.**
Gysin Greta. Soutien aux sportifs d'élite en fin de carrière
- 21.3301 n Mo.**
Gysin Greta. Entreprises de transport public. Uniformiser le droit aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail
- x **21.3483 n Mo.**
Gysin Greta. Congé de paternité pour tous les pères
- x **21.3484 n Ip.**
Gysin Greta. Désordre au sein de l'AFD. Comment celle-ci traite-t-elle son personnel?
- x **21.3485 n Ip.**
Gysin Greta. Grogne à l'Administration fédérale des douanes. La réorganisation est-elle encore sous contrôle?
- x **21.3683 n Ip.**
Gysin Greta. Prévention de la violence en ligne
- x **21.3684 n Ip.**
Gysin Greta. Violence en ligne. Les bases légales sont-elles adéquates?
- 21.3733 n Mo.**
Gysin Greta. Protéger les jeunes pères contre le licenciement
- 21.3734 n Mo.**
Gysin Greta. Accorder le congé paternité même en cas de décès de l'enfant
- * **21.4045 n Mo.**
Gysin Greta. Rouvrir dès que possible une représentation à Kaboul
- * **21.4086 n Ip.**
Gysin Greta. Transparence de la publicité politique diffusée sur les médias sociaux
- * **21.4282 n Mo.**
Gysin Greta. 2e pilier. Régler le concubinage dans la loi
- * **21.4283 n Mo.**
Gysin Greta. Concubinage et séparation. Adapter la législation
- * **21.4303 n Ip.**
Gysin Greta. Divorces et séparations. Jugements
- * **21.4306 n Ip.**
Gysin Greta. CFF Cargo : le Conseil fédéral doit prendre des mesures pour favoriser la répartition modale en faveur du rail
- 19.4537 n Ip.**
Haab. D'où sortent les données sur lesquelles se fonde l'obligation figurant dans la nouvelle ordonnance sur la protection de l'air d'utiliser un pendillard pour l'épandage de lisier?
- 20.3021 n Mo.**
Haab. Interdire l'importation du foie gras
- 20.3296 n Ip.**
Haab. Approvisionnement en denrées alimentaires en temps de crise
- 20.3621 n Ip.**
Haab. Pour davantage d'équité grâce à la déclaration des méthodes de production agricoles
- x **19.4255 n Mo.**
(Hadorn) Munz. Pour une réglementation uniforme du don du corps post mortem
- x **19.4257 n Mo.**
(Hadorn) Nordmann. Encouragement de l'énergie solaire. Mettre fin à la guerre des formulaires dans la procédure d'annonce selon la LAT
- x **19.4084 n Ip.**
(Hardegger) Seiler Graf. Gestion des créneaux horaires dans le trafic aérien. Principe de la transparence et droit de participation
- x **19.4245 n Mo.**
(Hardegger) Gysi Barbara. Adapter les émoluments et les exigences afin de promouvoir les essais cliniques sur les dispositifs médicaux non commerciaux
- x **19.4246 n Ip.**
(Hardegger) Munz. Antennes adaptatives et pics d'exposition. Il y a toujours des questions sans réponse

- x **19.4247 n Mo.**
(Hardegger) Barrile. Garantie de la qualité dans l'assurance-maladie. Mise en oeuvre obligatoire des connaissances scientifiques
- 21.3346 n Ip.**
Heer. Scandales à l'UNRWA
- N **19.4131 n Mo.**
(Heim) Barrile. Garantir la sécurité de l'approvisionnement en vaccins
- x **19.4238 n Ip.**
(Heim) Barrile. Primes d'assurance-maladie. Eviter l'endettement causé par des frais de recouvrement exorbitants
- x **19.4286 n Po.**
(Heim) Crottaz. Garantir l'approvisionnement de la Suisse en antibiotiques et en autres médicaments importants
- 20.3956 n Mo.**
Heimgartner. RPLP. Il ne faut pas pénaliser davantage encore les entreprises et les consommateurs pendant la crise du coronavirus
- 21.3815 n Po.**
Heimgartner. Rendre la participation à la journée d'orientation obligatoire pour les femmes
- * **21.4015 n Ip.**
Heimgartner. Comment le Conseil fédéral pense-t-il reprendre le contrôle des finances dans le domaine des transports publics?
- N **19.4134 n Mo.**
Herzog Verena. Renforcer la médecine pédiatrique grâce à la recherche sur l'offre de soins et la planification de mesures visant à garantir le traitement des enfants et des adolescents
- 20.3858 n Mo.**
Herzog Verena. Port obligatoire du masque en fonction du risque
- 20.3859 n Mo.**
Herzog Verena. Mettre en place des tests pour lutter contre le coronavirus. Nouvelle stratégie
- 20.4653 n Mo.**
Herzog Verena. Diminuer la prescription de psychotropes dans les maisons de retraite
- 21.3377 n Mo.**
Herzog Verena. Combler les lacunes de la loi sur les épidémies
- 21.3646 n Ip.**
Herzog Verena. Renvois. Dépenses inutiles et inefficacité
- 21.3794 n Ip.**
Herzog Verena. Fonds fédéraux alloués à Santé sexuelle Suisse
- 21.3795 n Mo.**
Herzog Verena. Empêcher que des médicaments efficaces et peu coûteux ne soient retirés du marché. Renforcer la sécurité de l'approvisionnement
- 20.4557 n Ip.**
Hess Erich. La Confédération a-t-elle financé la campagne des partisans de l'initiative pour des entreprises responsables?
- 20.4563 n Mo.**
Hess Erich. Prestations allouées au personnel de Skyguide. Stop aux excès sur le dos du contribuable
- 20.4588 n Mo.**
Hess Erich. Dissolution de la Commission fédérale contre le racisme
- 20.4591 n Mo.**
Hess Erich. Relever à 130 kilomètres à l'heure la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes
- 21.3901 n Mo.**
Hess Erich. Produire de l'électricité avec moins d'émissions de CO2 grâce à l'énergie nucléaire
- 21.3923 n Mo.**
Hess Erich. Impôt fédéral direct. Introduction d'un taux d'imposition unique
- 21.3944 n Mo.**
Hess Lorenz. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal
- * **21.4246 n Ip.**
Hess Lorenz. Assurer à long terme le financement des soins de longue durée
- x **19.4215 n Mo.**
(Hiltbold) Bourgeois. Déclaration de l'origine et du lieu de transformation des pains et produits de boulangerie
- N **19.4167 n Mo.**
Humbel. Réserver aux médecins les injections d'acide hyaluronique et de Botox
- x **19.4174 n Po.**
Humbel. Renforcer la médecine pédiatrique en mettant en place une stratégie nationale
- 20.3600 n Mo.**
Humbel. Accès aux expertises médico-légales pour renforcer la sécurité des patients
- 20.4672 n Mo.**
Humbel. Établir un calendrier contraignant pour la transformation numérique dans le système de santé
- 20.4721 n Mo.**
Humbel. Mise en oeuvre effective des évaluations ETS
- 21.3924 n Mo.**
Humbel. Assurer la sécurité financière du dossier électronique du patient
- 21.3925 n Mo.**
Humbel. Utiliser le dossier électronique du patient comme une infrastructure de communication et simplifier les droits d'accès
- x **19.4431 n Mo.**
Hurni. La démocratie directe mérite qu'on réprime la récolte frauduleuse de signatures
- 20.3114 n Ip.**
Hurni. Quels sont les investissements exacts de la BNS?
- 20.3125 n Mo.**
Hurni. Sauver la pêche professionnelle en Suisse
- 20.3307 n Ip.**
Hurni. Mise en oeuvre de la convention d'Istanbul. Plus utile que jamais?

- 20.3506 n Mo.**
Hurni. Renforcer les compétences des patients dans le dossier électronique du patient
- 20.3516 n Ip.**
Hurni. N'y a-t-il pas concurrence déloyale entre les véhicules astreints à la RPLP et ceux astreints à la RPLF?
- 20.3518 n Po.**
Hurni. Télémédecine. Etat des lieux et perspectives
- 20.3527 n Ip.**
Hurni. Les parcs d'importance nationale ne devraient-ils pas être aussi évalués à l'aune du développement durable et du climat?
- 20.3619 n Mo.**
Hurni. Les décisions d'investissements de la BNS doivent être prises depuis la Suisse
- 20.4025 n Mo.**
Hurni. Non à l'obsolescence programmée! Garantir une durée de vie d'au minimum cinq ans pour les objets électroniques
- 20.4278 n Ip.**
Hurni. Aviation. Un comportement loyal envers les consommateurs serait un minimum au vu des aides versées!
- 20.4381 n Po.**
Hurni. Pour une véritable étude de la fiscalité des robots
- 20.4445 n Mo.**
Hurni. Rentes de veuf. Mettre fin maintenant à une règle illicite, contraire à l'égalité et surannée
- 21.3059 n Mo.**
Hurni. Éviter les faux départs de caisse-maladie
- 21.3060 n Ip.**
Hurni. Assureurs et soignants. Une seule et même structure?
- 21.3061 n Ip.**
Hurni. Streaming musical et soutien aux créateurs de contenus. Mauvaise note pour la Suisse
- 21.3135 n Ip.**
Hurni. Le lac de Neuchâtel n'est pas une décharge à munitions!
- x **21.3234 n Po.**
Hurni. Quel est l'état de la santé mentale des Suissesses et des Suisses?
- 21.3635 n Po.**
Hurni. Streaming musical et revenus des métiers de la musique. Chiffrer et imaginer des solutions
- 21.3636 n Po.**
Hurni. Sites pollués par l'armée. Quelles sont les perspectives d'assainissement?
- 21.3637 n Mo.**
Hurni. Limiter les rendements des émetteurs de cartes bancaires faits sur le dos des PME
- * **21.4035 n Ip.**
Hurni. Test Covid. Tous les laboratoires sont-ils fiables?
- * **21.4036 n Mo.**
Hurni. Chaussures orthopédiques pour personnes diabétiques. Stop au passage douloureux de l'AI l'AVS!
- * **21.4074 n Ip.**
Hurni. La Poste. Encore un service public?
- * **21.4146 n Po.**
Hurni. Zones 30 km/h sans passages piétons : labyrinthe pédagogique ?
- 19.4609 n Po.**
Hurter Thomas. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse
Voir objet 19.4606 Po. Dobler
Voir objet 19.4607 Po. Feller
Voir objet 19.4608 Po. Gysin Greta
- 20.3377 n Ip.**
Hurter Thomas. Conséquences de la crise du coronavirus sur le Forta
- 20.3632 n Ip.**
Hurter Thomas. Le traité conclu en 1996 à Lugano par l'Allemagne et la Suisse se transforme peu à peu en coquille vide
- 21.3729 n Ip.**
Hurter Thomas. Les CFF sacrifient Schaffhouse!
- * **21.4105 n Ip.**
Hurter Thomas. Des liaisons ferroviaires attrayantes entre Saint-Gall et Bâle via Constance et Schaffhouse
- 20.3017 n Ip.**
Imark. Aménagement de la ligne ferroviaire du Laufon-nais. Une planification pitoyable et de mauvaises excuses
- 20.3983 n Ip.**
Imark. Accord économique avec Taïwan
- 20.4028 n Mo.**
Imark. Expropriation de la Place fédérale
- 20.4531 n Ip.**
Imark. Subventions accordées à des entreprises peu recommandables pour des projets douteux combattus par la population
- 21.3026 n Ip.**
Imark. Les pompes à chaleur, nouveaux gouffres à électricité
- 21.3027 n Ip.**
Imark. Tromperie lors de l'acquisition de matériel de ski par l'armée
- 21.3029 n Ip.**
Imark. Quelle quantité de bois étranger la Confédération subventionne-t-elle?
- 21.3515 n Ip.**
Imark. Propagande étatique de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga
- 21.3541 n Ip.**
Imark. Équiper les usines d'incinération d'installations de captage du CO2
- * **21.4248 n Ip.**
Imark. L'OFEV freine-t-il le développement de la mobilité électrique et des technologies hybrides par une modification de sa pratique ?
- 20.3851 n Mo.**
(Jans) Schneider Schüttel. Supprimer les taxes de recyclage pour le verre, le carton, le papier et les métaux
- 20.3852 n Mo.**
(Jans) Nussbaumer. Économie suisse en difficulté. Préparer l'avenir grâce à des investissements

- 20.4639 n Mo.**
Jauslin. Toilettes unisexes et PME. Lutter contre la sur-réglementation, même au petit coin
- 21.3755 n Ip.**
Jauslin. Quel rôle la Suisse, pays qui n'a pas d'accès à la mer, peut-elle jouer dans l'élaboration de l'accord de l'ONU pour la protection de la haute mer?
- 21.3860 n Ip.**
Jauslin. Où coulent au juste les fonds supplémentaires mis à disposition pour l'exploitation extensive de l'espace réservé aux eaux?
- * **21.4216 n Po.**
Jauslin. Pour une vue d'ensemble des politiques en matière de climat, d'énergie et de promotion de la place économique
- 19.4456 n Ip.**
Kälin. Pour une meilleure protection animale dans l'aquariophilie privée
- 19.4605 n Ip.**
Kälin. La centrale nucléaire de Beznau est-elle sûre?
- 20.3514 n Ip.**
Kälin. Le stockage intermédiaire de déchets radioactifs se prolonge. Quels sont les plans de la Confédération?
- 20.3978 n Ip.**
Kälin. Des bus à la place des trains. Qui prend la décision?
- 20.4227 n Ip.**
Kälin. Quelles mesures pour plus de suffisance?
- 21.3244 n Ip.**
Kälin. Nouvelles directives sur la Convention d'Espoo. Mise en oeuvre en Suisse
- 20.3234 n Ip.**
Kamerzin. Soutenons la viticulture suisse en incitant à la vente de vins suisses
- 20.3622 n Po.**
Kamerzin. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig
- 20.3654 n Mo.**
Kamerzin. Marchés publics. Mettre fin à l'inégalité entre marchés publics cantonaux/communaux et fédéraux concernant les règles de protection des travailleurs!
- 20.3974 n Mo.**
Kamerzin. Intégrer tous les vins dans le contingentement
- *x **20.4269 n Ip.**
Kamerzin. Quelles conditions pour le tourisme d'hiver
- * **21.4245 n Ip.**
Kamerzin. Dégâts dans les vignes dus au mildiou
- *x **19.4144 n Mo.**
Keller Peter. Mieux protéger les forces de sécurité et les forces d'intervention. Punir plus sévèrement les curieux, les fauteurs de troubles et les auteurs d'actes de violence
- 20.3028 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Le projet d'autoroute Machilly-Thonon à l'heure de l'urgence climatique
- 20.3116 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Agir efficacement contre la pollution lumineuse
- 20.3255 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Assurer la distanciation physique dans les déplacements
- 20.3379 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Un bilan CO2 des activités de la Confédération
- 20.3637 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. La restauration à emporter sans déchet
- 20.3863 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Ces insectes dans l'ombre de la terre
- 20.4022 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Comment respecter le droit constitutionnel et légal des requérants et requérantes d'asile si les auditions sont menées sans la présence d'un représentant ou d'une représentante juridique?
- 20.4100 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Les insectes dans l'ombre de la terre. La fertilité des sols
- 20.4101 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Les insectes dans l'ombre de la terre. Si les organismes du sol déclinaient?
- 20.4297 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles
- 20.4298 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Un gigantesque centre commercial aux portes de la Suisse risque d'assécher le val-lon de l'Allondon
- 20.4325 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Open space. Quid de la santé physique et morale au travail?
- 20.4405 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Des exceptions pour contourner les mesures d'assainissement des nuisances du bruit?
- 20.4458 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. L'énergie la plus verte est celle que l'on ne consomme pas. Pour la généralisation en Suisse de programmes d'économie d'énergie
- 20.4459 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Des masques en tissu certifiés pour lutter contre les déchets sur la voie publique
- 20.4496 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Quand l'évaluation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité sera-t-elle publiée?
- 20.4497 n Po.**
Klopfenstein Broggini. Personnalité juridique et voies de droit pour les glaciers. Une opportunité pour notre pays?

- 21.3110 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Le changement climatique comme motif d'asile. Pour un statut de réfugié
- 21.3250 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Pour une meilleure prise en compte de l'état de santé des requérants et requérantes d'asile dans les CFA
- 21.3331 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Évaluation des objectifs mondiaux en matière de biodiversité pour 2020
- 21.3532 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Un nouveau projet de mégacentre commercial ruine l'équilibre transfrontalier
- 21.3533 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Rupture d'approvisionnement de médicaments. Comment l'institut Swissmedic se positionne-t-il?
- 21.3556 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Les tourbières, des puits de carbone essentiels
- 21.3627 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Pour un moratoire sur toute nouvelle construction de centres fédéraux pour requérants et requérantes d'asile en Suisse
- 21.3628 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Pour une réelle stratégie train plus vélo des CFF!
- 21.3750 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Agroforesterie. Au service de l'agriculture, du climat et de la biodiversité
- 21.3849 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Les insectes meurent. Que fait le Conseil fédéral depuis huit ans?
- * **21.4054 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Solidarité avec les femmes afghanes : pour des contingents de réinstallation supplémentaires
- * **21.4254 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Projet d'élargissement de l'autoroute A1 à Vernier : Non à la quantité, oui à la qualité !
- * **21.4255 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Quel impact climatique aurait le " Future Circular Collider " du CERN ?
- 20.4030 n Ip.**
Köppel. Donation par la Confédération d'un tableau de Max Liebermann
- 19.4473 n Ip.**
Kutter. Mettre à profit le potentiel des certificats de branche
- 19.4474 n Ip.**
Kutter. Promouvoir la lecture
- 20.4207 n Ip.**
Kutter. Offensive numérique de la SRF
- * **21.4079 n Po.**
Kutter. Analyse des effets de la réforme fiscale RFFA
- * **21.4063 n Ip.**
Landolt. Poser des limites au développement de la population de loups ?
- 20.3306 n Mo.**
Locher Benguerel. Soutenir le tourisme intérieur au moyen de bons
- 21.3106 n Po.**
Locher Benguerel. Enquête sur la structure des salaires. Réévaluer régulièrement la méthodologie utilisée
- x **21.3659 n Ip.**
Locher Benguerel. Un monitoring pour plus de transparence dans les critères d'accès aux cours de langue destinés aux réfugiés dans les cantons
- x **21.3660 n Ip.**
Locher Benguerel. Intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. Pour des cours de langue axés sur le potentiel individuel et les besoins du marché du travail
- * **21.4051 n Ip.**
Locher Benguerel. Enfants et adolescents dans les CFA. Accès équitable à la scolarisation
- * **21.4127 n Ip.**
Locher Benguerel. Garantir l'accès à l'animation socio-culturelle aux enfants et aux jeunes jusqu'à 25 ans et leur fournir des informations adaptées à leur âge pendant la crise du coronavirus
- * **21.4171 n Ip.**
Locher Benguerel. Jurisprudence du Tribunal fédéral relative à la loi sur l'égalité
- N **19.4070 n Mo.**
Lohr. Santé des enfants. Une stratégie nationale
- x **19.4161 n Ip.**
Lohr. Promotion de la stratégie relative à la gestion du sang du patient
- 19.4454 n Ip.**
Lohr. Résolution sur la couverture sanitaire universelle. Contribution de la Suisse?
- 19.4469 n Ip.**
Lohr. Expertises AI. La désignation aléatoire des experts est-elle la solution?
- 19.4491 n Mo.**
Lohr. Améliorer la qualité et réduire les coûts du système de santé en promouvant la gestion du sang des patients
- 19.4509 n Mo.**
Lohr. Opérer un classement sérieux et méthodique des besoins en soins pour remédier à l'inégalité de traitement systématique créée par des régimes cantonaux disparates
- 19.4534 n Mo.**
Lohr. Assurance-maladie. Garantir à la population un accès finançable à long terme aux thérapies très onéreuses
- 20.3662 n Ip.**
Lohr. Échange électronique de données entre les hôpitaux, les autorités cantonales et la Confédération. Quels enseignements tirer de la crise du coronavirus?
- 20.4351 n Ip.**
Lohr. Investir pour donner des perspectives d'emploi au lieu de payer pour un statu quo sans avenir

20.4671 n Mo.

Lohr. Soumettre la SSR à la surveillance du Contrôle fédéral des finances

21.3631 n Ip.

Lohr. Combler les lacunes dans les données concernant la santé des enfants et des adolescents

21.3761 n Mo.

Lohr. Investir dans les perspectives professionnelles plutôt que dans le chômage de longue durée

21.3819 n Ip.

Lohr. Comment peut-on s'assurer des compétences et de l'empathie du personnel médical envers les personnes handicapées?

21.3823 n Ip.

Lohr. Comment les acteurs du monde du sport, de l'activité physique et de la santé peuvent-ils être mieux interconnectés et soutenus?

21.3876 n Mo.

Lohr. Empêcher des inégalités de traitement entre assurés fondées sur des dispositions discutables dans les planifications hospitalières cantonales

* **21.4089 n Mo.**

Lohr. Améliorer l'intégration sur le lieu de travail. Les employeurs doivent aussi pouvoir déposer des demandes visant à adapter l'environnement de travail.

* **21.4263 n Ip.**

Lohr. Assurance-maladie. Renforcer la confiance dans le processus annuel permettant de fixer le montant des primes

20.3437 n Mo.

Mäder. Coûts de la pandémie de Covid-19 sur le système de santé. Accord rapide des partenaires tarifaires

20.4092 n Mo.

Mäder. Médecins exerçant dans les hôpitaux. Mettre un terme aux incitations salariales liées à des objectifs quantitatifs

20.4093 n Mo.

Mäder. Promouvoir la coordination et réduire les capacités excédentaires en définissant un maximum de six régions de santé

•N **21.3127 n Mo.**

Mäder. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable

Voir objet 21.3124 Mo. Andrey

Voir objet 21.3125 Mo. Grüter

Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li

Voir objet 21.3128 Mo. Stadler

Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL

20.4398 n Ip.

Maillard. Sous-dotation des inspections du travail cantonales et surveillance du SECO. Comment le Conseil fédéral entend-il faire respecter ses engagements internationaux et son devoir de protection?

21.3145 n Ip.

Maillard. DPD. Destruction postale discrète?

21.3630 n Mo.

Maillard. Le 30 octobre doit devenir la Journée nationale des proches aidants et aidantes

20.3318 n Ip.

Maitre. Alors que la plupart des procédures civiles et administratives non urgentes ont été suspendues, notamment en matière d'asile, pourquoi le Conseil fédéral a-t-il créé une exception en matière de renvois?

20.3432 n Mo.

Maitre. Pour un accès aux APG élargi pour les indépendants

20.4013 n Ip.

Maitre. Calcul des coûts de la santé pour l'année 2020. Les impacts du Covid-19 pourront-ils réellement être calculés sur la base de données et statistiques fiables, transparentes et objectives?

20.4736 n Ip.

Maitre. Est-ce que le Conseil fédéral veillera à ce que le nombre de places de parc ne diminue pas dans l'absolu?

•x **21.3070 n Ip.**

Maitre. Livraison de données statistiques par les assureurs-maladie à l'OFSP. Pourquoi rémunérer ce qui doit être fourni gratuitement?

•x **21.3152 n Ip.**

Maitre. Renvois forcés. Le Conseil fédéral va-t-il continuer à fermer les yeux sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire en Ethiopie?

21.3538 n Mo.

Maitre. Prêts aux compagnies aériennes. Pour une égalité de traitement entre les trois aéroports nationaux

21.3629 n Ip.

Maitre. Crise du Covid-19. Le Conseil fédéral a-t-il envisagé des mesures de soutien spécifiques à la Genève internationale et plus particulièrement aux secteurs en situation d'extrême rigueur qui sont impactés par le ralentissement des congrès et manifestations internationales?

21.3779 n Mo.

Maitre. Livraison de données à l'OFSP par les assureurs-maladie de manière exacte, complète et gratuite

* **21.4097 n Mo.**

Maitre. Pour un octroi facilité de visas de visiteur aux ressortissants afghans ayant un lien familial avec notre pays

* **21.4098 n Ip.**

Maitre. Où est passée la valeur ajoutée du service public dans les programmes de la SSR ?

* **21.4103 n Ip.**

Maitre. Les estimations sur lesquelles se fonde l'approbation des primes de l'assurance-maladie par l'OFSP sont-elles crédibles ?

•x **20.3027 n Mo.**

Marchesi. Soutien financier aux cantons frontaliers pour assurer la sécurité des frontières

20.3355 n Po.

Marchesi. Secteur médicosocial. La Suisse ne doit pas dépendre de la main-d'oeuvre étrangère

21.3039 n Mo.

Marchesi. La Suisse peut renégocier l'accord sur la libre circulation. La preuve par le Brexit

- 21.3261 n Mo.**
Marchesi. Suspension provisoire de la libre circulation des personnes dans le canton du Tessin et les régions les plus touchées par la crise, en application de l'article 14 de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- 21.3513 n Mo.**
Marchesi. Lancer un projet de recherche et de production de vaccins en Suisse
- 21.3673 n Mo.**
Marchesi. Modifier la LAA pour que les communes fusionnées puissent vraiment choisir leur assurance-accidents
- x **21.3717 n Mo.**
Marchesi. Cantique suisse. Que le Parlement donne l'exemple et chante l'hymne national au début de chaque session!
- x **21.3767 n Po.**
Marchesi. Centre suisse islam et société de Fribourg. Vérifier s'il y a lieu de couper les fonds publics
- 21.3845 n Mo.**
Marchesi. Étrangers en délicatesse avec leurs obligations financières. Établir des critères clairs afin qu'ils ne puissent s'installer en Suisse
- * **21.4076 n Mo.**
Marchesi. Permis de séjour. Rétablir le principe du centre des intérêts
- 20.3320 n Po.**
Markwalder. Crise du coronavirus. Trouver rapidement des solutions pour le secteur du voyage et pour le tourisme
- 20.3322 n Mo.**
Markwalder. Ne pas interrompre l'apprentissage des requérants d'asile déjà intégrés dans le marché suisse de l'emploi
- x **21.3496 n Ip.**
Markwalder. Cohérence et bon sens dans la gestion de la pandémie?
- 21.3497 n Mo.**
Markwalder. Faciliter l'accès aux autotests en vue du retour au travail
- x **21.3575 n Ip.**
Markwalder. Des recrutements plus politiques que fondés sur des critères de compétence dans les entreprises fédérales liées au DETEC. Après la Poste, les CFF?
- x **21.3725 n Ip.**
Markwalder. Rupture des négociations sur l'accord institutionnel. Le Conseil fédéral a-t-il pris sa décision sur la base d'informations erronées?
- x **21.3726 n Ip.**
Markwalder. Rupture unilatérale des négociations avec l'UE sur un accord institutionnel. Quelle est la stratégie de rechange du Conseil fédéral?
- x **21.3727 n Ip.**
Markwalder. La décision unilatérale du Conseil fédéral de rompre les négociations sur un accord institutionnel ne cause-t-elle pas un préjudice démocratique aux citoyens suisses?
- x **21.3874 n Ip.**
Markwalder. Simplifier les déclarations de provenance pour les produits alimentaires
- * **21.4161 n Mo.**
Markwalder. Ordonnance sur l'indication des prix. Simplifier l'autocomparaison
- * **21.4279 n Ip.**
Markwalder. Ouvrir aux cyclistes à des conditions clairement définies les passages souterrains des gares ?
- x **19.4149 n Mo.**
Marra. Projet pilote pour les chômeurs de longue durée âgés
- x **19.4475 n Po.**
Marra. Pour assouplir la cage dorée du frein à l'endettement
- 20.3298 n Ip.**
Marra. Quelle aide pour les sans-papiers durant la crise du Covid-19?
- 20.3707 n Ip.**
Marra. La naturalisation facilitée de la troisième génération l'est-elle vraiment?
Voir objet 20.3708 Ip. Fluri
- 20.3498 n Mo.**
Marti Min Li. Améliorer les données sur les conséquences pour l'un et l'autre sexes
- 20.3711 n Po.**
Marti Min Li. Effets de l'activité des offices des poursuites
- 20.4097 n Mo.**
Marti Min Li. Plan d'action pour améliorer la protection contre la discrimination
- 20.4098 n Mo.**
Marti Min Li. Vie culturelle. Garantir la participation et la diversité
- 20.4635 n Mo.**
Marti Min Li. Les caisses de pension proches de la Confédération ne doivent pas investir dans les armes nucléaires
- 20.4636 n Mo.**
Marti Min Li. Ancrer et développer de manière durable le conseil et la prévention en matière d'endettement dans les cantons
- N **21.3126 n Mo.**
Marti Min Li. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
Voir objet 21.3128 Mo. Stadler
Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL
- 21.3938 n Mo.**
Marti Min Li. Égalité de traitement. Harmonisation avec le droit européen
- x **21.3939 n Ip.**
Marti Min Li. Rapport du Contrôle fédéral des finances sur la collecte de données statistiques et effets de l'activité des offices des poursuites. Conséquences
- 21.3945 n Mo.**
Marti Min Li. Rendre les coûts de l'accueil extrafamilial pour enfants abordables

- 21.3946 n Po.**
Marti Min Li. Statut des personnes menant de fait une vie de couple
- x **21.3947 n Ip.**
Marti Min Li. Le financement actuel de Skyguide est-il encore approprié?
- * **21.4162 n Po.**
Marti Min Li. Introduction de l'autogestion au sein de l'administration fédérale
- * **21.4163 n Ip.**
Marti Min Li. Services en nuage de Microsoft
- x **20.3024 n Mo.**
Marti Samira. Situation dramatique sur l'île de Lesbos. La Suisse doit agir!
20.3107 n Ip.
Marti Samira. Route migratoire des Balkans occidentaux. Et maintenant?
20.3799 n Po.
Marti Samira. Améliorer les bases légales en vue de prévenir le profilage racial et ethnique
20.4236 n Ip.
Marti Samira. Échange de données délicat avec le régime dictatorial d'Érythrée
20.4421 n Po.
Marti Samira. Bien de l'enfant dans le cadre du droit de l'asile et des étrangers
21.3123 n Ip.
Marti Samira. Couper court aux théories conspirationnistes
21.3153 n Ip.
Marti Samira. Le conseiller fédéral Cassis, la Suisse et l'esclavage
21.3273 n Mo.
Marti Samira. Permettre à nouveau de déposer des demandes d'asile auprès des ambassades
21.3359 n Po.
Marti Samira. Rapport sur l'ampleur de la soustraction d'impôt et de l'optimisation fiscale en Suisse
- x **21.3465 n Ip.**
Marti Samira. Améliorer le portail Job-Room du SECO afin de prévenir les discriminations
- x **21.3527 n Ip.**
Marti Samira. Réforme de la formation des employés de commerce 2022. Places d'apprentissage en péril?
- x **21.3671 n Ip.**
Marti Samira. Meilleures conditions de travail pour les employés assurant la prise en charge de personnes âgées 24 heures sur 24. Et maintenant?
21.3784 n Ip.
Marti Samira. Taux d'imposition minimal mondial de 15 pour cent. Quand la Suisse se ralliera-t-elle à cette mesure?
- x **19.4130 n Mo.**
Martullo. Obligation d'annoncer les places vacantes en cas de dépassement du taux de chômage. Tenir compte des différences régionales
- x **19.4241 n Po.**
Masshardt. Meilleure protection des victimes d'infractions poursuivies sur plainte
- 19.4503 n Po.**
Masshardt. Risques financiers engendrés par les pertes de biodiversité
- 20.3494 n Mo.**
Masshardt. Garantir la propreté de l'eau potable
- 20.3523 n Mo.**
Masshardt. Modification de la Convention de Chicago. Il est temps d'imposer le trafic aérien
- 20.4202 n Po.**
Masshardt. Admission dans les établissements d'enseignement supérieur (universités/EPF) pour les titulaires d'une maturité professionnelle
- 21.3880 n Po.**
Masshardt. Politique climatique. Pour une reprise du droit européen
- * **21.4277 n Ip.**
Masshardt. Les centrales nucléaires sont utilisées longtemps sans protection adéquate contre les accidents d'avion
- * **21.4324 n Ip.**
Masshardt. N'y a-t-il plus de valeurs maximales qui s'appliquent aux métabolites du chlorothalonil ?
- 20.4559 n Mo.**
Matter Michel. Mesures contre les discours incitant à la haine ou à la violence au sein des ONG subventionnées par la Suisse
- x **21.3463 n Ip.**
Matter Thomas. Stratégie climatique de la Suisse à long terme (rapport non daté du Conseil fédéral)
- * **21.3982 n Ip.**
Matter Thomas. Besoins en électricité et coûts du contre-projet du Conseil fédéral opposé à l'initiative populaire sur les glaciers
- * **21.4288 n Ip.**
Matter Thomas. Restitution d'objets d'art aux pays d'origine même lorsqu'il n'existe aucune preuve qu'il s'agit d'objets volés
- x **19.4034 n Mo.**
(Mazzone) Prelicz-Huber. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri
- x **19.4301 n Ip.**
(Mazzone) Glättli. Interdiction du financement de matériel de guerre prohibé. La loi est-elle bien appliquée?
- 20.3843 n Po.**
Mettler. Utilité économique du système de sécurité sociale
- 20.3902 n Po.**
Mettler. Gender monitoring économique en lien avec la crise du coronavirus
- x **21.3877 n Po.**
Mettler. Évaluation de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle

- x **19.4186 n Po.**
Meyer Mattea. Etude sur le financement des campagnes électorales et de votation
- x **19.4187 n Mo.**
Meyer Mattea. Créer un fonds de réinsertion pour les personnes exclues du marché du travail
- 19.4506 n Ip.**
Meyer Mattea. Grossesse en cas de renvoi ou d'expulsion et de détention préalable
- x **21.3581 n Ip.**
Meyer Mattea. Nos impôts financent-ils les rendements des sociétés immobilières?
- 21.3772 n Mo.**
Meyer Mattea. La loi sur le travail s'applique aussi aux prestataires de l'économie de plateformes
- 19.4434 n Mo.**
Michaud Gigon. Pour une information claire lors d'achats de produits non réparables
- 19.4448 n Ip.**
Michaud Gigon. Biobanques privées. Quel contrôle pour quelles garanties pour les usagers?
- x **19.4490 n Po.**
Michaud Gigon. Informer les clients sur la durabilité des investissements financiers proposés
- 20.3447 n Mo.**
Michaud Gigon. Pour la mise en place d'une ligne de production alternative et activable durant une crise sanitaire
- 20.3725 n Ip.**
Michaud Gigon. Mise en oeuvre de la loi sur les jeux d'argent. Les mesures de protection des joueurs inscrites dans la loi sont-elles réellement exécutées?
- 20.4105 n Mo.**
Michaud Gigon. Pour un contrôle efficace du marché des masques
- 20.4312 n Mo.**
Michaud Gigon. Introduire un indice de réparabilité pour certains appareils électriques et électroniques
- 21.3040 n Po.**
Michaud Gigon. Métiers du futur. Soutien public à la reconversion professionnelle
- 21.3350 n Ip.**
Michaud Gigon. Covid-19. Comment les problèmes des villes sont-ils pris en compte?
- 21.3551 n Ip.**
Michaud Gigon. Des limites aux pratiques des maisons de recouvrement
- 21.3935 n Ip.**
Michaud Gigon. Le E171 ne devrait-il pas également être interdit comme excipient dans les médicaments?
- 21.3936 n Mo.**
Michaud Gigon. Améliorer la lutte contre la fraude alimentaire
- 21.3937 n Mo.**
Michaud Gigon. Programme de cautionnement pour PME suisses pour des investissements dans les technologies respectueuses du climat et la numérisation
- * **21.3987 n Ip.**
Michaud Gigon. Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette?
- * **21.4011 n Ip.**
Michaud Gigon. Action de la Confédération en matière de concurrence déloyale
- * **21.4032 n Ip.**
Michaud Gigon. A quand une enquête exhaustive sur les abus dans les facturations médicales?
- x **19.4142 n Mo.**
Molina. Garantir le trafic des paiements. Ne pas menacer le rôle d'Etat hôte de la Suisse
- x **19.4165 n Mo.**
Molina. Obligation de déclarer l'origine de l'or
- 19.4466 n Ip.**
Molina. Influence du gouvernement chinois en Suisse
- 19.4472 n Po.**
Molina. Évaluation du dialogue sur les droits de l'homme mené de manière bilatérale avec la Chine
- x **19.4579 n Mo.**
Molina. Investissements nuisibles au climat. Interdire la distribution de dividendes et le rachat d'actions
- 20.3048 n Ip.**
Molina. Des milliards de dollars d'avoirs de potentats libanais dorment sur des comptes bancaires suisses. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour que la lumière soit faite sur cette situation et que les avoirs soient restitués à la population libanaise?
- 20.3195 n Ip.**
Molina. Conséquences de la crise du coronavirus pour les pays en développement. Le Conseil fédéral est-il prêt à intervenir auprès des acteurs de la place financière suisse en vue d'un allègement de la dette des pays pauvres?
- 20.3196 n Ip.**
Molina. Recours aux technologies médicales dans la lutte contre le Covid-19. Que fait le Conseil fédéral pour que la Suisse et tous les autres États aient accès aux futurs médicaments et vaccins?
- 20.3559 n Po.**
Molina. Économie sociale, gestion participative, service public. Quelles leçons pour la Suisse?
- 20.3560 n Po.**
Molina. Viabilité du service public suisse
- 20.3561 n Mo.**
Molina. Contre la distribution des bénéfices des entreprises du service public
- 20.3562 n Mo.**
Molina. Les entreprises de la Confédération doivent servir l'intérêt général
- 20.3563 n Mo.**
Molina. Améliorer le cadre juridique relatif à la création de start-up coopératives
- 20.4072 n Ip.**
Molina. Lien entre les banques suisses et le blanchiment d'argent. Que fait le Conseil fédéral?
- 20.4302 n Po.**
Molina. Procéder à un tour d'horizon sur l'entrepreneuriat social en Suisse

- 20.4456 n Ip.**
Molina. Le droit de la neutralité bafoué pendant des dizaines d'années par les services de renseignement. Conséquences et risques pour la Suisse
- 21.3119 n Po.**
Molina. Protection du climat et cryptomonnaies. Encourager une technologie de la blockchain efficace sur le plan énergétique
- 21.3120 n Po.**
Molina. Rétrécissement de l'espace de la société civile. Que fait la Suisse dans le cadre de la coopération internationale contre la restriction de la marge de manoeuvre de la société civile?
- 21.3151 n Mo.**
Molina. Pour la transition énergétique. Se retirer du Traité sur la Charte de l'énergie
- 21.3199 n Po.**
Molina. Rapport sur les possibilités juridiques d'une interdiction d'importation des marchandises issues du travail forcé
- 21.3321 n Mo.**
Molina. Reconnaissance par la Suisse du génocide et des crimes contre l'humanité dans la province chinoise du Xinjiang
- 21.3573 n Mo.**
Molina. Pour une fin rapide de la pandémie de coronavirus. C'est maintenant qu'il faut obtenir des licences obligatoires pour les produits thérapeutiques contre le Covid-19!
- 21.3579 n Ip.**
Molina. Comment la directive sur la citoyenneté européenne peut-elle garantir la voie bilatérale?
- x **21.3808 n Ip.**
Molina. Protection des droits des minorités et de l'environnement dans l'Arctique. Stratégie de la Suisse au sein du Conseil de l'Arctique
- 21.3810 n Po.**
Molina. Politique économique extérieure. Pour une reprise du droit européen
- 21.3811 n Mo.**
Molina. Engager des négociations en vue de l'adhésion de la Suisse à l'UE
- x **21.3812 n Ip.**
Molina. Pour un boycott diplomatique des Jeux olympiques d'hiver 2022
- x **21.3822 n Ip.**
Molina. Quelle suite donner au rapport du CDF sur la haute surveillance en matière de poursuite pour dettes et faillite?
- 21.3889 n Ip.**
Molina. Sommet sur les systèmes alimentaires. Influence des grands groupes et place des droits de l'homme
- * **21.4123 n Ip.**
Molina. Accord migratoire avec le Cameroun. Le SEM brade-t-il des permis de séjour suisses en échange de rapatriements forcés?
- x **19.4220 n Mo.**
Moret Isabelle. Stop aux allégations mensongères sur les cosmétiques
- x **19.4318 n Ip.**
Moret Isabelle. Transparence de l'OFSP vis-à-vis des cantons dans le cadre de l'approbation des primes-maladie
- 20.4549 n Ip.**
Moret Isabelle. Tests salivaires Covid-19
- 21.3890 n Ip.**
Moret Isabelle. Covid-19. Dépister grâce à l'olfaction de chiens entraînés
- x **19.4207 n Po.**
Moser. Renforcer la médecine pédiatrique en comblant les lacunes de l'offre de soins
- x **19.4314 n Mo.**
Moser. Mieux protéger l'eau potable. Durcissement des autorisations
- x **19.4321 n Mo.**
Moser. Protection internationale du climat. La Suisse doit apporter sa contribution pour que la transition climatique soit réalisée au niveau mondial
- 19.4531 n Ip.**
Moser. Suite des opérations après l'évaluation de la procédure d'homologation des produits phytosanitaires
- 19.4532 n Ip.**
Moser. Réexamen des métabolites du chlorothalonil. Conséquences
- 19.4610 n Ip.**
Moser. Protection des récoltes. Il est urgent d'agir
- 20.3897 n Po.**
Moser. Limiter les risques pour la biodiversité
- 20.4214 n Mo.**
Moser. Contrôles officiels visant à protéger les animaux. Mettre à contribution le budget pour l'agriculture et assurer la transparence
- 21.3340 n Ip.**
Moser. Médecine pédiatrique. Garantir des capacités suffisantes
- x **19.4024 n Ip.**
Müller Leo. Protéger les petits épargnants des taux d'intérêt négatifs
- x **19.4234 n Ip.**
Müller Leo. Communication problématique sur la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture
- x **19.4235 n Ip.**
Müller Leo. Quelles sont toutes les substances qui se retrouvent dans les cours d'eau?
- x **19.4264 n Mo.**
Müller Leo. Remplacer les centrales nucléaires de Mühleberg, Beznau I et II sans émettre de CO2 grâce aux exploitations agricoles
- 20.4633 n Ip.**
Müller Leo. Demandes d'assistance administrative en matière fiscale relatives à des filiales de groupes suisses. L'AFC, serviteur zélé du fisc étranger?
- 20.4634 n Ip.**
Müller Leo. Comment expliquer la servilité d'une AFC qui va jusqu'à accorder l'assistance administrative en matière fiscale sur la base de données volées?

- 20.4685 n Ip.**
Müller Leo. Pourquoi la volonté du Parlement n'a-t-elle pas pu être mise en oeuvre plus rapidement?
- * **21.4167 n Ip.**
Müller Leo. Prendre au sérieux la peste porcine africaine
- x **19.4333 n Po.**
Müller-Altermatt. Soja. Être autosuffisant plutôt qu'importer
- 19.4595 n Mo.**
Müller-Altermatt. Économie circulaire. Meilleure disponibilité des pièces de rechange
- 20.4235 n Po.**
Müller-Altermatt. Récupération du phosphore. Financement et risques inhérents au marché
- 20.4237 n Po.**
Müller-Altermatt. Adapter à la pratique les dispositions sur l'administration des preuves et les auditions
- 20.4642 n Ip.**
Müller-Altermatt. Atteindre les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse
- 20.4643 n Ip.**
Müller-Altermatt. Quelles sont les implications de la guerre du Haut-Karabakh?
- 20.4650 n Ip.**
Müller-Altermatt. La Suisse finance la guerre dans le Haut-Karabagh
- 21.3378 n Ip.**
Müller-Altermatt. Évaluation de la Stratégie Biodiversité Suisse
- * **21.4289 n Ip.**
Müller-Altermatt. Rapport de la SCNAT sur les insectes en Suisse. La protection et la promotion des insectes comptent-elles parmi les objectifs stratégiques importants de la politique agricole ?
- x **19.4021 n Ip.**
Munz. Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes". Financement unilatéral d'un groupe d'intérêt par la Nagra
- x **19.4022 n Ip.**
Munz. Obligation de réduire les nitrates dans la perspective de la Politique agricole 2022 plus et de la votation sur l'initiative pour une eau potable propre
- x **19.4023 n Ip.**
Munz. Transport d'animaux de rente. Exécution de la législation pertinente
- x **19.4087 n Ip.**
Munz. Dépôt en couches géologiques profondes. Financement d'un processus participatif digne de ce nom
- x **19.4088 n Mo.**
Munz. Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par un fonds pour la formation continue
- x **19.4089 n Ip.**
Munz. Abattoirs. Transporter des demi-carcasses et non des animaux vivants
- x **19.4204 n Ip.**
Munz. Tirer les leçons du cas du chlorothalonil afin de réduire les risques liés à l'emploi de pesticides?
- x **19.4205 n Ip.**
Munz. Eau potable contaminée. L'homologation de produits phytosanitaires est un jalon
- 19.4411 n Ip.**
Munz. Comment la Confédération soutient-elle les distributeurs d'eau et les organes d'exécution cantonaux dans leur lutte contre la pollution des eaux souterraines et de l'eau potable par les pesticides?
- 19.4494 n Ip.**
Munz. Quels sont les résultats du réexamen des produits phytosanitaires?
- 19.4496 n Ip.**
Munz. Téléphones portables. Mise en danger de la santé en raison du non-respect des valeurs DAS
- 19.4499 n Ip.**
Munz. L'indépendance scientifique du centre de compétences de la Confédération Agroscope est-elle garantie pour ce qui est des produits phytosanitaires?
- 19.4500 n Ip.**
Munz. Pourquoi faire fusionner les instituts renommés que sont l'Eawag et le WSL?
- 20.3074 n Ip.**
Munz. Les fonds publics servent-ils à financer des brevets privés?
- 20.3091 n Mo.**
Munz. Faire enfin respecter l'interdiction des herbicides
- 20.3582 n Ip.**
Munz. Révision de la centrale nucléaire de Beznau en 2020. La sécurité est-elle assurée malgré la crise du coronavirus?
- 20.3589 n Mo.**
Munz. Recours abusif aux antibiotiques par des vétérinaires étrangers
- 20.3590 n Mo.**
Munz. Pour une interdiction de la baisse du prix de la viande de veau rouge
- 20.3591 n Po.**
Munz. Des instruments concrets pour la haute surveillance dans le cadre de la loi sur la protection des animaux
- 20.3593 n Mo.**
Munz. Pour une interdiction des farts fluorés nocifs dans le sport populaire
- 20.3731 n Mo.**
Munz. Atténuer le risque de pandémie à l'échelle internationale grâce à une économie et une consommation durables
- 20.3732 n Ip.**
Munz. Conseil de l'IFSN. Crédibilité de la surveillance du nucléaire
- 20.3733 n Ip.**
Munz. Renaturation des eaux. Exécution au compte-gouttes en raison de la pénurie de main-d'oeuvre
- 20.3734 n Ip.**
Munz. Fauchage et récolte. Mesures pour la protection des insectes
- 20.4190 n Ip.**
Munz. Les conflits d'intérêts menacent-ils la stabilité du réseau d'électricité suisse?

20.4191 n Ip.

Munz. Augmenter la part de l'énergie solaire dans le bouquet énergétique standard

20.4192 n Mo.

Munz. Limiter la publicité pour la viande aux produits ayant bénéficié de programmes pour le bien-être animal

20.4193 n Ip.

Munz. Les pesticides augmentent-ils les risques de cancer et de maladie de Parkinson?

20.4194 n Ip.

Munz. Mobilité électrique. Infrastructure de recharge dans les immeubles locatifs

20.4195 n Ip.

Munz. Nouvelle méthode pour identifier les plantes issues de l'édition génomique

20.4322 n Ip.

Munz. La Confédération temporise aux dépens du climat

20.4382 n Ip.

Munz. Promotion de la biodiversité et mise en réseau des milieux naturels le long des routes nationales

20.4383 n Ip.

Munz. A qui profitent les mesures visant à compenser l'abrogation de la loi chocolatière?

20.4435 n Ip.

Munz. Mise en réseau et promotion de la biodiversité le long des lignes de chemin de fer

20.4668 n Ip.

Munz. Subventions et incitations dommageables à la biodiversité dans le domaine de l'urbanisation. Où en est-on et où va-t-on?

20.4670 n Mo.

Munz. S'assurer que la Suisse puisse également capter et stocker du CO₂ à l'étranger

21.3249 n Po.

Munz. Libre accès aux procédures de qualification dans les hautes écoles suisses aux niveaux du bachelor et du master

21.3363 n Mo.

Munz. Expériences sur animaux du degré de gravité 3. Octroi des autorisations par une même commission

21.3365 n Ip.

Munz. Dix ans après Fukushima. Maintenir la tension sans nucléaire

21.3511 n Ip.

Munz. Les clôtures de pâturage, pièges mortels

21.3534 n Ip.

Munz. Norme SIA et label d'efficacité pour les centres de calcul et les salles de serveurs

21.3638 n Ip.

Munz. Formation professionnelle. Favoriser la comparabilité et la mobilité par un système de crédits

21.3691 n Mo.

Munz. Mettre un terme aux fraudes alimentaires

21.3730 n Mo.

Munz. Marchés agricoles. Observation du marché pour plus de transparence

* **21.4082 n Ip.**

Munz. EPFZ. Renforcer l'enseignement sur les systèmes agroécologiques au lieu de supprimer les cours sur l'agriculture biologique

* **21.4083 n Ip.**

Munz. Comment s'assurer que les semences ne contiennent pas d'OGM?

* **21.4125 n Mo.**

Munz. Utiliser à nouveau les sous-produits animaux dans l'alimentation animale

* **21.4134 n Mo.**

Munz. Promotion des capacités d'abattage régionales pour éviter les longs transports d'animaux
Voir objet 21.4133 Mo. Giacometti

•x **19.4104 n Mo.**

Nantermod. Abolir les barrières aux importations parallèles de médicaments génériques en Suisse

20.3067 n Mo.

Nantermod. Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite

20.3068 n Mo.

Nantermod. Swissmedic. Pour une possibilité d'autosaisine par l'autorité

•x **20.3120 n Po.**

Nantermod. Accès à la propriété. Analyse de l'adéquation des mesures en vigueur et des adaptations souhaitables

20.4415 n Po.

Nantermod. Évaluation de l'efficacité clinique des thérapies onéreuses

21.3154 n Mo.

Nantermod. Meilleure efficacité des coûts dans le système de santé grâce à des ETS améliorées

•x **21.3550 n Ip.**

Nantermod. Allocations perte de gain Covid-19. Quid des décisions fondées sur d'anciennes taxations?

21.3664 n Po.

Nantermod. Impôt minimum sur les sociétés. Une stratégie pour maintenir l'attractivité de la Suisse

21.3926 n Po.

Nantermod. Suva. Limiter les réserves et réduire les primes

* **21.4099 n Mo.**

Nantermod. Favoriser la production d'électricité renouvelable par une meilleure répartition des taxes d'utilisation du réseau

* **21.4100 n Po.**

Nantermod. Examiner l'opportunité de soumettre les entreprises publiques à une privatisation

•x **19.4061 n Ip.**

Nicolet. Selon quels critères les priorités des actions du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes sont-elles définies?

•N **19.4083 n Mo.**

Nicolet. Garantir aux consommateurs la désignation claire du pays de provenance pour les denrées alimentaires confectionnées ou préconfectionnées à l'étranger

- 19.4410 n Mo.**
Nicolet. Diminuer de 50 pour cent le quota d'importation des vins étrangers
- 19.4414 n Ip.**
Nicolet. Formation OPD. Peut-on vraiment former un professionnel de l'agriculture en 250 heures?
- 20.3945 n Mo.**
Nicolet. Modifier l'ordonnance sur le soutien du prix du lait afin de n'accorder le supplément versé pour le lait transformé en fromage, qu'aux quantités de lait payées au minimum au prix du segment A
- 20.4592 n Mo.**
Nicolet. Mettre en oeuvre la couverture sociale prévue dans le projet PA 2022 plus avec la modification de la loi fédérale sur l'agriculture, indépendamment du traitement de la nouvelle politique agricole
- 21.3075 n Ip.**
Nicolet. Un programme d'encouragement à l'adaptation des gares et arrêts ferroviaires pour les personnes handicapées serait-il envisageable?
- 21.3536 n Ip.**
Nicolet. Non à la nouvelle demande d'importation de beurre
- 21.3644 n Ip.**
Nicolet. Site de la gare de Vallorbe. Une opportunité pour un nouveau centre de maintenance de la flotte des CFF dans le canton de Vaud
- * **21.4017 n Mo.**
Nicolet. Gestion du loup, donner les prérogatives nécessaires aux cantons
- * **21.4041 n Ip.**
Nicolet. Un rapport du Contrôle fédéral des finances dénonce l'opacité et l'argent gaspillé dans notre système de santé. Quelles mesures vont être prises par le Conseil fédéral ?
- * **21.4085 n Ip.**
Nicolet. Pour un programme d'information et de sensibilisation national sur l'utilisation des gyropodes et des trottinettes électriques dans le trafic
- * **21.4124 n Mo.**
Nicolet. Conditionner le soutien versé pour le lait transformé en fromage au respect des prix indicatifs des filières afin qu'il revienne aux producteurs de lait
- * **21.4204 n Mo.**
Nicolet. Considérer les surfaces forestières situées en zones de protection des eaux au même titre que « les Forêts protectrices ».
- 21.3478 n Po.**
Nordmann. Evaluation et valorisation du potentiel solaire sur les propriétés de la Confédération
- 21.3494 n Ip.**
Nordmann. Le Conseil fédéral juge-t-il acceptable qu'une filiale à 100 pour cent de la Poste paye un salaire de 17,44 francs de l'heure?
- * **21.4068 n Mo.**
Nordmann. Cyberpiraterie au détriment des entreprises et des collectivités publiques : interrompre le circuit financier des rançons via les cryptomonnaies
- x **19.3986 n Ip.**
Nussbaumer. Stratégie de "ring-fencing" d'Alpiq Holding SA pour se dérober à sa responsabilité en matière de risques nucléaires
- 20.3499 n Po.**
Nussbaumer. Établir un plan d'action pour l'économie sociale
- x **21.3578 n Po.**
Nussbaumer. Marché de l'électricité. La zone de réglage suisse et les réglementations dans les pays européens
- 21.3821 n Po.**
Nussbaumer. Emploi et affaires sociales. Pour une reprise du droit européen
- 21.3914 n Po.**
Nussbaumer. Statut des arrêtés fédéraux simples prévus à l'article 173 alinéa 1 lettre g de la Constitution
- 21.3540 n Mo.**
Paganini. Stimuler le développement durable et la numérisation du tourisme dans le cadre d'Innotour
- 21.3645 n Mo.**
Paganini. Garantir l'approvisionnement en électricité malgré les possibilités d'importations limitées
- * **21.4145 n Ip.**
Paganini. Aggrave-t-on sans nécessité la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel ?
- x **19.4280 n Mo.**
Page. Reconnaissance et formation professionnelle pour les personnes s'occupant de personnes âgées et/ou handicapées
- 20.3378 n Ip.**
Page. Avions de combat. Affaires compensatoires pour la Suisse romande
- 20.3944 n Ip.**
Page. Autorisation de réintroduction d'un insecticide de protection de la betterave sucrière
- 20.4005 n Mo.**
Page. Egalité de traitement pour le sucre suisse
- 20.4538 n Po.**
Page. Quelles solutions pour venir en aide aux proches aidants engagés sur le long terme?
- 20.4539 n Po.**
Page. Rôle des organisations dans le secteur agroalimentaire
- x **21.3104 n Ip.**
Page. Initiatives du 13 juin 2021. Quelles conséquences en cas d'acceptation?
- x **21.3368 n Ip.**
Page. Pistes VTT et responsabilité des propriétaires
- 21.3476 n Ip.**
Page. L'Office fédéral de l'environnement est-il en campagne pour la loi sur le CO2?
- 21.3480 n Ip.**
Page. La Confédération permet des importations de lait en Suisse. Une attitude incompréhensible de la part de nos autorités
- 21.3559 n Mo.**
Page. Réinstallation. Préserver la tradition humanitaire de la Suisse en respectant la volonté du Parlement

- 21.3560 n Mo.**
Page. Pas de compte bancaire pour les clandestins
- x **21.3756 n Ip.**
Page. Assouplissement des mesures dans la culture. Il faut une reprise des activités musicales
- * **21.3984 n Ip.**
Page. Aides complémentaires au financement des investissements rendus indispensables suite à l'obligation de l'utilisation des pendillards
- * **21.3985 n Ip.**
Page. Délai irréaliste pour l'utilisation des pendillards
- * **21.4012 n Ip.**
Page. Réduire les émissions de CO2 des transports publics routiers
- * **21.4047 n Ip.**
Page. Requérants d'asile afghans - liens avec les mouvances terroristes et islamistes
- * **21.4153 n Ip.**
Page. Chiens de troupeaux : ouverture du marché
- 20.3037 n Ip.**
Pasquier. Transport des marchandises dangereuses. La sécurité est-elle assurée?
- 20.3265 n Po.**
Pasquier. Etudier l'impact des nouvelles formes de travail sur les infrastructures dans le but d'implémenter les changements bénéfiques
- 20.3293 n Ip.**
Pasquier. Transparence sur le fret aérien
- 20.3445 n Ip.**
Pasquier. Transparence sur l'attribution des crédits Covid-19
- 20.4007 n Ip.**
Pasquier. Comment le Conseil fédéral entend-il poursuivre sa traque aux fraudeurs à l'Adblue?
- 20.4038 n Mo.**
Pasquier. Les vélos ont droit à leur place dans les trains
- 20.4114 n Mo.**
Pasquier. Des trains de nuit comme alternative au trafic aérien? Egalement au départ de Genève, merci!
- 20.4434 n Ip.**
Pasquier. Harcèlement sexuel. Qu'en est-il de l'administration fédérale?
- 21.3117 n Ip.**
Pasquier. Antennes adaptatives. Avec le système d'assurance qualité, sur qui repose réellement le respect des valeurs limites?
- 21.3118 n Ip.**
Pasquier. Antennes adaptatives. Le Conseil fédéral peut-il garantir le respect du principe de précaution?
- 21.3149 n Mo.**
Pasquier. Pour une interdiction des SUV et des voitures tout-terrain
- 21.3158 n Mo.**
Pasquier. Protection d'urgence en cas d'accident nucléaire. Revoir les zones à risques
- 21.3159 n Mo.**
Pasquier. Distribution d'iode de manière préventive à l'ensemble de la population suisse
- 21.3202 n Ip.**
Pasquier. Violences physiques et psychologiques répétées dans les centres fédéraux d'asile. Quelles mesures le Conseil fédéral met-il en place pour les prévenir?
- 21.3203 n Ip.**
Pasquier. Détection et prise en charge des requérants et requérantes d'asile ayant des besoins particuliers. Où en est-on?
- 21.3338 n Ip.**
Pasquier. Etude d'Agroscope sur les produits phytosanitaires à hauts risques pour l'environnement. Quels pyrèthrinoïdes sont concernés?
- x **21.3590 n Ip.**
Pasquier. Violence dans les centres fédéraux d'asile. Nouvelles mesures bienvenues
- 21.3707 n Ip.**
Pasquier. Quel serait le coût de la mortalité des pollinisateurs?
- 21.3748 n Po.**
Pasquier. Le transport de marchandises par avion doit couvrir les coûts externes qu'il engendre
- 21.3882 n Mo.**
Pasquier. Réduire progressivement les émissions de CO2 des poids lourds
- * **21.4055 n Mo.**
Pasquier. Réexaminer rapidement les demandes des Afghan.e.s présent.e.s en Suisse
- * **21.4096 n Ip.**
Pasquier. Croissance du trafic en jet privé : quelle est la stratégie du Conseil fédéral ?
- * **21.4249 n Ip.**
Pasquier. Cas bagatelle : la Confédération désavouée
- 20.4699 n Ip.**
Pfister Gerhard. Exportation de substances perfluoroalkylées. Émissions nocives à l'étranger?
- 21.3502 n Ip.**
Pfister Gerhard. Atmosphère de travail à l'Administration fédérale des douanes
- 21.3561 n Ip.**
Pfister Gerhard. Arrêt de la diffusion FM. Doit-on franchir le point de non-retour ou ne vaudrait-il pas mieux y renoncer?
- 21.3562 n Ip.**
Pfister Gerhard. Garantir la pérennité de cette oeuvre d'art qu'est la Bibliothèque Werner Oechslin. Le Conseil fédéral doit prendre les choses en main
- N **21.3928 n Mo.**
Pfister Gerhard. Soumettre la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents à la surveillance du Contrôle fédéral des finances
- 21.3929 n Ip.**
Pfister Gerhard. Collaboration entre la SRF et des médias privés
- 20.3574 n Mo.**
Piller Carrard. Atténuer la crise du coronavirus pour les personnes à faibles revenus
- 20.3806 n Po.**
Piller Carrard. Investir autrement dans les structures d'accueil extrafamilial

- 20.4251 n Po.**
Piller Carrard. Établir un rapport national sur les violences gynécologiques
- x **21.3824 n Ip.**
Piller Carrard. Etude sur les prestations offertes aux familles. Quelle suite?
- x **21.3888 n Ip.**
Piller Carrard. Nouvelle jurisprudence sur le droit de l'entretien. Quid des femmes et des familles?
- * **21.4315 n Ip.**
Piller Carrard. Se donner les moyens de rendre la loi sur l'égalité plus efficace
- * **21.4319 n Mo.**
Piller Carrard. Prolongation du délai de prise en charge des traitements post-partum
- 20.3801 n Mo.**
Pointet. Un moratoire sur la construction de nouvelles usines d'incinération des ordures ménagères
- x **21.3720 n Ip.**
Pointet. Pour une reconnaissance juste et équitable du personnel soignant québécois!
- * **21.4038 n Ip.**
Pointet. Traversée autoroutière de Morges, à quand un assainissement du bruit routier digne de ce nom?
- * **21.4091 n Mo.**
Pointet. Mettons les pistes cyclables à un niveau de priorité raisonnable !
- * **21.4101 n Ip.**
Pointet. De l'eau potable dans nos piscines publiques, du pur gaspillage !
- * **21.4102 n Ip.**
Pointet. Un feu vert clignotant pour rendre les secours plus visibles lors d'un déplacement d'urgence avec véhicule personnel
- 19.4508 n Po.**
Porchet. Maman sans retour. Il faut plus d'information sur les raisons pour lesquelles les femmes ne retournent pas au travail après un congé de maternité
- 20.3069 n Mo.**
Porchet. Pour le soutien à une agriculture de proximité
- 20.3092 n Mo.**
Porchet. Intégrer le genre dans la formation et la recherche médicales
- 20.3093 n Po.**
Porchet. Domaine de la santé. Mettre les lunettes de l'égalité
- 20.3260 n Mo.**
Porchet. Applaudir ne suffit pas! Permettre au personnel de la santé de récupérer
- 20.3483 n Mo.**
Porchet. Pour une nouvelle définition du cannabis
- 20.3998 n Po.**
Porchet. Accès à la contraception. Assurer un accès à toutes et tous même en cas de crise
- 20.4466 n Mo.**
Porchet. Accès aux pompes à insuline pour les diabétiques
- 20.4493 n Po.**
Porchet. Lutter contre la précarité menstruelle avec un accès gratuit aux produits menstruels
- 20.4541 n Mo.**
Porchet. Fiscalité 2.0. Pour un élargissement de la base de calcul des contributions des employeurs et employeuses aux assurances sociales, en intégrant la valeur ajoutée brute produite en Suisse
- 20.4542 n Mo.**
Porchet. Prévoyance de réorientation écologique professionnelle
- 20.4581 n Mo.**
Porchet. Taxer les achats de francs suisses
- 20.4638 n Po.**
Porchet. Mieux connaître le harcèlement scolaire en Suisse pour mieux protéger les enfants
- 21.3136 n Mo.**
Porchet. L'inceste n'a rien d'une séduction!
- 21.3208 n Mo.**
Porchet. Pour une stratégie nationale en matière de santé mentale
- 21.3679 n Po.**
Porchet. La fortune doit également être prise en compte dans le calcul des cotisations AVS des salariés et des retraités
- * **21.4053 n Ip.**
Porchet. Afghanistan : quelles mesures de la Suisse pour protéger la santé sexuelle et reproductive des femmes, des filles et des enfants ?
- * **21.4150 n Ip.**
Porchet. Avec des rabais secrets sur les médicaments, la Suisse violerait ses engagements internationaux
- N **19.4018 n Mo.**
Portmann. Libre-échange. Compensation écologique
- 20.3087 n Po.**
Portmann. Interdiction d'exportations à partir de l'étranger. Protection des intérêts suisses
- 20.4395 n Mo.**
Portmann. Pas de subventions publiques pour les projets d'ONG participant à des campagnes politiques
- x **21.3473 n Po.**
Portmann. Considérer l'"appartenance à un gang" comme participation à une organisation criminelle
- x **21.3666 n Po.**
Portmann. Entreprises et particuliers se déclarant en faillite pour contourner l'obligation de rembourser un crédit Covid-19
- 19.4623 n Ip.**
Prelicz-Huber. Des expertises AI extrêmement problématiques
- 20.3026 n Mo.**
Prelicz-Huber. Réduire les émissions liées aux vols effectués par des conseillers fédéraux
- 20.3313 n Mo.**
Prelicz-Huber. Pandémie de coronavirus. Pas de hausse des primes d'assurance-maladie
- 20.3341 n Ip.**
Prelicz-Huber. Assurance d'indemnités journalières en cas de maladie

20.3364 n Mo.

Prelicz-Huber. Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail. Pour le versement de 100 pour cent du salaire des personnes dont le revenu ne dépasse pas 4000 francs environ

20.3823 n Mo.

Prelicz-Huber. Pour une loi-cadre relative à la garantie du minimum vital

20.4044 n Mo.

Prelicz-Huber. Obligation d'avancer les prestations. Combler les lacunes

20.4438 n Ip.

Prelicz-Huber. Favoriser la participation des enfants et des jeunes

20.4444 n Ip.

Prelicz-Huber. Soutien aux personnes pratiquant le commerce itinérant

20.4523 n Ip.

Prelicz-Huber. Le partenariat social de Swissport a-t-il été résilié?

21.3025 n Ip.

Prelicz-Huber. Médicaments pour les médecines complémentaires

21.3041 n Ip.

Prelicz-Huber. Durée de la préparation à la formation professionnelle pour les adolescents réfugiés et les jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse

21.3042 n Ip.

Prelicz-Huber. Mesures d'encouragement précoce destinées aux enfants issus de la migration et de l'asile

21.3082 n Mo.

Prelicz-Huber. Revaloriser les métiers "féminins" dans les soins et l'accompagnement

21.3182 n Ip.

Prelicz-Huber. Santé psychique

*

21.4064 n Mo.

Prelicz-Huber. Durée de la préparation à la formation professionnelle pour les réfugiés et les autres personnes arrivées tardivement en Suisse

20.3333 n Mo.

Prezioso. Pour le bien de toutes et tous, ne pénalisons pas les revenus des personnes s'étant retrouvées sans travail à cause du Covid-19

20.3334 n Mo.

Prezioso. Réquisitions d'urgence afin de permettre la planification de la production et la distribution des biens et services indispensables à la protection sociale et sanitaire de la population

20.3335 n Mo.

Prezioso. Un impôt fédéral de solidarité sur la fortune, limité dans le temps, afin de financer partiellement les mesures de lutte contre le Covid-19 et la crise économique et sociale qu'il génère

20.3336 n Ip.

Prezioso. Covid-19. Qui va payer la crise sanitaire, sociale et économique générée par la pandémie?

20.3337 n Ip.

Prezioso. Covid-19 et système de santé. Non à la compétitivité pour ce qui concerne la vie

20.3338 n Ip.

Prezioso. Dans l'intérêt de l'ensemble de la population, garantir l'accès aux soins et aux prestations sociales à toute la population

20.3339 n Mo.

Prezioso. Régularisation collective des sans-papiers et garantie d'accès aux aides sociales à toute la population

20.3771 n Ip.

Prezioso. Suisse-Colombie. S'assurer de l'utilisation des aides de la Confédération

20.3822 n Ip.

Prezioso. Dette publique des pays pauvres détenue par des créanciers suisses. Montants et perspectives

20.4230 n Po.

Prezioso. Pour une enquête nationale indépendante au sujet des conséquences de la pandémie de coronavirus sur le personnel de santé

21.3150 n Mo.

Prezioso. Covid-19. La pandémie ne doit pas être source de profits!

21.3389 n Po.

Prezioso. Pour une reconnaissance des années de travail domestique par les assurances sociales

21.3390 n Po.

Prezioso. Pour un rapport sur l'impact du Covid-19 sur les femmes

21.3427 n Po.

Prezioso. Les problématiques spécifiques aux femmes lesbiennes, bisexuelles et aux personnes transgenres doivent être mieux prises en compte dans les politiques de santé publique

21.3428 n Po.

Prezioso. Pour une campagne nationale de vaccination gratuite contre le HPV

21.3429 n Po.

Prezioso. Pour un partage plus équitable de la charge de la santé sexuelle et reproductive entre femmes et hommes

21.3430 n Mo.

Prezioso. Pour la gratuité intégrale de la contraception et de la santé sexuelle

•x

21.3481 n Ip.

Prezioso. Protection de la santé au travail durant la pandémie de Covid-19

21.3501 n Mo.

Prezioso. Face à la crise et au nouveau contexte politique international, un changement de cap fiscal s'impose!

21.3514 n Ip.

Prezioso. Le processus de paix en Colombie en danger

•x

21.3545 n Ip.

Prezioso. Covid-19. Les étudiants en difficulté

21.3548 n Ip.

Prezioso. Détentions arbitraires de journalistes et autres leaders d'opinion au Maroc

21.3813 n Ip.

Prezioso. Biobanque helvétique. Quel accès aux vaccins?

- 21.3814 n Mo.**
Prezioso. Pour une politique fédérale cohérente en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles
- * **21.4072 n Ip.**
Prezioso. Moderna GmbH à Bâle : une transparence nécessaire
- * **21.4093 n Ip.**
Prezioso. Régularisation de tous les Afghan-ne-s vivant en Suisse
- * **21.4094 n Po.**
Prezioso. Silence, des travailleurs et des travailleuses meurent !
- * **21.4095 n Mo.**
Prezioso. Instaurer la gratuité de l'ensemble des prestations en cas de mort périnatale
- 20.3018 n Ip.**
Pult. Bruit de tir. Dépassement des valeurs légales à Coire
- 20.3060 n Ip.**
Pult. Agriculture, industrie et communes dans les régions de montagne. Encouragement de la mobilité électrique
- 20.4431 n Po.**
Pult. Publicité politique en ligne. Protéger notre démocratie
- 21.3162 n Ip.**
Pult. Comment protéger l'être humain et la nature des PCB émanant des centrales électriques?
- 21.3200 n Ip.**
Pult. La Suisse se débarrassera-t-elle des PCB d'ici 2028?
- 21.3309 n Mo.**
Pult. Non au gaz acheminé par le gazoduc Nord Stream 2
- x **21.3477 n Ip.**
Pult. Quelles sont les entreprises de la Confédération ou proches de la Confédération ou les unités de l'administration fédérale qui ont adopté un plan de réduction des pesticides, à l'image des CFF?
- x **19.4512 n Po.**
Python. Diriger les flux financiers vers la compatibilité avec un réchauffement climatique à 1,5 degré
- 20.3358 n Po.**
Python. Quel impact d'une vitesse générale de 40 kilomètres à l'heure et 30 kilomètres à l'heure dans l'espace urbain?
- 20.3359 n Mo.**
Python. Pour une prise en considération des coûts sur la santé et l'environnement du transport motorisé
- 20.3360 n Mo.**
Python. Pour une taxe d'importation des voitures de tourisme proportionnelle au poids
- 20.3970 n Ip.**
Python. Quelle gestion des risques liés au numérique dans le domaine de la formation?
- 20.4018 n Ip.**
Python. A quand une prise en compte des risques réels pour la santé et la biodiversité des molécules de synthèse toxiques?
- 20.4076 n Mo.**
Python. Pour une adéquation au système européen d'homologation des pesticides de synthèse avec recours à des études indépendantes
- 20.4486 n Mo.**
Python. Retrait d'urgence de l'homologation des fongicides SDHI
- 20.4558 n Mo.**
Python. Désinvestissement des fonds publics et semi-publics des énergies fossiles et réinvestissement dans la transition énergétique
- 20.4735 n Ip.**
Python. Aligner le développement professionnel sur le marché du travail et la neutralité climatique
- 21.3102 n Ip.**
Python. Quelle formation professionnelle pour 2030?
- 21.3140 n Ip.**
Python. Quelle reconnaissance du concept de limites planétaires dans la Stratégie pour le développement durable 2030?
- 21.3786 n Ip.**
Python. Pesticides perturbateurs endocriniens. Quels critères d'évaluation pour quelle efficacité?
- * **21.4023 n Ip.**
Python. Nos seniors doivent pouvoir se former!
- * **21.4120 n Ip.**
Python. Quelle intégration des objectifs du développement durable dans les offres de formation continue ?
- * **21.4148 n Mo.**
Python. Une formation plus durable pour nos agriculteurs
- * **21.4193 n Ip.**
Python. Cancers du sein et sels d'aluminium dans les cosmétiques, quand reconnaitrons-nous enfin les liens de causalité ?
- x **19.4036 n Mo.**
(Quadranti) Feri Yvonne. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
 Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
 Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
 Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
 Voir objet 19.4037 Mo. Fluri
- N **19.4107 n Mo.**
(Quadranti) Hess Lorenz. Renforcer la médecine pédiatrique en tenant compte dans les tarifs de l'assurance sociale des adaptations apportées aux moyens et appareils
- N **19.4056 n Mo.**
Quadri. Modifier l'OSAMal afin d'obliger les assureurs-maladie à réduire leurs réserves excédentaires au profit des assurés
- 19.4476 n Mo.**
Quadri. Non à l'augmentation exorbitante des commissions prélevées sur les opérations au guichet postal

- 19.4477 n Mo.**
Quadri. Taxe d'entrée pour les frontaliers. Si le climat est prioritaire, qu'on agisse en conséquence!
- 20.3181 n Mo.**
Quadri. Coronavirus. Pas de nouveaux permis pour les travailleurs étrangers au Tessin
- 20.3272 n Mo.**
Quadri. Crise du coronavirus. Aujourd'hui plus que jamais, l'argent du contribuable suisse doit servir au citoyen suisse
- 20.4123 n Mo.**
Quadri. Assurances-maladie. La restitution des réserves excessives doit devenir obligatoire
- 20.4124 n Mo.**
Quadri. Bye-bye Dublin? Adieu Schengen!
- 20.4300 n Mo.**
Quadri. Migrants économiques terroristes. Agir à la frontière
- 20.4521 n Mo.**
Quadri. Crise économique et chômage causés par le coronavirus. Ne plus délivrer de permis G
- 20.4568 n Mo.**
Quadri. Islamisme politique. Une infraction en Suisse aussi
- x **21.3504 n Ip.**
Quadri. L'UE retire l'accès privilégié aux vaccins qu'elle avait accordé à la Suisse. Le Conseil fédéral a-t-il l'intention de geler la contribution de cohésion?
- 21.3505 n Mo.**
Quadri. Autotests des frontaliers. Les citoyens suisses ne doivent pas en être de leur poche
- x **21.3506 n Ip.**
Quadri. La Suisse de nouveau victime du chantage de l'UE. Le Conseil fédéral restera-t-il les bras croisés une fois de plus?
- x **21.3557 n Mo.**
Quadri. Requérants d'asile déboutés qui refusent de faire le test PCR et échappent ainsi au renvoi. Cela suffit!
- 21.3785 n Mo.**
Quadri. Centres pour requérants d'asile hors de l'Europe. Suivre l'exemple du Danemark
- x **21.3787 n Ip.**
Quadri. La Norvège a conclu un accord de libre-échange avec la Grande-Bretagne post-Brexit en un temps record. Et la Suisse?
- x **21.3789 n Ip.**
Quadri. Taux d'imposition minimal mondial. Le Conseil fédéral va-t-il défendre notre souveraineté fiscale?
- x **21.3790 n Ip.**
Quadri. Astra-Zeneca. Pourquoi renoncer aux doses au lieu de les échanger?
- x **21.3907 n Ip.**
Quadri. Chaos de l'asile. Recrudescence en vue?
- * **21.4194 n Mo.**
Quadri. Nouvelle jurisprudence du TF. Les titulaires d'un permis B doivent vraiment être indépendants du point de vue économique
- * **21.4196 n Ip.**
Quadri. Politique climatique du conseil fédéral. Un camouflet au peuple ?
- * **21.4197 n Ip.**
Quadri. L'Italie a-t-elle l'intention de refiler le poignardeur somalien à la Suisse ?
- * **21.4198 n Ip.**
Quadri. Retard grave des mesures sanitaires à la frontière. Nationalité des malades du COVID-19 hospitalisés
- * **21.4234 n Ip.**
Quadri. Vente de biens immobiliers pour liquider les dettes de Campione d'Italia qui repartent à la hausse
- 21.3555 n Mo.**
Rechsteiner Thomas. Covid-19. Remise gratuite de tests PCR aux jeunes, aux personnes non vaccinées et aux personnes guéries
- * **21.4213 n Mo.**
Rechsteiner Thomas. COVID-19. Introduction d'un certificat fondé sur le statut immunitaire
- N **19.4011 n Mo.**
Regazzi. La Confédération doit entièrement assumer les dégâts causés par la faune sauvage protégée (loups, lynx, ours, castors, etc.)
- x **19.4105 n Po.**
Regazzi. Empêcher la diffusion en temps réel de pornographie infantile et mettre un terme à la prostitution infantile sur Internet
- 19.4539 n Mo.**
Regazzi. LPP. Ne pas limiter la liberté de choix des PME et de leurs salariés
- 20.3376 n Mo.**
Regazzi. Dérogation transitoire à l'obligation d'aviser le juge en cas de surendettement. Prolonger le délai jusqu'au 31 décembre 2021
 Voir objet 20.3418 Mo. Ettlin Erich
- 20.3430 n Mo.**
Regazzi. Flexibiliser temporairement les conditions de travail
- 20.3813 n Mo.**
Regazzi. Ne pas prendre en considération en tant que capitaux de tiers les crédits Covid-19 Plus pour toute la durée des cautionnements solidaires
- 20.4119 n Mo.**
Regazzi. Autoriser les requérants d'asile en attente de renvoi à exercer une activité lucrative
- 20.4657 n Mo.**
Regazzi. Immatriculation des véhicules. Réduction de la bureaucratie
- 20.4658 n Mo.**
Regazzi. Ex-combattants et sympathisants de l'EI. Durcir les peines
- 20.4659 n Mo.**
Regazzi. Encourager l'importation de véhicules à moteur faiblement émetteurs de CO₂, sans intervention de l'État

- 21.3372 n Mo.**
Regazzi. Loi fédérale sur le Conseil de la magistrature. La surveillance du Tribunal fédéral sur les autorités judiciaires de première instance de la Confédération doit être abolie
- x **21.3586 n Ip.**
Regazzi. Comment est gérée l'accréditation des nouveaux consultants pour les plans de réduction des émissions de CO2?
- 21.3680 n Mo.**
Regazzi. Stop à l'"euthanasie active" des distilleries domestiques et des traditions rurales
- x **21.3712 n Ip.**
Regazzi. Aéroport cantonal de Locarno. Comment se fait-il que deux projets en cours de procédure d'approbation finale soient bloqués depuis plusieurs années à l'OFEV?
- x **21.3754 n Ip.**
Regazzi. Conseil de banque de la BNS. Assurer la transparence de la procédure de nomination de ses membres
- * **21.4084 n Mo.**
Regazzi. La transformation numérique doit conduire à des simplifications, également dans le domaine des douanes
- * **21.4126 n Ip.**
Regazzi. Mini-prolongement à l'aérodrome cantonal de Locarno. Débloquer le projet gelé depuis près de 2 ans par la CNFP
- * **21.4128 n Ip.**
Regazzi. Prévention et coopération en matière de lutte contre la criminalité organisée en Suisse. Quelles sont les mesures mises en œuvre ?
- * **21.4129 n Ip.**
Regazzi. Retards dans le traitement des dossiers en langue italienne. Qu'entend faire le Conseil fédéral pour y remédier ?
- * **21.4244 n Ip.**
Regazzi. La Confédération ne devrait-elle pas empêcher les distorsions de concurrence sur le marché du travail ?
- x **19.4328 n Mo.**
Reimann Lukas. Lutte contre l'antibiorésistance. Organiser une conférence ministérielle internationale en Suisse pour créer des conditions générales favorables à la recherche
 Voir objet 19.4326 Mo. Eymann
 Voir objet 19.4327 Mo. Heim
- 19.4583 n Mo.**
Reimann Lukas. Produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements. Producteurs nationaux et étrangers sur un pied d'égalité (repris tel quel de Barbara Keller-Inhelder)
- x **19.4584 n Mo.**
Reimann Lukas. Suspendre l'échange automatique de renseignements avec les pays qui violent manifestement les droits de l'homme
- 19.4585 n Mo.**
Reimann Lukas. Halte à la hausse continue des primes d'assurance-maladie! Interdire pour dix ans les hausses de primes dans l'assurance obligatoire des soins (nouveau dépôt de la motion du 29 septembre 2017 non traitée par le Parlement)
- 20.3402 n Ip.**
Reimann Lukas. Base juridique insuffisante pour l'article 10f alinéa 1 de l'ordonnance 2 Covid-19
- 20.3434 n Mo.**
Reimann Lukas. Halte à la hausse continue des primes d'assurance-maladie! Interdire pour dix ans les hausses de primes dans l'assurance obligatoire des soins
- 20.4219 n Mo.**
Reimann Lukas. Compléter le frein à l'endettement par un frein à la réglementation
- 20.4220 n Mo.**
Reimann Lukas. Importations de véhicules neufs. Suppression des entraves commerciales, facteurs de renchérissement
- 20.4221 n Mo.**
Reimann Lukas. Éviter que les véhicules d'occasion ne soient taxés deux fois, dans le cadre de la lutte contre la cherté des prix en Suisse
- 21.3341 n Mo.**
Reimann Lukas. Démocratique et efficace, la séparation des pouvoirs ne doit pas être détournée par le droit souple
- 21.3342 n Mo.**
Reimann Lukas. Loi sur les épidémies. Préciser les compétences temporelles, géographiques et personnelles et mieux associer les cantons
- 21.3386 n Mo.**
Reimann Lukas. Transports publics. Réintroduire les tarifs réduits pour personnes âgées
- 21.3388 n Mo.**
Reimann Lukas. Accès à la justice pour tout le monde
- 21.3436 n Po.**
Reimann Lukas. Plus d'honnêteté pour les portails de comparaison. Publication de toutes les commissions déclarées et cachées perçues par les comparateurs
- 21.3587 n Mo.**
Reimann Lukas. Organisations caritatives. Pour une rémunération appropriée et transparente des dirigeants, et pour un caractère contraignant de la norme comptable Swiss GAAP RPC, y compris RPC 21
- x **21.3949 n Mo.**
Reimann Lukas. Interdiction du lobbying rémunéré. Les députés au Conseil national et au Conseil des États sont des représentants incorruptibles du peuple qui ne doivent pas diriger des cabinets de lobbying
- x **21.3950 n Mo.**
Reimann Lukas. Renforcer la milice. Même indemnisation du travail de milice pour tous
- x **19.4156 n Mo.**
(Reynard) Hurni. Outils numériques. Droit à la déconnexion

- x **19.4198 n Mo.**
(Reynard) Piller Carrard. Pour une meilleure information sur les substances à risque présentes dans les cosmétiques et objets usuels
- x **19.4418 n Po.**
(Reynard) Hurni. Renforcer l'arsenal pénal pour lutter contre les violences domestiques
- x **19.4588 n Po.**
(Reynard) Fridez. Traite des êtres humains. Bilan et stratégie future
- x **19.4589 n Mo.**
(Reynard) Fridez. Rapporteur national chargé de la lutte contre la traite d'êtres humains
- x **20.3015 n Mo.**
(Reynard) Hurni. Interdire la récolte rémunérée de signatures
- 20.3529 n Po.**
(Reynard) Bendahan. Télétravail. Opportunités et protection des salariés et salariées
- 20.3578 n Mo.**
(Reynard) Amooos. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Pas d'application rétroactive, arbitraire et discriminatoire
- 20.3867 n Po.**
(Reynard) Amooos. Évaluer la valeur de nos paysages
- 20.3869 n Po.**
(Reynard) Amooos. Évolutions techniques du câblage souterrain
- 20.3872 n Mo.**
(Reynard) Dandrès. Pour une participation accrue et reconnue en faveur des étudiants et des étudiantes Voir objet 20.3669 Mo. Baume-Schneider
- 20.3873 n Po.**
(Reynard) Piller Carrard. Le congé parental. L'avenir de notre politique familiale
- 20.4139 n Mo.**
(Reynard) Bendahan. Stages. Mieux encadrer et améliorer le statut de stagiaire
- 20.4140 n Mo.**
(Reynard) Dandrès. Droit à l'avortement. Modifier une législation infantilisante
- 20.4228 n Po.**
(Reynard) Dandrès. Stress, burn-out et détérioration des conditions de travail dans les entreprises de service public
- 20.4229 n Po.**
(Reynard) Fehlmann Rielle. Des chiffres fiables sur les violences domestiques
- 20.4614 n Mo.**
(Reynard) Gysin Greta. Pas d'imposition des indemnités reçues suite à une discrimination ou un licenciement abusif
- 20.4615 n Mo.**
(Reynard) Fehlmann Rielle. Harcèlement sexuel. Clarification dans le code pénal
- 21.3418 n Mo.**
(Reynard) Hurni. Il est temps de réviser le droit de la coopérative, pour une transparence accrue!
- x **19.4351 n Po.**
(Riklin Kathy) Schneider-Schneiter. Des talents et des spécialistes pour la place technologique suisse au XXI^e siècle
- 20.3681 n Mo.**
Riniker. Pour une mise à jour du taux de réduction de la taxe d'exemption de l'obligation de servir pour les personnes astreintes à servir dans la protection civile
- x **21.3843 n Po.**
Riniker. Conséquences du numerus clausus sur la sécurité de la couverture des besoins en soins médicaux
- x **21.3930 n Ip.**
Riniker. Matériel de lutte contre le coronavirus. Améliorer la logistique et faire le bien plutôt que détruire
- * **21.4152 n Mo.**
Riniker. Diffusion cellulaire. Envoyer des alertes ciblées en cas de catastrophe naturelle
- x **19.4068 n Mo.**
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Adapter Via sicura pour que les services d'urgence puissent accomplir leur travail dans les conditions requises par leur mission, y compris lorsque la vitesse est limitée à 30 kilomètres à l'heure Voir objet 19.4067 Mo. Feller
- x **19.4106 n Mo.**
(Rochat Fernandez) Crottaz. Une loi pour assurer la sécurité des convoys de fonds
- x **19.4155 n Ip.**
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Faciliter la combinaison train/avion comme alternative aux vols courte distance. Les CFF sont-ils intéressés par les concepts Austrian AirRail/Rail and Fly?
- x **19.3984 n Po.**
Roduit. Peut-on encore manger de la viande?
- N **19.4069 n Mo.**
Roduit. Etude de cohorte suisse sur la santé des enfants et des adolescents
- x **19.4151 n Mo.**
Roduit. Soins infirmiers. Donner une chance aux détenteurs d'anciens diplômes
- x **19.4259 n Ip.**
Roduit. Pour une incitation réelle à produire du bois naturel suisse
- 19.4571 n Ip.**
Roduit. Est-ce aux agriculteurs de supporter les déchets des gens du voyage?
- 19.4572 n Ip.**
Roduit. Des allocations de formation pour tous les jeunes Suisses qui sont en formation
- x **19.4616 n Mo.**
Roduit. Pour une structure de contrôle assurant de manière efficiente la sécurité aux frontières
- 20.3051 n Ip.**
Roduit. Nombre de mineurs suivant un traitement en raison de troubles de l'identité sexuelle
- 20.3270 n Mo.**
Roduit. Mesures urgentes Covid-19 pour la viticulture Voir objet 20.3411 Mo. Maret Marianne

20.3399 n Ip.

Roduit. Coûts supplémentaires non couverts pour les hôpitaux en raison de la pandémie Covid-19

20.3436 n Mo.

Roduit. Mesures urgentes Covid-19. Soutien à la viticulture suisse par les paiements directs

20.3446 n Mo.

Roduit. Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal

20.3538 n Ip.

Roduit. La blockchain pour assurer la traçabilité des denrées alimentaires?

20.3634 n Mo.

Roduit. Cigarettes aromatisées. Protégeons la jeunesse

20.3898 n Po.

Roduit. Adapter les rentes LPP pour plus d'égalité

20.4141 n Po.

Roduit. Pour optimiser la couverture sociale des indépendants

20.4144 n Ip.

Roduit. Contribution d'estivage. Pas de double peine pour les éleveurs

20.4543 n Ip.

Roduit. Ministère public de la Confédération et affaires de crimes internationaux

20.4544 n Ip.

Roduit. Révision du plan sectoriel des transports, partie programme. Garantir le respect du fédéralisme et prendre en compte les besoins des régions moins densément peuplées

20.4616 n Ip.

Roduit. Réforme des PC. Des effets collatéraux injustes pour les propriétaires fonciers

21.3142 n Mo.

Roduit. Personnes à risques de pauvreté ou de surendettement. Détection précoce. Agir avant qu'il ne soit trop tard

21.3143 n Mo.

Roduit. Le respect de règles de la langue française prime l'idéologie

21.3253 n Mo.

Roduit. Le travail nécessaire pour assurer les mesures de protection des troupeaux doit également être soutenu

21.3735 n Ip.

Roduit. Des mesures fédérales pour le renouvellement du capital plant qui font sens après les votations fédérales du 13 juin 2021

21.3848 n Mo.

Roduit. Pour une filière du bois complète en Suisse

* **21.4160 n Ip.**

Roduit. Ne pas punir les titulaires d'une rente AI qui souhaitent travailler

* **21.4202 n Mo.**

Roduit. Réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides: promouvoir le capital-plant

•x **19.4203 n Mo.**

Romano. Assistance judiciaire soumise à la TVA. Mettre un terme à la discrimination dans les procédures judiciaires dont les indigents et les cantons font les frais

19.4433 n Ip.

Romano. Accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur. Non-respect du contingent tarifaire relatif aux vins importés?

19.4524 n Ip.

Romano. Commissions et organes extraparlimentaires. Le Conseil fédéral piétine-t-il une fois de plus la Suisse italienne et le pluralisme linguistique de la Suisse?

19.4525 n Po.

Romano. Licenciement des mères au terme de la période de protection de 16 semaines après l'accouchement

20.3269 n Ip.

Romano. Reconstitution des stocks d'éthanol pour la production de désinfectant. Privilégier les acteurs locaux

20.3273 n Mo.

Romano. Réouverture des frontières après la crise du Covid-19. Maintenir les contrôles sanitaires là où cela se justifie dans l'intérêt de la santé publique

20.3308 n Ip.

Romano. Covid-19. Créer les conditions permettant d'accélérer la diffusion du télétravail dans l'administration fédérale?

20.3315 n Mo.

Romano. Garantir et renforcer les moyens financiers mis à disposition pour la promotion des vins suisses

20.3735 n Ip.

Romano. Le Tessin et la Suisse ne finissent pas à Lugano. Il faut intégrer le district de Mendrisio dans les liaisons ferroviaires à longue distance

20.3736 n Mo.

Romano. Le Tessin et la Suisse ne finissent pas à Lugano. Il faut intégrer le district de Mendrisio dans les liaisons ferroviaires à longue distance

20.3804 n Ip.

Romano. Scènes de violence sexuelle commise sur des enfants publiées sur Internet. Instances d'alerte

20.4008 n Ip.

Romano. Règles et délais applicables aux offres d'emploi. Chacun pour soi et Dieu pour tous?

20.4009 n Mo.

Romano. Offre d'abonnement général des CFF pour étudiants. Garantir le respect de l'article 15 alinéa 3 de la loi sur le transport des voyageurs

20.4090 n Ip.

Romano. Etudes consacrées à la maîtrise du trafic dans les agglomérations. Quid de l'italien ?

20.4156 n Ip.

Romano. Hezbollah. Dépôts d'explosifs et de nitrate d'ammonium en Suisse?

20.4288 n Ip.

Romano. Primes 2021 de l'assurance-maladie. Leur augmentation au Tessin est-elle due à des problèmes institutionnels?

20.4289 n Ip.

Romano. Réforme "Employés de commerce 2022". Un nouveau pas vers l'anglais comme langue nationale de travail. Le Conseil fédéral n'a rien à dire?

- 20.4290 n Mo.**
Romano. Modification de l'article 26 OSAMal
- 20.4693 n Mo.**
Romano. Egalité des droits s'agissant de la rente de veuf ou de veuve. L'arrêt de la CEDH appelle une modification de la loi
- 20.4695 n Po.**
Romano. Combien d'économies et de gains pour chaque franc investi dans les offres de décharge pour les proches aidants?
- 21.3056 n Ip.**
Romano. Suppression de l'AG pour étudiants. Quelles nouvelles solutions?
- 21.3243 n Po.**
Romano. Lutter et réduire efficacement le trafic de vin
- 21.3269 n Mo.**
Romano. Campagne de vaccination en collaboration avec les cantons. Accélération et numérisation
- x **21.3658 n Ip.**
Romano. Organisations mafieuses internationales actives en Suisse
- 21.3793 n Ip.**
Romano. Conseil d'administration de la Poste. Le Conseil fédéral aurait-il encore oublié l'aspect régional et linguistique?
- x **21.3798 n Ip.**
Romano. Lutte contre la cybercriminalité. Circulez, il n'y a rien à voir à l'Office fédéral de la police?
- x **21.3799 n Ip.**
Romano. Lorsque toute la Suisse sera vaccinée, la pandémie ne sera pas terminée. Bases légales, mesures et instruments de gestion des flux de personnes au départ de la Suisse et vers celle-ci
- * **21.3986 n Ip.**
Romano. Calcul du taux d'invalidité de l'AI
- * **21.4066 n Ip.**
Romano. Postes vacants dans les conseils d'administration des entreprises liées à l'administration. Comment travaillent les bureaux de conseil en charge du recrutement ?
- * **21.4209 n Mo.**
Romano. Assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie
- * **21.4210 n Mo.**
Romano. Délai de replantation des surfaces viticoles : accorder une flexibilité aux vignerons
- * **21.4219 n Po.**
Romano. Lutte contre la criminalité organisée. Améliorer la prévention et la détection des activités mafieuses
- * **21.4258 n Ip.**
Romano. Pro Helvetia. Une nouvelle stratégie qui lèse la Suisse italienne et le plurilinguisme ?
- * **21.4264 n Ip.**
Romano. DaziT et contrôle des frontières
- x **19.4345 n Mo.**
Rösti. Assurer durablement le trafic par le nord de Kandersteg en cas d'événement majeur ou de travaux d'évacuation à Mitholz
- 20.3370 n Mo.**
Rösti. Autoriser la mise sur le marché de dispositifs médicaux soumis à un régime normatif non européen
- * **21.4119 n Ip.**
Rösti. Conséquences d'une Suisse à 10 millions d'habitants
- x **19.4424 n Mo.**
Roth Franziska. Ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées
- 19.4464 n Ip.**
Roth Franziska. Exigences pour le service de police aérienne
- 19.4465 n Ip.**
Roth Franziska. Exigences applicables à la formation des pilotes militaires
- 19.4488 n Po.**
Roth Franziska. Des modèles de financement déficients discriminent les enfants et adolescents souffrant de maladies psychiques
- 20.3261 n Ip.**
Roth Franziska. Mobilisation du service civil pendant la situation d'urgence due à la pandémie de maladie coronavirale de 2019
- 20.3568 n Ip.**
Roth Franziska. Accès à la communication améliorée et alternative
- 20.3679 n Mo.**
Roth Franziska. Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable
 Voir objet 20.3625 Mo. Zanetti Roberto
- 20.3697 n Ip.**
Roth Franziska. Bombardier furtif F-35. Vers un partage de souveraineté avec les États-Unis
- 20.3729 n Ip.**
Roth Franziska. Prestations de psychothérapie. Égalité de traitement entre tous les patients, quelle que soit la couverture d'assurance-maladie
- 20.3865 n Mo.**
Roth Franziska. Congé payé pour les employés exerçant un mandat politique officiel
- 20.3885 n Po.**
Roth Franziska. Introduction d'une carte de légitimation nationale pour les personnes en situation de handicap
- 20.4068 n Po.**
Roth Franziska. Transport pour handicapés. Un chaînon manquant dans l'offre de mobilité
- 20.4069 n Ip.**
Roth Franziska. Procédures opaques concernant la Pharmacie de l'armée
- 20.4455 n Ip.**
Roth Franziska. Mise en oeuvre des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées
- 20.4488 n Ip.**
Roth Franziska. Traitements psychothérapeutiques. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour éviter une pénurie?

- 21.3247 n Po.**
Roth Franziska. Marchés publics. Réduire au maximum le recours aux clauses d'exception prévues par la loi
- 21.3248 n Po.**
Roth Franziska. Faire entrer la lumière dans la "boîte noire" du DDPS
- 21.3433 n Po.**
Roth Franziska. La Pharmacie de l'armée a besoin d'une organisation certifiée ISO, qui réponde aux exigences de qualité et de sécurité les plus élevées
- 21.3693 n Ip.**
Roth Franziska. Indemnités forfaitaires en cas d'urgence et de consultation pressante dans le domaine de la pédiatrie
- 21.3753 n Ip.**
Roth Franziska. Mise en oeuvre des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées dans la coopération internationale
- * **21.4113 n Ip.**
Roth Franziska. COVID-19. Supprimer toute pression sur les enfants et les adolescents
- * **21.4116 n Ip.**
Roth Franziska. Acquisition du F-35. Des prix cibles estimés au mieux ou des prix fermes et définitifs ?
- 20.4152 n Ip.**
Roth Pasquier. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Stop à l'inégalité de traitement!
- 21.3760 n Ip.**
Roth Pasquier. Stratégie d'assouplissement des mesures pour la culture populaire. À quand une vraie reprise des activités musicales?
- 21.3875 n Ip.**
Roth Pasquier. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. L'inégalité de traitement perdure!
- * **21.4069 n Mo.**
Roth Pasquier. Mieux protéger l'allaitement
- 21.3509 n Ip.**
Rüegger. L'enquête de l'OFS sur les dépenses des entreprises consacrées à l'environnement en 2020 est-elle manipulatrice?
- * **21.4046 n Mo.**
Rüegger. Interdire l'utilisation de symboles extrémistes, terroristes et islamistes
- * **21.4179 n Ip.**
Rüegger. Rétrogradation de la protection du loup dans la Convention de Berne
- * **21.4211 n Mo.**
Rüegger. Agents énergétiques qui ne sont pas acheminés par conduites. Possibilité de compenser les émissions de CO2
- * **21.4252 n Ip.**
Rüegger. Interdire le mouvement turc d'extrême droite des Loups gris
- * **21.4311 n Mo.**
Rüegger. Créer un observatoire national des fondamentalismes et des extrémismes
- *x **19.4163 n Mo.**
Rutz Gregor. Les règles de la circulation sont valables pour tous les usagers, y compris les cyclistes
- 20.3108 n Ip.**
Rutz Gregor. Perception de la redevance de radio-télévision. Le maquis procédural mis en place par Berne soulève plaintes et critiques
- 20.3247 n Ip.**
Rutz Gregor. Redevance de radio-télévision payée par les ménages et les entreprises. Quel bilan?
- 20.3444 n Ip.**
Rutz Gregor. La Confédération va-t-elle endosser la responsabilité des surcoûts provoqués par les prescriptions fédérales?
- 20.3788 n Ip.**
Rutz Gregor. Un État fédéral fouineur. Pourquoi les autorités fédérales demandent-elles à des entreprises privées des informations sur leurs budgets publicitaires?
- 20.4238 n Mo.**
Ryser. Covid-19. Soutenir la formation continue pendant la durée de réduction de l'horaire de travail
- 20.4239 n Po.**
Ryser. Étudier la mise en place d'un "frein climatique" sur le modèle du frein à l'endettement
- 20.4681 n Ip.**
Ryser. Liaison ferroviaire entre Saint-Gall et la capitale. On peut faire mieux!
- 20.4682 n Ip.**
Ryser. Lois étrangères sur les chaînes d'approvisionnement. Conséquences pour la Suisse
- 21.3330 n Ip.**
Ryser. Demandes d'indemnisation de l'étranger en cas d'accident nucléaire majeur en Suisse
- 21.3904 n Po.**
Ryser. Banque et agence climatiques. Simplifier le financement des assainissements énergétiques
- 21.3905 n Ip.**
Ryser. Justification de l'esclavage par le Conseil fédéral (1864 et 2018)
- 21.3906 n Mo.**
Ryser. Durcissement progressif des prescriptions concernant les émissions de CO2 des voitures de tourisme et de livraison
- * **21.4259 n Ip.**
Ryser. Quelle est la nocivité réelle des émissions de l'aviation ? Prendre en compte les émissions autres que le CO2 avec un facteur de pondération des émissions.
- * **21.4325 n Ip.**
Ryser. Bilan intergénérationnel pour la politique climatique et environnementale
- *x **19.4354 n Mo.**
Rytz Regula. Procédure d'autorisation transparente pour les médicaments et les thérapies dont les prix sont élevés
- 20.3362 n Mo.**
Rytz Regula. Pour un financement équitable de la lutte contre la crise du coronavirus
- 20.3602 n Ip.**
Rytz Regula. Chiptuning de véhicules à moteur. L'OFROU maîtrise-t-il la situation?

- 20.3868 n Ip.**
Rytz Regula. Problèmes inhérents à l'homologation des pesticides. A-t-on pris conscience de leur ampleur et s'y attaque-t-on désormais rapidement et résolument?
- 20.3892 n Mo.**
Rytz Regula. Monitoring de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS
- 20.3893 n Mo.**
Rytz Regula. Convertir les cautionnements solidaires liés au Covid-19 en investissements d'avenir dans la protection du climat, l'innovation et la formation
- 20.4245 n Mo.**
Rytz Regula. Une stratégie pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement
- 21.3421 n Ip.**
Rytz Regula. L'AFD agit-elle actuellement de manière illégale?
- 21.3422 n Ip.**
Rytz Regula. L'autorité douanière se transforme-t-elle en service de police de la Confédération? Pas dans ces conditions!
- x **21.3543 n Ip.**
Rytz Regula. Partenariat controversé dans le domaine de l'eau entre la DDC et Nestlé. Quelle est la suite?
- 21.3544 n Ip.**
Rytz Regula. Sur quelles bases juridiques se fonde le MEK Helvetia?
- * **21.4320 n Po.**
Rytz Regula. Promouvoir activement le dialogue entre milieux scientifiques et politiques
- x **19.3154 n Mo.**
(Salzmann) Zuberbühler. Il faut assurer la sécurité de notre approvisionnement. RUAG Ammotec ne doit pas être vendue
 Voir objet 21.3979 Mo. CPS-CE
- x **19.4237 n Mo.**
(Salzmann) Aebi Andreas. Halte à la collecte de données démesurée réalisée par l'armée!
- x **19.4015 n Ip.**
Sauter. Structure tarifaire Tardoc. Vers la fin de la guerre des tarifs?
- 19.4590 n Ip.**
Sauter. Taux d'intérêt minimum. Instrumentalisation politique?
- 20.3694 n Ip.**
Sauter. Pourquoi n'y a-t-il pas encore de fiche PSIA pour la réaffectation aéronautique de l'aérodrome de Dübendorf?
- 20.3770 n Mo.**
Sauter. Introduction de l'ordonnance électronique
- x **21.3472 n Ip.**
Sauter. Concurrence déloyale des entreprises parapubliques
- 20.3103 n Mo.**
Schaffner. Promotion de l'énergie solaire. Mettre les toitures des bâtiments de l'administration fédérale à la disposition de tiers
- 20.4677 n Mo.**
Schaffner. Il faut lever l'interdiction de circuler la nuit pour les camions électriques et les autres camions dont le mode de propulsion est silencieux
- 21.3941 n Mo.**
Schaffner. Droits de douane sur les carburants. Trouver une solution de remplacement
- * **21.4222 n Po.**
Schaffner. Étiquetage carbone dans l'alimentation
- * **21.4270 n Ip.**
Schaffner. Part de la Suisse dans le budget carbone mondial et financement de mesures correctrices
- x **19.4265 n Ip.**
(Schenker Silvia) Barrile. Forfaits par cas du domaine ambulatoire. Un modèle d'avenir?
- 20.4225 n Po.**
Schilliger. Le dilemme des pneus doit faire l'objet d'études interdisciplinaires
- 20.4700 n Mo.**
Schilliger. Instruments de planification contraignants pour les autorités. Organisation d'une consultation par le Conseil fédéral
- x **21.3585 n Ip.**
Schilliger. Contournement de Lucerne. Y a-t-il un risque de conflit avec le projet d'extension de la ville de Kriens?
- x **21.3653 n Ip.**
Schilliger. Passage à la technologie DAB plus. Un danger pour la sécurité routière?
- N **21.3694 n Mo.**
Schilliger. Lacunes dans la loi sur le CO2. Pour plus d'efficacité
- 21.3714 n Po.**
Schilliger. Mieux exploiter le potentiel d'assainissement des combles non aménagés!
- * **21.4181 n Ip.**
Schilliger. Comment s'assurer que la Suisse ne reste pas à la traîne dans la recherche nucléaire ?
- * **21.4310 n Ip.**
Schilliger. Où se situent les limites de la Poste dans le secteur privé ?
- x **19.4191 n Mo.**
Schläpfer. Pas de droit de séjour en cas d'abus sexuel et de violence à l'encontre de femmes ou d'enfants
- x **19.4261 n Mo.**
Schläpfer. Combattre systématiquement les mariages d'enfants
- 20.3576 n Ip.**
Schläpfer. Coronavirus et nationalité des bénéficiaires de l'aide sociale
- 20.4433 n Mo.**
Schläpfer. Il faut reporter de trois ans l'application des valeurs cibles relatives au CO2
- 21.3796 n Mo.**
Schläpfer. Objectifs climatiques découlant de l'accord de Paris. Comptabiliser correctement les émissions de CO2 de la Suisse

- 20.3046 n Po.**
Schlatter. Égalité de traitement sur le marché de l'emploi. L'obligation pour les officiers de l'état civil d'avoir la nationalité suisse est un anachronisme
- 20.3275 n Mo.**
Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Pour une interdiction des vols de nuit
- 20.3276 n Mo.**
Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Favoriser les avions efficaces
- 20.3277 n Ip.**
Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Objectifs climatiques du Conseil fédéral
- 20.4134 n Mo.**
Schlatter. Zones 30. Bureaucratie inutile pour les communes
- 21.3098 n Mo.**
Schlatter. Redécollage de l'aviation. De nouvelles perspectives pour le personnel
- 21.3240 n Po.**
Schlatter. Influences des géants de la tech sur l'économie suisse. De nouvelles règles sont-elles nécessaires?
- 21.3657 n Ip.**
Schlatter. Tuning des voitures électriques. Le bruit artificiel est-il en passe d'envahir nos vies?
- 21.3695 n Po.**
Schlatter. Chiptuning illégal. Statistiques et nécessité d'agir au niveau législatif
- 21.3696 n Mo.**
Schlatter. Vitesse limitée à 60 kilomètres à l'heure à l'extérieur des localités, là où la sécurité l'exige
- x **21.3763 n Ip.**
Schlatter. Exportations de matériel de guerre. Le contrôle fonctionne-t-il réellement?
- 21.3764 n Po.**
Schlatter. Plan directeur pour la mobilité piétonne
- 21.3917 n Po.**
Schlatter. Réduire l'empreinte forêt de la Suisse
- * **21.4201 n Mo.**
Schlatter. Confier le contrôle des exportations de matériel d'armement au DFAE
- * **21.4236 n Ip.**
Schlatter. Après 30 ans d'existence, quel bilan tirer de la loi sur les chemins pour piétons et les chemins pour randonnée pédestre ?
- * **21.4238 n Ip.**
Schlatter. Améliorer l'alimentation en effectif de la protection civile
- * **21.4239 n Ip.**
Schlatter. LAPG. Prendre en compte le programme Jeunesse et Musique dans un souci d'égalité de traitement
- 20.3692 n Mo.**
Schneeberger. Nouvelle réglementation en matière d'imposition à la source à compter du 1er janvier 2021. Circulaire no 45 de l'AFC
- x **21.3471 n Ip.**
Schneeberger. Pourquoi la collaboration entre l'industrie et les autorités (OFSP et Swissmedic) ne fonctionne-t-elle pas lorsqu'on en a le plus besoin?
- x **21.3482 n Mo.**
Schneeberger. Halte à la discrimination des sociétés de musique et des chorales
- 21.3564 n Mo.**
Schneeberger. Prestations pour les cas de rigueur versées par les fonds de bienfaisance. Assurer le même traitement à tous les bénéficiaires de rentes
- * **21.4092 n Ip.**
Schneeberger. Factures surfaites établies par l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI)
- 20.3344 n Mo.**
Schneider Meret. Étourdissement et saignée dans les abattoirs. Procéder à un contrôle indépendant
- 20.3345 n Ip.**
Schneider Meret. Programme national de recherche portant sur le Covid-19. Promouvoir des méthodes sans expérimentation animale
- 20.3346 n Ip.**
Schneider Meret. Chasser sans preuve de la sûreté du tir est-il sûr, respectueux des animaux et efficace?
- 20.3647 n Mo.**
Schneider Meret. Arrêtons le gavage des poussins
- 20.3648 n Mo.**
Schneider Meret. Les porcs aussi ont le droit de dormir sur de la paille
- 20.3795 n Ip.**
Schneider Meret. Pour une intégration de l'agriculture dans la loi sur le travail
- 20.3796 n Ip.**
Schneider Meret. Dispositions relatives à l'importation des trophées de chasse en provenance de l'étranger
- 20.4231 n Mo.**
Schneider Meret. Trophées de chasse. Des règles d'importation plus strictes pour les parties d'espèces animales menacées
- 20.4232 n Mo.**
Schneider Meret. Mettre en place une déclaration de provenance pour les produits à base de noix de coco cueillies par des singes
- 20.4731 n Mo.**
Schneider Meret. Marques auriculaires des animaux de rente. Non aux expérimentations
- 21.3401 n Mo.**
Schneider Meret. Les contributions à des cultures particulières doivent également être versées pour les cultures destinées à l'alimentation humaine
- 21.3404 n Mo.**
Schneider Meret. Pas de modes d'élevage cruels dans les poulaillers d'engraissement
- 21.3405 n Mo.**
Schneider Meret. Animaux de laboratoire et d'expérience. Pour des conditions de détention conformes à la protection des animaux
- 21.3406 n Po.**
Schneider Meret. Non aux importations de viande de cheval sans système de traçabilité fiable
- 21.3407 n Ip.**
Schneider Meret. Pour une politique intégrée en matière d'alimentation

- 21.3829 n Mo.**
Schneider Meret. Accorder aux cantons la compétence réglementaire en matière de protection des animaux
- 21.3831 n Po.**
Schneider Meret. Produits agricoles dans le commerce de détail. Transparence des prix
- N **21.3832 n Mo.**
Schneider Meret. Exploiter le potentiel des variétés robustes!
- 21.3833 n Mo.**
Schneider Meret. Pas de poneys vivants dans les carrousels
- 21.3834 n Mo.**
Schneider Meret. Suivre l'exemple allemand et interdire le poussinicide!
- 21.3835 n Mo.**
Schneider Meret. Protection des animaux. Déceler et sanctionner les infractions
- 21.3836 n Po.**
Schneider Meret. Pas de publicité pour les produits qui vont à l'encontre de la Stratégie suisse de nutrition
- * **21.4296 n Mo.**
Schneider Meret. Valeur ajoutée et sécurité de la planification pour les producteurs de lait
- * **21.4297 n Po.**
Schneider Meret. Plus de régionalisme dans la restauration publique !
- * **21.4298 n Mo.**
Schneider Meret. Attestations de compétences pour les détenteurs de chevaux
- * **21.4299 n Mo.**
Schneider Meret. Non aux engins de torture dans le sport équestre
- * **21.4300 n Ip.**
Schneider Meret. Non à l'importation de gélatine de peau d'âne produite dans des conditions cruelles
- * **21.4301 n Mo.**
Schneider Meret. Pas d'importations de beurre sans que le prix du lait ne couvre les coûts
- * **21.4302 n Mo.**
Schneider Meret. Pas d'incitation supplémentaire pour les importations de lait
- x **19.4230 n Ip.**
Schneider Schüttel. La réduction des risques inhérents aux pesticides va-t-elle de pair avec la réduction du volume des ventes?
- 19.4535 n Ip.**
Schneider Schüttel. Où sont les enfants sourds-aveugles et les enfants malentendants et malvoyants?
- 19.4536 n Ip.**
Schneider Schüttel. Obligation de revitaliser les cours d'eaux conformément au compromis sur l'initiative "Eaux vivantes"
- 20.3056 n Ip.**
Schneider Schüttel. Pour éviter que les cordes de balle et autres plastiques se retrouvent dans l'environnement
- 20.3123 n Ip.**
Schneider Schüttel. Réduction des articles en plastique à usage unique. Quels acteurs et quel calendrier?
- 20.3124 n Ip.**
Schneider Schüttel. Pour une responsabilité élargie des producteurs de plastiques à usage unique
- 20.3528 n Ip.**
Schneider Schüttel. Égalité entre femmes et hommes. Violation de la Constitution et de la LIFD par certains cantons et surveillance insuffisante de la part du DFF et de l'AFC
- 20.3586 n Mo.**
Schneider Schüttel. Installation de téléphonie mobile avec la technologie de la 5G. Conséquences des ondes millimétriques sur la nature et les personnes
- 20.3831 n Mo.**
Schneider Schüttel. Supprimer rapidement l'homologation des produits phytosanitaires toxiques et très toxiques pour les usages professionnels
- 20.4183 n Ip.**
Schneider Schüttel. Économie et principe de précaution. Faut-il augmenter le taux de réexamen des anciens produits phytosanitaires?
- 20.4309 n Po.**
Schneider Schüttel. Races de chiens de protection des troupeaux. Plus de flexibilité en matière d'autorisation
- 20.4644 n Ip.**
Schneider Schüttel. Épuration des eaux usées. Subventions et incitations néfastes pour la biodiversité
- 20.4645 n Ip.**
Schneider Schüttel. La Suisse, lanterne rouge en matière de zones protégées. Que fait le Conseil fédéral?
- 20.4646 n Mo.**
Schneider Schüttel. Plan global pour l'approvisionnement en sucre de la Suisse
- 21.3345 n Ip.**
Schneider Schüttel. Planification adaptée des zones protégées
- 21.3681 n Ip.**
Schneider Schüttel. Usage systématique du "disability marker" du CAD de l'OCDE
- 21.3872 n Ip.**
Schneider Schüttel. Le problème des couches jetables
- 21.3873 n Ip.**
Schneider Schüttel. Substances actives et produits de dégradation homologués en Suisse. Quels sont ceux qui sont considérés comme des "produits chimiques éternels"?
- * **21.4273 n Ip.**
Schneider Schüttel. Produits phytosanitaires. Conseils d'utilisation prodigués par des organismes indépendants plutôt que par les fabricants
- * **21.4274 n Ip.**
Schneider Schüttel. Bâtiments répondant aux exigences de la pandémie
- 20.3601 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Accès aux grands projets d'infrastructure pour les PME suisses
- 20.3950 n Po.**
Schneider-Schneiter. Sécurité de l'approvisionnement. Métaux des terres rares, stratégie des ressources

- 21.3072 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Pour une coopération au développement d'avenir grâce à l'électrification durable
- 21.3495 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Stratégie suisse pour la région Asie-Pacifique
- x **21.3517 n Ip.**
Schneider-Schneiter. Où est l'expertise sur la Chine?
- 21.3661 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Mettre enfin un terme aux prix surfaits des services d'itinérance
- * **21.4132 n Ip.**
Schneider-Schneiter. Guerre hybride. Faut-il de nouvelles règles?
- 21.3402 n Mo.**
Schwander. Transférer dans une loi Covid-19 sur les aides financières les mesures de soutien financier prévues dans la loi Covid-19
- 21.3589 n Po.**
Schwander. Incidences économiques, écologiques et sanitaires du port obligatoire du masque
- x **19.4227 n Mo.**
Seiler Graf. Réduction des émissions de CO2 et des pertes d'énergie pour les propriétaires et les locataires d'immeubles ainsi que pour les PME
- 20.3508 n Po.**
Seiler Graf. Renforcer le travail politique de milice en en faisant valider les acquis par les hautes écoles
- 20.3509 n Mo.**
Seiler Graf. Vols court-courriers. Stratégie de transfert
- 20.3720 n Ip.**
Seiler Graf. Le coût du cycle de vie des avions de combat est-il vraiment estimé ou s'agit-il d'une navigation financière à vue?
- 20.4619 n Mo.**
Seiler Graf. Soumettre les biens militaires spécifiques à la loi sur le matériel de guerre
- 21.3583 n Mo.**
Seiler Graf. Protéger l'espace aérien en tenant compte des aspects de durabilité politique, financière et écologique
- 21.3855 n Mo.**
Seiler Graf. Obligation d'archivage pour le Service de renseignement et renforcement de la protection de la personnalité
- x **21.3865 n Ip.**
Seiler Graf. La Suisse contrevient-elle au droit de la neutralité?
- x **21.3866 n Ip.**
Seiler Graf. Autorisation d'exporter des systèmes de défense aérienne vers le Qatar malgré des violations systématiques et graves des droits de l'homme?
- * **21.4065 n Ip.**
Seiler Graf. Risques financiers et techniques considérables dans l'acquisition du F-35
- * **21.4220 n Po.**
Seiler Graf. Assumer et reconnaître le tort causé aux homosexuels dans l'Armée
- * **21.4075 n Mo.**
Siegenthaler. Un jour férié pour célébrer la démocratie
- x **19.4517 n Mo.**
Silberschmidt. Prévoir l'admission hors contingent de personnel qualifié en provenance de pays tiers pour soutenir les secteurs en pénurie de main-d'oeuvre
- 20.3833 n Mo.**
Silberschmidt. Assurer un financement durable de l'AVS pour toutes les générations. Déficit nets nuls jusqu'en 2050
- 20.4048 n Ip.**
Silberschmidt. Améliorer les conditions-cadres pour les "business angels"
- 21.3360 n Po.**
Silberschmidt. Continuer à garantir la solidarité entre les générations après la crise du coronavirus
- x **21.3474 n Ip.**
Silberschmidt. Sélection des membres du conseil d'administration dans les entreprises proches de la Confédération. Comment la gouvernance d'entreprise est-elle garantie?
- x **21.3706 n Ip.**
Silberschmidt. Faire du développement et de la promotion des compétences entrepreneuriales une stratégie nationale
- * **21.4141 n Po.**
Silberschmidt. Évaluation de la pratique des tribunaux suite à la révision du droit des contributions d'entretien, en particulier en ce qui concerne la garde et le droit de visite
- * **21.4272 n Ip.**
Silberschmidt. Prévoir la mise en place d'une Sàrl au capital social partiellement libérable pour favoriser l'éclosion des jeunes entreprises
- * **21.4200 n Ip.**
Sollberger. Ruptures d'approvisionnement et inflation provoquées par la pandémie. Ne pas abandonner les entreprises à leur sort
- x **19.4035 n Mo.**
(Sommaruga Carlo) Meyer Mattea. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri
- x **19.4062 n Ip.**
(Sommaruga Carlo) Meyer Mattea. Processus de paix. Que fait la Suisse pour renforcer la participation des femmes?
- N **19.4192 n Mo.**
(Sommaruga Carlo) Bendahan. Pour un label obligatoire pour le pain suisse
- x **19.4364 n Mo.**
(Sommaruga Carlo) Fehlmann Rielle. Extrait du casier judiciaire. Gratuité pour les jeunes

- x **19.4365 n Mo.**
(Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Agenda 2030.
Pour que tous les habitants soient informés et se sentent concernés, le Conseil fédéral est chargé de développer une campagne continue sur les objectifs du développement durable
- 20.3566 n Mo.**
Stadler. Crise du coronavirus. Maintenir des places d'apprentissage et prévenir le chômage des jeunes
- 20.4593 n Mo.**
Stadler. Les titulaires d'une maturité professionnelle doivent être admis sans examen aux hautes écoles pédagogiques pour les formations d'enseignant du niveau primaire
- N **21.3128 n Mo.**
Stadler. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL
- 21.3918 n Ip.**
Stadler. Notre système de sécurité sociale est-il encore efficace et adapté à notre temps?
- x **19.4012 n Ip.**
Steinemann. Des citoyens suisses impliqués dans des crimes terroristes commis à l'étranger
- x **19.4013 n Ip.**
Steinemann. Arrestation d'un djihadiste suisse en Syrie
- 19.4479 n Ip.**
Steinemann. La Cour des comptes allemande critique une application laxiste de l'accord de Schengen
- 20.3442 n Ip.**
Steinemann. Presque 10 000 entrées sur le territoire en raison de situations d'absolue nécessité pendant le confinement
- 20.4704 n Ip.**
Steinemann. Requérants d'asile érythréens. Bientôt une solution au problème créé par les juges en 2005?
- 20.4705 n Ip.**
Steinemann. Flux continu de requérants d'asile érythréens
- 21.3549 n Ip.**
Steinemann. Système de gestion du transport de vélos des CFF. Numérisation et convivialité du service
- * **21.4165 n Ip.**
Steinemann. Comparaison des peines pour viol entre la Suisse et les pays voisins
- * **21.4166 n Ip.**
Steinemann. Comparaison des sanctions pour abus sexuels sur mineurs entre la Suisse et les pays voisins
- 20.3019 n Ip.**
Storni. Planification des besoins des centres d'entretien CFF et disponibilité du matériel roulant
- 20.3044 n Ip.**
Storni. Quel bilan après dix ans de mini-amnistie fiscale?
- 20.3188 n Po.**
Storni. Analyse de l'impact du télétravail sur le monde du travail et sur les transports pendant la crise sanitaire du Covid-19. Définition de scénarios et de mesures d'incitation pour l'avenir
- 20.4070 n Ip.**
Storni. Planification des besoins des centres d'entretien CFF. Nouveau centre à Bellinzzone/Castione
- 20.4272 n Po.**
Storni. LAMal. Compensation sociodémographique intercantonale des primes
- 20.4388 n Po.**
Storni. Applications de l'apprentissage automatique. Intelligence artificielle, règles de sécurité, transparence et information
- x **21.3076 n Po.**
Storni. Évolution du trafic marchandises à travers les Alpes. Actualisation des scénarios
- 21.3778 n Po.**
Storni. Obstacles au développement de la production photovoltaïque et des pompes à chaleur au niveau de la distribution d'énergie et de la politique locale
- * **21.4018 n Ip.**
Storni. Registre européen des entreprises de transport routier
- * **21.4061 n Ip.**
Storni. Pourquoi le tunnel de Moscia n'est-il pas financé par la Confédération ?
- * **21.4130 n Po.**
Storni. Problème d'assainissement énergétique des bâtiments. Il faut trouver de nouvelles solutions de financement, car trop peu de bâtiments seront assainis faute de moyens des propriétaires.
- 19.4569 n Ip.**
Streiff. Est-il légal de prélever des organes après un arrêt cardiaque?
- N **19.4594 n Mo.**
Streiff. Économie circulaire. Étendre les délais de garantie applicables aux produits afin de prolonger la durée de vie de ceux-ci
- 20.3630 n Mo.**
Streiff. Pénaliser l'exploitation du travail
- 20.3784 n Ip.**
Streiff. Prélèvement d'organes. Des mesures sont-elles prises activement pour garantir la mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire?
- 20.4016 n Po.**
Streiff. Reconnaître l'importance systémique des institutions sociales lors de pandémies
- 20.4216 n Mo.**
Streiff. Les êtres humains ne sont pas des choses. Interdire l'achat de services sexuels en Suisse selon l'exemple nordique
- 21.3187 n Mo.**
Streiff. Pour une mesure humanitaire exceptionnelle en faveur des personnes vivant de l'aide d'urgence après avoir été déboutées de leur demande d'asile en vertu de l'ancien droit

- * **21.4040 n Ip.**
Streiff. Protection des minorités ethniques et religieuses au Sri Lanka
- 20.3751 n Ip.**
Strupler. Travailleurs saisonniers. Recours abusif aux prestations de la caisse de chômage
- 21.3315 n Mo.**
Strupler. Associer davantage le Parlement aux travaux lors de futures pandémies
- 21.3820 n Ip.**
Strupler. Plus de biodiversité et moins de plantes indésirables grâce à une flexibilisation des dates de fauche
- 21.3931 n Ip.**
Strupler. Modification de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
- * **21.4062 n Mo.**
Strupler. Pas de redevances de radio-télévision pour les appartements de travailleurs saisonniers
- * **21.4073 n Mo.**
Strupler. Cesser de détruire les protéines animales
- 20.3641 n Po.**
Studer. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kameron
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig
- * **21.4262 n Ip.**
Studer. Pour mieux concilier les obligations militaires et la famille
- 20.3599 n Mo.**
Suter. Réduire le nombre d'accidents de la route. Limitation de la puissance en chevaux pour les jeunes conducteurs
- 20.4037 n Mo.**
Suter. Les CFF doivent promouvoir activement la combinaison train-vélo
- 20.4233 n Mo.**
Suter. Halte aux déchets plastiques rejetés par les exploitants de centrales hydroélectriques
- 20.4248 n Po.**
Suter. Reprise ou vente d'entreprises importantes pour le marché du travail. Garantir les emplois en Suisse
- 20.4716 n Mo.**
Suter. Non au détournement des avoirs de prévoyance professionnelle
- 20.4719 n Mo.**
Suter. Promouvoir les technologies à émissions négatives
- 20.4720 n Po.**
Suter. Participation aux votations et aux élections
- 21.3328 n Po.**
Suter. Essais de médicaments sur des personnes en Suisse. Examen historique complet
- 21.3869 n Ip.**
Suter. La procédure de candidature anonyme, outil de lutte contre les discriminations sur le marché de l'emploi
- 21.3870 n Po.**
Suter. Participation de la Suisse à la relance de l'industrie solaire européenne
- 21.3871 n Mo.**
Suter. Directives intersectorielles sur le respect des droits de l'homme en Chine
- * **21.4225 n Po.**
Suter. Atteintes à l'environnement causées par les usines d'incinération des déchets, en activité ou non. État des lieux
- * **21.4253 n Ip.**
Suter. Endométrioses non détectées. Les règles très douloureuses ne sont pas normales.
- * **21.4284 n Ip.**
Suter. Les enfants et le COVID long
- * **21.4285 n Ip.**
Suter. Les batteries comme élément central de l'avenir de l'énergie renouvelable
- x **19.4079 n Ip.**
Töngi. Diminution des marchandises transportées par le rail. Que fait le Conseil fédéral?
- x **19.4184 n Mo.**
Töngi. Transports. Investissements au bon endroit
- x **19.4310 n Ip.**
Töngi. Un login commun pour les grands éditeurs et la SSR
- x **19.4311 n Ip.**
Töngi. Développement de l'application de mobilité des CFF. Il faut solliciter d'autres entreprises de transport et les pouvoirs publics
- 20.3603 n Ip.**
Töngi. Violation des droits à l'égard des personnes trans- et intersexuées en Hongrie. Que fait le Conseil fédéral?
- 20.3737 n Po.**
Töngi. Faciliter la distinction entre les investissements créant une plus-value et ceux visant au maintien de la valeur
- 20.4115 n Ip.**
Töngi. Émissions d'ammoniac et de phosphore trop élevées. Comment Agroscope peut-il contribuer à résoudre le problème?
- 20.4708 n Ip.**
Töngi. Pourquoi la Confédération et les cantons ont-ils instauré des incitations pour encourager les exploitations agricoles à respecter les valeurs limites légales?
- 21.3270 n Ip.**
Töngi. Transparence concernant la base de données de l'OFCOM recensant les émetteurs
- x **21.3672 n Ip.**
Töngi. Abandon de la diffusion FM. Bilan énergétique
- 21.3879 n Ip.**
Töngi. Bande ultralarge dans les régions rurales
- 21.3894 n Po.**
Töngi. Mettre en adéquation le Forta et la protection du climat

- * **21.4208 n Mo.**
Töngi. Vente par correspondance. Éviter les transports de colis inutiles en réduisant le nombre des envois en retour
- * **21.4256 n Ip.**
Töngi. Risques pour la santé de la teneur en nitrates de l'eau potable
- 19.4295 n Ip.**
Trede. La Confédération connaît-elle tous les métabolites des pesticides homologués? Combien d'entre eux sont jugés "non pertinents" à l'heure actuelle?
- x **19.4324 n Mo.**
Trede. Prime de marché destinée à la grande hydraulique. Ne pas constituer de réserves
- 19.4613 n Mo.**
Trede. N5 au bord du lac de Biemme. Modification de l'arrêté sur le réseau
- x **20.3877 n Ip.**
Trede. Approvisionnement économique du pays. Une indemnisation équitable pour les propriétaires d'infrastructures de stockage qui n'ont pas d'obligation de stockage
- 20.4222 n Ip.**
Trede. Produits phytosanitaires toxiques pour les abeilles, les organismes aquatiques et l'homme. Quel est l'état des lieux?
- 20.4242 n Mo.**
Trede. Emporter son vélo dans le train, y compris sur les lignes ferroviaires de nuit
- x **20.4462 n Ip.**
Trede. Harcèlement sexuel et abus de pouvoir systématique à la RTS. Que fait le Conseil fédéral?
- x **20.4691 n Ip.**
Trede. Pourquoi y a-t-il autant de pesticides toxiques qui restent autorisés pour un usage non professionnel?
- x **20.4692 n Ip.**
Trede. Éloigner ou fermer hermétiquement les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ainsi que les cages à oiseaux et les aquariums avant d'utiliser le produit!
- x **21.3078 n Po.**
Trede. Analyse actuelle du budget de Jeunesse et Sport prenant en compte le critère du sexe
- x **21.3333 n Ip.**
Trede. Offensive en faveur des femmes dans le sport
- x **21.3382 n Ip.**
Trede. Promouvoir les femmes dans le secteur des médias
- x **21.3419 n Mo.**
Trede. Tour de Suisse féminin. Octroi d'une garantie de déficit par la Confédération
- 21.3885 n Ip.**
Trede. Comment le Conseil fédéral est-il parvenu à la conclusion, avant la votation sur les initiatives agricoles, que l'objectif de réduction du ruissellement de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles était atteint?
- 21.3886 n Ip.**
Trede. Comment inciter les gens à faire du sport tout au long de leur vie?
- * **21.4321 n Ip.**
Trede. Création d'un Pacte civil de solidarité. Où en est le Conseil fédéral?
- * **21.4322 n Ip.**
Trede. Partage équitable de l'autorité parentale en cas de divorce et de séparation
- * **21.4323 n Ip.**
Trede. Que peut faire la Suisse pour contribuer de manière constructive aux travaux et au savoir de la Coalition des volontaires pour les pollinisateurs ?
- x **19.4341 n Mo.**
Tuena. Abandon de la diffusion OUC à la fin de l'année 2024 seulement. S'en tenir à la décision prise
- x **19.4342 n Mo.**
Tuena. Impôt fédéral direct. Déductibilité des abonnements des retraités pour les transports publics
- 20.3343 n Ip.**
Tuena. Réduction des risques liés au tabac. Que pense la Suisse de la position de l'OMS?
- 20.4291 n Ip.**
Tuena. Combien de temps la Suisse peut-elle maintenir un déploiement important de ses militaires de milice?
- * **21.4081 n Ip.**
Umbricht Pieren. Message concernant l'harmonisation des peines et l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié
- 20.3639 n Po.**
Vincenz. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig
- 21.3316 n Po.**
Vincenz. Enquête sur la structure des salaires. Pour une amélioration de la communication
- x **21.3749 n Ip.**
Vincenz. Mieux exploiter le potentiel de nouveaux carburants comme le gaz de pétrole liquéfié
- * **21.4115 n Po.**
Vincenz. Santé sexuelle et gynécologie. Importance des services liés à la prévention et potentiel d'économies
- x **19.4031 n Po.**
(Vitali) Dobler. Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Garantir le principe de proportionnalité
- x **19.4252 n Mo.**
(Vogler) Müller-Altermatt. Apports nutritifs et amendement des sols. Améliorer les conditions générales pour l'utilisation du fumier
- 21.3652 n Mo.**
Vogt. Modernisation mesurée du droit de la société coopérative
- 21.3655 n Mo.**
Vogt. Emplois publics. Non à la discrimination des personnes âgées

- 20.3301 n Mo.**
von Siebenthal. Grossesses à problèmes. Améliorer l'information et les conseils destinés aux femmes enceintes
- 20.3836 n Mo.**
von Siebenthal. Il faut garantir sans plus tarder la convention-programme dans le domaine de la forêt et des prestations forestières
- 20.4584 n Po.**
von Siebenthal. Mesures efficaces pour le maintien de pâturages ouverts dans les régions d'estivage
- 21.3355 n Mo.**
von Siebenthal. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation
- 21.3356 n Mo.**
von Siebenthal. Prendre des mesures efficaces pour maintenir des pâturages ouverts dans les régions d'estivage
- 21.3357 n Mo.**
von Siebenthal. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas de désalpe anticipée due à la présence de grands prédateurs
- x **21.3933 n Ip.**
von Siebenthal. À propos de la réponse du Conseil fédéral à la question 21.7571 de l'heure des questions, concernant la différence entre colonies de peuplement et procédure légale
- * **21.4203 n Mo.**
von Siebenthal. Incitations financières pour le remplacement des anciens chauffages au bois par des nouveaux
- * **21.4240 n Ip.**
von Siebenthal. Conseil de l'Europe. Vote sur le protocole additionnel du Comité de Bioéthique
- * **21.4241 n Ip.**
von Siebenthal. Question consécutive à l'avis du Conseil fédéral sur l'interpellation 21.3933 concernant la différence entre colonies de peuplement et procédure légale
- * **21.4242 n Ip.**
von Siebenthal. Assurer l'économie alpestre et l'exploitation sur l'ensemble du territoire
- * **21.4243 n Ip.**
von Siebenthal. Obligation de certificat et liberté de religion
- 20.3431 n Mo.**
Walder. Pour un accès aux APG élargi pour les indépendants
- 20.3564 n Po.**
Walder. Mieux concilier les buts et pratiques du FMI avec nos engagements en matière de développement durable
- 20.4432 n Ip.**
Walder. Renforcer la place des droits humains dans notre stratégie avec la Chine
- 20.4697 n Mo.**
Walder. Garantir aux habitantes et habitants leur droit de refuser la distribution de journaux gratuits dans leur boîte aux lettres
- 21.3101 n Po.**
Walder. Réduire l'empreinte carbone générée à l'étranger
- 21.3347 n Ip.**
Walder. La Poste a-t-elle pour mission de faire croître la quantité de déchets?
- 21.3408 n Ip.**
Walder. La Suisse va-t-elle imposer à son tour des sanctions contre les autorités et institutions chinoises au Turkestan oriental?
- x **21.3584 n Ip.**
Walder. Contribution de la Suisse au partenariat mondial pour l'éducation
- 21.3633 n Ip.**
Walder. Exploitation minière des grands fonds marins. Un indispensable moratoire
- 21.3634 n Ip.**
Walder. Appel au CIO pour le respect des droits de l'homme
- 21.3766 n Po.**
Walder. Evaluer les scénarios pour la Suisse de l'introduction au niveau international d'un taux plancher d'imposition sur le bénéfice des entreprises
- 21.3791 n Po.**
Walder. Covid-19. Quels effets sur la vitalité du réseau d'organisations internationales en Suisse et sur la politique d'Etat hôte?
- 21.3934 n Ip.**
Walder. Réglementation globale de la responsabilité des entreprises dans le cadre de la convention de l'ONU sur les sociétés transnationales et les droits humains
- * **21.4052 n Ip.**
Walder. Quels soutiens et participation de la Suisse à l'initiative participative globale "Principles for Peace" visant à remodeler les processus de paix
- * **21.4056 n Mo.**
Walder. Étendre les conditions d'octroi d'un visa humanitaire aux militant.e.s des droits humains en Afghanistan
- * **21.4057 n Mo.**
Walder. Soutien au fonctionnement de la commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan (AIHRC)
- 20.4293 n Mo.**
Walliser. Déverrouiller le marché en supprimant les inégalités de traitement entre importateurs de véhicules
- 21.3797 n Ip.**
Walliser. Rejet de la loi sur le CO2. Comment le Conseil fédéral veille-t-il à une protection du climat porteuse d'avenir, n'induisant ni distorsions de la concurrence ni réglementation inappropriée?
- x **19.4152 n Mo.**
Wasserfallen Christian. Maîtriser le virage numérique grâce à la formation continue
- 19.4400 n Mo.**
Wasserfallen Christian. Obligation d'annoncer les postes vacants. Améliorer la qualité des données de base

- 20.3391 n Mo.**
Wasserfallen Christian. Prolonger jusqu'à fin 2020 le délai de dépôt des demandes de crédit Covid-19
- 20.4562 n Po.**
Wasserfallen Christian. Durée de mise en oeuvre des projets d'infrastructure décidés par le Parlement
- 21.3155 n Mo.**
Wasserfallen Flavia. Protection des futures mères
- x **21.3619 n Ip.**
Wasserfallen Flavia. Utilisation hors étiquette de médicaments. Inégalité de traitement
- x **21.3708 n Ip.**
Wasserfallen Flavia. La violence sur les personnes âgées, grande oubliée de la feuille de route sur la violence domestique
- x **19.4171 n Ip.**
Wehrli. Mise en oeuvre de la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs et de celle en matière de démence pour une meilleure qualité de vie pour les personnes en fin de vie
- 20.4027 n Mo.**
Wehrli. L'après-Covid-19. L'indemnisation des conséquences économiques de pandémies futures pour les prestations de soins et de prise en charge ambulatoires et stationnaires doit être réglée dans la loi
- x **21.3854 n Ip.**
Wehrli. Accord-cadre. Quelles conséquences pour les Suisses de l'étranger?
- * **21.4049 n Ip.**
Wehrli. Violence, enlèvements et impunité au Nigeria - quels engagements de la Suisse ?
- 20.3118 n Po.**
Weichelt. Capitaux étrangers dans les entreprises suisses, registre du commerce et ayants droit économiques
- 20.3389 n Ip.**
Weichelt. Task force nationale Covid-19. Où sont les femmes?
- 20.3783 n Ip.**
Weichelt. Changement climatique. Conséquences sur la santé
- 20.4249 n Ip.**
Weichelt. Discrimination et sexisme au sein de la Banque nationale suisse
- 20.4296 n Ip.**
Weichelt. Mortiers blindés 16
- 20.4526 n Po.**
Weichelt. Rendre publiques les listes de parrainage de la Confédération
- 20.4527 n Ip.**
Weichelt. Non au parrainage de l'armée
- 21.3394 n Ip.**
Weichelt. La gestion des fonds AVS soulève des questions de transparence, de gouvernance et de coûts
- 21.3932 n Mo.**
Weichelt. Respecter les règles de la bonne gouvernance et éviter les conflits d'intérêts lors de la nomination d'un organe de révision pour Compenswiss
- 21.3948 n Po.**
Weichelt. Reconnaissance du génocide de 1995 en Bosnie
- * **21.4261 n Ip.**
Weichelt. Faire la transparence sur le rattachement des postes aux fonctions dans l'administration fédérale
- 20.3192 n Mo.**
Wermuth. Bas revenus. Relever l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail
- 20.3193 n Mo.**
Wermuth. Coronavirus. Versement d'une aide financière unique aux personnes et aux ménages en situation financière précaire
- 20.3685 n Po.**
Wermuth. Octroi d'aides structurelles à l'industrie musicale suisse. Modalités
- 20.3686 n Ip.**
Wermuth. Rapport sur l'antisémitisme 2019 et coronavirus. Outils de lutte contre les théories conspirationnistes d'extrême droite sur Internet
- 20.3022 n Mo.**
Wettstein. Pour une participation financière de la Confédération aux mesures d'assainissement nécessaires pour assurer une qualité optimale de l'eau potable
- 20.3646 n Po.**
Wettstein. Prendre en compte les conséquences du télétravail sur la santé
- 21.3037 n Mo.**
Wettstein. Des fourrages majoritairement locaux pour que la viande et les oeufs soient labellisés "suisses"
- 21.3317 n Mo.**
Wettstein. Lancer un programme d'impulsion pour relever le taux de sortie de l'aide sociale
- x **21.3475 n Ip.**
Wettstein. Transport international d'animaux sur des navires de haute mer. Rôle de la Suisse
- 21.3526 n Ip.**
Wettstein. Surveillance de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (Esti)
- 21.3647 n Mo.**
Wettstein. Création d'un centre d'alerte national sur les pandémies
- x **21.3737 n Ip.**
Wettstein. Objectifs de durabilité des entités de la Confédération devenues autonomes
- x **21.3738 n Ip.**
Wettstein. Fédéralisme 21. Quelles pistes possibles pour une réforme territoriale?
- * **21.4117 n Mo.**
Wettstein. Interdire l'utilisation de substances per- et polyfluoroalkylées dans les emballages alimentaires
- 19.4633 n Ip.**
Widmer Céline. Placements de la BNS qui nuisent au climat. Situation et risques
- 20.3850 n Mo.**
Widmer Céline. Rendre incompatible imposition d'après la dépense et exercice d'un mandat d'administrateur

- 20.4102 n Ip.**
Widmer Céline. Sous-représentation des femmes au sein de la Banque nationale suisse
- 20.4189 n Ip.**
Widmer Céline. Pour une place financière propre. Mesure et publication des risques liés au changement climatique
- 21.3319 n Ip.**
Widmer Céline. Permettre aux indépendants touchés par la crise du coronavirus de bénéficier des mesures relatives au marché du travail
- 21.3344 n Mo.**
Widmer Céline. Pour une place financière propre. Élaboration de critères ESG suisses
- 21.3827 n Po.**
Widmer Céline. Investissements durables. Reprise du règlement européen Taxonomie
- x **21.3878 n Ip.**
Widmer Céline. Questions concernant l'indépendance des autorités dans le domaine des poursuites pour dettes et des faillites
- x **21.3895 n Ip.**
Widmer Céline. Prendre en compte les différentes formes de famille, comme la famille multilocale
- 21.3897 n Mo.**
Widmer Céline. Covid-19. Contribuer au plan de relance européen, par solidarité et dans notre propre intérêt
- * **21.4138 n Ip.**
Widmer Céline. Utiliser le potentiel des villes en tant qu'acteurs de la politique extérieure
- * **21.4265 n Ip.**
Widmer Céline. Propositions explosives en vue de contourner la réforme fiscale prévue par l'OCDE
- 19.4478 n Ip.**
Wisner Priska. Disparition des insectes et rayonnements de la téléphonie mobile
- x **19.4347 n Ip.**
Wobmann. Effets pernicieux de l'immigration de masse
- x **19.4368 n Ip.**
Wobmann. Questions concernant le djihadiste Damien G., alias Abu Suleiman al-Swissri
- 20.3710 n Mo.**
Wobmann. Recettes insuffisantes et sanctions imminentes "amendes". Une association toxique pour l'industrie de l'automobile, qui emploie près de 86 000 travailleurs
- x **19.4284 n Po.**
(Wüthrich) Amos. Perfectionnement et reconversion professionnelle. Instaurer un droit à un congé payé pour la formation
- x **19.4285 n Mo.**
(Wüthrich) Aebischer Matthias. Offensive pour l'encouragement de la formation continue. Inscrire dans la Constitution le droit d'apprendre tout au long de la vie
- 21.3520 n Mo.**
Wyss. Six semaines de vacances pour les apprentis
- x **21.3521 n Ip.**
Wyss. Combattre le moustique tigre de manière durable et innovante
- x **21.3656 n Ip.**
Wyss. Rendre obligatoire l'utilisation de la mesure des résultats rapportés par les patients
- * **21.4020 n Ip.**
Wyss. Statistiques relatives au placement des enfants et des jeunes
- * **21.4021 n Ip.**
Wyss. Recettes fiscales provenant de la production de vaccins
- * **21.4022 n Po.**
Wyss. Financement des besoins vitaux des "care leavers" pendant leur formation
- * **21.4135 n Ip.**
Wyss. Différences de pratique des offices AI
- x **21.3940 n Ip.**
Zuberbühler. Séparer le bon grain de l'ivraie dans le rôle de médiateur
- * **21.4229 n Ip.**
Zuberbühler. Rapports concernant les manuels scolaires et les formations de l'UNRWA

Conseil des Etats

Motions adoptées par le Conseil national

- N 11.3285 n Mo.**
Conseil National. Bâtiments non utilisés dans les zones agricoles. Faciliter la réaffectation à des fins de logement ou pour l'agritourisme(Groupe C)
- N 13.3213 n Mo.**
Conseil National. Même financement pour les prestations en milieu hospitalier et les prestations ambulatoires(Groupe C)
- N 15.3399 n Mo.**
Conseil National. Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable((Caroni) Walti Beat)
- N 15.3997 n Mo.**
Conseil National. Les agriculteurs détenteurs d'animaux doivent pouvoir dormir auprès de leurs bêtes(Müller Leo)
- N 16.3166 n Mo.**
Conseil National. Liste des moyens et des appareils. Faire baisser les prix(Heim)
- N 16.3350 n Mo.**
Conseil National. Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP(CSSS-CN)
Voir objet 14.088 OCF
- N 16.3697 n Mo.**
Conseil National. Modification de la loi sur l'aménagement du territoire(Page)
- N 16.3707 n Mo.**
Conseil National. Restaurer l'autorité des employés de l'Etat(Müller Leo)
- N 17.3325 n Mo.**
Conseil National. Egalité de traitement pour les plus de 50 ans(Groupe BD)

- N 17.3748 n Mo.**
Conseil National. Procédure simplifiée pour la réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence(Imark)
- N 17.3888 n Mo.**
Conseil National. Fermeture de bureaux de poste dans certains lieux centraux(Grin)
- N 17.3918 n Mo.**
Conseil National. Autoriser la construction de serres sur les surfaces d'assolement(Siegenthaler)
- N 17.3938 n Mo.**
Conseil National. Offices de poste et agences postales. Planification à moyen et à long terme(Müller-Altermatt)
- N 17.3970 n Mo.**
Conseil National. Révision de la LApEI. Etablir une réserve stratégique(CEATE-CN)
- N 17.3971 n Mo.**
Conseil National. Marché de l'électricité 2.0. Deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité(CEATE-CN)
- N 17.3976 n Mo.**
Conseil National. Séparation des pouvoirs dans le cadre de la réglementation des marchés financiers(CER-CN)
- N 17.3992 n Mo.**
Conseil National. Définition du viol en droit suisse. La loi doit changer!(Fehlmann Rielle)
- N 17.4126 n Mo.**
Conseil National. TVA. Permettre l'établissement d'un décompte semestriel même dans la méthode de décompte effective(Hess Lorenz)
- x 18.3068 n Mo.**
Conseil National. Intégrer les chômeurs en fin de droits dans la statistique du chômage(Grüter)
- N 18.3108 n Mo.**
Conseil National. Harmonisation de la procédure en cas de violation des obligations d'annonce au sens de la LDét ou de l'OLCP((Merlini) Cattaneo)
- N 18.3183 n Mo.**
Conseil National. Des prix agricoles aux prix à la consommation, des statistiques transparentes!((Glaser) Nicolet)
- x 18.3315 n Mo.**
Conseil National. Commerce international en ligne. Efficacité des procédures de contrôle de l'Administration fédérale des douanes(Bühler)
- N 18.3711 n Mo.**
Conseil National. Fromage. Accroître la valeur ajoutée(CER-CN)
- N 18.3718 n Mo.**
Conseil National. Calcul de la réduction pour participation (empêcher l'augmentation de la charge d'impôt sur le bénéfice résultant de l'émission d'instruments financiers par la société mère et du transfert intragroupe des instruments qui en proviennent)(CER-CN)
Voir objet 18.020 OCF
- N 18.3753 n Mo.**
Conseil National. Renforcer la sécurité juridique et éviter la requalification des contrats(Nantermod)
- N 18.3835 n Mo.**
Conseil National. Création d'un programme national de recherche sur la maladie d'Alzheimer(Eymann)
- N 18.3898 n Mo.**
Conseil National. Appliquer la loi sur les cartels de manière effective dans le secteur automobile(Pfister Gerhard)
- N 18.3927 n Mo.**
Conseil National. Programmes éthologiques. Ne pas désavantager les exploitations à trois niveaux(von Siebenthal)
- N 18.3949 n Mo.**
Conseil National. Agriculture. Favoriser l'agriculture contractuelle entre les consommateurs et les agriculteurs((Sommaruga Carlo) Jans)
- x 18.4117 n Mo.**
Conseil National. Utilise-t-on trop d'antibiotiques? Il faut éliminer les incitations pernicieuses((Heim) Crottaz)
- N 18.4131 n Mo.**
Conseil National. Pas de programme Copernicus sans la Suisse(Romano)
- x 18.4181 n Mo.**
Conseil National. Davantage de concurrence d'un point de vue qualitatif et quantitatif dans le secteur hospitalier grâce à une liberté de choix pour les patients(Groupe RL)
- N 18.4205 n Mo.**
Conseil National. Taux réduit de TVA pour les produits d'hygiène féminine(Maire Jacques-André)
- x 18.4210 n Mo.**
Conseil National. Systèmes d'apprentissage mis en place dans les hôpitaux pour éviter des erreurs. Protéger la confidentialité(Humbel)
- N 18.4292 n Mo.**
Conseil National. Savoir garder la mesure. En finir avec les chicanes de la procédure d'annonce de l'impôt anticipé(Schneeberger)
- x 18.4332 n Mo.**
Conseil National. Danger posé par la résistance aux antibiotiques. Utiliser le potentiel de la médecine complémentaire(Graf-Litscher)
- N 19.3005 n Mo.**
Conseil National. Le transfert de médicaments en vente libre de la catégorie C à la catégorie B ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires pour notre système de santé(CSSS-CN)
- x 19.3052 n Mo.**
Conseil National. Preuve des connaissances linguistiques des personnes exerçant une profession médicale (médecins, médecins-dentistes, chiropraticiens, pharmaciens, vétérinaires)((Chiesa) Marchesi)
- N 19.3066 n Mo.**
Conseil National. Convention de 1976 contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie. Dissiper les doutes concernant l'interprétation et l'application des articles 5 et 11(Romano)
- N 19.3130 n Mo.**
Conseil National. Encourager la diffusion du dossier électronique du patient avec des formes particulières d'assurance(Hess Lorenz)

- x **19.3153 n Mo.**
Conseil National. Rapport annuel sur la gestion du personnel de l'administration fédérale. Les données sur le plurilinguisme doivent être complètes et détaillées(Romano)
- N **19.3200 n Mo.**
Conseil National. Obligation de déclarer les peaux de reptiles(Munz)
- N **19.3202 n Mo.**
Conseil National. Médicaments. Baisser les coûts en autorisant les importations parallèles(Nantermod)
- N **19.3219 n Mo.**
Conseil National. Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte. Fixation de normes de qualité pour les expertises((Frei) Flach)
- N **19.3221 n Mo.**
Conseil National. Vaccins. Améliorer l'approvisionnement et simplifier l'autorisation de mise sur le marché((Heim) Barrile)
- N **19.3242 n Mo.**
Conseil National. Assurance-maladie. Enfin instaurer la transparence dans le domaine ambulatoire((Brand) de Courten)
- N **19.3263 n Mo.**
Conseil National. Interdiction d'importation et de transit de trophées de chasse issus d'animaux figurant dans les annexes I à III de la CITES(Chevalley)
- N **19.3265 n Mo.**
Conseil National. Ressources pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains(Streiff)
- N **19.3347 n Mo.**
Conseil National. Pour un droit de la propriété par étages moderne et pragmatique(Flach)
- N **19.3373 n Mo.**
Conseil National. Allocations pour perte de gain. Mettre le service militaire et la maternité sur un pied d'égalité((Kiener Nellen) Seiler Graf)
- x **19.3445 n Mo.**
Conseil National. Indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce(Groupe BD)
- x **19.3446 n Mo.**
Conseil National. Etendre l'allocation de maternité à la conjointe ou à la partenaire enregistrée d'un exploitant agricole(Groupe BD)
- N **19.3447 n Mo.**
Conseil National. Centre national de compétences pour l'amélioration des terres arables (amélioration des terres SDA)((Salzmann) Aebi Andreas)
- N **19.3464 n Mo.**
Conseil National. Egalité de traitement des couples dont les deux conjoints perçoivent un revenu, dont l'un sous la forme d'une rente(Bregy)
- N **19.3494 n Mo.**
Conseil National. Renforcer la recherche en faveur d'une économie alpestre moderne((Egger Thomas) Candinas)
- N **19.3513 n Mo.**
Conseil National. Harmonisation et écologisation du calcul de l'imposition des véhicules à moteur(Müller-Altarmatt)
- N **19.3565 n Mo.**
Conseil National. Favoriser la signature électronique des contrats comme alternative à la signature manuscrite(Schneeberger)
- N **19.3597 n Mo.**
Conseil National. CP. Délits contre la famille. Sanctionner le refus de respecter le droit aux relations personnelles(Nantermod)
- N **19.3612 n Mo.**
Conseil National. Faire des EPF un réseau exemplaire du développement durable et de la mise en oeuvre des bonnes pratiques(Munz)
- N **19.3614 n Mo.**
Conseil National. Promouvoir l'engagement volontaire. Adhérer au Corps européen de solidarité(Munz)
- x **19.3624 n Mo.**
Conseil National. Promotion de la consommation de fruits et légumes produits localement(Roduit)
- N **19.3627 n Mo.**
Conseil National. Créer un musée national sur la place de la femme dans l'histoire en Suisse(Streiff)
- N **19.3630 n Mo.**
Conseil National. Passage rapide à l'imposition individuelle en Suisse(Markwalder)
- N **19.3654 n Mo.**
Conseil National. Personnes travaillant à leur compte. Différer la perception des intérêts moratoires dans l'AVS((Salzmann) Aeschi Thomas)
- N **19.3655 n Mo.**
Conseil National. Pour des intérêts moratoires conformes aux conditions du marché dans l'AVS((Salzmann) Aeschi Thomas)
- N **19.3766 n Mo.**
Conseil National. Finance et climat. Intégrer explicitement les risques climatiques au devoir fiduciaire((Thorens Goumaz) Girod)
- N **19.3783 n Mo.**
Conseil National. Imposer les pesticides au taux de TVA normal((Riklin Kathy) Gugger)
- N **19.3784 n Mo.**
Conseil National. Assurer l'autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération grâce au photovoltaïque(Jauslin)
- N **19.3806 n Mo.**
Conseil National. Encourager le bénévolat dans le sport par une déduction fiscale(Bulliard)
- x **19.3861 n Mo.**
Conseil National. Pour une approche systémique de la recherche sur la propagation de l'antibiorésistance dans le cadre de la stratégie One Health(Graf Maya)
- N **19.3882 n Mo.**
Conseil National. Autorisation de séjour pour les Etats tiers. Adapter le système aux besoins des secteurs de pointe((Derder) Nantermod)

- x **19.3892 n Mo.**
Conseil National. Ne pas compromettre par la fiscalité la coordination des traitements par les médecins de famille(Humbel)
- x **19.3975 n Mo.**
Conseil National. Améliorer l'égalité fiscale en ce qui concerne le flux de marchandises du petit trafic frontalier(CdF-CN)
Voir objet 17.3360 Po. CdF-CN
- N **19.4025 n Mo.**
Conseil National. Fiscalité. Liste noire italienne pour les personnes physiques((Pantani) Quadri)
- N **19.4110 n Mo.**
Conseil National. Allocation de maternité pour les indépendantes. Allocation d'exploitation(Marti Min Li)
Voir objet 19.4270 Mo. Maury Pasquier
- N **19.4202 n Mo.**
Conseil National. Mesures destinées à réduire les 80 pour cent de déperdition énergétique dans le secteur des bâtiments(Eymann)
- N **19.4225 n Mo.**
Conseil National. Moratoire sur les OGM. Prolongation(Aebi Andreas)
- N **19.4313 n Mo.**
Conseil National. Fixer des flux financiers durables(Müller Leo)
- x **19.4320 n Mo.**
Conseil National. Résumer les décisions de l'AI dans un langage simple pour qu'elles puissent être comprises par les personnes concernées(Flach)
- N **19.4443 n Mo.**
Conseil National. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global(Candinas)
Voir objet 19.4444 Mo. Graf-Litscher
Voir objet 19.4445 Mo. Schaffner
Voir objet 19.4446 Mo. Töngi
- N **19.4444 n Mo.**
Conseil National. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global(Graf-Litscher)
Voir objet 19.4443 Mo. Candinas
Voir objet 19.4445 Mo. Schaffner
Voir objet 19.4446 Mo. Töngi
- N **19.4445 n Mo.**
Conseil National. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global(Schaffner)
Voir objet 19.4443 Mo. Candinas
Voir objet 19.4444 Mo. Graf-Litscher
Voir objet 19.4446 Mo. Töngi
- N **19.4446 n Mo.**
Conseil National. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global(Töngi)
Voir objet 19.4443 Mo. Candinas
Voir objet 19.4444 Mo. Graf-Litscher
Voir objet 19.4445 Mo. Schaffner
- x **19.4453 n Mo.**
Conseil National. Harmoniser le droit de l'AVS et le droit fiscal(Vitali)
- N **19.4492 n Mo.**
Conseil National. Analyses de laboratoire à la charge de l'assurance obligatoire des soins(Lohr)
- N **19.4599 n Mo.**
Conseil National. Verser une solde adaptée à nos soldats(Zuberbühler)
- N **19.4614 n Mo.**
Conseil National. Stratégie pour augmenter à long terme le nombre de correspondances internationales du trafic ferroviaire voyageurs(Trede)
- N **20.3011 n Mo.**
Conseil National. Ne pas tolérer les mariages d'enfants ou de mineurs(CAJ-CN)
- N **20.3237 n Mo.**
Conseil National. Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide(Groupe RL)
- N **20.3249 n Mo.**
Conseil National. Lutte contre la propagation du coronavirus. Autoriser les pharmacies à réaliser des tests sérologiques(Feller)
- x **20.3388 n Mo.**
Conseil National. Amendes d'ordre. Protéger les agents verbalisateurs(Addor)
- N **20.3450 n Mo.**
Conseil National. Utiliser la "distribution" que la BNS envisage de verser à la Confédération pour réduire l'endettement lié à la crise du coronavirus(CER-CN)
- N **20.3452 n Mo.**
Conseil National. Pour le dépôt de factures électroniques dans le dossier électronique du patient(CSSS-CN)
- x **20.3454 n Mo.**
Conseil National. Modification de la loi sur l'assurance-chômage(CSSS-CN)
- N **20.3507 n Mo.**
Conseil National. Polluants atmosphériques des installations stationnaires dont les moyennes journalières dépassent les valeurs limites. Publication obligatoire(Wettstein)
- x **20.3687 n Mo.**
Conseil National. Campagne sur les médias sociaux pour sensibiliser les enfants et les jeunes au harcèlement et au cyberharcèlement(Feri Yvonne)
- x **20.3691 n Mo.**
Conseil National. Allocation pour impotent. Pour la remise automatique d'une carte de légitimation(Lohr)
- N **20.3914 n Mo.**
Conseil National. Gestion de l'admission des psychologues pratiquant la psychothérapie(CSSS-CN)
- N **20.3936 n Mo.**
Conseil National. Prix des médicaments. Freiner la hausse des coûts en éliminant les incitations négatives, tout en préservant la qualité et la sécurité de l'approvisionnement(CSSS-CN)
- N **20.3937 n Mo.**
Conseil National. Evaluation d'une rémunération des pharmaciens basée sur les prestations(CSSS-CN)
- x **20.4010 n Mo.**
Conseil National. Formes de travail mobile. Adapter les bases légales afin que l'administration fédérale soit exemplaire(Romano)

- N 20.4078 n Mo.**
Conseil National. Déficit net nul en 2050. Fixer également pour l'AVS un objectif de développement durable(Silberschmidt)
- N 20.4268 n Mo.**
Conseil National. Sécurité de planification améliorée pour les projets d'installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables(CEATE-CN)
- N 20.4335 n Mo.**
Conseil National. Participation accrue du secteur privé à la coopération au développement(CPE-CN)
- N 20.4406 n Mo.**
Conseil National. Production d'hydrogène vert. Stratégie pour la Suisse(Suter)
- x 20.4451 n Mo.**
Conseil National. Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul(Funiciello)
Voir objet 20.4452 Mo. Vincenz
- x 20.4452 n Mo.**
Conseil National. Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul(Vincenz)
Voir objet 20.4451 Mo. Funiciello
- x 20.4552 n Mo.**
Conseil National. Décompte des impôts et des cotisations aux assurances sociales auprès du même service(Gmür Alois)
- N 20.4702 n Mo.**
Conseil National. Etendre la loi sur les épidémies pour renforcer la numérisation et uniformiser les données, en collaboration avec les milieux économiques(Dobler)
- N 20.4732 n Mo.**
Conseil National. Pour la suppression des obstacles qui se dressent devant les agriculteurs novateurs(Schneider Meret)
- N 21.3001 n Mo.**
Conseil National. Étendre à dix ans la possibilité de compenser des pertes(CER-CN)
- N 21.3003 n Mo.**
Conseil National. Préparer le système de santé pour mieux protéger les plus vulnérables et éviter les mesures abruptes(CSSS-CN)
- N 21.3009 n Mo.**
Conseil National. Expulsions par ordonnance pénale dans des cas mineurs, mais évidents(CIP-CN)
- N 21.3017 n Mo.**
Conseil National. Des rentes sûres grâce à une gestion maîtrisée des avoirs des caisses de pension(CSSS-CN)
- x 21.3020 n Mo.**
Conseil National. Création d'une licence nationale de pilote professionnel(CTT-CN)
- N 21.3021 n Mo.**
Conseil National. Création d'un écosystème intégré de données médicales. Une plus-value pour la recherche et pour la société(CSEC-CN)
- N 21.3063 n Mo.**
Conseil National. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses(Romano)
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey
- N 21.3064 n Mo.**
Conseil National. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses(Mäder)
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey
- N 21.3065 n Mo.**
Conseil National. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses(Grüter)
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey
- N 21.3066 n Mo.**
Conseil National. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses(Giacometti)
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey
- N 21.3067 n Mo.**
Conseil National. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses(Piller Carrard)
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey
- N 21.3068 n Mo.**
Conseil National. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses(Andrey)
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
- N 21.3180 n Mo.**
Conseil National. Création d'entreprises par voie entièrement numérique(Silberschmidt)
- N 21.3181 n Mo.**
Conseil National. Lieu de commémoration en Suisse des victimes du national-socialisme(Heer)
- N 21.3237 n Mo.**
Conseil National. Transparence dans le trafic de perfectionnement(Dettling)
- x 21.3373 n Mo.**
Conseil National. 175 ans de Constitution fédérale(Flach)

- x **21.3374 n Mo.**
Conseil National. Couverture sociale des familles payannes. Améliorer sans délai la situation du conjoint travaillant sur l'exploitation (de Montmollin)
- N **21.3403 n Mo.**
Conseil National. Pas de raccourcissement de la queue sans anesthésie (Schneider Meret)
- N **21.3452 n Mo.**
Conseil National. Services fournis par des tiers dans le domaine de l'assurance-invalidité. Modèle de remboursement (CSSS-CN)
- N **21.3453 n Mo.**
Conseil National. Suivi scientifique des cas de "Covid long" (CSSS-CN)
Voir objet 21.2012 Pét. Verein ME/CFS Schweiz
- x **21.3458 n Mo.**
Conseil National. Le marché sectoriel des aéroports dans le contexte des marchés publics (CTT-CN)
- x **21.3462 n Mo.**
Conseil National. Mandat concernant la prochaine réforme de l'AVS (CSSS-CN)

Interventions des commissions

- x **21.3603 é Mo.**
CdF-CE. Distributions supplémentaires de la BNS. Inscription au compte d'amortissement
- E **21.3591 é Mo.**
CPE-CE. Protection de l'indication de provenance suisse. Stop aux contrefaçons chinoises
- E **21.3592 é Mo.**
CPE-CE. Institutionnaliser les échanges entre les acteurs suisses et coordonner leurs actions dans les rapports avec la Chine (Whole of Switzerland)
- 21.3595 é Mo.**
CPE-CE. Permettre aux entreprises suisses de lutter à armes égales en leur garantissant la possibilité d'investir dans des entreprises chinoises (principe de réciprocité)
- 21.3605 é Mo.**
CSEC-CE. Réforme de la formation commerciale de base. Report d'une année
Voir objet 21.3608 Mo. CSEC-CN
- *E **21.3964 é Mo.**
CSEC-CE. Comblent les lacunes de l'Agenda Intégration Suisse. Garantir l'égalité des chances pour tous les jeunes en Suisse
- * **21.3971 é Po.**
CSEC-CE. Promotion du sport populaire tournée vers l'avenir
- x **21.3604 é Po.**
CSSS-CE. Rapport concernant les fonctions de la Centrale de compensation en matière d'exécution et de surveillance au sein de l'administration fédérale
- * **21.3978 é Mo.**
CSSS-CE. Financement durable de projets de santé publique du concept national maladies rares
- x* **21.3979 é Mo.**
CPS-CE. Vente de Ruag Ammotec. Privilégier les acquéreurs indigènes stratégiques
Voir objet 19.3154 Mo. Salzmann
- 21.3596 é Po.**
CTT-CE. Future utilisation des fréquences de la gamme des ondes millimétriques pour la téléphonie mobile. Impliquer les cantons
- x **21.3597 é Po.**
CTT-CE. Avenir du transport de marchandises
- x* **21.3970 é Mo.**
CAJ-CE. Réforme du Ministère public de la Confédération et de son Autorité de surveillance
Voir objet 21.3972 Mo. CAJ-CN

Interventions des députés

- x **20.4169 é Mo.**
Bauer. Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail. Poursuivre sur le chemin de la simplification administrative
- x **21.3687 é Po.**
Bauer. Évolution des prescriptions relatives aux cours interentreprises
- x **20.3420 é Mo.**
Baume-Schneider. Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal
- x **21.3191 é Ip.**
Baume-Schneider. Naturalisation facilitée d'un conjoint de Suisse naturalisé
- 21.3283 é Mo.**
Baume-Schneider. Protection de la maternité avant l'accouchement
- x **21.3741 é Po.**
Baume-Schneider. Un observatoire national de la petite enfance
- 19.4641 é Ip.**
Bischof. Bâle III final. Avantages et inconvénients
- x **21.3801 é Ip.**
Bischof. Pourquoi lever soudain l'interdiction faite à Postfinance d'accorder des prêts et des crédits hypothécaires sans la privatiser complètement et revoir son mandat de service universel?
- * **21.4330 é Ip.**
Bischof. Dossier électronique du patient. Veiller à une mise en œuvre praticable
- 20.3078 é Mo.**
Burkart. Revenu provenant d'une activité indépendante dans la LAVS. Évaluer correctement la déduction de l'intérêt sur le capital propre investi
- x **21.3701 é Ip.**
Carobbio Guscetti. Disparition de migrants mineurs non accompagnés. Que compte faire le Conseil fédéral?
- x **21.3800 é Ip.**
Carobbio Guscetti. Améliorer l'accès à l'insuline et la prise en charge du diabète en Suisse et dans le monde
- x **21.3807 é Mo.**
Carobbio Guscetti. Adapter les allocations pour perte de gain au monde du travail
- E **20.3531 é Mo.**
Caroni. Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques
Voir objet 20.3532 Mo. Rieder

- x **21.3444 é Mo.**
Caroni. TVA. Mettre en place un taux unique
- x **21.3806 é Po.**
Caroni. Alcool et THC. Pour un traitement plus juste dans le droit de la circulation routière
- * **21.4111 é Ip.**
Caroni. Personnes seules en Suisse. Définir les principaux aspects à traiter dans le cadre d'un rapport
- 19.4557 é Mo.**
Chiesa. Calcul de contrôle de l'imposition d'après la dépense. Corriger la LHID
- x **21.3297 é Mo.**
Chiesa. Suspension provisoire de la libre circulation des personnes dans le canton du Tessin et les régions les plus touchées par la crise, en application de l'article 14 de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- * **21.3990 é Mo.**
Chiesa. Mettre un terme à la "situation particulière" au sens de la loi sur les épidémies
Voir objet 21.3983 Mo. Groupe V
- x **21.3615 é Ip.**
Dittli. Tarif des traitements ambulatoires dispensés par des médecins. Où en est-on?
- * **21.4142 é Mo.**
Dittli. Protéger l'avoir de prévoyance en cas de sortie d'un plan de prévoyance 1e
- 21.3689 é Mo.**
Engler. Consacrer le contrôle de constitutionnalité pour renforcer les droits fondamentaux, le fédéralisme et l'Etat de droit
Voir objet 21.3690 Mo. Zopfi
- 19.4635 é Mo.**
Ettlin Erich. Mettre en place une pratique fiscale uniforme pour éviter une pénalisation des entreprises suisses
- 20.4738 é Mo.**
Ettlin Erich. Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables
- 21.3956 é Mo.**
Ettlin Erich. Conseiller correctement le Conseil fédéral en cas de crise
- E **21.3957 é Mo.**
Ettlin Erich. Transformation numérique dans le système de santé. Rattraper enfin notre retard!
- 21.3225 é Mo.**
Français. Post-Covid-19. Pour une plateforme permanente d'experts scientifiques
- 20.3266 é Mo.**
Gapany. Ordonnance sur les marchés publics. Abroger l'article 24 pour faire respecter le principe "pacta sunt servanda"
Voir objet 20.3251 Mo. Feller
- x **20.4574 é Mo.**
Gapany. Couverture sociale des familles paysannes. Prévenir les risques pour le conjoint travaillant sur l'exploitation
- 21.3292 é Mo.**
Gapany. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas de désalpe liée à la présence de grands prédateurs
- x **21.3650 é Ip.**
Gapany. Vote électronique. Quel soutien pour les cantons précurseurs?
- * **21.4087 é Ip.**
Gapany. OR Code. Quelle place pour la protection des données?
- * **21.4186 é Mo.**
Gapany. Assurance récolte à mettre en place au plus vite
- * **21.4187 é Mo.**
Gapany. Protéger nos PME et nos administrations publiques contre les cyber-attaques
- x **20.3991 é Mo.**
Germann. Accord institutionnel. Ne pas se précipiter sans avoir clarifié les questions en suspens
Voir objet 20.3985 Mo. Groupe V
- x **21.3959 é Ip.**
Gmür-Schönenberger. Personnel de la Confédération du réseau extérieur. Protection médicale et vaccinations pendant la pandémie de Covid-19
- 20.3674 é Mo.**
Graf Maya. Sélection variétale. Pour une adaptation des droits de propriété intellectuelle
- 20.4579 é Mo.**
Graf Maya. Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel
- x **21.3802 é Ip.**
Graf Maya. Rupture des négociations sur l'accord-cadre institutionnel. Quelles conséquences pour la Suisse du Nord-Ouest?
- * **21.4143 é Ip.**
Graf Maya. Agroscope souligne l'importance de la promotion des abeilles mellifères et des abeilles sauvages dans l'agriculture. Que fait le Conseil fédéral ?
- * **21.4192 é Po.**
Graf Maya. Obliger les cantons à participer, au côté du Conseil fédéral, à la prise des décisions de politique étrangère
- 20.4482 é Mo.**
Hegglin Peter. Permettre plus facilement le paiement des avoirs de vieillesse d'un faible montant pour éviter que le contact avec l'assuré ne soit rompu
- 20.4576 é Mo.**
Hegglin Peter. Réduire de manière supportable la dette liée à l'épidémie de Covid-19
- x **21.3285 é Ip.**
Hegglin Peter. Avancement de la mise en œuvre du Fonds suisse pour l'avenir (capital-risque)
- E **21.3698 é Mo.**
Herzog Eva. Compléter la loi sur les épidémies afin que le trafic frontalier soit garanti en temps de pandémie aussi

- x **21.3805 é lp.**
Herzog Eva. Favoriser la déduction des cotisations AVS pour les bas revenus
- * **21.4190 é lp.**
Herzog Eva. Inégalité salariale entre femmes et hommes. Une question de méthode ?
- * **21.4191 é Mo.**
Herzog Eva. Création d'une base de données sur les décisions en matière d'entretien dans le droit de la famille
- 21.3282 é Mo.**
Jositsch. Permettre à nouveau de déposer des demandes d'asile auprès des ambassades
- x **21.3613 é Mo.**
Jositsch. Assurer une juste représentation des différentes catégories de travailleurs dans les commissions extraparlimentaires
- 21.3686 é Mo.**
Jositsch. Travail à domicile. Créer les bases légales nécessaires
- * **21.3999 é lp.**
Jositsch. Conséquences du télétravail sur la formation des apprentis
- 20.3285 é Mo.**
Juillard. Respect du frein à l'endettement et activation de la clause de sauvegarde
Voir objet 20.3300 Mo. M-E
- 21.3054 é Mo.**
Juillard. Service à domicile de La Poste. En rester au système initial pour ne pas péjorer les prestations pour l'ensemble de la population et ne pas creuser le fossé numérique entre les générations
- x **21.3642 é lp.**
Juillard. Crise du Covid-19. Le Conseil fédéral a-t-il envisagé des mesures de soutien spécifiques à la Genève internationale et plus particulièrement aux secteurs en situation d'extrême rigueur qui sont impactés par le ralentissement des congrès et manifestations internationales?
- x **21.3663 é lp.**
Juillard. G7. Taux d'imposition minimal à 15 pour cent pour les entreprises. Quelles conséquences pour la Suisse et quel calendrier?
- x **21.3723 é lp.**
Juillard. Plurilinguisme. Profiter de son école de recrues pour mieux maîtriser une autre langue nationale
- * **21.4067 é lp.**
Juillard. Améliorer la sécurité routière grâce aux systèmes d'aide à la conduite
- * **21.4110 é lp.**
Juillard. Comment garantir à long terme un versement du bénéfice de la BNS aux cantons et à la Confédération ?
- 19.4561 é Mo.**
Knecht. Ne pas rétablir systématiquement l'écoulement à l'air libre des cours d'eau
- 20.4575 é Mo.**
Levrat. Projet d'impôt numérique
- 21.3954 é lp.**
Maret Marianne. Avenir de la Patrouille des glaciers
- x **21.3955 é lp.**
Maret Marianne. Stratégie d'assouplissement des mesures pour la culture populaire. À quand une vraie reprise des activités?
- * **21.4088 é lp.**
Maret Marianne. Quid des places de parc pour les personnes à mobilité réduites dans les nouvelles constructions ?
- 21.3112 é Mo.**
Mazzone. Faciliter la naturalisation des étrangères et étrangers de la deuxième génération
- 21.3952 é lp.**
Mazzone. Application et respect de l'ordonnance sur les domestiques privés
- * **21.4331 é Mo.**
Mazzone. Le congé de paternité de deux semaines doit être valable pour tous les couples
- x **21.3662 é lp.**
Michel. Assurance risques majeurs. N'a-t-on pas tiré la prise un peu trop vite?
- * **21.4183 é Mo.**
Minder. Les personnes frappées d'une décision d'expulsion ne doivent plus pouvoir changer de nom
- * **21.4184 é Mo.**
Minder. Élaborer une stratégie durable pour les relations entre la Suisse et l'Union européenne
- 20.3209 é Mo.**
Müller Damian. Mettre en place la prescription médicale électronique. Pour le plus grand bénéfice des patients
- 20.3211 é Mo.**
Müller Damian. Pour une plus grande marge de manœuvre dans l'acquisition de dispositifs médicaux destinés à l'approvisionnement de la population suisse
- 20.3670 é Mo.**
Müller Damian. Le produit des intérêts négatifs dans la prévoyance professionnelle doit revenir aux assurés
- x **21.3614 é lp.**
Müller Damian. La Suisse est-elle préparée à une cyberguerre du point de vue de la neutralité?
- 21.3620 é Mo.**
Müller Damian. Pour plus de transparence dans la provenance de l'électricité
- 21.3648 é Mo.**
Noser. Ne pas interrompre la diffusion FM prématurément
- x **21.3649 é lp.**
Noser. Nouvel impôt allemand. Faut-il s'attendre à des dommages collatéraux en Suisse en raison de l'absence de l'équivalence boursière?
- * **21.4033 é Mo.**
Noser. Taxe sur la valeur ajoutée. Adaptation de la réglementation concernant la franchise-valeur pour les marchandises importées à titre privé
- * **21.4108 é lp.**
Noser. Révision complète de la loi sur les cartels

- 21.3111 é Mo.**
Rechsteiner Paul. Acquisition de la nationalité pour ceux qui sont nés en Suisse (droit du sol)
- * **21.4182 é Mo.**
Reichmuth. Renforcer la collaboration avec les scientifiques en matière de politique climatique
- 20.3407 é Mo.**
Rieder. Production électrique issue de l'énergie hydraulique indigène. Garantir la sécurité des investissements
- 20.3416 é Mo.**
Rieder. Créer un fonds souverain pour stabiliser et renforcer l'économie
Voir objet 20.3331 Mo. Candinas
- E **20.3532 é Mo.**
Rieder. Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques
Voir objet 20.3531 Mo. Caroni
- x **20.4042 é Mo.**
Rieder. Octroyer des allègements fiscaux et prévenir les faillites
- 21.3440 é Po.**
Rieder. Financer l'AVS au moyen d'une taxe sur les transactions financières
- x **20.3993 é Mo.**
Salzmann. Classer le dossier de l'accord institutionnel Suisse-UE
Voir objet 20.3986 Mo. Groupe V
- 20.4403 é Mo.**
Salzmann. Aménagement du territoire. Moins de bureaucratie, plus d'objectivité et plus de rapidité
Voir objet 20.4419 Mo. Guggisberg
- 20.4423 é Mo.**
Salzmann. Rénovation complète du tracé dans le tunnel du Lötschberg dans l'intérêt du contribuable
- 21.3034 é Mo.**
Salzmann. Situation extraordinaire au sens de la LEp. Association du Parlement au processus de décision
- 21.3053 é Mo.**
Salzmann. Non aux importations de lait destiné à la production de fromage
Voir objet 21.3055 Mo. Dettling
- * **21.4000 é Ip.**
Salzmann. Est-il compatible avec le droit fédéral de prévoir que la majorité des communes soit requise pour certains objets lors de votations cantonales?
- * **21.4185 é Ip.**
Salzmann. Loi sur les armes. Efficacité, perspectives, prévention de la criminalité
- 21.3804 é Mo.**
Schmid Martin. Modifier l'ordonnance sur les zones agricoles en rapport avec des améliorations foncières
- 20.4252 é Mo.**
Sommaruga Carlo. Pour un bouclier légal et technique contre les effets extra territoriaux de sanctions unilatérales d'Etats tiers
- x **21.3702 é Mo.**
Sommaruga Carlo. Pas d'accords de collaboration policière avec des pays qui violent gravement les droits humains
- x **21.3951 é Ip.**
Sommaruga Carlo. Souveraineté numérique. Quelle garantie et quelles mesures du Conseil fédéral face au risque de surveillance des réseaux de télécommunication suisses par Huawei?
- x **21.3953 é Mo.**
Sommaruga Carlo. Une protection des locataires en cas d'assainissement énergétique des immeubles locatifs dans toute nouvelle législation sur le CO2
- 20.4168 é Mo.**
Stark. Sucre suisse. Lutte à armes égales
- 21.3033 é Mo.**
Stark. Associer davantage le Parlement aux travaux lors de futures pandémies
- 21.3700 é Mo.**
Stark. Empêcher que des médicaments efficaces et peu coûteux ne soient retirés du marché. Renforcer la sécurité de l'approvisionnement
- 21.3722 é Mo.**
Stark. Rendre la structure de conduite du Conseil fédéral résiliente aux crises
- x **21.3742 é Mo.**
Stark. Indemnisation en cas d'interdiction de travailler
- * **21.4144 é Mo.**
Stark. Remplacer les anciennes chaudières à bois par des installations modernes de chauffage au bois. Incitations financières
- * **21.4328 é Ip.**
Stark. Assurance-maladie. Renforcer la confiance dans le processus annuel permettant de fixer le montant des primes
- 21.3294 é Mo.**
Stöckli. Polymorbidité. Améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients en établissant et gérant des plans de médication
- 21.3743 é Mo.**
Stöckli. Stimuler le développement durable et la numérisation du tourisme dans le cadre d'Innotour
- * **21.4329 é Ip.**
Thorens Goumaz. Green bonds, banques publiques d'investissement, fonds souverains, levée des critères budgétaires : quelles nouvelles pistes de financement pour la politique climatique ?
- 20.4166 é Po.**
Vara. Pesticides de synthèse. Tumeurs cérébrales et maladies respiratoires des enfants
- x **21.3612 é Ip.**
Vara. Études épidémiologiques sur la présence de néonicotinoïdes dans le liquide céphalorachidien des enfants
- x **21.3699 é Ip.**
Vara. Les doulas en complément des sages-femmes, un modèle pour un meilleur accompagnement autour de la grossesse
- x **21.3958 é Ip.**
Vara. Les missions essentielles de l'OFEV au travers des procédures judiciaires

- x **21.3688 é Mo.**
Wicki. Obligation d'annoncer les postes vacants. Pour une meilleure saisie des données
- x **21.3803 é Ip.**
Wicki. 5G. Activités de communication des autorités et perception du public
- * **21.4188 é Mo.**
Wicki. Reconnaître le droit au télétravail et dire oui à une souplesse plébiscitée
- * **21.4189 é Mo.**
Wicki. Préserver le principe de l'instruction. Le fardeau de la preuve ne doit pas être renversé dans la loi sur les cartels
- * **21.4042 é Ip.**
Würth. Débloquer les négociations avec l'UE concernant un accord sur l'électricité
- * **21.4109 é Ip.**
Würth. Lever les obstacles à une circulation urbaine efficace énergétiquement et économe en surface
- 21.3197 é Mo.**
Zanetti Roberto. Un "franc pour les cornes" à titre de contribution au bien-être des animaux (motion pour les vaches à cornes)
- 21.3690 é Mo.**
Zopfi. Consacrer le contrôle de constitutionnalité pour renforcer les droits fondamentaux, le fédéralisme et l'Etat de droit
Voir objet 21.3689 Mo. Engler

Pétitions

- * **494/21.2024**
Amis de la constitution. Halte à la déresponsabilisation des parents et à la propagande vaccinale auprès des enfants
533/18.2031
Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparition des insectes
- * **475/21.2021**
Angelina Dobler. Aucune importation de produits à base de fourrure obtenus par maltraitance d'animaux
- E **476/21.2004 é**
Animalfree Research. Encourager dès maintenant une recherche de meilleure qualité sans expérimentation animale
- E **477/17.2016**
Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable
478/20.2014
Appel du 4 mai. Pour un redémarrage humaniste, local et durable
479/20.2015
Artur Terekhov. Soumettre les juges fédéraux à l'obligation stricte de signaler leurs intérêts
- N **521/18.2018**
Association des petits paysans. Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique

- E **480/20.2022 é**
Association PEA - Pour l'Égalité Animale. Pour la fin du spécisme
542/18.2009
Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs
- * **495/21.2015**
Association Suisse-Palésthine. Mesures contre l'Etat d'Israël
481/20.2007
Bassola Sandro. Modification de la loi sur les épidémies
482/21.2000
Bassola Sandro. Règles applicables à la formation de base du personnel soignant et aux ressources humaines et autres des hôpitaux
483/21.2001
Bassola Sandro. Signes distinctifs eurocompatibles pour les véhicules à moteur
484/21.2002
Bassola Sandro. Règles applicables au droit de procédure, au Tribunal fédéral et à l'indemnité de procédure des parties non représentées par un avocat
485/21.2003
Bassola Sandro. Fixer les droits des propriétaires dans la loi sur la poste
- * **486/21.2023**
Bildung für alle – jetzt! Améliorer l'accès à la formation et au travail pour les personnes exilées!
487/19.2017
Campax. Bloody unfair - baissez la taxe sur les tampons!
- * **488/21.2018**
Collectif « Moutier, les amis du Jura bernois ». Changement de canton. Majorité des deux tiers requise
489/21.2008
Collectif Action Palestine. Non à l'apartheid sanitaire en Palésthine
522/21.2009
Comité DEP. DEP : choix ou obligation pour tous
523/21.2010
Comité Printemps2020. Commission d'enquête extra-parlementaire indépendante chargée d'examiner la déclaration de l'état de situation extraordinaire au printemps 2020
490/20.2024
Comité Suisse-Karabagh. Les Arméniens du Haut-Karabagh ont le droit à la vie et à l'autodétermination
491/19.2008
fair fish. Halte à la pollution plastique!
492/13.2034 é
Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution
- N **493/19.2029**
Flüeler Meinrad. Mesures d'encouragement pour les voitures solaires et les voitures électriques

- 496/21.2006**
Gesellschaft Schweiz-Palästina GSP. Transparence totale dans l'affaire UNRWA / Pierre Krähenbühl
- N **497/20.2021**
Greenpeace Suisse. Protéger le climat – réguler la place financière !
- * **498/21.2022**
Greenpeace Suisse. Agriculture: pas d'argent public pour un conte de fées
- * **499/21.2025**
Greenpeace Suisse. Lettre ouverte : placements durables, transparents et compatibles avec les considérations climatiques
- 500/15.2035 é**
Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait
- E **501/19.2016 é**
Güner Gültekin. Suppression de l'enseignement obligatoire d'une troisième langue à l'école
- 502/21.2007**
Heinzelmänn Regula. Mesures visant à lutter contre le coronavirus et passeport vaccinal
- x **503/16.2014 é**
HEV Schweiz. Abolir la valeur locative
- 524/21.2005**
Komitee Mobilfunk. Pour une téléphonie mobile respectueuse de la santé et économe en énergie
- 525/17.2022 n**
Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates
- 526/21.2014**
Marianne Guarino. Maintenir les cartes journalistiques CFF
- * **527/21.2019**
Mario Jelmini. Examen du programme d'extension du réseau ferroviaire prévu pour Genève
- N **528/19.2034**
mediCuba-Suisse. Unblock Cuba
- E **529/20.2011**
Meier Daniel. Modification de la loi sur les documents d'identité
- N **530/17.2005**
Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes
- x **531/19.2007 é**
Müller Edgar. Protection de la jeunesse au travail : de la cohérence, svp !
- 532/21.2013**
Müller Edgar. Utilisation des téléphones mobiles dans les ascenseurs
- * **534/21.2020**
Peter Mattmann-Allamand. Pour un changement de stratégie en matière de protection contre le COVID-19
- 535/17.2018**
Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu
- 536/19.2023**
Raymond Durussel. Regroupement familial par "voie ascendante"
- E **537/20.2010**
Rüst-Hehli Klausfranz. Droits et devoirs prévus par la convention relative aux droits de l'enfant. Préciser le droit suisse en conséquence
- x **538/17.2007 é**
Rutz Hans Rudolf. Augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67(/70) ans. Modification de loi
- 539/17.2003 é**
Rutz Rudolf. Prévoyance professionnelle: pour une meilleure protection en cas de perte d'emploi après 60 ans
- N **540/20.2008**
Schmid Jacqueline. Protection des enfants et des jeunes en fuite
- N **541/20.2025**
Schweizerischer Katholischer Kirchenmusikverband. Le chant choral au temps du coronavirus
- 543/18.2030**
Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations
- x **504/12.2070 é**
Session des jeunes 2012. Vieillessement de la population et AVS
- E **505/14.2034 é**
Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale
- 506/15.2029**
Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente
- 507/16.2016**
Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis
- 508/18.2003**
Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption!
- 509/18.2005**
Session des jeunes 2017. Numérisation et santé
- 510/18.2006**
Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS
- 511/18.2007**
Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos
- 512/19.2000**
Session des jeunes 2018. Waste less - réduction des emballages dans le commerce de détail
- 513/19.2002**
Session des jeunes 2018. Prévention Jeunes queer
- x **514/19.2004 é**
Session des jeunes 2018. Chèque éducation
- E **515/19.2006**
Session des jeunes 2018. Quelle obligation de servir pour l'avenir ?

- N 516/20.2001 n**
Session des jeunes 2019. Transparence salariale pour plus d'égalité salariale
- N 517/20.2002 n**
Session des jeunes 2019. Pour l'égalité salariale maintenant!
- 518/20.2003**
Session des jeunes 2019. Nous avons besoin des journaux, sauvons leur peau
- 519/20.2004**
Session des jeunes 2019. Obligation de déclaration sur les appareils électroniques
- E 520/20.2005**
Session des jeunes 2019. Protection des données dans le milieu de la santé
- E 544/19.2031**
Solidarité sans frontières. La solidarité n'est pas un crime
- N 545/19.2021**
Swissveg und Verein gegen Tierfabriken Schweiz. Halte au subventionnement de la publicité pour la viande
- 546/20.2018**
Tier im Fokus. Droits fondamentaux pour les porcs
- N 547/19.2025**
UmverkehrR. Oui à la taxe sur les billets d'avion
- N 548/20.2013**
Vasella Lorenzo. Protéger les êtres humains, pas les moteurs
- N 549/18.2011 n**
Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets
- E 550/19.2030**
Ventouri Anastasia-Natalia. Protection pour les enfants victimes d'aliénation
- N 551/15.2038 n**
Verein 50plus outln work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail
- E 552/15.2039 é**
Verein 50plus outln work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées
- 553/21.2012**
Verein ME/CFS Schweiz. Une stratégie nationale suisse pour les patients et patientes de Covid long et ME/CFS
- 554/19.2015**
WIAP AG Ltd SA. Réaliser des économies d'énergie grâce à la méthode des vibrations résonnantes
- N 555/20.2017**
Winterhalder Christoph. Réduire le bruit émis par les voitures et les motos
- 556/21.2011**
Zumbrunn Werner. Frais de procédure dans les procédures civiles

Objets du parlement

Divers

1/21.057 é Cérémonie commémorative organisée par le Parlement pour les victimes du Covid-19 et leurs proches

CE Bureau

2/21.190 n Immunité de la Conseillère nationale Sibel Arslan. Demande de levée

CN Commission de l'immunité

CE Commission des affaires juridiques

x 3/21.201 cr Tribunal administratif fédéral. Élection de trois membres

V Commission judiciaire

29.09.2021 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Juges pour le reste de la période administrative 2019-2024: Susanne Christine Bolz-Reimann de Konstanz (D), domiciliée à Kreuzlingen (TG); Regina Derrer de Winkel (ZH), domiciliée à Winterthur (ZH) und Thomas Segessenmann, de Signau (BE), domicilié à Olten (SO).

4/21.206 é Assermentation

CE Bureau

5/21.207 n Assermentation

CN Bureau

Chambres réunies

x 6/20.210 cr Procureur(e) général(e) de la Confédération. Élection

V Commission judiciaire

29.09.2021 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Election pour le reste de la période administrative 2020-2023: Stefan Blättler, de Hergiswil (NW) et domicilié à Köniz (BE).

x 7/20.218 cr Tribunal pénal fédéral. Renouvellement intégral pour la période de fonction 2022 – 2027

V Commission judiciaire

1. Réélection pour la période administrative 2022-2027

29.09.2021 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Sylvia Frei, Daniel Kipfer-Fasciati, Miriam Forni, Giorgio Bomio-Giovanascini, Roy Garré, Cornelia Cova, Jean-Luc Bacher, Patrick Robert-Nicoud, Joséphine Contu Albrizio, Nathalie Zufferey, Stefan Heimgartner, Martin Stupf, Stephan Zenger, Fiorenza Bergomi, David Bouverat, Alberto Fabbri, Andrea Blum, Olivier Thormann.

2. Réélection des juges suppléants pour la période administrative 2022-2027

29.09.2021 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Bertrand Perrin, Adrian Urwyler, Monica Galliker, Fré-

dérique Bütikofer Repond, Thomas Frischknecht, Beatrice Janett Kolvodouris, Barbara Loppacher, Jean-Paul Ros, Marcia Stucki, Petra Venetz, Jean-Marc Verniory, Maria-Antonella Bino, Katharina Giovannone-Hofmann.

8/21.204 cr Procureur général extraordinaire de la Confédération. Élection

V Commission judiciaire

9/21.205 cr Tribunal administratif fédéral. Élection des trois membres

V Commission judiciaire

10/21.208 cr Tribunal militaire de cassation. Election du président ou de la présidente

V Commission judiciaire

11/21.210 cr Tribunal pénal fédéral. Election de deux juges ordinaires

V Commission judiciaire

12/21.211 cr Tribunal pénal fédéral. Présidence et vice-présidence 2022-2023

V Commission judiciaire

13/21.212 cr Tribunal administratif fédéral. Présidence et vice-présidence 2022

V Commission judiciaire

14/21.213 cr Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Election d'un membre

V Commission judiciaire

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

x 15/19.073 é Mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme. Loi

Message du 13 décembre 2019 visant à compléter la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme en vue de la création d'une institution nationale des droits de l'homme (INDH) (FF 2020 493)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (FF 2020 517)

08.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

14.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2325; Délai référendaire 20.01.2022

16/21.018 é Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations

Message relatif du 3 février 2021 au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (FF 2021 359)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral concernant le Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (FF 2021 360)

08.06.2021 Conseil des Etats. Suspension

14.09.2021 Conseil national. Suspension

17/21.034 é Traités internationaux conclus en 2020. Rapport

Rapport du 12 mai 2021 sur les traités internationaux conclus en 2020 (FF 2021 1247)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

15.09.2021 Conseil des Etats. Pris acte

18/21.037 n Cour pénale internationale. Amendement du Statut de Rome

Message du 19 mai 2021 portant approbation de l'amendement du 6 décembre 2019 au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (fait d'affamer des civils) (FF 2021 1206)

Amendement du 6 décembre 2019 au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (FF 2021 1208)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'amendement du 6 décembre 2019 au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (fait d'affamer des civils) (FF 2021 1207)

x 19/21.050 é Modification des arrêtés fédéraux relatifs à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE

Message du 11 août 2021 concernant la modification des arrêtés fédéraux relatifs à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE (Déblocage des crédits-cadres pour la cohésion et la migration) (FF 2021 1921)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral portant modification des arrêtés fédéraux relatifs à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE (Déblocage des crédits-cadres pour la cohésion et la migration) (FF 2021 1922)

30.09.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

30.09.2021 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2021 2517

Département de l'intérieur

x 20/11.030 é 6e révision de l'AI. Deuxième volet

Message du 11 mai 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (6e révision, du deuxième volet) (FF 2011 5301)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 12.3971 Po. CSSS-CN

3. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (6e révision de l'AI, deuxième volet) (Projet de la CSSS-N du 11.10.2012)

12.12.2012 Conseil national. Entrer en matière et renvoi à la commission.

09.06.2021 Conseil national. Classement

14.09.2021 Conseil des Etats. Classement

x 21/15.075 é Loi sur les produits du tabac

Message du 11 novembre 2015 concernant la loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8557)

Message du 30 novembre 2018 concernant la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (Loi sur les produits du tabac, LPTab) (FF 2019 899)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 19.3958 Mo. CSSS-CE

2. Loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (Loi sur les produits du tabac, LPTab) (FF 2019 977)

26.09.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

07.12.2020 Conseil national. Début des délibérations

08.12.2020 Conseil national. Divergences

14.06.2021 Conseil des Etats. Divergences

16.09.2021 Conseil national. Divergences

20.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

22.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2327; Délai référendaire 20.01.2022

22/18.037 n Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3811 (Darbellay)

Rapport du 28 mars 2018 relatif au classement de la motion 11.3811 Darbellay «Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents» (FF 2018 2407)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

19.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
La motion 11.3811 n'est pas classée.

Voir objet 11.3811 Mo. Darbellay

23/18.093 é Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 13.4184 (Graber Konrad)

Rapport du Conseil fédéral du 30 novembre 2018 concernant le classement de la motion 13.4184 du conseiller aux États Graber du 12 décembre 2013 (Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet) (FF 2019 365)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

Voir objet 13.4184 Mo. Graber Konrad

24/19.046 n Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet)

Message du 21 août 2019 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1^{er} volet) (FF 2019 5765)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1^{er} volet) (FF 2019 5869)

29.10.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet

25/19.050 é Stabilisation de l'AVS (AVS 21)

Message du 28 août 2019 relatif à la stabilisation de l' AVS (AVS 21) (FF 2019 5979)

CN/CE Commission des finances

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

Voir objet 12.2070 Pét. Session des jeunes 2012

Voir objet 17.2007 Pét. Rutz Hans Rudolf

Voir objet 17.2008 Pét. Rutz Hans Rudolf

Voir objet 17.2021 Pét. Liniger Hansrudolf

1. Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (FF 2019 6109)

15.03.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

09.06.2021 Conseil national. Divergences

14.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

2. Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA (FF 2019 6127)

15.03.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

09.06.2021 Conseil national. Divergences

14.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

3. Arrêté fédéral concernant l'affectation du bénéfice issu des intérêts négatifs pratiqués par la Banque nationale suisse au Fonds de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants

09.06.2021 Conseil national. Adoption au vote sur l'ensemble

14.09.2021 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

26/19.080 é LAVS. Modification (modernisation de la surveillance)

Message du 20 novembre 2019 concernant la révision de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (Modernisation de la surveillance dans le 1^{er} pilier et optimisation dans le 2^e pilier de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité) (FF 2020 1)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

CN/CE Commission des finances

1. Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (Modernisation de la surveillance) (FF 2020 107)

14.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

x 27/20.030 né Encouragement de la culture pour la période de 2021 à 2024

Message du 26 février 2020 concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 (Message culture 2021-2024) (FF 2020 3037)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

CN/CE Commission des finances

2. Loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin) (FF 2020 3187)

07.09.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet

07.06.2021 Conseil des Etats. Divergences

16.09.2021 Conseil national. Divergences

20.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2326; Délai référendaire 20.01.2022

x 28/20.068 n Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac). Initiative populaire

Message concernant l'initiative populaire «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)» (FF 2020 6837)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)» (FF 2020 6861)

17.03.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

20.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2315

29/20.069 n Protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo. Loi

Message du 11 septembre 2020 concernant la loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (FF 2020 7907)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

CN/CE Commission des affaires juridiques

Voir objet 20.4343 Po. CSEC-CN

1. Loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (LPMFJ) (FF 2020 7999)

17.03.2021 Conseil national. Début des délibérations

09.06.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

30/20.089 n Réforme LPP

Message du 25 novembre 2020 concernant la modification de la loi fédérale sur la pré-voyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (Réforme LPP 2021) (FF 2020 9501)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

CN/CE Commission des finances

Voir objet 15.2039 Pét. Verein 50plus outIn work Schweiz

1. Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme LPP 21) (FF 2020 9597)

x 31/20.090 n Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes. Initiative populaire. Loi sur la transplantation. Modification

Message du 25 novembre 2020 relatif à l'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » et au contre-projet indirect (modification de la loi sur la transplantation) (FF 2020 9231)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation) (FF 2020 9277)

05.05.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

20.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

22.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2328; Délai référendaire 20.01.2022

2. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes» (FF 2020 9281)

05.05.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

20.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

22.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Par déclaration du 07.10.2021, le comité d'initiative a informé la Chancellerie fédérale que l'initiative populaire a été retirée conditionnellement (FF 2021 2341) par une décision prise à la majorité nécessaire des membres du comité d'initiative.

Feuille fédérale 2021 2314

32/21.043 n Loi fédérale sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance

Message du 19 mai 2021 concernant la loi fédérale sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance (FF 2021 1478)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance (FF 2021 1479)

33/21.044 n Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif). Initiative populaire et contre-projet direct

Message du 19 mai 2021 relatif à l'initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) » et au contre-projet direct (arrêté fédéral concernant la protection et le bien-être des animaux) (FF 2021 1244)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)» (FF 2021 1245)

2. Arrêté fédéral concernant la protection et le bien-être des animaux (contre-projet direct à l'initiative populaire «Non à l'élevage intensif en Suisse [initiative sur l'élevage intensif]») (FF 2021 1246)

34/21.058 é Sécurité sociale. Convention avec la Tunisie

Message du 18 août 2021 concernant l'approbation de la Convention de sécurité sociale entre la Suisse et la Tunisie (FF 2021 2018)

Convention de sécurité sociale entre la Confédération suisse et la République tunisienne (FF 2021 2020)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Arrêté fédéral portant approbation de la Convention de sécurité sociale entre la Suisse et la Tunisie (FF 2021 2019)

35/21.062 n Sécurisation de la puissance de calcul et transformation afférente des TIC de MétéoSuisse. Crédit d'engagement

Message du 9 septembre 2021 relatif à un crédit d'engagement pour la sécurisation de la puissance de calcul et la transformation afférente des TIC de MétéoSuisse (FF 2021 2161)

CN/CE Commission des finances

1. Arrêté fédéral relatif à un crédit d'engagement pour la sécurisation de la puissance de calcul et la transformation afférente des TIC de MétéoSuisse (FF 2021 2162)

36/21.063 n Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes). Initiative populaire et contre-projet indirect.

Message du 17 septembre 2021 relatif à l'initiative populaire fédérale « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) » et au contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie) (FF 2021 2383)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)» (FF 2021 2384)

2. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réduction des primes) (FF 2021 2385)

Département de justice et police

37/18.043 é Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions

Message du 25 avril 2018 concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des peines et la loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 2889)

CN/CE Commission des affaires juridiques

1. Loi fédérale sur l'harmonisation des peines (FF 2018 3017)

09.06.2020 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

02.06.2021 Conseil national. Divergences

15.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

2. Loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 3133)

09.06.2020 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

02.06.2021 Conseil national. Divergences

15.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

38/19.043 é Lutte contre l'usage abusif de la faillite. Loi

Message du 26 juin 2019 concernant la loi fédérale sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite (modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du code des obligations, du code pénal, du code pénal militaire et de la loi sur le casier judiciaire) (FF 2019 4977)

CN/CE Commission des affaires juridiques

1. Loi fédérale sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite (Modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du code des obligations, du code pénal, du code pénal militaire et de la loi sur le casier judiciaire) (FF 2019 5005)

31.05.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

30.09.2021 Conseil national. Divergences

39/19.048 n Code de procédure pénale. Modification

Message du 28 août 2019 concernant la modification du code de procédure pénale (mise en oeuvre de la motion 14.3383 de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États «Adaptation du code de procédure pénale») (FF 2019 6351)

CN/CE Commission des affaires juridiques

1. Code de procédure pénale suisse (Code de procédure pénale, CPP) (FF 2019 6437)

18.03.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

40/20.016 é Référendum obligatoire pour les traités internationaux ayant un caractère constitutionnel. Modification de l'art. 140 de la Constitution

Message du 15 janvier 2020 concernant le référendum obligatoire pour les traités internationaux ayant un caractère constitutionnel (Modification de l'art. 140 de la Constitution) (FF 2020 1195)

CN/CE Commission des institutions politiques

1. Arrêté fédéral sur le référendum obligatoire pour les traités internationaux ayant un caractère constitutionnel (FF 2020 1221)

08.09.2020 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

04.05.2021 Conseil national. Ne pas entrer en matière

23.09.2021 Conseil des Etats. Entrée en matière

41/20.026 é Code de procédure civile. Modification

Message du 26 février 2020 relatif à la modification du code de procédure civile suisse (Amélioration de la praticabilité et de l'application du droit) (FF 2020 2607)

CN/CE Commission des affaires juridiques

1. Code de procédure civile (Amélioration de la praticabilité et de l'application du droit) (FF 2020 2693)

16.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

42/20.034 n Loi sur le droit international privé. Modification

Message du 13 mars 2020 concernant la modification de la loi fédérale sur le droit international privé (Successions) (FF 2020 3215)

CN/CE Commission des affaires juridiques

1. Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP) (FF 2020 3257)

15.06.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

43/20.063 n Loi sur les étrangers et l'intégration. Modification

Message du 26 août 2020 concernant la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Restriction des voyages à l'étranger et modification du statut de l'admission provisoire) (FF 2020 7237)

CN/CE Commission des institutions politiques

1. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (Restriction des voyages à l'étranger et modification du statut de l'admission à titre provisoire) (FF 2020 7287)

16.12.2020 Conseil national. Ne pas entrer en matière

17.03.2021 Conseil des Etats. Entrée en matière

15.06.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

15.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

44/20.088 n Loi sur les profils d'ADN. Modification

Message du 4 décembre 2020 concernant la modification de la loi sur les profils d'ADN (FF 2021 44)

CN *Commission de la politique de sécurité*

CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur l'utilisation de profils d'ADN dans les procédures pénales et sur l'identification de personnes inconnues ou disparues (Loi sur les profils d'ADN) (FF 2021 45)

04.05.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

22.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

x 45/21.027 é Coopération Prüm. Approbation de l'accord Eurodac entre la Suisse et l'UE et de l'accord avec les Etats-Unis d'Amérique ainsi que de leur mise en œuvre

Message du 5 mars 2021 concernant l'approbation de l'accord sur la coopération transfrontalière (coopération Prüm) et du Protocole Eurodac entre la Suisse et l'UE, de l'accord avec les États-Unis concernant la prévention et la répression des infractions graves, et leur mise en œuvre (modification du code pénal, de la loi sur les profils d'ADN, de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers et l'intégration), ainsi qu'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du programme Prüm Plus (FF 2021 738)

Accord entre la Suisse et les États-Unis d'Amérique concernant l'approfondissement de la coopération en matière de prévention et de répression des infractions pénales graves (FF 2021 740)

Accord entre la Suisse et l'Union européenne concernant l'approfondissement de la coopération transfrontalière (coopération Prüm) (FF 2021 742)

Protocole entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Principauté de Liechtenstein concernant l'accès à Eurodac à des fins répressives (FF 2021 743)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'accord entre la Suisse et les États-Unis concernant l'approfondissement de la coopération en matière de prévention et de répression des infractions pénales graves (FF 2021 739)

10.06.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

27.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2331; Délai référendaire 20.01.2022

2. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'accord entre la Suisse et l'UE concernant l'approfondissement de la coopération transfrontalière (coopération Prüm) et du Protocole Eurodac entre la Suisse, l'UE et la Principauté du Liech-

tenstein concernant l'accès à Eurodac à des fins répressives (FF 2021 741)

10.06.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

27.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2332; Délai référendaire 20.01.2022

3. Arrêté fédéral relatif à un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du programme Prüm Plus (accord Prüm, Protocole Eurodac et accord PCSC) (FF 2021 744)

10.06.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

27.09.2021 Conseil national. Adhésion

Paraîtra dans le Recueil officiel du droit fédéral en même temps que l'accord concerné dès que celui-ci entrera en vigueur pour la Suisse.

46/21.031 n SYMIC. Crédit d'engagement

Message du 21 avril 2021 relatif à un crédit d'engagement pour le renouvellement du système d'information central sur la migration (SYMIC) (FF 2021 1056)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral allouant un crédit d'engagement pour le renouvellement du système d'information central sur la migration (SYMIC) (FF 2021 1057)

47/21.036 n Règlement relatif au système FADO. Approbation et mise en œuvre et loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération. Modification

Message du 4 juin 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE sur la reprise du règlement (UE) 2020/493 relatif au système « Faux documents et documents authentiques en ligne » (FADO)

(Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2021 1480)

Échange de notes du 24 avril 2020 entre la Suisse et l'Union européenne sur la reprise du règlement (UE) 2020/493 relatif au système « Faux documents et documents authentiques en ligne » (False and Authentic Documents Online) (FADO) et abrogeant l'action commune 98/700/JAI (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2021 1482)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE sur la reprise du règlement (UE) 2020/493 relatif au système « Faux documents et documents authentiques en ligne » (FADO) (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2021 1481)

x 48/21.040 é n Constitutions des cantons d'Uri, de Schaffhouse, d'Argovie, du Tessin et de Genève. Garantie

Message du 4 juin 2021 concernant la garantie des constitutions révisées des cantons d'Uri, de Schaffhouse, d'Argovie, du Tessin et de Genève (FF 2021 1414)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral concernant la garantie des constitutions révisées des cantons d'Uri, de Schaffhouse, d'Argovie, du Tessin et de Genève (FF 2021 1415)

15.09.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

21.09.2021 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2021 2340

x 49/21.051 n Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Modification

Message du 11 août 2021 concernant la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (test COVID-19 en cas de renvoi ou d'expulsion) (FF 2021 1901)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (Test COVID-19 en cas de renvoi ou d'expulsion) (FF 2021 1902)

14.09.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

15.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

21.09.2021 Conseil national. Adoption de la clause d'urgence

22.09.2021 Conseil des Etats. Adoption de la clause d'urgence

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2337; Délai référendaire 20.01.2022

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

x 50/20.091 é Système satellite Composante Spatiale Optique. Arrangement cadre avec la France

Message du 25 novembre 2020 concernant l'approbation de l'arrangement cadre entre la Suisse et la France relatif à la coopération bilatérale en matière d'exploitation du système Composante Spatiale Optique» et le crédit d'engagement correspondant (FF 2020 8885)

Arrangement cadre entre le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports de la Confédération suisse et le Ministre de la défense de la République française relatif à la coopération bilatérale en matière d'exploitation du système «composante spatiale optique» (CSO) (titre abrégé: AC CSO) (FF 2020 8903)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral concernant l'approbation de l'arrangement cadre entre la Suisse et la France relatif à la coopération bilatérale en matière d'exploitation du système «Composante Spatiale Optique» et le crédit d'engagement correspondant (FF 2020 8901)

16.03.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

21.09.2021 Conseil national. Adhésion

Paraîtra dans le Recueil officiel du droit fédéral en même temps que l'accord concerné dès que celui-ci entrera en vigueur pour la Suisse.

x 51/21.020 é WEF 2022-2024 à Davos. Engagement de l'armée en service d'appui

Message du 24 février 2021 concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui en faveur du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité et l'arrêté fédéral sur la participation de la Confédération au financement

des mesures de sécurité prises pour les rencontres annuelles du Forum économique mondial 2022 à 2024 (FF 2021 435)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui en faveur du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité prises pour les rencontres annuelles du Forum économique mondial 2022 à 2024 (FF 2021 436)

10.06.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

21.09.2021 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2021 2396

2. Arrêté fédéral sur la participation de la Confédération au financement des mesures de sécurité prises pour les rencontres annuelles du Forum économique mondial 2022 à 2024 (FF 2021 437)

10.06.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

21.09.2021 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2021 2395

x 52/21.023 n Message sur l'armée 2021

Message sur l'armée 2021 du 17 février 2021 (FF 2021 372)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral sur le programme d'armement 2021 (FF 2021 373)

08.06.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

23.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

Feuille fédérale 2021 2509

2. Arrêté fédéral sur l'acquisition de matériel de l'armée 2021 (FF 2021 374)

08.06.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

23.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

Feuille fédérale 2021 2510

3. Arrêté fédéral sur le programme immobilier du DDPS 2021 (FF 2021 375)

08.06.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

23.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

Feuille fédérale 2021 2511

53/21.030 é Installations sportives d'importance nationale. Aides financières (CISIN 5)

Message du 31 mars 2021 concernant l'octroi d'aides financières pour des installations sportives d'importance nationale (CISIN 5) (FF 2021 909)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Arrêté fédéral concernant l'octroi d'aides financières pour des installations sportives d'importance nationale 2022 à 2027 (CISIN 5) (FF 2021 910)

23.09.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

54/21.061 n Loi sur l'armée et l'organisation de l'armée. Modification

Message du 1er septembre 2021 relatif à une modification de la loi sur l'armée et de l'Organisation de l'armée (FF 2021 2198)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM) (FF 2021 2199)

2. Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée (Organisation de l'armée, OOrgA) (FF 2021 2200)

Département des finances

55/11.047 n Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)

Message du 24 août 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (stimulation du marché suisse des capitaux) (FF 2011 6097)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Projet de la CER-N)

27.02.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

07.06.2012 Conseil des Etats. Adhésion (= Renvoi au Conseil fédéral).

28.09.2021 Conseil national. Classement

56/14.054 é Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

Rapport du Conseil fédéral du 20 juin 2014 sur le classement de la motion Fournier 11.3511, Assurance tremblement de terre obligatoire (FF 2014 5351)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.06.2018 Conseil des Etats. Refus de classer

22.09.2021 Conseil national. Classement

Voir objet 11.3511 Mo. Fournier

57/15.049 é Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

Message du 5 juin 2015 concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (FF 2015 4613)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi sur les droits de timbre (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national)

16.03.2016 Conseil national. Discussion

17.03.2016 Conseil national. Entrer en matière.

Renvoi à la commission

28.09.2021 Conseil national. Classement

3. Loi fédérale sur la taxe au tonnage (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats)

30.05.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

06.06.2016 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

58/15.073 é Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)

Message du 4 novembre 2015 concernant la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin) (FF 2015 8101)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 20.059 OCF

3. Loi fédérale sur le droit de l'insolvabilité bancaire (Projet de la CER-E du 03.11.2016)

14.12.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

13.09.2017 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

16.09.2021 Conseil des Etats. Classement

x 59/17.056 n Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 14.3299

Rapport du 6 septembre 2017 sur le classement de la motion 14.3299: Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales (FF 2017 5681)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

27.09.2018 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la commission

Le motion 14.3299 n'est pas classée.

02.06.2021 Conseil des Etats. Pris acte

La motion 14.3299 est classée.

28.09.2021 Conseil national. Adhésion

La motion 14.3299 est classée.

Voir objet 14.3299 Mo. CER-CE

60/18.034 é Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)

Message du 21 mars 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2173)

Message additionnel relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2019 5547)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission des finances*

16.09.2019 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

18.12.2019 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2249)

16.09.2019 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

18.12.2019 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

61/20.059 n Loi sur les banques. Modification (Insolvabilité, garantie des dépôts, ségrégation)

Message du 19 juin 2020 concernant la modification de la loi sur les banques (LB) (Insolvabilité, garantie des dépôts, ségrégation) (FF 2020 6151)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 15.073 OCF

1. Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (Loi sur les banques, LB) (Insolvabilité et garantie des dépôts) (FF 2020 6225)

11.03.2021 Conseil national. Début des délibérations

19.03.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

16.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

62/20.062 é Loi sur les placements collectifs. Limited Qualified Investor Fund (L-QIF)

Message du 19 août 2020 concernant la modification de la loi sur les placements collectifs (Limited Qualified Investor Fund, L-QIF) (FF 2020 6667)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (Loi sur les placements collectifs, LPCC) (FF 2020 6715)

09.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

x 63/20.064 é Reprise et mise en oeuvre du règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624, avec une modification de la loi sur l'asile

Message du 26 août 2020 concernant la reprise et la mise en œuvre du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (développement de l'acquis de Schengen) et une modification de la loi sur l'asile (FF 2020 6893)

Échange de notes du 13 décembre 2019 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2020 6979)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi sur l'asile (LAsi) (FF 2020 6973)

09.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

22.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2318; Délai référendaire 20.01.2022

2. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2020 6975)

09.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

22.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2333; Délai référendaire 20.01.2022

x 64/20.067 n Allégements administratifs et mesures destinées à soulager les finances fédérales. Loi

Message du 26 août 2020 concernant la loi fédérale sur des allégements administratifs et des mesures destinées à soulager les finances fédérales (FF 2020 6767)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

2. Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Adaptation de la base légale concernant l'utilisation des données du système de traitement du Service SCPT) (Projet de la CdF du 11.11.2020)

15.12.2020 Conseil national. Renvoi à la commission

17.06.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

22.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2329; Délai référendaire 20.01.2022

65/20.078 n Surveillance des assurances. Modification

Message du 21 octobre 2020 concernant la modification de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) (FF 2020 8637)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance (Loi sur la surveillance des assurances, LSA) (FF 2020 8729)

03.05.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

66/20.080 n Marchés publics. Confier les mandats d'impression exclusivement à des entreprises suisses. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 17.3571

Rapport du 28 octobre 2020 concernant le classement de la motion 17.3571 Muri «Marchés publics. Confier les mandats d'impression exclusivement à des entreprises suisses» (FF 2020 8393)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

31.05.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

La motion 17.3571 est classée.

Voir objet 17.3571 Mo. Muri

67/21.019 Loi sur la TVA. Révision partielle

Message du 24 septembre 2021 concernant la modification de la loi sur la TVA (FF 2021 2363)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (Loi sur la TVA, LTVA) (FF 2021 2364)

68/21.024 n Loi sur l'impôt anticipé. Renforcer le marché des capitaux d'emprunt

Message du 14 avril 2021 concernant une modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (Renforcement du marché des capitaux de tiers) (FF 2021 976)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers) (FF 2021 977)

28.09.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

69/21.041 é Budget 2022 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2023-2025

Message concernant le budget 2022 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2023-2025 (FF 2021 1975)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Arrêté fédéral la concernant le budget pour l'année 2022
2. Arrêté fédéral Ib concernant le cadre financier inscrit au budget 2022
3. Arrêté fédéral II concernant le plan financier pour les années 2023-2025
4. Arrêté fédéral III concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2022
5. Arrêté fédéral IV concernant les prélèvements sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération pour l'année 2022

x 70/21.042 é Budget 2021. Supplément II

Message du 18 août 2021 concernant le supplément IIa au budget 2021 (FF 2021 1976)

Message concernant le supplément II au budget 2021 (FF 2021 2163)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral I concernant le supplément IIa au budget 2021
- 16.09.2021 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
- 22.09.2021 Conseil national.** Adhésion
2. Arrêté fédéral II concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2021
- 16.09.2021 Conseil des Etats.** Décision conforme au projet
- 22.09.2021 Conseil national.** Adhésion
3. Arrêté fédéral III concernant le supplément II au budget 2021
 4. Arrêté fédéral IV concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2021

71/21.045 n Message sur les immeubles du DFF 2021

Message du 19 mai 2021 concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2021 (Message 2021 sur les immeubles du DFF) (FF 2021 1262)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2021 (FF 2021 1263)
- 22.09.2021 Conseil national.** Décision conforme au projet

72/21.054 n LPUBLICA. Modification

Message du 30 juin 2021 concernant la modification de la loi relative à PUBLICA (FF 2021 1582)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale régissant la Caisse fédérale de pensions (Loi relative à PUBLICA) (FF 2021 1583)

73/21.056 é Accord entre la Suisse et l'Italie d'imposition des travailleurs frontaliers et protocole modifiant la convention entre la Suisse et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Accord avec l'Italie.

Message du 11 août 2021 concernant l'approbation d'un accord entre la Suisse et l'Italie relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers et d'un protocole modifiant la convention entre la Suisse et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (FF 2021 1917)

Accord entre la Confédération suisse et la République italienne relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers (FF 2021 1919)

Protocole modifiant la Convention entre la Confédération suisse et la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, avec protocole additionnel, signée à Rome le 9 mars 1976 dans sa version modifiée par le Protocole du 28 avril 1978 et par le Protocole du 23 février 2015 (FF 2021 1920)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un accord entre la Suisse et l'Italie relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers et d'un protocole modifiant la convention entre la Suisse et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (FF 2021 1918)

74/21.059 n Facilitation et sécurité douanières. Accord avec la Communauté européenne

Message du 25 août 2021 portant approbation de la décision no 1/2021 du comité mixte UE-Suisse modifiant le chapitre III et les annexes I et II de l'accord entre la Suisse et la CE sur la facilitation et la sécurité douanières (FF 2021 2071)

Décision n° 1/2021 du comité mixte UE-Suisse du 12 mars 2021 modifiant le chapitre III et les annexes I et II de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises, ainsi qu'aux mesures douanières de sécurité

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la décision no 1/2021 du Comité mixte UE-Suisse modifiant le chapitre III et les annexes I et II de l'accord du 25 juin 2009 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises ainsi qu'aux mesures douanières de sécurité (FF 2021 2072)

75/21.060 n Unités administratives sur des sites décentralisés: pour une application des prix de construction et de

location usuels: Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 18.4089

Rapport du 25 août 2021 sur le classement de la motion 18.4089 de la Commission des finances du Conseil national «Unités administratives sur des sites décentralisés. Pour une application des prix de construction et de location usuels» (FF 2021 1981)

CN/CE *Commission des finances*

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

x 76/19.076 n Loi sur le tarif des douanes. Modification (Suppression des droits de douane sur les produits industriels)

Message du 27 novembre 2019 relatif à la modification de la loi sur le tarif des douanes (suppression des droits de douane sur les produits industriels) (FF 2019 8033)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi sur le tarif des douanes (LTaD) (FF 2019 8069)

04.06.2020 Conseil national. Ne pas entrer en matière

23.09.2020 Conseil des Etats. Entrée en matière

02.12.2020 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

15.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2330; Délai référendaire 20.01.2022

77/19.085 é Loi sur les embargos. Modification

Message du 13 décembre 2019 concernant la modification de la loi sur les embargos (FF 2020 625)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (Loi sur les embargos, LEmb) (FF 2020 639)

03.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

78/20.022 é Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)

Message du 12 février 2020 relatif à l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) (FF 2020 3851)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'agriculture (Loi sur l'agriculture, LAgr) (FF 2020 4111)

14.12.2020 Conseil des Etats. Suspension

16.03.2021 Conseil national. Suspension

2. Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) (FF 2020 4129)

14.12.2020 Conseil des Etats. Suspension

16.03.2021 Conseil national. Suspension

3. Loi sur les épizooties (LFE) (FF 2020 4135)

14.12.2020 Conseil des Etats. Suspension

16.03.2021 Conseil national. Suspension

x 79/21.005 n Organisation internationale du Travail. Conventions no 170 et no 174

Message du 20 janvier 2021 sur la conventions no 170 de l'Organisation internationale du Travail concernant les produits chimiques de 1990 et sur la convention no 174 de l'Organisation internationale du Travail concernant la prévention des accidents industriels majeurs de 1993 (FF 2021 258)

Convention no 170 du 6 juin 1990 sur les produits chimiques (FF 2021 260)

Convention no 174 du 2 juin 1993 sur la prévention des accidents industriels majeurs (FF 2021 262)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la convention no 170 de l'Organisation internationale du Travail concernant les produits chimiques (FF 2021 259)

01.06.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

30.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2336; Délai référendaire 20.01.2022

2. Arrêté fédéral portant approbation de la convention n° 174 de l'Organisation internationale du Travail sur la prévention des accidents industriels majeurs (FF 2021 261)

01.06.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

30.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2335; Délai référendaire 20.01.2022

x 80/21.021 é Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile. Initiative populaire

Message du 5 mars 2021 relatif à l'initiative populaire «Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice)» et au contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre) (FF 2021 623)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) (FF 2021 624)

03.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

13.09.2021 Conseil national. Début des délibérations

15.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2334; Délai référendaire 20.01.2022

2. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice)» (FF 2021 625)

03.06.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

13.09.2021 Conseil national. Début des délibérations

15.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Par déclaration du 07.10.2021, le comité d'initiative a informé la Chancellerie fédérale que l'initiative populaire a été retirée conditionnellement (FF 2021 2342) par une décision prise à la majorité nécessaire des membres du comité d'initiative.

Feuille fédérale 2021 2316

81/21.026 n Encouragement de l'innovation. Adaptations

Message du 17 février 2021 concernant la modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (Adaptations concernant l'encouragement de l'innovation) (FF 2021 480)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) (Adaptations concernant l'encouragement de l'innovation) (FF 2021 481)

17.06.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

14.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

27.09.2021 Conseil national. Divergences

2. Arrêté fédéral sur le financement des activités d'Innosuisse pendant les années 2021 à 2024 (FF 2021 482)

17.06.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

14.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

27.09.2021 Conseil national. Divergences

82/21.032 é Loi sur les travailleurs détachés. Modification

Message de 28 avril 2021 concernant la modification de la loi sur les travailleurs détachés (FF 2021 1120)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (Loi sur les travailleurs détachés, LDét) (FF 2021 1121)

29.09.2021 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

83/21.038 n SKAO. Approbation de la participation de la Suisse

Message du 4 juin 2021 concernant le financement de la participation de la Suisse à l'infrastructure de recherche internationale « Square Kilometre Array Observatory SKAO » pendant les années 2021 à 2030 (FF 2021 1416)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Arrêté fédéral ouvrant des crédits pour la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024 (FF 2021 1417)

30.09.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

84/21.053 Mobilité des fournisseurs de services. Accord entre la Suisse et le Royaume-Uni

Message du 30 juin 2021 concernant l'approbation de l'accord temporaire entre la Suisse et le Royaume-Uni sur la mobilité des fournisseurs de services (FF 2021 1775)

Accord temporaire entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la mobilité des fournisseurs de services (FF 2021 1777)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord temporaire entre la Suisse et le Royaume-Uni sur la mobilité des fournisseurs de services (FF 2021 1776)

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication**85/18.077 n Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase**

Message du 31 octobre 2018 relatif à la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (FF 2018 7423)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT) (FF 2018 7479)

03.12.2019 Conseil national. Ne pas entrer en matière

86/20.081 é Transport souterrain de marchandises. Loi

Message du 28 octobre 2020 sur la loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises (FF 2020 8537)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises (LTSM) (FF 2020 8589)

01.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

20.09.2021 Conseil national. Divergences

28.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

30.09.2021 Conseil national. Divergences

87/21.022 n Loi sur l'aviation. Modification

Message du 5 mars 2021 relatif à la modification de loi sur l'aviation (FF 2021 626)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur l'aviation (LA) (FF 2021)

03.06.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

13.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

x 88/21.025 n Crédit additionnel «contournement d'Oberburg»

Message du 17 février 2021 relatif à l'arrêté fédéral sur un crédit additionnel pour une contribution à la mesure «contournement d'Oberburg» prise dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (FF 2021 483)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Arrêté fédéral sur un crédit additionnel pour une contribution à la mesure «contournement d'Oberburg» prise dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (FF 2021 484)

03.06.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

28.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

Feuille fédérale 2021 2397

89/21.035 n Transport régional de voyageurs 2022-2025. Crédit d'engagement

Message du 4 juin 2021 concernant le crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs pour les années 2022 à 2025 (FF 2021 1483)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE Commission des finances

1. Arrêté fédéral portant allocation d'un crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs pour les années 2022 à 2025 (FF 2021 1484)

30.09.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

90/21.039 n Loi sur le transport de voyageurs. Modification

Message du 4 juin 2021 relatif à une modification de la loi sur le transport de voyageurs (Réforme du transport régional de voyageurs et de la présentation des comptes) (FF 2021 1485)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

1. Loi sur le transport de voyageurs (LTV) (Réforme du transport régional et de la présentation des comptes) (FF 2021 1486)

91/21.046 é Loi fédérale sur les voies cyclables

Message du 19 mai 2021 concernant la loi fédérale sur les voies cyclables (FF 2021 1260)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

1. Loi fédérale sur les voies cyclables (FF 2021 1261)

28.09.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

92/21.047 é Approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Loi fédérale

Message du 18 juin 2021 concernant la loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (FF 2021 1666)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

1. Loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité) (FF 2021 1667)

93/21.048 Loi sur l'organisation de la Poste (LOP). Révision partielle

Message du 30 juin 2021 concernant une modification de la loi sur l'organisation de la Poste et un arrêté fédéral concernant la garantie de capitalisation de La Poste Suisse (FF 2021 1668)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

CN/CE Commission des finances

1. Loi fédérale sur l'organisation de La Poste Suisse (Loi sur l'organisation de la Poste, LOP) (FF 2021 1669)

2. Arrêté fédéral concernant la garantie de capitalisation de La Poste Suisse (FF 2021 1670)

94/21.049 n Loi sur le génie génétique. Modification

Message du 30 juin 2021 concernant la modification de la loi sur le génie génétique (prolongation du moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés) (FF 2021 1655)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

Voir objet 18.2018 Pét. Association des petits paysans

Voir objet 21.3980 Po. CSEC-CN

1. Loi fédérale sur l'application du génie génétique au domaine non humain (Loi sur le génie génétique, LGG) (FF 2021 1656)

23.09.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

95/21.055 n Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire et contre-projet direct

Message du 11 août 2021 relatif à l'initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) » et au contre-projet direct (arrêté fédéral relatif à la politique climatique) (FF 2021 1972)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour un climat sain (initiative pour les glaciers)» (FF 2021 1973)

2. Arrêté fédéral relatif à la politique climatique (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour un climat sain [initiative pour les glaciers]») (FF 2021 1974)

96/21.064 né Deuxième paquet de mesures de soutien pour les transports publics durant la crise du COVID-19

(FF 2021 2614)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

1. Loi sur le transport de voyageurs (LTV) (Prolongation du soutien aux transports publics durant la crise du COVID-19) (FF 2021 2615)

97/21.065 é Contre le bétonnage de notre paysage (initiative paysage). Initiative populaire

Message du 1er septembre 2021 relatif à l'initiative populaire «Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage)» (FF 2021 2115)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage)» (FF 2021 2116)

Chancellerie fédérale

x 98/21.006 é Motions et postulats des conseils législatifs 2020. Rapport

Rapport du Conseil fédéral du 5 mars 2021 Motions et postulats des Chambres fédérales 2020 (FF 2021 747)

CN/CE Commission de politique extérieure

CN/CE Commission des finances

CN/CE Commission de gestion

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

CN/CE Commission des affaires juridiques

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

CN/CE Commission de la politique de sécurité

CN/CE Commission des institutions politiques

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

08.06.2021 Conseil des Etats. Pris acte

08.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

10.06.2021 Conseil national. Pris acte

10.06.2021 Conseil national. Divergences

29.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

Initiatives des cantons

99/21.303 é Argovie. Garantir l'approvisionnement du pays en principes actifs essentiels, en médicaments et en produits médicaux (21.12.2020)

Le canton d'Argovie invite l'Assemblée fédérale à prendre les mesures nécessaires, au moyen d'un arrêté fédéral, pour assurer un approvisionnement sûr, qui puisse être garanti même en temps de crise, en principes actifs essentiels et en produits médicaux visant à préserver et rétablir la santé de la population. L'élaboration de ces mesures doit débuter immédiatement et être coordonnée avec les cantons.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

100/21.304 é Argovie. Participation de la Confédération aux pertes de recettes et aux coûts supplémentaires des hôpitaux et des cliniques (21.12.2020)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton d'Argovie dépose une initiative demandant à l'Assemblée fédérale de veiller à ce que la Confédération participe de manière appropriée, avec les autres agents payeurs, aux coûts et aux pertes de recettes auxquels les hôpitaux et les cliniques ont fait face en raison des dispositions de l'ordonnance Covid-19.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

x 101/19.307 é Bâle-Campagne. Assurance suisse contre les tremblements de terre (06.06.2019)

L'Assemblée fédérale est invitée à créer des bases constitutionnelles qui donnent à la Confédération la compétence de mettre en place une assurance obligatoire contre les tremblements de terre à l'échelle de la Suisse. A cet égard, le système éprouvé de mutualisation des risques appliqué par le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, constitué par des établissements cantonaux d'assurance des bâtiments, doit servir de modèle.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

22.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 20.4329 Mo. CEATE-CE

102/20.313 é Bâle-Campagne. Participation aux séances parlementaires pendant le congé de maternité (04.06.2020)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de sorte que les femmes puissent exercer leurs mandats parlementaires accessoires après la naissance d'un enfant sans pour autant perdre leur droit à l'allocation de maternité ni la protection de la maternité découlant de leur activité professionnelle.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

22.01.2021 CIP-CN. Donné suite

x 103/20.319 é Bâle-Campagne. Frapper les billets d'avion d'une taxe sur le kérosène (04.06.2020)

L'Assemblée fédérale est invitée à créer des bases constitutionnelles permettant une taxation du kérosène coordonnée au niveau international. La Confédération doit s'engager pour que la Convention de Chicago de 1944 soit adaptée en ce sens. Les recettes de cette taxe doivent être affectées à des mesures de protection du climat.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

x 104/20.307 é Bâle-Ville. Taxe sur les billets d'avion et engagement en faveur d'un impôt international sur le kérosène (18.12.2019)

1. L'Assemblée fédérale est priée d'introduire, à l'instar des pays voisins de la Suisse, une taxe sur tous les billets d'avion. Le montant de la taxe doit dépendre de la distance parcourue en vol.

2. L'Assemblée fédérale est priée de s'engager en faveur d'un impôt sur le kérosène au niveau international. Cet engagement est communiqué de manière active en Suisse et à l'étranger.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

105/21.310 é Bâle-Ville. Accueil de réfugiés en provenance de Grèce et exploitation des capacités des centres pour requérants d'asile (27.04.2021)

Le Parlement suisse et les autorités fédérales sont priés de faire en sorte que les réfugiés en provenance des îles grecques trouvent protection en Suisse et qu'une procédure d'asile régulière puisse leur être garantie. Le Parlement doit en outre charger le Conseil fédéral d'exploiter pleinement les capacités des centres fédéraux et cantonaux pour requérants d'asile. De plus, le Conseil fédéral doit inviter d'autres Etats européens à faire de même.

CE *Commission des institutions politiques*

106/21.311 é Bâle-Ville. Exercice du mandat parlementaire pendant le congé de maternité (27.04.2021)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de sorte que les femmes puissent exercer leur mandat parlementaire accessoire après la naissance d'un enfant sans pour autant perdre leur droit à l'allocation de maternité découlant de leur activité professionnelle.

CE *Commission des institutions politiques*

107/21.312 é Bâle-Ville. Participation de la Confédération aux pertes de recettes des hôpitaux et des cliniques (27.04.2021)

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a édicté l'ordonnance 2 Covid-19, selon laquelle les établissements de santé ont les obligations suivantes (art. 10a) :

1 Les cantons peuvent obliger les hôpitaux et cliniques privés à mettre à disposition leurs capacités pour accueillir des patients.

2 Les hôpitaux, les cliniques, les cabinets médicaux et les cabinets de dentistes doivent renoncer aux examens et traitements médicaux non urgents.

Cette ordonnance a induit des coûts supplémentaires et des pertes de recettes pour les fournisseurs de prestations stationnaires et ambulatoires. D'après les estimations de H+ et de l'association " SpitalBenchmark ", le manque à gagner atteignait, pour toute la Suisse, entre 1,5 et 1,8 milliard de francs à fin avril 2020. Dans le canton de Bâle-Ville, le Conseil d'Etat estime que les pertes de recettes et les coûts supplémentaires se chiffrent en millions de francs.

Ces pertes peuvent en partie être compensées, mais de loin pas entièrement. Il est important que les hôpitaux qui fournissent les soins médicaux de base (et qui sont très impliqués dans la gestion de la crise du coronavirus) ne subissent pas de préjudice financier durable en raison de la pandémie, ce qui aurait des conséquences dévastatrices en matière de politique d'approvisionnement en soins médicaux.

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Ville dépose une initiative demandant à l'Assemblée fédérale de veiller à ce que la Confédération participe de manière appropriée aux pertes de recettes auxquelles ont fait face, en raison des dispositions de l'ordonnance 2 Covid-19 du 16 mars 2020, les hôpitaux qui fournissent des soins médicaux de base dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins, de même que les hôpitaux qui ont participé activement, durant la crise, à la prise en charge des patients ayant contracté le SARS-CoV-2.

Comme l'ordonnance a été édictée par la Confédération, cette dernière est tenue de participer financièrement à ces pertes, aux côtés des caisses-maladie et des cantons.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

108/21.314 é Bâle-Ville. Ouverture des frontières (25.05.2021)

Le Parlement suisse et les autorités fédérales sont priés de faire en sorte que l'interdiction d'entrée inscrite dans l'ordonnance 3 Covid-19 soit levée et de s'engager pour que plus aucune frontière ne soit fermée.

CE *Commission des institutions politiques*

109/21.317 é Bâle-Ville. Introduction et mise en oeuvre rapides de l'imposition individuelle (06.07.2021)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de sorte que l'imposition individuelle puisse être mise en oeuvre le plus rapidement possible, tant sur le plan de l'impôt fédéral qu'en matière de droit fiscal cantonal.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

110/08.316 é Berne. Interdiction des jeux vidéo violents (18.06.2008)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à mettre en place les bases légales propres à permettre d'interdire de fabriquer, de promouvoir, d'importer, de vendre ou de remettre des jeux vidéo qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

111/16.317 é Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires (19.10.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier comme suit l'article 285 du Code pénal suisse:

"Art. 285 Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de violence ... sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

...

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire de 30 jours-amende au moins."

En d'autres termes, il y a lieu de remplacer partout "ou d'une peine pécuniaire" par "et d'une peine pécuniaire".

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.01.2017 CAJ-CE. Donné suite

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

10.03.2020 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2022.

x 112/19.316 é Berne. Echange de données financières à l'intérieur du pays (06.11.2019)

L'Assemblée fédérale est invitée à mettre en place un échange de données financières à l'intérieur du pays, comme cela se fait déjà avec l'étranger, moyennant les modifications des dispositions fédérales relatives au droit fiscal (loi fédérale sur l'impôt fédéral direct [LIFD; RS 642.11], loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes [LHID; RS 642.14]) et des éventuels autres actes. Les renseignements fournis par les banques aux autorités fiscales des cantons ne seraient alors plus punissables (art. 47 al. 5 de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne [RS 952.0]).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.12.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

x 113/19.319 é Berne. Contribution à la réalisation des objectifs climatiques. Eliminer les mauvaises incitations au choix du mode de transport et taxer les billets d'avion (13.11.2019)

L'Assemblée fédérale est invitée à introduire, dans la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO₂), le texte suivant:

Par. 3a: Taxe sur les billets d'avion

Art. 30a Principe

Al. 1

La Confédération prélève à compter du 1er janvier 2022 une taxe sur les billets d'avion dans le trafic de lignes au départ de tous les aéroports nationaux si la part des carburants fossiles utilisés dans le trafic aérien dépasse de 20 pour cent la quantité totale de carburants fossiles écoulee en Suisse en 2020.

Al. 1bis

Un tiers du produit de la taxe est affecté, dans le cadre des compétences de la Confédération, aux contributions aux mesures visant à prévenir et à maîtriser les dommages aux personnes ou aux biens d'une valeur considérable qui pourraient résulter de l'augmentation de la concentration du gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Al. 2

Deux tiers du produit de la taxe sont redistribués à la population conformément à l'article 41 alinéa 2.

Art. 30b Calcul de la taxe sur le trafic aérien

Al. 1

La taxe est calculée en fonction de la distance parcourue et du nombre de passagers transportés.

Al. 2

Le Conseil fédéral fixe le montant de la taxe sur les billets d'avion selon le cadre suivant:

a. entre 12 et 20 francs pour les vols vers un Etat membre du Conseil de l'Europe;

b. entre 30 et 50 francs pour les vols vers un autre Etat.

Al. 3

A cet égard, il tient compte des réglementations internationales comparables.

Art. 30c

Personnes assujetties à la taxe et exemption de la taxe sur le trafic aérien

Al. 1

Sont soumis à contribution les exploitants d'aéronefs qui effectuent des vols dans le trafic de lignes au départ d'un aéroport national.

Al. 2

Le Conseil fédéral règle les exceptions. Il prend en compte notamment des exceptions pour le transport de jeunes enfants ainsi que pour les vols destinés à accomplir des missions régaliennes, à prodiguer des soins médicaux ou à remplir un but militaire.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

02.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

114/09.332 é Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents (16.11.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la remise de jeux vidéo violents qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x 115/19.315 é Fribourg. Introduction d'une taxe incitative sur le trafic aérien (05.11.2019)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, le Grand Conseil du canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires pour:

1. édicter une taxe sur les billets d'avion pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et consacrer la totalité de celle-là exclusivement à des projets environnementaux de mobilité;
2. inciter au transfert vers des modes de déplacement moins polluants; et
3. participer à la compensation des effets négatifs engendrés par le changement climatique.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

02.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

116/20.332 é Fribourg. Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS (15.10.2020)

Les Autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives visant à intégrer dans l'assurance-maladie obligatoire les instruments nécessaires à la prise en charge des prestations globales d'un groupe de professionnel-le-s de la santé en faveur d'un groupe de patients et patientes, démontrant une réelle plus-value, tant en termes économiques que sous l'angle de l'amélioration de la qualité des soins, comme le modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les établissements médico-sociaux (EMS).

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

117/20.333 é Fribourg. Pour plus de force aux cantons (15.10.2020)

Les Autorités fédérales sont invitées à modifier l'article 16 al. 6 de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (LSAMal; RS 832.12) comme il suit:

Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, à la condition que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être ni rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

118/20.334 é Fribourg. Pour des réserves justes et adéquates (15.10.2020)

Les Autorités fédérales sont invitées à compléter l'article 14 de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (LSAMal; RS 832.12) avec un alinéa 3 dont la teneur serait la suivante:

Les réserves d'un assureur sont considérées comme excessives lorsqu'elles dépassent 150 % de la limite légale. En présence de réserves excessives, l'assureur est tenu d'opérer une réduction des réserves jusqu'à atteindre ce seuil.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

119/20.335 é Fribourg. Pour des primes conformes aux coûts (15.10.2020)

Les Autorités fédérales sont invitées à modifier l'article 17 al. 1 de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (LSAMal; RS 832.12) comme il suit:

Si, dans un canton, les primes encaissées par un assureur pour une année donnée sont plus élevées que les coûts cumulés dans ce canton-là, l'assureur est tenu, dans le canton concerné, de procéder à une compensation des primes l'année suivante. Le montant de la compensation doit être clairement indiqué et motivé par l'assureur dans la demande d'approbation. Celle-ci doit être déposée auprès de l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

120/21.315 é Fribourg. Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires (01.06.2021)

S'appuyant sur l'article 160 al. 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, le Grand Conseil du canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante :

Les Autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires, dont notamment une adaptation de l'ordonnance du DFI concernant l'information sur les denrées alimentaires (OIDAI ; RS 817.022.16), pour :

1. rendre obligatoire la teneur en sucres dans la déclaration nutritionnelle ;
2. rendre, en sus, obligatoire un étiquetage lisible et d'emblée compréhensible pour tous les consommateurs et toutes les consommatrices.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

121/21.318 é Fribourg. Eviter la fin de la production des betteraves sucrières suisses (21.09.2021)

S'appuyant sur l'article 160 al. 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, le Grand Conseil du canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante :

Les Autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires pour :

1. autoriser temporairement l'utilisation du produit " Gaucho " (néonicotinoïde) pour le traitement des semences de betteraves, moyennant le respect de conditions d'utilisation strictes ;
2. renforcer la recherche et le développement pour la lutte contre la jaunisse de la betterave et son vecteur de transmission, le puceron, par exemple par de nouvelles variétés de betteraves.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

122/12.306 n Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires (13.03.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée:

- à élaborer un acte normatif allant dans le sens de la pétition du 30 octobre 2009 de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP);
- de réintroduire dans le Code pénal les courtes peines privatives de liberté;
- à prévoir que les cas de violence ou de menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285 ch. 1 CP) sont punis d'une peine privative de liberté de 60 jours au moins ou d'une peine pécuniaire;
- à prévoir qu'en cas de récidive, seule une peine privative de liberté est possible pour une infraction à l'article 285 chiffre 1 CP, son minimum passant à 120 jours;
- à adapter en conséquence la peine minimale prévue pour les cas qualifiés de l'article 285 chiffre 2 CP;
- à prévoir qu'à l'instar de ce qui est prévu pour le personnel des entreprises de transports publics, toute infraction commise à l'encontre de fonctionnaires de police se poursuit d'office (y compris des dommages à la propriété, des injures et des voies de fait non violentes).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

10.06.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

123/14.311 é Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol (21.05.2014)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002; vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève du 13 septembre 1985;

considérant:

- l'article 8 alinéa 3 de la Constitution fédérale qui proclame l'égalité en droit des hommes et des femmes;
- la recommandation 1777 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, point 6.2.6;
- l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en 1997, invitant les gouvernements signataires à assu-

rer par voie de législation l'application effective du principe d'égalité entre femmes et hommes;

- l'article 4 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993 demandant de prévoir dans la législation nationale des réparations justes et efficaces du dommage subi;

demande à l'Assemblée fédérale:

de modifier les articles 189 et 190 du Code pénal afin d'élargir la définition de la notion juridique du viol aux victimes de sexe masculin et à d'autres formes de pénétrations sexuelles forcées que l'acte sexuel proprement dit.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Donné suite

26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite

12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session 2019.

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

15.09.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'automne 2023.

x 124/19.304 é Genève. Urgence climatique. Prélèvements une taxe incitative sur le trafic aérien (05.03.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale:

- d'édicter une taxe incitative sur les billets d'avion pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, inciter au transfert vers des modes de déplacement moins polluants et participer à la compensation des effets négatifs engendrés par le changement climatique;
- de s'engager sur le plan international en faveur d'une taxe sur le kérosène.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

07.09.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

125/19.308 é Genève. Pour une prise en charge des frais médicaux lors de grossesses interrompues avant la treizième semaine (11.06.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

- vu l'article 160 alinéa I de la Constitution fédérale du 18 avril 1999;

- vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002;

- vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 13 décembre 1985,

demande à l'Assemblée fédérale de modifier l'article 64 alinéa 7 lettre b de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, afin que le régime prévu par cet article soit étendu aux grossesses s'arrêtant avant la treizième semaine.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.11.2020 CSSS-CE. Donné suite

25.06.2021 CSSS-CN. Donné suite

126/19.318 é Genève. Intégrer aux prestations de l'assurance obligatoire des soins la prise en charge des soins dentaires consécutifs à des traitements médicaux (06.11.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

d'intégrer à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) une prise en charge des soins bucco-dentaires occasionnés par un médicament, même s'il n'est pas destiné à traiter une maladie grave.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x 127/20.303 é Genève. Pour une diminution de 50 pour cent du quota d'importation des vins étrangers (24.01.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

- vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

- vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;

- vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, demande à l'Assemblée fédérale de soutenir la motion 19.4410 chargeant le Conseil fédéral de renégocier le quota d'importation des vins étrangers, par un abaissement de 50 pour cent du volume contingenté.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

17.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

128/20.304 é Genève. Plus de force aux cantons. Informations complètes aux cantons pour une prise de position pertinente dans la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie (24.01.2020)

En se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Genève présente l'initiative suivante:

Modification de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie; LSAMal; RS 832.12)

L'article 16 Approbation des tarifs de primes est complété ainsi à l'alinéa 6:

6 Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

129/20.305 é Genève. Pour des réserves justes et adéquates (24.01.2020)

En se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Genève présente l'initiative suivante:

Modification de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie; LSAMal; RS 832.12)

L'article 14 Réserves est complété par l'ajout de l'alinéa 3:

3 Les réserves d'un assureur sont considérées comme excessives lorsqu'elles dépassent le 150 pour cent de la limite légale. En présence de réserves excessives, l'assureur est tenu d'opérer une réduction des réserves jusqu'à atteindre ce seuil.

Le Conseil fédéral est tenu de modifier en conséquence les articles 25 alinéa 5 et 26 Réduction volontaire des réserves excessives de l'Ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal). Parallèlement et pour des raisons de cohérence avec la nouvelle définition des réserves excessives, l'article 31 Evaluation de la situation économique de l'assureur de l'OSAMal doit également être modifié en abaissant le seuil de réserve, qui permet de juger une situation comme bonne et qui permet donc un remboursement des primes excessives, de 150 pour cent à 125 pour cent.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

130/20.306 é Genève. Pour des primes conformes aux coûts (24.01.2020)

En se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Genève présente l'initiative suivante:

Modification de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie; LSAMal; RS 832.12)

L'article 17 Compensation des primes encaissées en trop est ainsi modifié à l'alinéa 1:

1 Si, dans un canton, les primes encaissées par un assureur pour une année donnée étaient plus élevées que les coûts cumulés dans ce canton-là, l'assureur est tenu, dans le canton concerné, de procéder à une compensation des primes l'année suivante. Le montant de la compensation doit être clairement indiqué et motivé par l'assureur dans la demande d'approbation. Celle-ci doit être déposée auprès de l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

131/20.308 é Genève. Pour une véritable politique fédérale de l'accueil extrafamilial pour enfants (03.03.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève,

vu l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

et

vu les articles 14, 41, al. 1, let. c, 42, 43a, al. 1, 44, al. 1 et 46, al. 2 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, du 4 octobre 2002 ;

vu l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, du 9 décembre 2002 ;

vu l'ordonnance du DFI sur l'ordre de priorité dans le domaine des aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, du 22 décembre 2016 ;

vus les articles 22, 200 à 204 et 205, al. 1 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, considérant

- les réelles difficultés, voire l'impossibilité, chaque année pour des milliers de familles en Suisse de parvenir à trouver une place d'accueil extrafamilial pour leur-s enfant-s ;

- le cruel manque de places d'accueil comme principale raison de ces difficultés rencontrées par nos familles ;

- la décision du Conseil fédéral de ne pas prolonger son programme d'impulsion du 1er février 2003 pour la création de places d'accueil extrafamilial pour enfants ;

- le financement actuel des places d'accueil abandonné, sous prétexte de subsidiarité, à la presque seule charge des communes et des cantons ;

- la nécessité d'une politique familiale forte financièrement portée tant par les communes et les cantons que par la Confédération,

invite l'Assemblée fédérale

- à inscrire dans la Constitution fédérale la promotion de l'accueil préscolaire auprès des communes et cantons suisses ainsi que la participation financière pérenne de la Confédération au financement des places d'accueil extrafamilial pour enfants ;

- à prolonger le programme d'impulsion, tel que proposé par la commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, jusqu'à l'inscription de ce principe dans la Constitution fédérale.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

15.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

132/20.309 é Genève. Un moratoire sur la 5G (et la 4G plus) en Suisse (03.03.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985, considérant

- les mises en garde et appels à la prudence répétés de la communauté scientifique vis-à-vis des rayonnements non ionisants, par exemple dans le cadre des conclusions du PNR57, mandaté entre 2007 et 2011 par le Conseil fédéral ;

- les conclusions du rapport du groupe de travail Téléphone mobile et rayonnement sur mandat du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication publié en novembre 2019, qui ne démontrent pas l'innocuité des rayonnements non ionisants sur le vivant, et a fortiori sur la santé humaine ;

- la situation déjà problématique générée par l'utilisation croissante des réseaux 2G, 3G et 4G, mais aussi wifi, dont les impacts sur la santé humaine restent aujourd'hui mal connus ;

- les implications de l'implantation des réseaux 5G, à très courte portée, qui exigeront le déploiement d'un réseau très dense de petites antennes, en plus des dizaines de milliers déjà installées,

demande à l'Assemblée fédérale

- d'établir un moratoire sur le déploiement de la 5G millimétrique en Suisse ;

- de réaliser un cadastre national des ondes en collaboration avec les cantons ;

- de prendre en compte de l'avis des cantons et communes lors de la planification de la couverture des différents réseaux sur leur territoire.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

133/20.311 é Genève. Pour une action efficace en faveur de la sante publique. Limiter la teneur en sucre des boissons industrielles et des aliments transformés (03.03.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985 ;

vu les articles 20 et 22 de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), du 20 juin 2014 ;

vu l'article 25, alinéa 2, de son ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIU), du 16 décembre 2016 ;

invite l'Assemblée fédérale

à réglementer de manière restrictive la teneur en sucres ajoutés des denrées alimentaires afin de réduire les effets nocifs de sa consommation sur la santé des consommateurs.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

134/20.318 é Genève. Des assureurs-maladie responsables et solidaires, afin que les assureurs actifs dans l'assurance obligatoire des soins fassent preuve de solidarité envers la population suisse concernant les tests de dépistage du Covid-19 (09.06.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale:

d'édicter une loi urgente afin de mettre intégralement à la charge de la LAMal les coûts liés aux tests de dépistage au coronavirus de la maladie Covid-19, sans franchise ni participation de l'assuré.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

21.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

135/20.321 é Genève. Déduction des contributions d'entretien versées aux enfants adultes (01.07.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

de modifier les articles 7, alinéa 4, lettre g et 9, alinéa 2, lettre c LHID de telle manière qu'une contribution d'entretien versée à un enfant adulte reste imposable, respectivement déductible, lorsque celui-ci est aux études ou en apprentissage jusqu'à l'âge de 25 ans (comme dans d'autres dispositions).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

136/20.337 é Genève. Pour que les assurances-maladie (LAMal) fassent preuve de solidarité avec les victimes du Covid-19 (03.11.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985, considérant

- que la crise sanitaire et financière liée à la pandémie du Covid-19 (coronavirus) touche toutes les couches de la population de notre pays ;

- que de nombreux employés ou patrons se retrouvent au chômage partiel ou complet ;

- que certains d'entre eux perdront leur emploi ou leur entreprise et seront doublement pénalisés,

demande à l'Assemblée fédérale

- d'intervenir auprès des assureurs LaMal de notre pays afin qu'ils fassent preuve de la même solidarité que les plus hautes autorités de la Confédération envers l'entier de la population et suspendent la perception des primes LaMal pendant trois mois ;

- que, dans le même esprit de solidarité, il soit imposé à ces assureurs de dissoudre 50% des réserves accumulées au cours des années et d'injecter ces fonds dans les finances de santé du pays qui auront été énormément sollicitées au cours de cette pandémie ;

- qu'il soit interdit à ces mêmes compagnies d'assurance-maladie d'augmenter, au cours des deux prochaines années, les primes au motif de cette contagion au Covid-19.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x 137/20.338 é Genève. Relations sino-suisse. Des accords indignes d'une grande démocratie (03.11.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

et

vu l'article 2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 10, alinéa 1, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 1 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (obligation de respecter les droits de l'homme) ;

vu l'article 3 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (interdiction de la torture) ;

vu l'article 4 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (interdiction de l'esclavage et du travail forcé) ;

vu l'article 5 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (droit à la liberté et à la sûreté) ;

vu l'article 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (droit au respect de la vie privée et familiale) ;

vu l'article 9 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (liberté de pensée, de conscience et de religion) ;

vu l'article 10 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (liberté d'expression) ;

vu l'article 10, alinéa 2, de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (droit à la vie et à la liberté personnelle) ;

vu l'article 13 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (protection de la sphère privée) ;

vu l'article 15 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (liberté de conscience et de croyance) ;

vu l'article 16 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (liberté d'opinion et d'information),

considérant

- le fait que la République populaire de Chine a fortement intensifié les persécutions envers les opposants du système ou encore les minorités culturelles telles que la communauté ouïghoure ou les pratiquants de Falun Gong ;

- le fait que l'actualité mondiale relate des informations sur l'existence et la multiplication des camps de concentration dans la région du Xinjiang, dont les détenus sont des Ouïghours forcés de travailler dans des usines pour la production de biens destinés à des multinationales ;

- le fait que plusieurs pays et organisations, dont les Etats-Unis et l'Union européenne, ont reconnu ces faits et ont pris des mesures pour honorer leurs engagements au vu du droit international ;

- le fait que la Confédération négocie actuellement la prolongation d'un accord datant de 2015 et permettant à des fonctionnaires chinois sans statut officiel d'enquêter sur des ressortissants chinois en Suisse et de mener des interrogatoires dont les coûts sont à la charge de la Confédération ;

- le fait que, par le biais de l'accord de libre-échange avec la République populaire de Chine, des biens provenant du travail forcé des Ouïghours se retrouvent sur le territoire suisse,

demande à l'Assemblée fédérale

- d'élaborer des mesures concrètes dans le but de faire cesser les actes de surveillance et d'intimidation dont les communautés minoritaires, telles que les Ouïghours ou les opposants pro-démocratie, font l'objet en Suisse, notamment en s'opposant à la reconduction de l'accord permettant aux autorités chinoises d'enquêter sur le territoire suisse ;

- de prendre toutes les mesures pour que la liberté d'expression sur la situation au Turkestan oriental ainsi que sur la situation des droits humains en Chine soit pleinement garantie en Suisse.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

138/20.339 é Genève. Le droit pénal doit protéger le consentement. Révision des infractions contre l'intégrité sexuelle (03.11.2020)

En se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève présente l'initiative suivante :

Le Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 311.0) sera modifié afin que :

- les infractions contre l'intégrité sexuelle soient fondées sur l'absence de consentement ;
- l'usage de la contrainte ne soit plus une condition de l'infraction de base mais une circonstance aggravante de celle-ci ;
- une disposition ad hoc réprimant le harcèlement sexuel soit ajoutée.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

139/21.309 é Genève. Non aux renvois de requérants d'asile vers des pays où les droits humains sont bafoués. Proscrivons les renvois vers l'Ethiopie (30.03.2021)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985, considérant

- la déclaration universelle des droits de l'homme, notamment ses articles 3, 5, 7, 9, 14 et 18 ;
- le pacte international relatif aux droits civils et politiques, approuvé par l'Assemblée fédérale le 13 décembre 1991 ;
- la Constitution fédérale, en son article 25, alinéas 2 et 3 ;
- la constitution genevoise en ses articles 1 et 18 ;
- la loi sur l'asile en ses articles 3, 4 et 5 alinéa 1 ;
- la nécessité de garantir l'application des textes fondamentaux susmentionnés en interdisant les renvois vers des pays où les droits de l'homme sont bafoués ;
- l'exigence de garantir la sécurité et l'intégrité des personnes renvoyées dans leur pays ;

- la situation particulièrement troublée en Ethiopie marquée par des tensions ethniques et politiques, et l'instabilité permanente qui y prévaut ;

- les graves violations des droits humains qui y sont perpétrées, documentées par Amnesty International ainsi que par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, l'OSAR ;

- le fait que la guerre civile qui a ravagé le pays, et instauré depuis lors une instabilité politique permanente, vide de sa substance le ralliement en 2018 de la Suisse à l'accord de collaboration et de réadmission entre l'Ethiopie et l'Union européenne ;

- le renvoi forcé survenu le 27 janvier 2021 de Tahir Tilmo, Arkiiso Solomon, Teklu Feyisa et d'autres personnes déportés en Ethiopie, dans des conditions particulièrement inhumaines, violant les principes essentiels du respect et de la protection des personnes ;

- le fait qu'en dépit de l'importante détérioration de son état de santé, l'une de ces trois personnes a été extraite du service des urgences des HUG afin d'être conduite à l'aéroport pour être placée sur un vol spécial,

demande à l'Assemblée fédérale

- de garantir, conformément à l'article 4 de la loi sur l'asile, " la protection provisoire à des personnes à protéger aussi longtemps qu'elles sont exposées à un danger général grave, notamment pendant une guerre ou une guerre civile ou lors de situations de violence généralisée " ;

- de proscrire les renvois de requérants d'asile vers des pays où les droits humains sont bafoués, ou avec lesquels des accords de réadmission peu transparents sont signés ;

- de notamment cesser immédiatement tous les renvois forcés et vols spéciaux en direction de l'Ethiopie ;

- d'interpeller le Conseil fédéral afin qu'il remette en question le ralliement de la Suisse à l'accord de collaboration et de réadmission signé entre l'Ethiopie et la Communauté européenne compte tenu de l'instabilité politique en Ethiopie et des violences perpétrées à l'égard des populations civiles.

CE *Commission des institutions politiques*

140/21.316 é Genève. En faveur d'une mesure de prolongation du délai en cas de demeure du locataire pour défaut de paiement (27.05.2021)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

de prendre une mesure similaire à celle prévue à l'article 2 de l'ordonnance COYID-19 bail à loyer et bail à ferme du Conseil fédéral, du 27 mars 2020, et de permettre qu'à tout locataire qui aurait du retard pour s'acquitter de son loyer ou de frais accessoires échus durant toute la période pour laquelle des mesures ont été prises par une autorité publique pour lutter contre la pandémie, soit accordé, en dérogation à l'article 257d, alinéa 1, du code des obligations, un délai minimum prolongé de 90 jours.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

141/21.320 é Genève. Pour une association rapide de la Suisse au programme Horizon Europe (06.09.2021)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

- de débloquent au plus vite la deuxième contribution de cohésion de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'Union européenne ;

- de stabiliser les relations avec l'UE, afin de garantir au plus vite l'accès et la participation de la Suisse au programme Horizon Europe.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

142/17.314 é Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (04.07.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), l'article 84 lettre o de la Constitution cantonale et l'article 58 alinéa 3 de son règlement, le Parlement de la République et Canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 pour cent et la pertinence du concept de région de planification).

4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

5. La Poste doit prendre des mesures compensatoires afin que les régions touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également les effets positifs de sa stratégie de diversification.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

28.05.2018 Conseil des Etats. Donné suite

15.10.2018 CTT-CN. Donné suite

02.03.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2023.

143/19.320 é Jura. Stopper une évolution scandaleuse des prix des médicaments (11.12.2019)

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement demande aux Chambres fédérales d'édicter de nouvelles bases légales donnant les moyens à l'OFSP de stopper la hausse des prix des médicaments concernés et, à terme, de les faire baisser dans une mesure conforme à la raison.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

13.04.2021 CSSS-CE. Donné suite

144/20.320 é Jura. Les cantons doivent avoir la possibilité de légiférer sur le droit et la durée d'un congé parental ou d'un congé paternité (26.06.2020)

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et de l'article 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement demande aux Chambres fédérales d'édicter de nouvelles bases légales afin de permettre aux cantons la possibilité de légiférer sur un congé parental ou paternité et donc d'avoir la compétence d'introduire ces types de congés ainsi que d'en fixer la durée et les modalités.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

20.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

145/20.326 é Jura. Pour que les bénéfices des investissements directs de la BNS retournent à la population suisse (20.08.2020)

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et à l'article 84, lettre o, de la Constitution cantonale et à l'article 58, alinéa 3, de son règlement, le Parlement fait usage, par l'adoption de la présente motion interne, du droit d'initiative du Canton en matière fédérale et soumet aux Chambres fédérales l'initiative cantonale suivante:

Le Parlement fédéral crée une base légale afin de rendre possible la création d'un fonds mettant en oeuvre la politique énergétique 2050 acceptée par le peuple suisse. Ce fonds est indépendant du versement actuel de la Banque nationale suisse dévolu à la Confédération et aux cantons. Il est financé par tout ou partie du rendement des dividendes des actions investies, tout ou partie du rendement des obligations et autres produits d'intérêts de même que tout ou partie de l'éventuel produit des taux d'intérêts négatifs de la Banque nationale suisse (BNS).

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

21.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

146/20.327 é Jura. Pour un encadrement du prix des masques chirurgicaux et du gel hydroalcoolique en période de situation extraordinaire (07.09.2020)

Au vu de ce qui précède, conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale et 84, lettre o, de la Constitution de la République et Canton du Jura, le Parlement est invité à faire usage du droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande à la Confédération de plafonner le prix des masques de protection et du gel hydroalcoolique vendus sur le territoire suisse en période de situation extraordinaire au sens de l'article 7 de la loi fédérale sur les épidémies.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

147/20.328 é Jura. Pour des primes correspondant aux coûts (07.09.2020)

En conséquence de ce qui précède, le Parlement jurassien invite l'Assemblée fédérale à modifier l'article 17, alinéa 1, LSA-Mal afin de rendre la correction a posteriori des primes encaissées en trop systématique, en adoptant la nouvelle teneur suivante :

Si, dans un canton, les primes encaissées par un assureur pour une année donnée étaient plus élevées que les coûts cumulés dans ce canton-là, l'assureur doit, dans le canton concerné,

procéder à une compensation des primes l'année suivante. Le montant de la compensation doit être clairement indiqué et motivé par l'assureur dans la demande d'approbation. Celle-ci doit être déposée auprès de l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

148/20.329 é Jura. Pour des réserves équitables et adéquates (07.09.2020)

En conséquence de ce qui précède, le Parlement jurassien invite l'Assemblée fédérale à compléter l'article 14 LSAMal par l'ajout d'un alinéa 3 prévoyant le remboursement des réserves excessives de l'assurance-maladie et ayant la teneur suivante :

Les réserves d'un assureur sont considérées comme excessives si elles sont supérieures à 150 % de la limite légale. En présence de réserves excessives, l'assureur est tenu d'opérer une réduction des réserves jusqu'à atteindre ce seuil.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

149/20.330 é Jura. Pour plus de force aux cantons (07.09.2020)

En conséquence de ce qui précède, le Parlement jurassien invite l'Assemblée fédérale à modifier l'article 16, alinéa 6, LSA-Mal afin que les cantons obtiennent de la part des caisses-maladie des informations complètes qui leur sont nécessaires pour prendre position de manière appropriée lors de la procédure d'approbation des tarifs des primes de l'assurance-partmaladie. Il propose d'adopter la nouvelle teneur suivante :

Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

150/21.305 é Jura. Moratoire sur l'installation des réseaux mobiles 5G millimétrique (21.12.2020)

Conformément à l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et à l'article 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement est invité à faire usage du droit d'initiative du Canton en matière fédérale et demande aux Chambres fédérales :

A. d'édicter un moratoire sur l'implantation des réseaux 5G millimétriques dans l'attente d'une vue d'ensemble nationale de l'exposition de la population au rayonnement ;

B. de modifier en sus la législation afin que la Confédération réalise un cadastre national des ondes en collaboration avec les cantons ;

C. d'associer les cantons et les communes à la planification de la couverture des différents réseaux sur leur territoire ;

D. de s'engager, avec les cantons, à fournir aux citoyennes et citoyens de l'information et des moyens de prévention.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

151/21.306 é Jura. Introduisons une taxe sur les géants GAFAM/BATX! (04.02.2021)

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement fait usage du droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande aux Chambres fédérales de légiférer en vue de l'introduction d'une taxe sur toutes les transactions commerciales effectuées dans notre pays avec les géants du numérique que sont les GAFAM et BATX.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

152/21.319 é Jura. Des vaccins d'intérêt public qui doivent être accessibles à toutes et tous (22.09.2021)

Conformément à l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et à l'article 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement fait usage du droit d'initiative du Canton en matière fédérale et demande que la Suisse accorde la priorité à sa tradition humanitaire et exige l'utilisation intensive de la flexibilité prévue par les accords de l'OMC afin de rendre les vaccins anti-covid accessibles à toutes et tous sur notre petite planète.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

x 153/19.310 é Lucerne. Pour une taxe CO2 sur les billets d'avion (04.09.2019)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Lucerne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante, conçue en termes généraux:

Le canton de Lucerne demande à l'Assemblée fédérale de frapper les billets d'avion d'une taxe sur le CO2. Les recettes ainsi obtenues seront, d'une part, restituées directement à la population dans le cadre du régime actuel de redistribution de la taxe sur le CO2 et, d'autre part, affectées au financement de mesures visant à réduire les émissions de CO2.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

02.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

154/20.323 é Lucerne. Femmes politiques en congé maternité (08.07.2020)

La législation fédérale est modifiée de telle sorte que les femmes puissent assumer leurs mandats parlementaires (aux trois niveaux institutionnels) pendant leur congé maternité sans perdre leur droit à l'allocation de maternité ni la protection de la maternité.

CN/CE Commission des institutions politiques

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

22.01.2021 CIP-CN. Donné suite

155/20.314 é Neuchâtel. Pour un moratoire sur l'installation des réseaux mobiles 5G millimétrique (01.04.2020)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, dresse à l'Assemblée fédérale, en termes généraux, l'initiative suivante :

Considérant :

1. les mises en garde et appels à la prudence répétés de la communauté scientifique vis-à-vis des rayonnements non ionisants, par exemple dans le cadre des conclusions du PNR57, mandaté entre 2007 et 2011 par le Conseil fédéral ;
2. l'étude commandée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ;
3. la situation déjà problématique générée par l'utilisation croissante des réseaux 2G, 3G et 4G, mais aussi Wi-Fi, dont les impacts sur la santé humaine restent aujourd'hui mal connus ;
4. les implications de l'implantation des réseaux 5G, à très courte portée, qui exigeront le déploiement d'un réseau très dense de petites antennes, en plus des 12'300 déjà installées ;
5. la modification de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), du 17 avril 2019 (art. 19b sur la surveillance nationale du RNI).

L'Assemblée fédérale est priée d'établir un moratoire sur l'implantation des réseaux 5G millimétriques, dans l'attente de la première publication d'une vue d'ensemble nationale de l'exposition de la population au rayonnement par l'OFEV, conformément à l'article 19b de l'ORNI et des études sur les effets de cette nouvelle technologie sur la santé. Elle modifie en sus la législation afin :

1. que la Confédération réalise un cadastre national des ondes en collaboration avec les cantons ;
2. d'associer les cantons et les communes à la planification de la couverture des différents réseaux sur leur territoire (zones fibre optique, zones blanches, téléphonie mobile, etc.) ;
3. de s'engager, avec les cantons, à fournir aux citoyennes et citoyens de l'information et des moyens de prévention (extinction routeurs, mode avion, etc.).

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

156/20.315 é Neuchâtel. Pour introduire la possibilité pour les cantons de créer ou non une institution cantonale, régionale ou intercantonale d'assurance-maladie (01.04.2020)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale, en termes généraux, la proposition de loi suivante :

L'Assemblée fédérale modifie la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) de manière à ce que les cantons qui le souhaitent puissent créer, par voie législative, une institution cantonale, régionale ou intercantonale, chargée d'accomplir les tâches suivantes dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS) :

1. Fixer et percevoir les primes ;
2. Financer les coûts à charge de l'AOS ;
3. Acheter et contrôler l'exécution de tâches administratives déléguées aux assureurs autorisés à pratiquer l'AOS ;
4. Contribuer au financement de programmes de prévention et de promotion de la santé.

L'institution est indépendante et dotée d'un organe de direction dans lequel sont notamment représentés les fournisseurs de soins et les assurés.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

157/20.316 é Neuchâtel. Pour un référendum sur l'accord de libre-échange avec le Mercosur (01.04.2020)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale, en termes généraux, la proposition de décret suivante :

Considérant :

1. Qu'en date du 24 août 2019, la Confédération a annoncé que les Etats de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et ceux du Mercosur ont conclu en substance les négociations d'un accord de libre-échange à Buenos Aires ;
2. Que cet accord prévoit la suppression de barrières douanières dans toute une série de domaines, à commencer par le secteur agricole : avec cet accord, la Suisse garantirait aux pays du Mercosur des contingents agricoles d'exportation supplémentaires par rapport aux engagements suisses pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
3. Que ce projet de traité de libre-échange avec le Mercosur contient de très faibles mécanismes de contrôle et de sanctions en cas de violations des engagements pris par ces Etats en matière sociale et environnementale ;
4. Que pour un accord d'une telle importance, il est fondamental que la population suisse ait la possibilité de s'exprimer dans les urnes. Or, il n'est pas encore acquis que la ratification par l'Assemblée fédérale de cet accord ouvre la voie du référendum facultatif ;

Partant, l'Assemblée fédérale est priée, en cas de ratification dudit accord, d'étudier l'opportunité de le soumettre au référendum facultatif.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

20.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x 158/20.317 é Neuchâtel. Pour introduire une taxe sur les billets d'avion (01.04.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale la proposition d'initiative suivante, formulée en termes généraux :

L'Assemblée fédérale édicte une taxe forfaitaire sur les billets d'avion afin d'inciter les voyageurs à utiliser des moyens de transports moins polluants. La taxe est redistribuée pour deux tiers à la population et pour un tiers au transport ferroviaire et au transport régional voyageurs (TRV).

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

02.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

159/21.300 é Neuchâtel. Pour plus de force aux cantons
(16.12.2020)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale la proposition suivante :

L'article 16, alinéa 6, " Approbation des tarifs de primes " de la Loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale est complété comme suit :

6 Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

160/21.301 é Neuchâtel. Pour des réserves équitables et adéquates (16.12.2020)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale la proposition suivante :

- L'article 14 " Réserves " de la Loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale est complété comme suit :

Alinéa 3 (nouveau) :

Les réserves d'un assureur sont considérées comme excessives lorsqu'elles dépassent le 150% de la limite légale. En présence de réserves excessives, l'assureur est tenu d'opérer une réduction des réserves jusqu'à atteindre ce seuil.

- Le Conseil fédéral est tenu de modifier en conséquence les articles 25, alinéas 5, et 26 " Réduction volontaire des réserves excessives " de l'Ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal).

- Parallèlement et pour des raisons de cohérence avec la nouvelle définition des réserves excessives, l'article 31 " Evaluation de la situation économique de l'assureur " de l'OSAMal doit également être modifié en abaissant le seuil de réserve, qui permet de juger une situation comme bonne et qui permet donc un remboursement des primes excessives, de 150 % à 125 %.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

161/21.302 é Neuchâtel. Pour des primes correspondant aux coûts (16.12.2020)

L'article 17, alinéa 1, " Compensation des primes encaissées en trop " de la Loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale est modifié ainsi :

1 Si, dans un canton, les primes encaissées par un assureur pour une année donnée étaient nettement plus élevées que les coûts cumulés dans ce canton-là, l'assureur peut est tenu, dans le canton concerné, de procéder à une compensation des primes l'année suivante. Le montant de la compensation doit être clairement indiqué et motivé par l'assureur dans la demande d'approbation. Celle-ci doit être déposée auprès de

l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante.

Art. 2 Le Grand Conseil charge le Conseil d'Etat de transmettre le présent décret à l'Assemblée fédérale, à l'échéance du délai référendaire.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

162/20.331 é Schaffhouse. Manque à gagner des hôpitaux. La Confédération doit participer aux coûts (15.09.2020)

La Confédération est priée de participer aux coûts du manque à gagner subi par les hôpitaux en raison de l'interdiction de toutes les interventions et thérapies médicales non urgentes prononcée par le Conseil fédéral le 16 mars 2020.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

163/20.312 é Soleure. État civil. Les émoluments doivent couvrir les coûts (29.05.2020)

Le canton de Soleure invite les Chambres fédérales à édicter des dispositions légales afin que les émoluments perçus en matière d'état civil couvrent les coûts des prestations.

CN/CE Commission des affaires juridiques

16.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

164/08.334 é St-Gall. Révision du Code pénal (23.12.2008)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton de Saint-Gall dépose l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à renforcer l'arsenal répressif contre la pornographie infantile et la représentation de la violence.

CN/CE Commission des affaires juridiques

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

165/09.313 é St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias (26.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est priée:

a. de voter une loi qui interdise la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la diffusion des jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté sur des êtres humains;

b. de prendre les mesures propres à assurer de manière cohérente et sur l'ensemble du territoire national une vraie protection de l'enfant et de l'adolescent contre la violence dans les médias (par ex. en décidant la mise en place d'une autorité d'agrément).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

166/18.300 é St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat (22.12.2017)

Le Grand Conseil saint-gallois invite l'Assemblée fédérale à modifier les bases légales de sorte que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA si celle-ci fait l'objet d'un remboursement à l'étranger. Cette mesure permettrait de lever la franchise-valeur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

30.10.2020 Conseil national. Donné suite

21.09.2021 Conseil des Etats. Donné suite

x 167/18.305 é St-Gall. Les primes ne doivent pas servir à financer les commissions versées aux intermédiaires (19.03.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à adapter la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (RS 832.12; LSAMal) de sorte que le versement de commissions incitant au changement de caisse-maladie pour l'assurance de base soit interdit.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

16.09.2020 Conseil national. Donné suite

15.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

168/19.300 é St-Gall. Pas de prescription pour les crimes les plus graves (07.01.2019)

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier le Code pénal suisse de sorte que les actes criminels punis de l'emprisonnement à vie, dont le délai de prescription est actuellement de 30 ans, deviennent imprescriptibles.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

01.06.2021 Conseil national. Donné suite

x 169/19.305 é St-Gall. Taxe sur les billets d'avion d'un montant égal à celui d'une taxe sur le CO2 prélevée sur le kérosène (21.03.2019)

Le Grand Conseil saint-gallois invite l'Assemblée fédérale à introduire une taxe sur les billets d'avion dont le montant correspondrait à une éventuelle taxe sur le CO2 prélevée sur le kérosène. C'est le moment idéal pour prévoir une telle mesure, car le Parlement examine cette année la loi sur le CO2.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

07.09.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

170/21.313 é St-Gall. Donner une réelle chance à l'utilisation du bois énergie en zone agricole (12.05.2021)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale et sur l'art. 115 de la loi sur le Parlement, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700), dans le cadre de la révision en cours de cette loi (LAT II), de sorte que les cantons et les communes puissent autoriser les constructions et les installations pour la production de chaleur et d'électricité à partir de biomasse ligneuse en zone agricole.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

171/09.314 é Tessin. Révision de l'article 135 CP (27.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 135 du Code pénal afin d'interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et l'utilisation de jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté et de violence sur des êtres humains ou sur des créatures d'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

172/14.301 é Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse (14.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à réexaminer les sanctions prévues par le Code pénal suisse (CP) pour les infractions visées aux articles 285 (Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires) et 286 (Empêchement d'accomplir un acte officiel).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.01.2015 CAJ-CE. Donné suite

26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite

12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

15.09.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'automne 2023.

173/15.320 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2021.

174/15.321 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse, brièvement ou durablement (y compris les travailleurs détachés), puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2021.

175/16.306 n Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national (06.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à la Confédération, dans les limites de ses compétences définies:

- dans la loi sur les télécommunications (LTC), pour ce qui concerne le secteur des télécommunications,
- dans la loi fédérale sur la politique régionale, pour ce qui est des aides et incitations financières octroyées aux cantons et aux régions pour affronter les changements structurels,
- dans la nouvelle péréquation financière (NPF), la compensation des charges et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons,

d'intervenir activement dans les régions de Suisse où les fournisseurs, pour des questions liées au marché, ne mettent pas en place un réseau câblé de télécommunication à bande ultralarge. Elle peut prévoir des financements directs (via la loi fédérale sur la politique régionale ou la NPF) ou redéfinir le service universel (via la LTC). L'objectif est de garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national, en utilisant une technologie appropriée qui soit facile à mettre en place (fibre optique, technologie hybride - réseau hybride fibre coaxial -, radiofréquence), en fonction de l'évolution technologique de ces prochaines années.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

15.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite

11.04.2017 CTT-CN. Donné suite

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2021.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2023.

x 176/17.304 é Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant! (22.03.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Il y a lieu d'interdire le plus rapidement possible, en tous les cas avant l'entrée en fonction du nouveau centre de contrôle des poids lourds et de l'aire multiservices de Giornico, l'accès aux tunnels routiers alpins suisses et aux cols alpins par les poids lourds qui ne sont pas dotés des systèmes de sécurité définis dans l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV), en vigueur depuis 2015 (à l'exception des transports exceptionnels). Il faudra examiner des solutions administratives et techniques qui ne pénalisent pas les chauffeurs de poids lourds des cantons alpins (ou, plus généralement, suisses).

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

08.01.2018 CTT-CE. Donné suite

06.11.2018 CTT-CN. Donné suite

18.01.2021 Rapport CTT-CN (FF 2021 135)

24.02.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 530)

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2023.

1. Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) (FF 2021 136)

03.06.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

28.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2322; Délai référendaire 20.01.2022

177/18.306 é Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution (21.03.2018)

Le canton du Tessin invite l'Assemblée fédérale à légiférer sur les licenciements abusifs liés au dumping salarial. Il demande notamment de compléter l'article 336 CO de sorte qu'un congé soit considéré comme abusif lorsqu'il est donné par l'employeur:

- pour remplacer le travailleur licencié par un autre travailleur le quel, à qualifications égales, perçoit un salaire inférieur, ou
- parce que le travailleur refuse d'accepter une réduction importante de son salaire causée par l'afflux de main-d'oeuvre sur le marché du travail (dumping salarial).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

28.10.2019 CAJ-CE. Donné suite

01.06.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

178/18.326 é Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux (04.12.2018)

Le canton du Tessin prie les Chambres fédérales:

- de modifier la loi sur les travailleurs détachés (LDét) en y insérant une disposition qui oblige toutes les entreprises à infor-

mer les employés des abus relevés lors des contrôles opérés dans les secteurs soumis à des contrats-types de travail. Le législateur pourrait s'inspirer de l'article 71 alinéa 2 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1), qui prévoit que l'employeur communique aux employés ou à leurs représentants dans l'entreprise les instructions données par l'autorité d'exécution;

2. d'introduire la possibilité de sanctionner quiconque ne respecte pas cette obligation.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

21.01.2020 CER-CE. Donné suite

22.06.2020 CER-CN. Donné suite

x 179/19.301 é Tessin. Durcissement des peines prévues au Livre 2, Titre 5, du Code pénal (29.01.2019)

Le canton du Tessin demande aux Chambres fédérales de modifier le Livre 2, Titre 5, du Code pénal.

I. Elles examineront la possibilité d'introduire une peine privative de liberté minimale, laquelle ne devrait pas être inférieure à un an, considérant que la majeure partie des infractions contre l'intégrité sexuelle ne sont actuellement passibles que d'une peine pécuniaire minime. Les cas impliquant de jeunes adultes consentants ne sont pas concernés.

II. Elles envisageront de durcir les peines maximales en les portant à dix ans au moins. Actuellement, les infractions contre l'intégrité sexuelle sont passibles de peines maximales différenciées allant de trois à cinq ans - voire à dix ans, mais uniquement dans les cas de contrainte sexuelle et de viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

08.09.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

180/20.300 é Tessin. Renforcer la participation des cantons en leur fournissant des informations complètes afin qu'ils puissent prendre position de manière éclairée lors de la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie (21.01.2020)

Se fondant sur l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'article 16, alinéa 6, de la loi du 26 septembre 2014 sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal; RS 832.12) est modifié comme suit:

Art. 16 Approbation des tarifs de primes

...

6 Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs prévus pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

181/20.301 é Tessin. Pour des réserves équitables et adéquates. Restitution des réserves excessives dans l'assurance-maladie (23.01.2020)

Se fondant sur l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'article 14 de la loi du 26 septembre 2014 sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal; RS 832.12) est modifié comme suit:

Art. 14 Réserves

3 (nouveau) Les réserves d'un assureur sont excessives si elles sont supérieures à 150 pour cent de la limite prévue par la loi. L'assureur dont les réserves sont excessives réduit celles-ci jusqu'à concurrence de ladite limite.

Le Conseil fédéral est chargé de modifier en conséquence les article 25, alinéa 5, et 26 (Réduction volontaire des réserves excessives) de l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal). Parallèlement, et eu égard à la nouvelle définition de la notion de réserves excessives, l'article 31 OSAMal (Evaluation de la situation économique de l'assureur) est modifié de manière à réduire de 150 pour cent à 125 pour cent le niveau minimal des réserves auquel la situation économique de l'assureur permet une compensation des primes encaissées en trop.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

182/20.302 é Tessin. Pour des primes conformes aux coûts et une réelle compensation des primes encaissées en trop (23.01.2020)

Se fondant sur l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'article 17 de la loi du 26 septembre 2014 sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal; RS 832.12) est modifié comme suit:

Art. 17 Compensation des primes encaissées en trop

1 Si, dans un canton, les primes encaissées par un assureur pour une année donnée étaient plus élevées que les coûts cumulés dans ce canton-là, l'assureur procède, dans le canton concerné, à une compensation des primes l'année suivante. Le montant de la compensation doit être clairement indiqué et motivé par l'assureur dans la demande d'approbation. Celle-ci doit être déposée auprès de l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.06.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

183/20.322 é Tessin. Pour une extension de la protection contre le licenciement à la fin du congé de maternité (03.07.2020)

Le canton du Tessin prie l'Assemblée fédérale de procéder à un état des lieux de la situation dans les autres cantons et de donner l'impulsion pour une modification de l'art. 336c, al. 1, let. c, CO de telle sorte que la mère soit protégée contre le licenciement pendant une période de douze mois suivant l'accouchement.

Cette protection devra être étendue et inclure également la possibilité pour la mère de demander et d'obtenir, pendant ces douze mois, un congé sans solde équivalant à une réduction maximale de 30 % du taux d'occupation prévu dans le contrat de travail en vigueur.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

184/20.336 é Tessin. Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie dans le domaine des soins et de l'aide à domicile. Possibilité pour les cantons d'introduire une planification (02.11.2020)

Le canton du Tessin demande aux Chambres fédérales de modifier comme suit la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie :

Art. 37a Personnes et organisations prodiguant des soins à domicile

Chaque canton peut décider s'il souhaite admettre les personnes prodiguant des soins à domicile sur prescription ou sur mandat médical ainsi que les organisations qui les emploient, aux conditions cumulatives suivantes :

- elles correspondent à la planification établie afin de couvrir les besoins en soins approuvés ;
- elles figurent sur la liste cantonale fixant les catégories de personnes et d'organisations ;
- elles disposent des qualifications professionnelles requises.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.11.2021 CSSS-CE. Donné suite

185/21.307 é Tessin. Contribution de la Confédération aux coûts supplémentaires engendrés par la mise à disposition d'hôpitaux et de cliniques pendant la crise du Covid-19 et pour le maintien de leur efficacité et de leur qualité (04.03.2021)

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de garantir que la Confédération contribue de façon adéquate :

- en premier lieu, aux coûts supplémentaires engendrés par la mise à disposition d'hôpitaux et de cliniques pendant la crise du Covid-19 (y c., par ex., pour l'achat massif de matériel sanitaire et de médicaments et pour le renforcement des mesures de sécurité) et
- aux coûts supplémentaires liés au maintien de leur efficacité et de leur qualité ;
- en second lieu, à la prise en charge des éventuelles pertes de recettes découlant des mesures prévues par l'ordonnance Covid-19 du 16 mars 2020.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

186/16.312 é Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (30.05.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de compléter l'article 64a alinéa 4 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) de sorte qu'il ait la teneur suivante:

Art. 64a

...

Al. 4

Le canton prend en charge 85 pour cent des créances ayant fait l'objet de l'annonce prévue à l'alinéa 3. Si le canton prend en charge 90 pour cent de ces créances, l'assureur lui transmet la gestion de l'acte de défaut de biens ou du titre équivalent. Cette transmission équivaut à un changement de créancier. Le canton indique à l'assuré le changement de créancier. L'alinéa 5 ne s'applique pas dans ce cas.

...

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.03.2017 CSSS-CE. Donné suite

25.01.2018 CSSS-CN. Adhésion

03.06.2020 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2022.

27.01.2021 Rapport CSSS-CE (FF 2021 745)

28.04.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 1058)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Exécution de l'obligation de payer les primes) (FF 2021 746)

07.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

187/18.316 é Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat (16.08.2018)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de manière à ce que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA suisse si la TVA étrangère fait l'objet d'un remboursement.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

30.10.2020 Conseil national. Donné suite

21.09.2021 Conseil des Etats. Donné suite

188/11.312 é Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (12.10.2011)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à élaborer un acte législatif dans le sens proposé par la pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP), visant notamment à sanctionner plus sévèrement la violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, en particulier lors de récidive.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.03.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

20.06.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

189/13.308 é Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire (12.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 59 alinéas 1 et 2 de la Constitution fédérale et plusieurs articles de la loi

fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil afin d'ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire.

CN/CE Commission de la politique de sécurité

10.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

12.03.2018 Conseil des Etats. Suspension

12.06.2018 Conseil national. Adhésion à la suspension

190/20.340 é Vaud. Faciliter la lutte contre le harcèlement sexuel dans le cadre du travail (19.11.2020)

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), à son article 6, est modifiée dans le sens d'inscrire le harcèlement sexuel dans la liste des discriminations auxquelles s'applique l'allègement du fardeau de la preuve.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

191/21.308 é Vaud. Pour une Suisse sans OGM! (17.03.2021)

Conformément à l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, le Canton de Vaud exerce le droit d'initiative du Canton au niveau fédéral en invitant l'Assemblée fédérale à modifier l'article 37a de la fédérale sur le génie génétique afin que le moratoire sur la culture d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture soit prolongé.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

x 192/19.314 é Valais. Pour une taxe environnementale sur les billets d'avion (18.09.2019)

Le Grand Conseil du canton du Valais demande à l'Assemblée fédérale d'introduire dans la loi sur le CO2 une taxe environnementale sur les billets d'avion. Cette taxe a pour objectifs de supprimer la concurrence déloyale entre les différents moyens de transport en appliquant le principe du pollueur-payeur d'une part, et d'encourager le développement de moyens de transport alternatifs, moins émetteurs de gaz à effet de serre d'autre part.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

02.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

23.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

193/10.302 é Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents (05.01.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à amender les bases constitutionnelles et légales pertinentes afin que les enfants et les jeunes soient protégés efficacement contre la violence dans les médias ou, au moins, qu'un système uniforme soit introduit pour ce qui concerne les limites d'âge applicables aux médias numériques et audiovisuels, et que soit interdite la vente aux enfants et aux adolescents de jeux vidéo et de logiciels de loisirs inadaptés.

CN/CE Commission des affaires juridiques

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

194/19.311 é Zoug. Exercer un mandat politique en cas de maternité. Modification de la législation fédérale (04.09.2019)

Conformément à la décision du Grand Conseil du canton de Zoug du 29 août 2019, l'Assemblée fédérale est invitée à modifier la législation fédérale, en particulier la loi fédérale du 25 septembre 1952 sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG [RS 834.1]), de sorte que les femmes puissent exercer leurs mandats politiques à tous les niveaux législatifs pendant leur congé de maternité sans pour autant perdre leur droit à l'allocation de maternité ni la protection de la maternité découlant de leur activité professionnelle.

CN/CE Commission des institutions politiques

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

22.01.2021 CIP-CN. Donné suite

195/20.324 é Zurich. Moratoire sur la fermeture des offices de poste jusqu'à la présentation et l'approbation d'une planification des offices à l'échelle suisse (08.07.2020)

Moratoire sur la fermeture des offices de poste jusqu'à la présentation d'une planification des offices à l'échelle suisse et son approbation par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

1. Le Conseil fédéral enjoint à la direction de la Poste suisse de ne fermer aucun office de poste jusqu'à la présentation d'une planification des offices à l'échelle suisse et son approbation par le DETEC.

2. Tous les quatre ans, la direction de la Poste suisse présente au DETEC, pour approbation, une planification des offices de poste à l'échelle suisse pour les quatre années qui suivent.

3. La loi sur l'organisation de la poste (LOP ; RS 783.1) est modifiée en conséquence.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

196/13.419 n Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Landolt

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

197/13.418 n Groupe vert/libéral. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (21.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Bäumle

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

198/20.453 n Groupe vert/libéral. Chaque voix doit avoir le même poids. Pour des élections équitables du Conseil national (18.06.2020)

La législation relative à l'élection du Conseil national sera modifiée de telle sorte que les sièges soient attribués selon la méthode du diviseur doublement proportionnel et de l'arrondi standard (méthode dite du scrutin biproportionnel ou "double Pukelsheim").

Porte-parole: Fischer Roland

CN/CE *Commission des institutions politiques*

x 199/09.503 n Groupe libéral-radical. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois (10.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 27 juin 1973 sur les droits de timbre (LT) sera modifiée comme suit:

Dispositions transitoires:

1. Les dispositions relatives au droit de timbre d'émission selon les articles 5 et 5a ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

2. Les dispositions relatives au droit de timbre sur les primes d'assurance selon les articles 21ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

3. Les dispositions relatives au droit de timbre de négociation selon les articles 13ss. sont abrogées le 1er janvier 2016. Toute la loi fédérale sur les droits de timbre sera abrogée à cette date.

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer par étapes les droits de timbre.

Porte-parole: Pelli

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.11.2010 CER-CN. Donné suite

04.04.2011 CER-CE. Adhésion

11.11.2012 Rapport CER-CN (FF 2013 1055)

23.01.2013 Avis du Conseil fédéral (FF 2013 1023)

17.08.2020 Rapport CER-CN (FF 2020 8397)

18.11.2020 Avis du Conseil fédéral (FF 2020 9113)

2. Loi fédérale sur les droits de timbre (Droit de timbre de négociation sur les titres suisses et droit de timbre sur les primes d'assurance-vie) (FF 2020 8439)

30.09.2021 Conseil national. Ne pas entrer en matière

3. Loi ...

17.08.2021 CER-CN. Travaux définitivement arrêtés

200/13.421 n Groupe socialiste. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Schenker Silvia

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

201/21.467 n Groupe socialiste. Qui vit en Suisse est suisse (17.06.2021)

Les bases juridiques concernées, en particulier l'art. 38 Cst., doivent être modifiées de manière que toute personne puisse demander à être naturalisée après avoir séjourné en Suisse de manière légale pendant un certain nombre d'années. Les procédures de naturalisation seront gérées de manière centralisée par la Confédération uniquement.

Porte-parole: Wermuth

CN/CE *Commission des institutions politiques*

202/21.474 n Groupe socialiste. Améliorer la transparence dans le financement de la vie politique. Rendre publiques

les grandes sommes d'argent versées aux parlementaires (18.06.2021)

La loi sur le Parlement est modifiée comme suit :

Art. 11, al. 1bis

1bis Il précise pour chacune des fonctions visées à l'al. 1, let. b à e, s'il l'exerce à titre bénévole. S'il touche une rémunération totale de plus de 12 000 francs par an, il en indique le montant.

Porte-parole: Masshardt

CN/CE *Commission des institutions politiques*

203/18.466 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Approbation du droit non contraignant par l'Assemblée fédérale (29.11.2018)

Les bases légales pertinentes seront adaptées dans la perspective suivante: Les instruments constitutifs d'obligations internationales non contraignantes, comme les pactes, recommandations, déclarations, plans d'action, etc., devront être soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale lorsque le respect des obligations qui y figurent fait l'objet d'un contrôle ou d'un compte rendu ou que leur non-respect peut constituer une atteinte au principe de la bonne foi, et lorsque la mise en oeuvre de ces obligations dans le droit interne sera susceptible d'imposer l'édiction ou la modification de lois fédérales.

Porte-parole: Vogt

CN/CE *Commission de politique extérieure*

20.01.2020 CPE-CN. Donné suite

12.01.2021 CPE-CE. Ne pas donner suite

204/21.407 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Loi sur les épidémies. Garantir la participation du Parlement aux décisions (01.03.2021)

Les art. 6 et 87 de la loi du 28 septembre 2012 sur les épidémies (LEp) sont modifiés comme suit :

Art. 6 Situation particulière

...

4 (nouveau)

L'Assemblée fédérale peut opposer son veto aux ordonnances et aux décisions de portée générale que le Conseil fédéral et les départements édictent ou prennent sur la base du présent article.

5 (nouveau)

Les ordonnances et les décisions de portée générale contre lesquelles le droit de veto peut être exercé sont publiées dans la Feuille fédérale avant leur entrée en vigueur.

6 (nouveau)

Si une demande de veto dûment motivée est déposée par un quart au moins des membres d'un conseil dans les dix jours qui suivent la publication, la demande est examinée par la commission compétente du conseil en question dans les dix jours qui suivent son dépôt.

7 (nouveau)

Si la commission accepte la demande, l'Assemblée fédérale se réunit dans les dix jours qui suivent et l'examine. Si la commission rejette la demande, celle-ci est réputée liquidée.

8 (nouveau)

Si le conseil accepte la demande, celle-ci est transmise à l'autre conseil, à moins que la même demande y ait aussi été déposée. Si tel n'est pas le cas, l'autre conseil examine en règle

générale la demande de veto du conseil prioritaire le même jour.

9 (nouveau)

Si les deux conseils acceptent la demande, l'ordonnance ou la décision de portée générale concernée cesse d'être en vigueur le lendemain.

Art. 87 Dispositions transitoires

4 (nouveau)

Le droit de veto visé à l'art. 6, al. 4, de la présente loi peut aussi être exercé contre les ordonnances et les décisions de portée générale que le Conseil fédéral édicte ou prend en se fondant sur la loi COVID-19 du 25 septembre 2020.

Porte-parole: Aeschi Thomas

CN/CE Commission des institutions politiques

205/21.445 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Mesures contre l'immigration illégale (1/9). Excepter les sans-papiers de l'obligation de s'assurer (04.05.2021)

L'art. 3 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est complété d'un al. 5 comme suit :

5 Toute personne qui séjourne illégalement et sans autorisation de séjour en Suisse est exceptée de l'obligation de s'assurer.

Porte-parole: Röstli

CN/CE Commission des institutions politiques

206/21.446 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Mesures contre l'immigration illégale (4/9). Obligation de présenter une attestation de domicile de la commune pour la conclusion de contrats importants (04.05.2021)

Les lois concernées seront modifiées de telle sorte que les contrats importants ne puissent à l'avenir être conclus légalement que sur présentation d'une attestation de domicile délivrée par la commune. La présentation de cette attestation devra être obligatoire pour la conclusion des contrats suivants en particulier :

- contrats de travail
- baux à loyer (l'attestation devra être produite dans les quatorze jours qui suivent la conclusion du contrat)
- relations bancaires
- assurance-maladie
- assurances-accidents
- assurances ménage et responsabilité civile
- assurances véhicules
- abonnements de téléphonie mobile
- abonnements de télévision et de téléphonie fixe et abonnements Internet.

La procédure devra être aussi simple que possible, comme pour la présentation, lors de l'immatriculation d'un véhicule, de l'attestation prouvant qu'une assurance a été conclue. Pour les personnes de nationalité suisse, on pourra décider que la présentation d'une pièce d'identité suffit.

Porte-parole: Schwander

CN/CE Commission des institutions politiques

207/21.485 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Répartition équitable et solidaire des 140 millions de francs prévus à l'article 9 alinéa 2bis PFCC entre la population rurale et les centres urbains (16.09.2021)

L'art. 9, al. 2bis, de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) est modifié comme suit : " Les contributions destinées à la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et de celles qui sont dues à des facteurs socio-démographiques augmentent durablement de 70 millions de francs chacune à partir de 2022. Cette augmentation n'est pas adaptée au renchérissement. "

Porte-parole: Egger Mike

CN/CE Commission des finances

208/21.486 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Mettre fin au mythe des "charges particulières supplémentaires supportées par les villes-centres des grandes agglomérations" au sens de l'article 8 alinéa 3 PFCC. Pour plus de justice à l'égard de la population rurale (16.09.2021)

L'art. 8, al. 3, de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC), dont la teneur est la suivante : " Sont également prises en compte les charges particulières supplémentaires supportées par les villes-centres des grandes agglomérations. " est abrogé.

Porte-parole: Strupler

CN/CE Commission des finances

209/13.420 n Groupe des VERT-E-S. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Glättli

CN/CE Commission des institutions politiques

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

210/20.430 n Groupe des VERT-E-S. Ordonnances de nécessité. Contrôle abstrait des normes (06.05.2020)

Les bases juridiques permettant aux tribunaux de procéder à un contrôle abstrait rapide des normes s'agissant des ordonnances de nécessité du Conseil fédéral (art. 185, al. 3, Cst. en relation avec l'art. 7d LOGA) et de l'Assemblée fédérale (art. 173, al. 1, let. c, Cst. en relation avec l'art. 7d, al. 3, LOGA) doivent être créées.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.05.2021 CIP-CN. Donné suite

211/20.467 n Groupe des VERT-E-S. Conseil du climat. En réponse à la crise climatique, création dans notre démocratie d'une nouvelle institution dont les membres seront tirés au sort (24.09.2020)

Le Parlement édictera les bases légales permettant d'instituer un Conseil du climat. Cette nouvelle institution aura pour tâche d'élaborer des mesures visant à protéger le climat et à instaurer une plus grande justice climatique ; ces mesures devront être susceptibles de réunir une majorité. Les travaux de ce conseil devront contribuer à ce que la Suisse devienne le plus rapidement possible un pays ayant un bilan climatique positif. Il restera en fonction tant que la Suisse n'aura pas justifié d'un bilan climatique positif pendant au moins quatre années consécutives.

Le Conseil du climat comprendra 200 personnes choisies au hasard. Pourront en faire partie toutes les personnes âgées de 16 ans et plus qui sont de nationalité suisse ou qui, si elles sont étrangères, ont un domicile fixe en Suisse. On veillera, au moyen d'une procédure de sélection aléatoire appropriée, à une représentation équilibrée des sexes, des catégories d'âge, des niveaux de formation, des différentes localités (grandes et petites), des personnes issues de la migration et des régions linguistiques. La durée maximale de fonction sera de six ans. Si un membre du conseil démissionne avant le terme de son mandat, son remplaçant sera lui aussi désigné par tirage au sort.

Le Conseil du climat sera assisté par des scientifiques dans ses travaux, et ses délibérations seront dirigées par des personnes indépendantes disposant de l'expérience nécessaire en la matière. Il tiendra des sessions régulières, à l'instar des Chambres fédérales, et ses membres seront indemnisés en conséquence.

Le Conseil du climat sera doté de compétences décisionnelles propres. Il pourra en particulier voter des résolutions et adopter lui-même, à l'intention du Parlement, des motions et des initiatives parlementaires qui seront traitées de manière accélérée par le Conseil fédéral et le Parlement de la même manière que les interventions déposées par les commissions parlementaires. Il pourra en outre, si deux tiers au moins de ses membres le

souhaitent, soumettre au peuple et aux cantons des modifications de la Constitution. De telles modifications constitutionnelles (initiatives du Conseil du climat) seront soit traitées par le Conseil fédéral et le Parlement comme des initiatives populaires ayant abouti et assorties, le cas échéant, d'un contre-projet direct ou indirect, soit, si le Conseil du climat en décide ainsi, directement soumises au vote du peuple et des cantons sans recommandation de vote du Parlement. Dans les deux cas, les droits et devoirs du Conseil du climat seront les mêmes que ceux des comités d'initiative pour les initiatives populaires.

Le Conseil du climat fournira par ailleurs, sur demande, des avis au Conseil fédéral et aux commissions parlementaires sur des questions relevant de son domaine de compétence.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

212/21.405 n Groupe des VERT-E-S. Oser davantage de démocratie en donnant le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers (01.03.2021)

La Constitution est modifiée comme suit de manière à ce que les étrangers qui séjournent légalement en Suisse depuis 5 ans obtiennent le droit de vote et d'éligibilité à l'échelon fédéral :

Art. 136 Droits politiques

Al. 1, let. b (nouvelle)

b. les étrangers qui séjournent légalement en Suisse depuis 5 ans.

Art. 175 Composition et élection [du Conseil fédéral]

Al. 3 (nouveau)

3 Ils sont nommés pour 4 ans et choisis parmi les habitants éligibles au Conseil national.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

213/21.425 n Groupe des VERT-E-S. Immatriculer à partir de 2023 uniquement des voitures de tourisme et des véhicules utilitaires légers propulsés par des énergies non fossiles (18.03.2021)

Le Parlement créera les bases légales nécessaires afin qu'aucune nouvelle voiture de tourisme ni aucun nouveau véhicule utilitaire léger propulsés par des énergies fossiles ne soient immatriculés en Suisse à partir de 2023 (stratégie zéro émission).

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

214/21.455 n Groupe des VERT-E-S. Préciser la définition d'activités terroristes dans la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (14.06.2021)

La loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) a été acceptée de justesse le 13 juin 2021. Lors de la campagne, un point a plusieurs fois été soulevé : la crainte que la définition d'activités terroristes inscrite dans la loi, qui ne précise pas qu'il faille menacer de recourir à la violence, n'incite la police à cibler toujours plus les militants politiques. La conseillère fédérale responsable du dossier a plusieurs fois affirmé de manière explicite qu'il était évident que la violence constituait un critère et que la loi ne visait pas à élargir la définition d'activités terroristes. Elle a plusieurs fois précisé que cette interprétation s'appuyait sur la définition figurant dans la LRens.

Le peuple s'est prononcé sur la base de cette interprétation. Par conséquent, l'article devrait être précisé comme suit (cf. LRens) :

Art. 23e Définitions

1 Par terroriste potentiel, on entend une personne dont on présume sur la base d'indices concrets et actuels qu'elle mènera des activités terroristes.

2 Par activités terroristes, on entend les actions destinées à influencer ou à modifier l'ordre étatique et susceptibles d'être réalisées ou favorisées par des infractions graves contre la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté, par la menace de telles infractions ou par la propagation de la crainte.

Porte-parole: Schlatter

Cosignataires: Arslan, Badertscher, Brenzikof, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Glättli, Klopfenstein Broggini, Pasquier, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Ryser, Rytz Regula, Schneider Meret, Töngi, Trede, Walder, Weichelt, Wettstein (20)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

215/21.473 n Groupe des VERT-E-S. Soutenir les investissements dans la protection du climat par des fonds de la Confédération (18.06.2021)

La loi sur le CO2 doit être modifiée de manière à ce qu'au moins une partie des investissements dans la protection du climat prévus par cette loi soient financés par des fonds de la Confédération plutôt que des taxes d'incitations. Citons à titre d'exemple la réduction des émissions de CO2 causées par les bâtiments et la mobilité, la promotion des technologies visant à réduire les gaz à effet de serre, le financement de mesures visant à éviter les dommages provoqués par le réchauffement climatique ou encore l'extension du réseau des trains de nuit.

Porte-parole: Girod

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Initiatives des commissions

216/21.480 n Commission de politique extérieure CN. Loi fédérale sur la poursuite et la facilitation des relations entre la Confédération suisse et l'Union européenne (25.06.2021)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'art. 107, al. 3, de la loi sur le Parlement, la Commission de politique extérieure du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

Dans le cadre du dialogue politique structuré avec l'Union européenne, le Conseil fédéral visera à clarifier les règles institutionnelles pour la poursuite et la facilitation des relations avec l'Union européenne, de manière à sauvegarder les intérêts de la Suisse. Les grands axes du dialogue ainsi que le rôle dévolu au Parlement et aux cantons et leur implication dans le processus seront définis dans une loi fédérale.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

25.06.2021 CPE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

217/21.403 n Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles (18.02.2021)

Se fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la science, de l'éduca-

tion et de la culture du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

Il convient de remplacer le financement de départ - limité dans le temps et prolongé à plusieurs reprises - prévu dans la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, par un soutien durable visant à réduire considérablement les contributions versées par les parents et à améliorer l'éducation de la petite enfance, de manière à augmenter les chances de développement des enfants et à améliorer l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. La nouvelle réglementation respectera le principe de subsidiarité et tiendra compte de tous les modèles familiaux.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.02.2021 CSEC-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

29.03.2021 CSEC-CE. Adhésion

218/13.467 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité (14.10.2013)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national décide de modifier la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI; RS 734.7) comme suit:

Art 14

...

Al. 3

...

Let. d

Abrogée

...

Al. 3bis

La rémunération pour l'utilisation du réseau ne peut pas inclure les coûts facturés individuellement par les gestionnaires de réseau.

...

Art. 14bis Coûts facturés individuellement pour l'énergie d'ajustement

Al. 1

La société nationale du réseau de transport facture individuellement aux groupes-bilan les coûts de l'énergie d'ajustement à partir du 1er janvier 2009.

Al. 2

Elle fixe le prix de l'énergie d'ajustement de manière à promouvoir un engagement efficace de l'énergie de réglage et la mise en réserve de puissance de réglage dans tout le pays et à empêcher les abus. Les prix de l'énergie d'ajustement sont définis en fonction des coûts de l'énergie de réglage et des coûts de gestion du programme prévisionnel. Si la vente d'énergie d'ajustement se solde par un bénéfice, le montant en question est pris en compte dans le calcul des coûts des services-système.

Al. 3

Le Conseil fédéral règle les modalités.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

14.10.2013 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

25.10.2013 CEATE-CE. Adhésion

31.03.2014 Rapport CEATE-CN (FF 2014 3833)

21.05.2014 Avis du Conseil fédéral (FF 2014 3843)

2. Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

x 219/20.401 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Aide aux installations photovoltaïques sans consommation propre (10.02.2020)

La loi sur l'énergie doit être modifiée de sorte que les installations photovoltaïques sans consommation propre bénéficient d'une rétribution unique plus élevée que celles prévues actuellement, lesquelles sont calculées en tenant compte de l'effet de la consommation propre sur la rentabilité.

Dans ce contexte, il y a lieu de privilégier des installations de grande taille, faciles à réaliser, présentant de bas coûts de production et injectant l'entier de leur production dans le réseau (par exemple sur des grands toits d'étables ou sur des infrastructures). Pour faire baisser les coûts, la loi prévoira pour les installations de grande taille la possibilité d'un système d'appel d'offres dans lequel le taux de rétribution en francs par kilowatt de puissance constitue le principal critère d'adjudication.

Le financement aura lieu sans augmentation du supplément sur le réseau.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.02.2020 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

22.06.2020 CEATE-CE. Ne pas donner suite

07.09.2020 Conseil national. Donné suite

15.09.2021 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

220/20.433 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Développer l'économie circulaire en Suisse (19.05.2020)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale et à l'art. 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi sur la protection de l'environnement est modifiée comme suit :

Art. 10h

1 La Confédération et, dans la mesure de leurs compétences, les cantons veillent à ce que les ressources naturelles soient préservées. Ils s'engagent en faveur d'une amélioration durable de l'efficacité dans l'utilisation des ressources, afin de réduire significativement les atteintes à l'environnement, en particulier. Ce faisant, la Confédération examine de quelle manière les atteintes à l'environnement causées à l'étranger peuvent être prises en considération.

2 La Confédération gère une plateforme consacrée à la promotion de l'économie circulaire en Suisse. Ce faisant, elle collabore avec les cantons, les organisations économiques et scientifiques et celles de la société civile actives au plan national ou international.

3 Le Conseil fédéral fait régulièrement part à l'Assemblée fédérale des nouvelles mesures qui s'imposent en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles et lui soumet des proposi-

tions relatives aux objectifs quantitatifs en matière de ressources.

Art. 30a, let. d et e

Le Conseil fédéral peut :

...

d. obliger les fabricants et les commerçants à utiliser des emballages issus de matériaux circulaires ;

e. créer des incitations à éviter les emballages inutiles.

Art. 30d

1 Les déchets doivent faire l'objet d'une valorisation matière lorsque la technique le permet, que cela est économiquement supportable et que la valorisation pollue moins l'environnement qu'une autre filière d'élimination et la production de nouveaux produits.

2 Doivent en particulier faire l'objet d'une valorisation matière :

a. les métaux valorisables contenus dans les résidus du traitement des déchets, des eaux usées et de l'air vicié ;

b. les fractions valorisables contenues dans les matériaux d'excavation et les déblais de percement non pollués destinés à être mis en décharge définitivement ;

c. le phosphore contenu dans les boues d'épuration ainsi que les farines animales, la poudre d'os et les restes d'aliments.

3 Lorsque la valorisation matière n'est pas obligatoire, les fractions combustibles des déchets doivent faire l'objet d'une valorisation énergétique pour autant que la technique le permette, que ce processus soit économiquement supportable et qu'il pollue moins l'environnement qu'une autre filière d'élimination.

4 Le Conseil fédéral peut instaurer une obligation de collecter les emballages devant être valorisés en vertu de l'art. 30d, al. 4, lorsque cette mesure est nécessaire pour assurer leur valorisation.

Art. 41a, al. 2

2 Ils peuvent, en coordination avec les secteurs, les entreprises ou les organisations concernés, convenir de simplifications en indiquant des objectifs et des délais.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.05.2020 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

22.06.2020 CEATE-CE. Adhésion

Voir objet 19.445 Iv. pa. Müller-Altermatt

Voir objet 19.446 Iv. pa. Bäumlé

Voir objet 19.447 Iv. pa. Thorens Goumaz

Voir objet 19.448 Iv. pa. Jans

Voir objet 19.449 Iv. pa. Grunder

Voir objet 19.451 Iv. pa. Gmür Alois

Voir objet 19.509 Iv. pa. Clivaz Christophe

Voir objet 19.2000 Pét. Session des jeunes 2018

Voir objet 20.2004 Pét. Session des jeunes 2019

Voir objet 21.4332 Po. CEATE-CN

1. Loi ...

221/20.434 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Valorisation écolo-

gique lors du renouvellement des concessions hydrauliques (19.05.2020)

Se fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques est modifiée comme suit :

Art. 58a, al. 6

6 Dans la mesure du possible et pour autant que cela soit proportionné, les autorités compétentes peuvent ordonner des mesures visant à la valorisation écologique des biotopes affectés par l'existence et l'exploitation de l'installation hydraulique.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

18.05.2020 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

17.08.2020 CEATE-CE. Ne pas donner suite

222/20.482 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Pour une loi sur la chasse qui soit équilibrée (17.11.2020)

La loi sur la chasse doit être révisée compte tenu des enseignements tirés du rejet de la modification proposée récemment. Dans ce contexte, les aspects suivants au moins doivent être pris en considération :

- une régulation pragmatique des loups, avec un renforcement de la protection des troupeaux et d'autres mesures visant à la cohabitation du loup et de l'homme ;
- une préservation efficace des espèces animales menacées ;
- une consolidation de la biodiversité, notamment sous l'angle des corridors faunistiques et des zones de protection de la faune sauvage.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

17.11.2020 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

14.01.2021 CEATE-CE. Ne pas donner suite

223/21.477 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Prolongation de l'objectif de réduction de la loi sur le CO2 (21.06.2021)

La loi fédérale du 23 décembre 2011 sur la réduction des émissions de CO2 est modifiée de telle sorte que l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre réalisé en Suisse soit poursuivi jusqu'à la fin de l'année 2024.

Il y a lieu de maintenir les mesures prévues dans le droit en vigueur. Il faut notamment empêcher que le remboursement de la taxe sur le CO2 aux exploitants s'engageant à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre n'expire au 1er janvier 2022.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

21.06.2021 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

12.08.2021 CEATE-CE. Adhésion

23.08.2021 Rapport CEATE-CN (FF 2021 2252)

17.09.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 2254)

1. Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 (FF 2021 2253)

29.09.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

x 224/17.494 n Commission de l'économie et des redevances CN. Suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires suisses (23.10.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La CER-CN décide d'élaborer une réglementation exonérant de l'actuel impôt anticipé sur les intérêts toutes les obligations et les papiers monétaires émis par des débiteurs suisses (Confédération, cantons, communes et entreprises). Pour remplacer l'impôt anticipé, il y a lieu de créer un impôt de garantie simple et peu coûteux sur le plan administratif, qui préserve intégralement le secret bancaire en Suisse (pas de système de déclaration). Le nouvel impôt de garantie fondé sur le principe de l'agent payeur doit porter sur tous les intérêts d'obligations et de papiers monétaires versés à des personnes physiques astreintes à l'impôt en Suisse et pour lesquels il n'y a aucune annonce dans le cadre de l'EAR avec un Etat étranger. Il convient de verser une indemnité couvrant les coûts aux personnes chargées de prélever l'impôt (principalement des banques) et de prendre des mesures appropriées pour réduire les risques du prélèvement d'impôt en matière de responsabilité civile.

Le nouvel impôt de garantie sur les intérêts d'obligations doit remplir les conditions suivantes:

- Compatibilité avec le secret bancaire fiscal - pas de système de déclaration "volontaire" ou contraignant

Comme dans le système actuel, il faut prévoir uniquement une retenue fiscale. Celle-ci peut être maintenue à 35 pour cent ou, éventuellement, fixée à un taux plus bas. Tout système de déclaration volontaire est exclu. Cela permet d'éliminer le risque que des contribuables se prononçant contre un système de déclaration soient soupçonnés de soustraction à l'impôt.

- Soumission de tous les intérêts d'obligations et de papiers monétaires

Alors que l'actuel impôt anticipé ne porte que sur les intérêts d'obligations d'émetteurs suisses, le nouvel impôt de garantie doit porter sur tous les intérêts d'obligations versés à des personnes physiques astreintes à l'impôt en Suisse. Cela permet d'améliorer sensiblement la garantie de l'impôt et, parallèlement, de préserver la sphère privée financière.

- Exonération des versements à des personnes morales et à des contribuables étrangers

Les versements à des personnes morales en Suisse ne doivent pas être soumis à l'impôt de garantie. En effet, contrairement aux personnes physiques, les personnes morales ne profitent pas du secret bancaire fiscal en raison de différences procédurales. Il est beaucoup plus simple, pour les autorités, de se procurer les documents bancaires de personnes morales. Par conséquent, il n'y a aucune raison de prélever un impôt de garantie auprès des personnes morales. Les versements d'intérêts à des contribuables étrangers doivent également être exonérés du nouvel impôt de garantie, car les intérêts qui sont versés à des personnes physiques et morales étrangères ont déjà été portés à la connaissance des autorités fiscales étrangères, dans le cadre de l'EAR. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de les soumettre à un impôt de garantie supplémentaire. L'exonération du versement d'intérêts à des contribuables étrangers est nécessaire pour que les marchés financiers internationaux ne prélèvent pas de supplément pour les obligations suisses; partant, le fait de ne pas prélever de supplément est

nécessaire pour que la Confédération, les cantons, les communes et les entreprises profitent de taux d'intérêt plus bas.

- Impôt de garantie simple et peu coûteux sur le plan administratif limitant les risques en matière de responsabilité civile

Lors de la mise en place du nouvel impôt de garantie, il faut systématiquement veiller à ce que les personnes chargées d'exécuter la retenue fiscale (principalement les banques) ne soient pas soumises à des prescriptions inutiles et coûteuses. Les banques doivent déterminer elles-mêmes comment elles souhaitent procéder à la retenue fiscale. Il y a lieu de prendre des mesures appropriées pour réduire les incertitudes liées au prélèvement de l'impôt (par ex. l'administration qualifie sans tarder les instruments de placement complexes). Si, lors d'un contrôle, les autorités décèlent une erreur de prélèvement, il y a lieu de recouvrer les arriérés d'impôt auprès des personnes physiques astreintes à l'impôt. Ce n'est que lorsque cela n'est pas possible que la personne chargée du prélèvement doit répondre des impôts non retenus. Il convient de ne pas prévoir d'intérêts moratoires.

- Versement d'une indemnité appropriée pour la retenue d'impôt
Le nouvel impôt de garantie engendrera des charges supplémentaires pour les personnes devant effectuer la retenue d'impôt. Comme pour l'impôt à la source auquel sont soumis les travailleurs étrangers, il est justifié de verser une indemnité appropriée aux personnes chargées de la retenue d'impôt. Cette indemnité doit prendre en considération le degré de difficulté du prélèvement d'impôt et doit être plus élevée pour les instruments de placement complexes que pour les obligations habituelles d'entreprises ou d'Etats. L'indemnité versée à la personne chargée de la retenue d'impôt se justifie aussi considérant que le nouveau système améliorera sensiblement la garantie d'impôt et devrait conduire à une augmentation des recettes fiscales.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.10.2017 CER-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

20.08.2018 CER-CE. Adhésion

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

225/20.432 n Commission de l'économie et des redevances
CN. Affecter à l'AVS les bénéfices que la BNS tire des intérêts de pénalité (taux négatifs) (11.05.2020)

Le produit des intérêts négatifs de la Banque nationale suisse (BNS) doit être comptabilisé autrement : au lieu d'être porté au bénéfice net, il est affecté exclusivement et en totalité à l'AVS. Le transfert à l'AVS aura lieu après la publication des résultats annuels de la BNS.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.05.2020 CER-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

12.04.2021 CSSS-CE. Ne pas donner suite

226/19.431 n Commission des institutions politiques
CN. Versement du défraiement pour nuitées uniquement aux députés ayant effectivement passé une nuit hors du domicile (11.04.2019)

L'ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires est modifiée de sorte que le défraiement pour nuitées ne soit plus versé automatiquement, mais uniquement si un député fait valoir, au moyen d'une déclara-

tion personnelle, qu'il a effectivement passé une nuit hors du domicile.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.04.2019 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

04.07.2019 CIP-CE. Adhésion

04.11.2021 CIP-CN. Ne pas entrer en matière

227/20.437 n Commission des institutions politiques
CN. Améliorer la capacité d'action du Parlement en situation de crise (29.05.2020)

Il y a lieu d'adapter les bases légales de sorte que la capacité d'action de l'Assemblée fédérale soit garantie dans des situations extraordinaires ou lors de crises. Il convient notamment de vérifier si des mesures législatives sont nécessaires s'agissant de :

a) la convocation de l'Assemblée fédérale en session ordinaire ou extraordinaire (notamment en lien avec les art. 28 et 34 de la loi sur les finances), ainsi que l'interruption d'une telle session ;

b) l'organisation de séances des conseils hors du Palais du Parlement ou ailleurs qu'à Berne (y c. la procédure applicables à ces séances) ou, éventuellement, de séances virtuelles ;

c) l'utilisation d'instruments parlementaires en temps de crise (notamment en ce qui concerne les délais pour les réponses du Conseil fédéral aux interventions) ;

d) la définition des compétences de la Délégation administrative, des bureaux des conseils et des présidents des commissions s'agissant de la convocation de séances de commission (quelles sont les limites du droit de disposer des locaux ?) ;

e) l'organisation de séances de commission virtuelles ;

l'absence prolongée d'un nombre limité de députés (par ex. d'une certaine région) en raison d'un cas de force majeure.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.05.2020 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

25.06.2020 CIP-CE. Adhésion

1. Loi ...

228/20.438 n Commission des institutions politiques
CN. Utilisation des compétences en matière de droit de nécessité et contrôle du droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral en temps de crise (29.05.2020)

Il y a lieu de vérifier s'il est nécessaire d'adapter les bases légales concernées de sorte que, en situation de crise, l'Assemblée fédérale puisse utiliser de façon adéquate ses compétences en matière de droit de nécessité et contrôler efficacement le droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral. Il convient par exemple de vérifier s'il est nécessaire de préciser les art. 173, al. 1, let. c et 185, al. 3, de la Constitution, de modifier les art. 7d et 7e de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration et de créer de nouveaux organes parlementaires.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.05.2020 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

25.06.2020 CIP-CE. Adhésion

1. Loi ...

229/21.402 n Commission des institutions politiques
CN. Sous-apparentements de listes. Préciser les dispositions légales y afférentes (18.02.2021)

La Commission des institutions politiques du Conseil national propose de modifier l'art. 31, al. 1bis, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques comme suit :

1bis Seuls sont valables les sous-apparentements entre listes de même dénomination qui ne se différencient que par une adjonction destinée à établir une distinction quant au sexe, à l'aile d'appartenance d'un parti politique, à la région ou à l'âge des candidats.

CN/CE Commission des institutions politiques

18.02.2021 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

17.08.2021 CIP-CE. Ne pas donner suite

230/21.443 n Commission des institutions politiques
CN. Ordonnance sur les rapports de travail du chef du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (15.04.2021)

Aux fins de la mise en oeuvre de l'art. 43 de la loi fédérale sur la protection des données révisée, il y a lieu d'élaborer un projet d'ordonnance de l'Assemblée fédérale contenant les dispositions d'exécution relatives aux rapports de travail du chef du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence.

CN/CE Commission des institutions politiques

15.04.2021 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

15.04.2021 CIP-CN. Donné suite

26.04.2021 CIP-CE. Adhésion

1. Ordonnance...

231/13.466 n Commission des affaires juridiques
CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites (03.10.2013)

Il convient de modifier l'article 442 alinéa 4 du Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 dans le sens suivant:

Art. 442

...

Al. 4

Les autorités pénales peuvent compenser les créances portant sur des frais de procédure avec les indemnités accordées à la partie débitrice dans la même procédure pénale, y compris celles allouées pour tort moral en vertu des articles 429 et 431 du présent code, et avec des valeurs séquestrées.

CN/CE Commission des affaires juridiques

03.10.2013 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

17.11.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite

07.09.2015 Conseil national. Donné suite

12.01.2016 CAJ-CE. Donné suite

232/19.433 n Commission des affaires juridiques
CN. Etendre au harcèlement obsessionnel ("stalking") le champ d'application des dispositions du CP relatives aux délits (03.05.2019)

La Commission des affaires juridiques du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission en vertu de

l'article 107 alinéa 3 de la loi sur le Parlement, afin de rendre explicitement punissable, dans le cadre des infractions existantes (menaces et contrainte du Code pénal), le harcèlement obsessionnel.

Art. 180 CP Menaces

Celui qui, par une menace grave ou un harcèlement continué, aura alarmé ou effrayé une personne sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Art. 181 CP Contrainte

Celui qui, en usant de violence envers une personne, en la menaçant d'un dommage sérieux, en la persécutant à plusieurs reprises, en la harcelant, en l'épiant ou en l'entravant de quelque autre manière dans sa liberté d'action, l'aura obligée à faire, à ne pas faire ou à laisser faire un acte sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

CN/CE Commission des affaires juridiques

03.05.2019 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

29.10.2019 CAJ-CE. Adhésion

233/19.496 n Commission des affaires juridiques
CN. Abrogation des dispositions du code civil relatives aux fiançailles (18.10.2019)

Le code civil (RS 210) est modifié comme suit:

Art. 90-93

Abrogés

CN/CE Commission des affaires juridiques

18.10.2019 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

22.02.2021 CAJ-CE. Ne pas donner suite

234/21.479 n Commission des affaires juridiques
CN. Moderniser le droit de la société coopérative (24.06.2021)

Le droit de la société coopérative doit être adapté aux besoins et aux réalités d'aujourd'hui au moyen d'un projet de loi simplifié.

Il s'agit notamment de procéder aux modifications suivantes : abaissement du nombre minimal de membres et révision des conséquences juridiques lorsque le nombre de membres est inférieur ; amélioration des mesures visant à garantir le bon fonctionnement des différents types d'assemblée générale ; renforcement des droits de participation et de contrôle des associés, en particulier simplifications en matière de représentation au sein des assemblées générales ; adaptation de la définition légale de la société coopérative à la conception actuelle.

CN/CE Commission des affaires juridiques

24.06.2021 CAJ-CN. Donné suite

25.06.2021 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

Initiatives des députés

235/03.424 n Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP (17.06.2003)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1er de la Constitution et sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je dépose l'initiative parlementaire suivante demandant la modification de l'article 187 chiffre 1 du Code pénal, afin que celui qui commet un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, entraîne un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel ou mêle un enfant de cet âge à un acte d'ordre sexuel, soit puni de la réclusion pour dix ans au plus.

Cosignataires: Cavalli, Pedrina, Pelli, Simoneschi-Cortesi (4)

CN/CE Commission des affaires juridiques

22.09.2004 Conseil national. Donné suite

20.12.2006 Conseil national. Le délai imparti pour traiter l'initiative est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2008.

20.03.2008 Conseil national. L'initiative n'est pas classée.

17.12.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2012.

14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

16.12.2016 Conseil national. Jusqu'à la session d'hiver 2018.

18.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2020.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2022.

236/21.404 n Addor. Pour un contrôle judiciaire des actes du Conseil fédéral fondés sur le droit d'urgence (01.03.2021)

Une base légale, au besoin également constitutionnelle est créée pour instituer la recevabilité du recours en matière de droit public au Tribunal fédéral contre les ordonnances et autres actes du Conseil fédéral fondés sur le droit d'urgence.

Cosignataires: Nidegger, Ruppen (2)

CN/CE Commission des institutions politiques

15.10.2021 Retrait

237/21.420 n Addor. Les requérants qui transitent par un pays sûr ne sont pas des réfugiés (17.03.2021)

Je propose d'ajouter à l'article 3 de la loi sur l'asile (LAsi) un alinéa 5 ainsi libellé :

Ne sont pas des réfugiés les personnes qui ont transité par un Etat sûr dans lequel elles ont ou auraient pu déposer une demande d'asile.

CN/CE Commission des institutions politiques

238/21.450 n Addor. Réserver l'enseignement tertiaire aux personnes séjournant légalement en Suisse (05.05.2021)

Les dispositions légales nécessaires seront modifiées afin que les personnes séjournant illégalement en Suisse ne soient plus autorisées à suivre de formation tertiaire.

239/17.412 n Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance (13.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Afin que l'éducation et l'accueil des jeunes enfants soient mieux intégrés dans la politique suisse en matière de formation, je propose de modifier l'article 4 lettre a de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1) comme suit:

Art. 4 Groupes cibles

Les groupes cibles de la présente loi sont:

Let. a

tous les enfants et les jeunes domiciliés en Suisse, de la naissance à l'âge de 25 ans;

...

Cosignataires: Candinas, Chevalley, Fricker, Quadranti, Reynard, Wehrli (6)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

12.01.2018 CSEC-CN. Donné suite

14.05.2018 CSEC-CE. Adhésion

13.02.2020 Rapport CSEC-CN (FF 2020 3497)

13.05.2020 Avis du Conseil fédéral (FF 2020 4549)

1. Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ) (FF 2020 3515)

18.06.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

09.09.2020 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

2. Arrêté fédéral concernant les aides financières pour des programmes cantonaux visant à développer la politique de la petite enfance (FF 2020 3517)

18.06.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

09.09.2020 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

240/20.495 n Aeschi Thomas. Relevé de la nationalité des patients hospitalisés en Suisse (17.12.2020)

Les bases légales sont modifiées de manière à relever la nationalité des patients hospitalisés en Suisse.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

241/21.460 n Amaudruz. Déduction totale des frais de maladie et d'accident supportés par le contribuable (16.06.2021)

Je propose de modifier l'art. 33, al. 1 let h de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (RS 642.11) ainsi :

Art. 33, al. 1

h. les frais provoqués par la maladie et les accidents du contribuable ou d'une personne à l'entretien de laquelle il subvient, lorsque le contribuable supporte lui-même ces frais ;

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Bourgeois, Bregy, Bufat, de Montmollin, de Quattro, Grin, Gschwind, Guggisberg, Lüscher, Matter Michel, Moret Isabelle, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Roduit, Rösti, Rüegger, Walti Beat (21)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

242/21.475 n Amaudruz. Défalquer des revenus imposables la totalité des frais de maladie et d'accidents supportés par le contribuable (18.06.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 9, al. 2, let. h de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) (RS 642.14) ainsi:

Art. 9, al. 2

Les déductions générales sont:

(...)

h. les frais provoqués par la maladie et les accidents du contribuable ou d'une personne à l'entretien de laquelle il subvient, lorsque le contribuable supporte lui-même ces frais ;

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Buffat, de Montmollin, Grin, Lüscher, Maitre, Matter Michel, Moret Isabelle, Nantermod, Page, Rösti (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

243/21.488 n Amaudruz. Violence contre les femmes, penser aux victimes d'abord (23.09.2021)

Le Code pénal suisse est complété comme suit :

2a. Dispositions communes. Personnes particulièrement protégées de par la loi

Art. 121

1. Pour la femme victime de l'infraction à l'article 124 et lorsque la victime d'une des infractions visées aux articles 125 alinéa 1, 127, 128, 129, 133 ou 134 est une femme et qu'il en est résulté pour elle une atteinte physique ou psychique d'une certaine importance, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté de six mois au moins et de dix ans au plus.

2. Lorsque la femme victime a subi des lésions corporelles graves au sens des articles 122 ou 125 alinéa 2, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins et de vingt ans au plus.

3. Lorsque la femme victime a subi des voies de fait au sens de l'article 126, la poursuite a lieu d'office et l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté de six mois au moins.

Autres modifications

Les articles 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 133 et 134 seront complétés par un dernier alinéa libellé comme suit:

L'application de l'article 121 est réservée.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Bendahan, Bourgeois, Buffat, Crottaz, de Montmollin, de Quattro, Grin, Gschwind, Lüscher, Matter Michel, Moret Isabelle, Nicolet, Page, Porchet, Walder (17)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

244/18.434 n (Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopéage en ligne (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le pédopéage en ligne doit être réprimé en tant qu'infraction poursuivie d'office.

Cosignataires: Ammann, Béglé, Bulliard, Candinas, Egger Thomas, Fässler Daniel, Geissbühler, Glanzmann, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Gugger, Humbel, Kutter, Marchand-Balet, Masshardt, Müller-Altermatt, Paganini, Regazzi, Reynard, Rickli

Natalie, Riklin Kathy, Ritter, Roduit, Romano, Semadeni, Streiff, Vogler, Wasserfallen Flavia (28)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.01.2019 L'objet est repris

29.08.2019 CAJ-CN. Donné suite

29.10.2019 CAJ-CE. Adhésion

245/19.415 n Arslan. Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active (21.03.2019)

La Constitution fédérale est complétée comme suit:

Art. 136

...

Al. 3

Tous les Suisses et toutes les Suissesses ayant 16 ans révolus qui ne sont pas interdits ont le droit de vote.

Cosignataires: Barazzone, Chevalley, Gugger, Kälin, Landolt, Markwalder, Marti Samira, Masshardt, Mazzone, Moser, Quadranti, Reynard, Streiff (13)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

10.09.2020 Conseil national. Donné suite

01.02.2021 CIP-CE. Adhésion

246/21.414 n Atici. Accorder le droit de vote et d'élection au niveau communal à toutes les personnes domiciliées en Suisse depuis plus de cinq ans (11.03.2021)

La Constitution et la loi seront modifiées de telle sorte que les droits politiques complets au niveau communal soient accordés à toutes les personnes étrangères au plus tard après cinq ans de résidence en Suisse. Ces droits ne s'éteindront pas en cas de déménagement dans une autre commune ou un autre canton et pourront continuer à être exercés sans interruption.

Cosignataires: Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Glättli, Gredig, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Munz, Nussbaumer, Pult, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Suter, Widmer Céline, Wyss (21)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

247/16.498 n Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les infrastructures stratégiques du secteur énergétique, notamment les centrales hydrauliques, les réseaux électriques et les réseaux de gaz, doivent être soumises à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

Cosignataire: Brunner Toni (1)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

22.01.2018 CEATE-CN. Donné suite

19.03.2018 CEATE-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2022.

248/21.469 n Badran Jacqueline. Soumettre les rendements locatifs des logements à des contrôles périodiques afin de garantir le respect de la loi (17.06.2021)

Afin d'éviter que des rendements locatifs excessifs ne se traduisent par des loyers abusifs et de garantir ainsi le respect de la loi, le droit du bail sera modifié de façon à prévoir que les rendements locatifs réalisés par les bailleurs qui louent plusieurs appartements feront l'objet d'un contrôle périodique.

Cosignataires: Dandrès, Glättli, Töngi (3)

CN/CE Commission des affaires juridiques

249/19.464 n Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne (21.06.2019)

La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) sera adaptée à la pratique actuelle, fondée sur l'arrêt du Tribunal fédéral du 29 septembre 2009, concernant le séjour des membres de la famille d'un ressortissant suisse. La discrimination subie par les ressortissants suisses par rapport à d'autres nationalités sera ainsi écartée.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Birrer-Heimo, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Jans, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Molina, Naef, Nordmann, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Tornare, Wasserfallen Flavia, Wermuth (24)

CN/CE Commission des institutions politiques

13.08.2020 CIP-CN. Donné suite

09.11.2020 CIP-CE. Ne pas donner suite

08.06.2021 Conseil national. Donné suite

25.06.2021 CIP-CE. Donné suite

Voir objet 19.2023 Pét. Raymond Durussel

250/21.496 n Barrile. Interdiction et pénalisation des thérapies de conversion sur des mineurs et des jeunes adultes (30.09.2021)

Il convient de créer une base légale pour interdire dans tout le pays les thérapies de conversion et autres mesures sur des mineurs et des jeunes adultes jusqu'à l'âge de 25 ans qui visent à changer ou à oblitérer l'orientation, l'identité ou l'expression sexuelles. Il doit être interdit de proposer, de dispenser et de promouvoir de telles thérapies.

Ne doivent pas être touchées par l'interdiction :

- les réflexions sur l'identité sexuelle accompagnées par un professionnel sans résultats prédéfinis, notamment les mesures psychothérapeutiques conformes aux directives des associations professionnelles concernées ;
- des mesures de changement de sexe médicalement indiquées ;
- des thérapies pour les préférences et comportements sexuels relevant du droit pénal (comme l'exhibitionnisme ou la pédophilie).

Outre des sanctions pénales, le non-respect de l'interdiction devra également entraîner une interdiction d'exercer l'activité concernée ou le retrait de l'autorisation correspondante.

Cosignataires: Arslan, Bertschy, Brenzikofer, Christ, Cottier, Eymann, Farinelli, Fehlmann Rielle, Fiala, Fischer Roland, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Kutter, Landolt, Marti Min Li, Roth Franziska, Sauter, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Silberschmidt, Töngi, Vogt, Walder, Wyss (25)

CN/CE Commission des affaires juridiques

x 251/20.472 n Bertschy. Congé parental de deux fois quatorze semaines. Mêmes chances sur le marché du travail pour les deux parents (25.09.2020)

La loi sur les allocations pour perte de gain doit être modifiée de manière à remplacer l'allocation de maternité par un congé parental. Celui-ci sera composé de l'allocation de maternité actuelle de quatorze semaines et d'une allocation de paternité de quatorze semaines au maximum. L'allocation de paternité ne devra être accordée que si les deux parents ont une activité lucrative après la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Chevalley, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Schaffner (12)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

28.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

252/20.498 n Bircher. Aide sociale. Obliger les bénéficiaires à respecter leur obligation de remboursement, en empêchant notamment les transferts sur des comptes tiers (17.12.2020)

Le droit est modifié de telle sorte que l'obligation de rembourser l'aide sociale ne puisse être éludée. Cette réforme s'articulera autour des points suivants :

Prestations d'assurance

Les paiements en capital sont principalement effectués par les institutions de prévoyance professionnelle ou de prévoyance individuelle liée, par les compagnies d'assurance privées et par les organismes Al. S'agissant des compagnies d'assurance, ces paiements doivent faire l'objet d'une attestation écrite remise au contribuable, mais n'ont pas à être déclarés aux autorités (art. 43, al. 1, de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes [LHID] ; art. 127, al. 1, let. c, de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct [LIFD] ; art. 183, al. 1, let. c, de la loi argovienne sur les impôts [StG]). Il conviendrait d'examiner la possibilité de mettre en place une obligation de déclarer de manière anticipée ces paiements aux autorités de l'aide sociale.

Prestations des fonds de pension

L'art. 86 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) impose aux institutions de prévoyance professionnelle une obligation stricte de garder le secret. L'art. 86a, al. 1, let. a, LPP précise qu'il n'est possible de communiquer des données aux autorités compétentes en matière d'aide sociale que dans des cas d'espèce et sur demande écrite et motivée, et uniquement lorsqu'elles leur sont nécessaires pour fixer ou modifier des prestations, en exiger la restitution ou prévenir des versements indus. Il y aurait lieu d'examiner ici comment prévenir les abus.

Successions et donations

En matière de successions et donations, il n'est prévu ni obligation ni interdiction d'informer. L'art. 558, al. 1, du code civil (CC) précise cependant que tous ceux qui ont des droits dans la succession reçoivent copie des clauses testamentaires qui les concernent. Il conviendrait ici d'examiner comment faire pour que les autorités de l'aide sociale soient elles aussi informées.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

x **253/15.479 n Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène** (08.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Dans le but de garantir la rentabilité de la production indigène de sucre et de betteraves, il convient d'adapter le mécanisme de fixation des droits de douane pour le sucre importé de sorte qu'un prix minimum du sucre soit respecté.

Cosignataires: Binder, Büchler Jakob, Bugnon, Bulliard, Grin, Gschwind, Hausammann, Parmelin, Pezzatti, Ritter, Schibli, Schläfli, Siegenthaler, Walter, Winkler (15)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.11.2016 CER-CN. Donné suite

16.10.2017 CER-CE. Ne pas donner suite

28.02.2018 Conseil national. Donné suite

03.05.2018 CER-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'été 2022.

02.02.2021 Rapport CER-CN (FF 2021 457)

31.03.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 748)

1. Loi fédérale sur l'agriculture (Loi sur l'agriculture, LAgr) (FF 2021 458)

03.05.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

03.06.2021 Conseil des Etats. Entrée en matière

14.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

15.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2324; Délai référendaire 20.01.2022

254/17.438 n Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité (04.05.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation (CP/CPD et LEtr) sera modifiée de telle sorte que les délinquants étrangers sans autorisation de séjour en Suisse ne tomberont plus sous le coup des articles 66a CP et 130 lettre b CPD lorsqu'ils pourront être renvoyés de Suisse conformément à la LEtr dans les 10 jours suivant leur arrestation et frappés d'une interdiction d'entrée.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amstutz, Bühler, Burgherr, Dettling, Geissbühler, Glarner, Hausammann, Keller Peter, Martullo, Nidegger, Rutz Gregor, Salzmann, Stamm, Steinemann, Tuena, Umbricht Pieren, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

03.09.2019 CAJ-CE. Adhésion

255/19.409 n Bregy. Droit de recours des organisations. David contre Goliath (14.03.2019)

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) est modifiée de manière à restreindre le droit de recours des organisations prévu aux articles 12 ss LPN lorsqu'il s'agit de projets de moindre importance en zone à bâtir, à l'image des restrictions imposées par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE; RS 814.01).

Cosignataires: Bulliard, Egger Thomas, Gschwind, Marchand-Balet, Regazzi, Roduit, Ruppen (7)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.08.2020 CEATE-CN. Donné suite

16.10.2020 CEATE-CE. Donné suite

256/20.492 n Bregy. Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base (17.12.2020)

L'article 13 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700) doit être complété de sorte que les lignes directrices sur la vision et la stratégie relatives aux études de base en matière de développement du territoire et des infrastructures, c'est-à-dire les plans sectoriels, soient impérativement présentées au Parlement.

Cosignataires: Bulliard, Egger Mike, Giezendanner, Guggisberg, Imark, Regazzi, Ruppen, Schneeberger, Wasserfallen Christian, Wobmann (10)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

257/21.412 n Brenzikofer. Soutenir les écoles à horaire continu parallèlement aux structures d'accueil de jour (08.03.2021)

Tout comme il l'a fait pour le financement incitatif en faveur de l'accueil extra-familial pour enfants, le Parlement édictera les bases légales permettant de soutenir financièrement les écoles à horaire continu. La loi prévoira un programme d'encouragement destiné à soutenir les cantons dans la mise en place d'écoles à horaire continu, dans le respect de l'autonomie et des compétences cantonales.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Brunner, Eymann, Fivaz Fabien, Locher Benguerel, Prelicz-Huber, Roth Pasquier, Schneider-Schneiter (8)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

05.11.2021 CSEC-CN. Donné suite

258/20.423 n Brunner. Fonctionnement du Parlement en situation extraordinaire. Introduire des possibilités de flexibilisation adaptées à la situation (05.05.2020)

Les bases légales régissant l'activité du Parlement sont modifiées de manière à assurer, au moins en situation extraordinaire, une flexibilité accrue dans le temps et/ou l'espace et à permettre un fonctionnement adapté aux circonstances et aux risques. On veillera en particulier à prendre les mesures nécessaires pour que le Parlement puisse fonctionner de manière sûre et fiable même lorsque les conditions sont critiques.

Cosignataires: Andrey, Grüter, Pult (3)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.05.2021 CIP-CN. Donné suite

259/16.484 n Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail (01.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les employeurs sont de plus en plus nombreux à autoriser leurs employés à effectuer une partie de leur travail depuis chez eux, sous forme de télétravail, ce qui leur permet d'échapper dans une certaine mesure au stress du lieu de travail et de mieux concilier vies professionnelle et familiale. Or, la loi sur le travail (LTr), qui est taillée pour le secteur industriel, tient compte insuffisamment des besoins des télétravailleurs. C'est pourquoi il est proposé au Parlement de la moderniser en la précisant comme suit:

Art. 10 al. 3 deuxième phrase (nouvelle)

Pour les travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail, cet espace s'étend à dix-sept heures.

Art. 15a al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Une prestation professionnelle de courte durée et fournie occasionnellement ne constitue pas une interruption de la durée du repos.

Art. 19 al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Elles (les dérogations à l'interdiction de travailler le dimanche) ne sont pas soumises à autorisation lorsqu'elles concernent le travail dominical qui est effectué chez eux par des travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Barazzzone, Bauer, Bäumle, Bigler, Borloz, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Dobler, Egloff, Eichenberger, Estermann, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Fluri, Genecand, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Gössi, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Hess Hermann, Hiltbold, Humbel, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lohr, Marchand-Balet, Markwalder, Martullo, Matter Thomas, Moret Isabelle, Müller Leo, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nantermod, Nicolet, Page, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadranti, Regazzi, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sauter, Schilliger, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Umbricht Pieren, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

29.01.2018 CER-CN. Donné suite

18.02.2019 CER-CE. Adhésion

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2023.

260/20.456 n Candinas. Loi fédérale sur les résidences secondaires. Supprimer les restrictions inutiles et fâcheuses en matière de démolition et de reconstruction de logements créés selon l'ancien droit (19.06.2020)

La loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) limite les agrandissements de logements créés selon l'ancien droit à 30 % des surfaces utiles principales. L'initiative demande de modi-

fier la loi pour que des logements supplémentaires puissent être créés lors de ces agrandissements. Elle demande aussi qu'il soit possible, en cas de démolition et de reconstruction d'anciens logements, d'agrandir les surfaces utiles principales de 30 %, de créer des nouveaux logements et de reconstruire les logements ailleurs sur le bien-fonds. Ces changements ne nécessitent qu'une petite modification de l'art. 11, al. 2 et 3, LRS.

Cosignataires: Bourgeois, Bregy, Bulliard, Egger Mike, Feller, Giacometti, Glanzmann, Heimgartner, Imark, Jauslin, Kamerzin, Kutter, Lohr, Martullo, Müller-Altarmatt, Paganini, Page, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Riniker, Ritter, Roduit, Romano, Rösti, Rüegger, Ruppen, Stadler, Vincenz, Wasserfallen Christian, Wismer Priska, Wobmann (31)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

20.05.2021 CEATE-CN. Donné suite

12.08.2021 CEATE-CE. Adhésion

261/18.406 n Chiesa. Nationalités des parlementaires. Transparence (27.02.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales pertinentes, en particulier la loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement (LParl; état le 1er mars 2016), doivent être modifiées de sorte à garantir la transparence quant aux nationalités des membres du Parlement fédéral.

CN/CE Commission des institutions politiques

18.10.2018 CIP-CN. Donné suite

21.01.2019 CIP-CE. Adhésion

19.11.2020 Rapport CIP-CN (FF 2020 9105)

1. Ordonnance de l'Assemblée fédérale portant application de la loi sur le Parlement et relative à l'administration du Parlement (Ordonnance sur l'administration du Parlement, OLPA) (Nationalités des membres de l'Assemblée fédérale) (FF 2020 9111)

10.06.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

29.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

262/20.425 n Christ. Créer les conditions d'une participation numérique aux séances du Parlement (06.05.2020)

Je propose de créer les conditions d'une participation numérique aux séances du Parlement, que celles-ci soient virtuelles ou physiques.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Bäumle, Brenzikofer, Flach, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Gysin Greta, Kutter, Mäder, Marti Samira, Mettler, Molina, Pointet, Schaffner, Wermuth (16)

CN/CE Commission des institutions politiques

27.05.2021 CIP-CN. Donné suite

263/21.421 n Christ. Légaliser enfin le don d'ovules en Suisse! (17.03.2021)

Je propose de légaliser le don d'ovules et de l'encadrer juridiquement.

Cosignataires: Brunner, Chevalley, Fischer Roland, Flach, Greddig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Moser, Pointet, Schaffner (11)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

264/21.426 n Christ. Méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R (18.03.2021)

Le droit pertinent est modifié de façon à augmenter les ressources et incitations en faveur de la recherche 3R en vue d'accélérer le recours aux méthodes de substitution à l'expérimentation animale.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Brenzikofer, Brunner, Chevalley, Fivaz Fabien, Gugger, Kutter, Locher Benguerel, Moser, Pult, Roth Pasquier, Schneider Meret, Stadler, Streiff, Studer (16)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

04.11.2021 CSEC-CN. Donné suite

Voir objet 21.2004 Pét. Animalfree Research

265/21.483 n Christ. Interdiction des thérapies de conversion sur les mineurs (16.09.2021)

Le code pénal est complété de manière à rendre punissable quiconque effectue un traitement sur un mineur qui vise à modifier ou à refouler son orientation sexuelle ou son identité de genre.

Cosignataires: Bäumlé, Bertschy, Brunner, Chevalley, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Schaffner (14)

CN/CE Commission des affaires juridiques

266/20.470 n Cottier. Un titre neutre pour les initiatives populaires afin d'assurer la libre formation de l'opinion (24.09.2020)

La loi fédérale sur les droits politiques (LDP, RS 161.1) est modifiée de telle sorte qu'au moment de l'annonce d'une initiative populaire auprès de la chancellerie fédérale, un titre neutre lui soit attribué, du type d'un numéro, d'une date ou d'un système analogue assurant la neutralité de la désignation officielle de l'initiative.

Cosignataires: Binder, Feller, Flach, Lüscher, Maitre, Matter Michel, Nantermod, Pointet, Roth Pasquier, Walti Beat, Wehrli (11)

CN/CE Commission des institutions politiques

267/19.508 n Crottaz. Modification des bases légales pour permettre à Swissmedic de pouvoir enregistrer des dosages et conditionnements de médicaments, même si la demande ne provient pas du fabricant (19.12.2019)

Les bases légales sont modifiées de sorte que Swissmedic soit autorisé à faire figurer sur la liste des spécialités des dosages particuliers, plus économiques, de médicaments qui ont déjà été autorisés à des dosages différents, sans que l'industrie pharmaceutique n'en ait fait expressément la demande.

Ces inscriptions sur la liste des spécialités pour des raisons d'économie pourraient être décidées par Swissmedic ou sollicitées par des associations de patients, des groupes de spécialistes ou des assureurs.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Munz, Nordmann, Roth Franziska, Wermuth (12)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

14.01.2021 CSSS-CN. Donné suite

11.11.2021 CSSS-CE. Adhésion

268/20.449 n Dandrès. Adhésion au bail du conjoint du locataire (18.06.2020)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit de compléter les articles 253 et suivants du Code des obligations (CO) par l'ajout d'un nouvel article 263a dont le teneur serait la suivante : Art. 263a (nouveau) Adhésion du conjoint ou du partenaire enregistré

1 Si les deux conjoints ou les partenaires enregistrés adressent au bailleur une déclaration d'adhésion signée, dans les six mois dès la conclusion du bail, ils deviennent colocataires du logement familial, avec les droits et obligations que cela comporte.

2 En cas de mariage ou de partenariat enregistré du locataire postérieur à la conclusion du bail, son conjoint ou son partenaire enregistré peut adhérer au bail par une déclaration unilatérale signée par les deux époux, et adressée au bailleur dans un délai de six mois dès le mariage.

3 En cas de divorce ou de dissolution du partenariat enregistré, l'article 121 al. 2 CC, respectivement 32 al. 2 LPart., est applicable.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bendahan, Crottaz, Glättli, Hurni, Klopfenstein Broggin, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Töngi (17)

CN/CE Commission des affaires juridiques

26.03.2021 CAJ-CN. Donné suite

269/21.430 n Dandrès. Dépens et frais de procédure pour l'arbitrage visé à l'article 335j du code des obligations (18.03.2021)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit de compléter l'article 335j du Code des obligations par l'ajout de deux nouveaux alinéas 3 et 4, dont la teneur serait la suivante :

3 Il n'est pas alloué de dépens ni perçu de frais judiciaires pour la procédure d'arbitrage. Les éventuels frais judiciaires sont supportés par les cantons ou par la Confédération, si le plan social concerne des salariés employés dans différents cantons.

4 Les parties à la procédure d'arbitrage ont droit à l'assistance juridique. Les cantons et la Confédération pour l'arbitrage concernant un plan social en faveur des salariés employés dans différents cantons fixent les conditions d'octroi.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Fehlmann Rielle, Funiciello, Glättli, Gysi Barbara, Klopfenstein Broggin, Maillard, Marra, Marti Min Li, Meyer Mattea, Nordmann, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Reynard, Storni, Walder, Wermuth, Widmer Céline, Wyss (20)

CN/CE Commission des affaires juridiques

270/21.468 n Dandrès. Indemnisation des victimes de la traite d'êtres humains (art. 182 CP) (17.06.2021)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit de modifier l'art. 3 al. 2, l'art. 19 al. 2 de la Loi sur l'aide aux victimes (LAVI) et d'ajouter un alinéa 3bis à l'art. 19 de cette loi :

Art. 3 al. 2 (modifié) : Si l'infraction a été commise à l'étranger, les prestations des centres de consultation sont accordés aux conditions prévues à l'art. 17 ; aucune indemnité ni réparation morale n'est accordée, à l'exception des victimes de l'infraction de traite d'êtres humains (art. 182 CP).

Art. 19 al. 2 (modifié) : Le dommage est fixé selon les art. 45 (Dommages-intérêts en cas de mort) et 46 (Dommages-intérêts en cas de lésions corporelles) du code des obligations. Les al. 3, 3bis et 4 sont réservés.

Art. 19 al. 3bis (nouveau) : En dérogation à l'al. 3, la victime de l'infraction de traite d'êtres humains (art. 182 CP) a droit à l'indemnisation du préjudice patrimonial résultant de l'exploitation de son travail.

CN/CE Commission des affaires juridiques

271/21.490 n Dandrès. Droit du bail : suspension des délais de contestation de congé ou de demande de prolongation de bail (30.09.2021)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit l'ajout d'un alinéa 3 à l'article 270b ainsi que d'un alinéa 2bis à l'article 273 du Code des obligations :

Art. 270b, al. 3

L'article 145 alinéa 1 CPC s'applique pour le délai fixé à l'alinéa 1.

Art. 273 al. 2bis

L'article 145 alinéa 1 CPC s'applique pour les délais fixés à l'alinéa 1 ainsi qu'à l'alinéa 2 lettre a.

Cosignataires: Amoos, Clivaz Christophe, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Funicello, Glättli, Hurni, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Pasquier, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Schneider Schüttel, Storni, Töngi, Wyss (20)

CN/CE Commission des affaires juridiques

272/21.491 n Dandrès. Computation du délai de contestation d'une résiliation de bail (30.09.2021)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit l'ajout d'un alinéa 1bis à l'article 273 et la modification de l'alinéa 2 lettre a. de la même disposition du Code des obligations :

al. 1bis Si le congé est communiqué par un courrier remis contre la signature du destinataire ou d'un tiers habilité, il est réputé reçu le jour de sa remise contre signature ou, s'il n'est pas notifié à l'expiration d'un délai de sept jours à compter de l'échec de la notification.

al. 2 let. a. lorsqu'il s'agit d'un bail de durée indéterminée, dans les 30 jours qui suivent la réception du congé ; l'alinéa 1bis est aussi applicable à la de prolongation de bail.

Cosignataires: Amoos, Clivaz Christophe, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Funicello, Glättli, Hurni, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Pasquier, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Schneider Schüttel, Storni, Töngi, Wyss (20)

CN/CE Commission des affaires juridiques

273/21.410 n de Quattro. Qui frappe part! (08.03.2021)

Nous requérons, par la présente initiative parlementaire, les modifications suivantes à l'art. 28b al. 4 du Code civil Suisse (RS 210) :

Art. 28b B. Protection de la personnalité / II. Contre des atteintes/ 2. Actions/ b. Violence, menaces ou harcèlement

4 Les cantons désignent un service qui prononce l'expulsion immédiate de l'auteur de l'atteinte du logement commun en cas de crise, et règlent la procédure.

Cosignataires: Amaudruz, Bertschy, Binder, Marti Min Li, Porchet (5)

CN/CE Commission des affaires juridiques

Voir objet 21.411 Iv. pa. Porchet

274/16.442 n Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail (09.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera les articles concernés de la loi sur le travail (LTr), en particulier l'article 46, de telle sorte que les employés de start-up (entreprises durant leur cinq premières années d'activité) qui bénéficient d'un plan d'options d'achat d'actions à l'intention des employés (Employee Stock Option Plan, ESOP), à savoir des modèles d'intéressement des collaborateurs tels que les régimes d'actions, les régimes d'options, les actions fictives et les options fictives, puissent convenir d'un horaire de travail fondé sur la confiance et ne soient pas obligés de saisir leur temps de travail.

Cosignataires: Bigler, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Gössi, Grüter, Hess Hermann, Jauslin, Keller-Inhelder, Landolt, Martullo, Matter Thomas, Müller Leo, Pfister Gerhard, Sauter, Schneeberger, Tuena, Walter, Walti Beat (19)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

20.02.2017 CER-CN. Donné suite

22.01.2018 CER-CE. Ne pas donner suite

07.05.2019 Conseil national. Donné suite

21.08.2020 CER-CE. Adhésion

275/15.455 n Egloff. Empêcher les sous-locations abusives (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 262 CO sera modifié et complété comme suit:

Art. 262

Al. 1

Le locataire ne peut sous-louer tout ou partie de la chose qu'avec le consentement écrit du bailleur.

Al. 2

Le locataire doit soumettre une demande écrite de sous-location au bailleur; la demande contient:

Let. a

le nom du sous-locataire;

Let. b

les conditions du contrat, notamment la désignation de l'objet sous-loué, son usage, le loyer de la sous-location et la durée du contrat.

Le locataire doit informer le bailleur de tout changement concernant ces données survenu pendant la durée de la sous-location.

Al. 3

Le bailleur peut notamment refuser son consentement dans les cas suivants:

Let. a

le locataire refuse de lui communiquer les conditions visées à l'alinéa 2;

Let. b

les conditions de la sous-location, comparées à celles du contrat de bail principal, sont abusives;

Let. c

la sous-location présente pour le bailleur des inconvénients majeurs;

Let. d

la durée prévue pour la sous-location dépasse deux ans.

Al. 4

Reprend sans changement l'alinéa 3 en vigueur

Al. 5

Lorsque le locataire sous-loue tout ou partie de l'objet sans le consentement écrit du bailleur, qu'il donne de fausses indications ou qu'il omet d'informer le bailleur d'un changement (al. 2), le bailleur peut, après protestation écrite restée sans effet, résilier le bail moyennant un délai de congé minimum de 30 jours.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Chevalley, Fehr Hans, Gasser, Gmür Alois, Gössi, Herzog Verena, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Knecht, Schibli, Stahl, Umbricht Pieren, Vitali (14)

CN/CE Commission des affaires juridiques

12.05.2016 CAJ-CN. Donné suite

30.08.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

13.03.2017 Conseil national. Donné suite

25.04.2017 CAJ-CE. Adhésion

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2021.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2023.

276/16.451 n Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 270 alinéa 1 CO sera modifié comme suit:

Art. 270

Al. 1

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution:

Let. a

en cas de pénurie sur le marché local du logement et des locaux commerciaux, ou

Let. b

si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer, et

que le locataire a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale.

...

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Bigler, Büchler Jakob, Burkart, Chiesa, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Glanzmann, Gmür Alois, Grüter, Humbel, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lüscher, Matter Thomas, Müller Leo, Müller Thomas, Pezzatti, Pfister Gerhard, Romano, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schmidt Roberto, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vogler, Vogt, Walti Beat, Zanetti Claudio, Zuberbühler (38)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

277/17.493 n Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269a du Code des obligations (CO) est complété comme suit:

1. (teneur actuelle de l'art. 269a, qui devient le nouvel al. 1)

2. Sont déterminants pour le calcul des loyers usuels dans la localité ou dans le quartier au sens de l'alinéa 1 lettre a, les loyers des habitations et des locaux commerciaux comparables à la chose louée quant à l'emplacement, la dimension, l'équipement, l'état et l'année de construction:

a. en ce qui concerne l'année de construction des objets loués, ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits avant 1930 sont considérés comme comparables; ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits après 1930 sont considérés comme comparables à des bâtiments construits vingt ans auparavant ou plus tard;

b. l'état et l'équipement sont évalués à l'aide de trois catégories (simple, bon, très bon); s'agissant de certaines caractéristiques, le juge compense selon son appréciation les propriétés manquantes en tenant compte de propriétés différentes, supplémentaires ou de valeur supérieure;

c. des statistiques officielles ou établies par la branche, et suffisamment différenciées, sont admises comme preuve.

3. La preuve du caractère usuel des loyers dans la localité ou dans le quartier peut être apportée à l'aide de trois objets comparables.

Cosignataires: Fässler Daniel, Feller (2)

CN/CE Commission des affaires juridiques

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

278/17.526 n (Egloff) Walliser. Rendre possible la densification de l'urbanisation en fixant des priorités dans l'inventaire ISOS (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera l'article 6 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) par un alinéa 5 disposant que les inventaires fédéraux visés à l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) ne doivent pas être pris en compte ou que des exceptions doivent pouvoir être prévues, lors de l'établissement des plans directeurs par les cantons, si des intérêts publics s'y opposent. Par intérêt public il faut entendre en particulier la densification de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti (voir art. 1 LAT). On adaptera également en conséquence l'article 4a de l'ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS; RS 451.12).

Cosignataires: Egloff, Feller, Regazzi, Rutz Gregor (4)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

18.02.2019 CEATE-CN. Donné suite

10.10.2019 CEATE-CE. Adhésion

05.12.2019 L'objet est repris

18.12.2020 Conseil national. Refus de classer

279/21.484 n Estermann. Indiquer précisément les références dans les réponses du Conseil fédéral (16.09.2021)

Dans toutes ses réponses à des interventions parlementaires, le Conseil fédéral est chargé d'indiquer précisément les références des études sur lesquelles il fonde ses explications.

CN/CE Commission des institutions politiques

280/19.506 n Eymann. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit:

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Giacometti, Jauslin, Vincenz, Wehrli (4)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

Voir objet 19.504 lv. pa. Munz

Voir objet 19.505 lv. pa. Roduit

Voir objet 19.507 lv. pa. Trede

281/16.459 n Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique (15.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d du Code des obligations (CO) sera complété par un quatrième alinéa ayant la teneur suivante:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification d'une augmentation de loyer ou de toute autre modification unilatérale du contrat, une signature reproduite sur la formule officielle par un moyen mécanique est admise.

Cosignataires: Bauer, Egloff, Fässler Daniel, Genecand, Gössi, Lüscher, Müller Thomas, Nidegger, Schmidt Roberto, Vogler (10)

CN/CE Commission des affaires juridiques

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

25.09.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2022.

282/17.448 n Feller. Elévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA (13.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la TVA (LTVA) sera modifiée de manière à élever le seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles sans but lucratif et gérées de façon bénévole ainsi qu'aux institutions d'utilité publique d'être libérées de l'assujettissement à la TVA.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

04.09.2018 CER-CN. Donné suite

29.08.2019 CER-CE. Adhésion

12.04.2021 Rapport CER-CN (FF 2021 1100)

11.08.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 1944)

1. Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (Loi sur la TVA, LTVA) (FF 2021 1101)

22.09.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

283/13.422 n Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

CN/CE Commission des institutions politiques

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

x **284/20.448 n Fischer Roland. Pour une prévoyance vieillisse respectueuse du climat** (17.06.2020)

Afin de mieux garantir la compatibilité des placements des institutions de prévoyance professionnelle avec le climat, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est modifiée comme suit :

1. les institutions de prévoyance professionnelle devront vérifier périodiquement la compatibilité de leurs placements avec le climat ;

2. elles devront informer chaque année et de manière appropriée leurs assurés sur la compatibilité de leurs placements avec le climat ;

3. elles devront prendre les mesures propres à accroître la compatibilité de leurs placements avec le climat.

Cosignataires: Andrey, Bertschy, Birrer-Heimo, Brunner, Chevalley, Christ, Flach, Gredig, Jans, Mäder, Mettler, Moser, Schaffner (13)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

28.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

285/21.413 n Fivaz Fabien. Faciliter les adaptations du temps de travail pour les parents (09.03.2021)

Les bases légales sont à modifier de telle sorte que les employés de moyennes et grandes entreprises aient un droit à réduire raisonnablement leur temps de travail, suite à la naissance ou à l'adoption d'un enfant.

Cosignataires: Arslan, Brenzikofer, Porchet, Python, Trede (5)

CN/CE Commission des affaires juridiques

286/20.504 n Flach. Inscrire la torture en tant que telle dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse (18.12.2020)

La torture en tant que telle doit être inscrite dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse.

Cosignataires: Andrey, Arslan, Bellaiche, Bertschy, Brunner, Chevalley, Cottier, Feri Yvonne, Fischer Roland, Fluri, Fridez, Glättli, Graf-Litscher, Gredig, Grin, Grossen Jürg, Jauslin,

Markwalder, Marti Min Li, Matter Michel, Moser, Nussbaumer, Roduit, Roth Franziska, Schaffner, Schlatter, Seiler Graf, Siegenthaler, Stadler, Streiff, Suter, Weichelt (32)

CN/CE Commission des affaires juridiques

287/21.437 n Flach. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.

2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

Cosignataires: Bäumle, Bellaiche, Brunner, Chevalley, Christ, Fischer Roland, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Moser, Pointet, Schaffner (13)

CN/CE Commission des affaires juridiques

Voir objet 21.436 lv. pa. Schlatter

Voir objet 21.438 lv. pa. Giacometti

Voir objet 21.439 lv. pa. Gugger

Voir objet 21.440 lv. pa. Pult

288/15.485 n Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux (23.09.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les hôpitaux qui ne communiquent pas leurs données aux partenaires tarifaires de manière transparente et dans les délais soient sanctionnés par une réduction de 10 pour cent au maximum du tarif de référence.

Cosignataires: Borer, Brand, Cassis, Gmür Alois, Humbel, Maier Thomas, Moret Isabelle, Stahl, Stolz (9)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

03.11.2016 CSSS-CN. Donné suite

26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'hiver 2021.

289/21.417 n Geissbühler. Crise du coronavirus. Geste de solidarité des parlementaires (16.03.2021)

L'indemnité annuelle versée aux députés au titre de la préparation des travaux parlementaires est réduite de 20 % et passe de 26 000 francs à 20 800 francs par an. L'art. 2 de la loi sur les moyens alloués aux parlementaires est modifié en conséquence.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bircher, Egger Mike, Estermann, Giezendanner, Guggisberg, Marchesi, Martullo, Reimann Lukas, Schläpfer, Walliser (11)

CN/CE Commission des institutions politiques

290/21.438 n Giacometti. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.
2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 21.436 lv. pa. Schlatter

Voir objet 21.437 lv. pa. Flach

Voir objet 21.439 lv. pa. Gugger

Voir objet 21.440 lv. pa. Pult

291/16.504 n Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT; RS 812.21) sera complétée comme suit:

I Garantie de l'approvisionnement en sang

Nouveau: avant l'article 34 LPT

Titre marginal: Approvisionnement en sang

La Confédération garantit un approvisionnement suffisant de la population en sang et en produits sanguins labiles.

Article 82 alinéa 1 troisième et quatrième phrases LPT (complément)

Il peut notamment déléguer l'approvisionnement de la population en sang et en produits sanguins labiles à des organisations ou à des personnes relevant du droit public ou du droit privé; il veille à la rémunération des tâches déléguées.

II Gratuité du don de sang

Nouveau: avant l'article 34 LPT

Titre marginal: Gratuité du don de sang

1 Il est interdit d'octroyer ou de percevoir un quelconque avantage pécuniaire ou un autre avantage pour le don de sang. Le sang et les produits sanguins labiles qui sont importés de l'étranger pour les transfusions doivent provenir de dons gratuits.

2 Ne sont pas considérés comme un avantage pécuniaire ou un autre avantage:

- a. l'indemnisation du donneur pour la perte de gain et les coûts directs qui lui sont occasionnés;
- b. l'indemnisation du donneur pour les dommages subis du fait du don de sang;
- c. un geste symbolique de remerciement postérieur au don de sang.

Article 86 alinéa 1 lettre d LPT (complément)

contrevient, lorsqu'il effectue une opération en rapport avec le sang ou des produits sanguins, aux dispositions sur la gratuité du don de sang, sur l'aptitude à donner du sang, sur l'obligation de faire un test ou sur l'obligation d'enregistrer et d'archiver;

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Amaudruz, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Badran Jac-

queline, Barrile, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Candinas, Carobbio Guscetti, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Galladé, Geissbühler, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür-Schönenberger, Golay, Gössi, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Guldemann, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Häsler, Hausammann, Heer, Heim, Herzog Verena, Hess Erich, Hess Hermann, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Jans, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Markwalder, Matter Thomas, Moret Isabelle, Müller Thomas, Munz, Muri, Naef, Nicolet, Nordmann, Nussbaumer, Pantani, Pardini, Pezzatti, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Salzmann, Sauter, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schwander, Semadeni, Sollberger, Stamm, Steiert, Steinemann, Streiff, Tuena, Umbricht Pieren, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (112)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.01.2018 CSSS-CN. Donné suite

15.10.2018 CSSS-CE. Adhésion

1. Loi fédérale ...

18.06.2021 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la Session d'été 2023.

x 292/19.443 n Girod. Promouvoir les énergies renouvelables de manière uniforme. Accorder une rétribution unique également pour le biogaz, la petite hydraulique, l'éolien et la géothermie (18.06.2019)

L'article 38 alinéa 1 lettre a de la nouvelle loi sur l'énergie doit être modifié de manière à ce que les nouvelles installations éoliennes, les nouvelles petites centrales hydrauliques, les nouvelles installations de biogaz, les nouvelles installations de géothermie et les nouvelles installations photovoltaïques d'une puissance supérieure à 100 kilowatts bénéficient également, à des conditions clairement définies, d'une rétribution unique, comme c'est le cas des petites installations hydroélectriques d'une puissance supérieure à 300 kilowatts qui ont été notablement agrandies ou rénovées, des nouvelles usines d'incinération des ordures ménagères, des nouvelles installations d'incinération des boues d'épuration ainsi que des nouvelles centrales thermiques à bois d'importance régionale.

Cosignataires: Chevalley, de Buman, Jauslin, Nussbaumer, Vogler (5)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

26.10.2020 CEATE-CN. Donné suite

14.01.2021 CEATE-CE. Adhésion

19.04.2021 Rapport CEATE-CN (FF 2021 1314)

01.06.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 1316)

1. Loi sur l'énergie (LEne) (FF 2021 1315)

16.06.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

13.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

20.09.2021 Conseil national. Divergences

28.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2321; Délai référendaire 20.01.2022

293/21.418 n Glarner. Améliorer enfin l'efficience de la fondation Promotion Santé Suisse! (17.03.2021)

L'art. 20, al. 2 à 3, de la loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifié comme suit :

2 Le département fixe la contribution sur proposition de l'institution. Il la fixe de manière à ce que les recettes totales de l'institution ne dépassent pas 20 millions de francs. Il rend compte aux commissions compétentes des Chambres fédérales de l'utilisation de ces moyens.

2bis Les dépenses administratives de l'institution ne doivent pas dépasser 7,5 % de ses dépenses totales.

3 Le département surveille l'activité de l'institution. Les budgets, les comptes et le rapport d'activité sont présentés pour approbation à l'office.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

294/21.444 n Glarner. Pour des votes transparents lors des délibérations des commissions! (03.05.2021)

L'art. 47, al. 1, de la loi sur le Parlement est modifié comme suit :

1 Les délibérations des commissions sont confidentielles. Il est interdit de divulguer les positions défendues par les différentes personnes ayant participé aux séances (pas de changement).

En revanche, les résultats de chaque vote font l'objet d'un procès-verbal et sont publiés sous une forme adéquate.

CN/CE Commission des institutions politiques

295/20.484 n Glättli. Votations populaires requérant la double majorité. Soumettre les cantons à une exigence de majorité qualifiée (30.11.2020)

La Constitution sera modifiée de façon à prévoir que, dans les votations qui requièrent la double majorité du peuple et des cantons, les cantons ne puissent l'emporter sur la majorité populaire que s'ils recueillent une majorité qualifiée fixée à deux tiers des voix, soit 15,5 cantons.

CN/CE Commission des institutions politiques

296/21.500 n Glättli. Les députés doivent s'exprimer librement afin que les débats soient plus clairs et plus intéressants (01.10.2021)

Le règlement du Conseil national sera modifié de manière à ce qu'il soit en principe interdit de lire un texte rédigé au préalable.

La nouvelle disposition pourra prévoir des exceptions pour les rapporteurs des commissions (utilisation des dépliant et d'autres documents).

Cosignataires: Girod, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Reimann Lukas, Wermuth (5)

CN/CE Bureau

297/14.453 n Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations est modifié comme suit:

Art. 219

...

Al. 4

En cas de vente d'une part de copropriété d'un immeuble qui comporte une construction dont la partie prépondérante a moins d'un an, l'acheteur a le droit inaliénable d'obliger le vendeur à remédier à ses frais aux défauts de la construction s'il est possible de le faire sans dépenses excessives. Il doit signaler les défauts au vendeur dans les 60 jours qui suivent leur découverte.

Cosignataires: Binder, Brand, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Gmür Alois, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hiltbold, Keller Peter, Merlini, Müller Thomas, Noser, Perrinjaquet, Pezzatti, Portmann, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schneeberger, Schwander, Stolz, Vitali, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian (31)

CN/CE Commission des affaires juridiques

12.11.2015 CAJ-CN. Donné suite

02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion

15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2021.

298/21.459 n Graber. Autoriser la réaffectation complète d'hôtels créés selon l'ancien droit (15.06.2021)

L'art. 8, al. 4, de la loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) est modifié de sorte que jusqu'à 100 % de la surface utile principale des établissements d'hébergement organisés créés selon l'ancien droit (soit avant le 11 mars 2012) puisse être réaffectée en logement sans restriction d'utilisation au sens de l'art. 7, al. 1.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

299/16.432 n Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit pertinent est modifié de façon à rendre l'accès aux documents officiels libre d'émoluments, sauf exceptions dûment motivées, lorsque le coût qui en résulte pour l'administration est sans commune mesure avec l'intérêt public qu'il représente.

Cosignataires: Barrile, Flach, Friedl Claudia, Glättli, Grüter, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Marti Min Li, Meyer Mattea, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare, Wasserfallen Christian, Weibel, Wermuth (26)

CN/CE Commission des institutions politiques

20.10.2016 CIP-CN. Donné suite

13.01.2017 CIP-CE. Adhésion

15.10.2020 Rapport CIP-CN (FF 2020 8337)

11.12.2020 Avis du Conseil fédéral (FF 2020 9369)

1. Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (Loi sur la transparence, LTrans) (Accès aux documents officiels sans émoluments) (FF 2020 8349)

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2021.

15.03.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

10.06.2021 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

27.09.2021 Conseil national. Entrée en matière

300/21.416 n Gredig. Prestations de survivants. Mettre fin aux inégalités de traitement (16.03.2021)

Les bases légales doivent être modifiées de sorte qu'en cas de décès d'un des deux parents, les prestations de survivants de l'AVS/AI soient versées à l'autre parent indépendamment du sexe et de l'état civil. Le droit à une rente doit durer jusqu'à ce que le cadet ait fini sa formation initiale.

Cosignataires: Amaudruz, Andrey, Bellaiche, Christ, de Courten, Fischer Roland, Flach, Gysin Greta, Hess Lorenz, Humbel, Mäder, Moser, Porchet, Sauter, Schlatter, Silberschmidt, Vincenz, Wasserfallen Flavia, Weichelt, Widmer Céline (20)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

301/21.427 n Gredig. Lutter contre le travail forcé en étendant le devoir de diligence (18.03.2021)

Le champ d'application du contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables est étendu au travail forcé en ce qui concerne les devoirs de diligence et de transparence (art. 964quinquies et suivants du code des obligations).

Cosignataires: Arslan, Atici, Fischer Roland, Flach, Glättli, Grossen Jürg, Gugger, Gysin Greta, Heer, Landolt, Matter Michel, Mettler, Molina, Moser, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Pasquier, Pointet, Pult, Reimann Lukas, Walder (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

302/21.424 n Grin. Déduire les pensions alimentaires, après 18 ans aussi (18.03.2021)

La législation et les actes normatifs pertinents, en particulier la LIFD et la LHID, seront modifiés afin que les parents divorcés ou séparés devant payer une pension alimentaire puissent continuer à la déduire de leur revenu imposable lorsque les enfants ont atteint la majorité, mais sont encore en formation.

Cosignataires: Addor, Arslan, Badertscher, Bendahan, Borloz, Buffat, Crottaz, Feller, Fridez, Gafner, Giezendanner, Grüter, Herzog Verena, Matter Michel, Michaud Gigon, Page, Pasquier, Roduit, Ruppen, Schläpfer, Schneider Meret, Strupler, von Siebenthal, Walder, Wehrli (25)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.08.2021 CER-CN. Donné suite

303/21.499 n Grin. Gestion du loup par les cantons (30.09.2021)

La loi sur la chasse et/ou toutes les dispositions légales nécessaires sont modifiées de manière à ce que la régulation des meutes de loups par des décisions de tirs incombent aux cantons.

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Borloz, Bourgeois, Buffat, Dettling, Feller, Graber, Gschwind, Haab, Herzog Verena,

Marchesi, Moret Isabelle, Nicolet, Page, Rüegger, von Siebenthal, Wehrli (18)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

304/18.455 n Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties (27.09.2018)

L'article 12 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales sera complété par le nouvel alinéa 3 suivant:

Art. 12

...

Al. 3

La distinction entre personnes exerçant une activité lucrative indépendante et salariés est établie en tenant compte du degré de subordination d'un point de vue organisationnel, du risque entrepreneurial et des éventuels accords passés entre les parties.

Cosignataires: Bäümle, Chevalley, Dobler, Flach, Frehner, Grüter, Landolt, Moser, Müller-Altermatt, Nantermod, Rutz Gregor, Weibel (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.11.2019 CSSS-CN. Donné suite

10.11.2021 CSSS-CE. Ne pas donner suite

305/20.462 n Grossen Jürg. Le titre des lois doit correspondre à leur contenu (16.09.2020)

La législation sera adaptée afin qu'il soit possible de vérifier, lors de la présentation de la version définitive d'un projet de loi, si le titre donné à cette loi dans sa version finale est encore adapté à son contenu. Si ce n'est pas le cas, ou si le titre ne correspond qu'en partie au contenu, il sera adapté en conséquence avant le vote final au Parlement.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Bäümle, Bellaiche, Bertschy, Bregy, Brunner, Chevalley, Christ, Cottier, Fischer Roland, Flach, Glättli, Gössi, Gredig, Grüter, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Pult, Rösti, Rutz Gregor, Trede, Walti Beat (26)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.10.2021 CIP-CN. Donné suite

306/19.405 n Grüter. Halte à la perception abusive de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants (06.03.2019)

Afin de mettre un terme à la perception de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants, l'article 24 alinéa 6 LTVA est complété comme suit:

Art. 24

...

Al. 6

N'entrent pas dans la base de calcul de l'impôt:

...

e. l'impôt sur les huiles minérales, la surtaxe sur les huiles minérales et les taxes à l'importation des carburants.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Ammann, Amstutz, Arnold, Bauer, Bigler, Brunner Hansjörg, Buffat, Bühler, de Courten, Dettling, Dobler, Egger Mike, Egger Thomas, Egloff, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Giezendanner, Glarner, Glauser, Grin, Gschwind, Gutjahr, Hausammann, Herzog Verena, Hess Lorenz, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Marchand-Balet, Matter Thomas, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Page, Pantani, Pezzatti, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Tuena, Umbricht Pieren, Wehrli, Zanetti Claudio, Zuberbühler (60)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

17.08.2020 CER-CN. Donné suite

01.07.2021 CER-CE. Ne pas donner suite

307/21.439 n Gugger. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.
2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

Cosignataires: Bulliard, Lohr, Müller-Altermatt, Munz, Schneider Schüttel, Studer (6)

CN/CE Commission des affaires juridiques

Voir objet 21.436 lv. pa. Schlatter

Voir objet 21.437 lv. pa. Flach

Voir objet 21.438 lv. pa. Giacometti

Voir objet 21.440 lv. pa. Pult

308/20.452 n Heer. Droit de nécessité. Pas sans le Parlement (18.06.2020)

Les bases juridiques pertinentes doivent être modifiées de sorte que, si le Conseil fédéral prend des mesures fondées sur l'art. 185 Cst., celles-ci soient approuvées par les deux tiers des deux conseils dans les jours qui suivent. La durée de validité de six mois ne sera pas modifiée. Pendant ce délai, les mesures pourront être abrogées à tout moment, à la majorité simple des deux conseils.

CN/CE Commission des institutions politiques

309/20.503 n Heer. Modification de la loi sur les épidémies (18.12.2020)

La modification proposée doit être mise en oeuvre rapidement. Elle sera déclarée urgente en vertu de l'art. 165, al. 1, Cst. et sa durée de validité sera limitée à 5 ans.

La loi sur les épidémies (LEp) sera modifiée comme suit :

Art. 6, al. 1, let. b : abrogée

Art. 6, al. 2 (nouveau) :

2 Le Conseil fédéral peut, après avoir consulté les cantons, ordonner les mesures suivantes :

- a. ordonner des mesures visant des individus ;
- b. astreindre les médecins et d'autres professionnels de la santé à participer à la lutte contre les maladies transmissibles.

Art. 6, al. 3 (nouveau) :

3 L'Assemblée fédérale peut, après avoir consulté les cantons, ordonner les mesures suivantes :

- a. ordonner des mesures visant la population;
- b. déclarer obligatoires des vaccinations pour les personnes particulièrement exposées et les personnes exerçant certaines activités.

Art. 7 (nouveau)

Si une situation extraordinaire l'exige, l'Assemblée fédérale peut ordonner des mesures appropriées, nécessaires et raisonnables pour tout ou partie du pays.

Cosignataires: Rösti, Walliser (2)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

310/17.483 n Herzog Verena. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations familiales (LAFam) est modifiée de sorte que, comme pour l'assurance-chômage, les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle soient calculées en fonction du pouvoir d'achat pour les enfants vivant dans l'UE. Le minimum prévu à l'article 5 LAFam doit être réduit de 100 francs. Parallèlement on introduira un supplément de 100 francs pour compenser le désavantage en termes de pouvoir d'achat subi par les familles ayant des enfants domiciliés en Suisse. Pour les allocations pour enfant, c'est le domicile de l'enfant au moment du versement qui sera déterminant. Pour les allocations de formation professionnelle, un supplément sera dû si l'enfant concerné a été domicilié en Suisse pendant au moins cinq ans au cours des dix dernières années.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Brand, Brunner Toni, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grin, Grüter, Hausammann, Hess Lorenz, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Martullo, Matter Thomas, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Pezzatti, Reimann Lukas, Rösti, Rutz Gregor, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stamm, Steine-mann, Vogt, von Siebenthal, Walter, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (44)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

16.11.2018 CSSS-CN. Donné suite

21.11.2019 CSSS-CE. Adhésion

311/20.494 n Hess Erich. Renforcer la prévoyance vieillesse individuelle (17.12.2020)

Le montant maximal des versements au 3e pilier donnant droit à des avantages fiscaux sera relevé à 15 000 francs pour les salariés et à 45 000 francs pour les personnes actives ne disposant pas d'une prévoyance professionnelle.

Cosignataires: Addor, Bregy, Buffat, Burgherr, de Courten, Dettling, Dobler, Feller, Fiala, Geissbühler, Glarner, Grüter, Guggis-berg, Gutjahr, Haab, Heimgartner, Huber, Hurter Thomas, Köppel, Marchesi, Matter Thomas, Nidegger, Portmann, Rechsteiner Thomas, Reimann Lukas, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schläpfer, Schneeberger, Schwander, Silberschmidt, Sollber-

ger, Steinemann, Strupler, Tuena, Umbricht Pieren, Walliser, Wasserfallen Christian (39)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

312/21.434 n Hess Erich. Pas de TVA sur les impôts et taxes (19.03.2021)

La loi sur la TVA (LTVA) est modifiée de sorte que la TVA ne soit plus perçue sur les autres impôts, émoluments et taxes.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Bregy, Buffat, Dettling, Dobler, Egger Mike, Feller, Friedli Esther, Gafner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grin, Grüter, Guggisberg, Gutjahr, Haab, Heer, Heimgartner, Huber, Imark, Köppel, Marchesi, Matter Thomas, Nidegger, Page, Portmann, Reimann Lukas, Rösti, Rüegger, Ruppen, Schilliger, Schläpfer, Schwander, Sollberger, Steinemann, Strupler, Tuena, Umbricht Pieren, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zuberbühler (46)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

313/09.528 n Humbel. Financement moniste des prestations de soins (11.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Un système de financement moniste sera introduit, par le biais d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Afin que les cantons puissent garder le contrôle des moyens publics, le système en question respectera notamment les points suivants:

1. Les moyens publics seront consacrés à la formation et au perfectionnement du personnel médical, à la compensation des risques, aux prestations de santé publique et d'intérêt général, de même qu'à la réduction des primes d'assurance-maladie.

2. La part du financement public des prestations couvertes par l'assurance de base sera fixée et adaptée au renchérissement des prestations de santé.

3. Toutes les prestations hospitalières ou ambulatoires inscrites dans la LAMal seront financées par les assureurs-maladie.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Cassis, Egger, Favre Charles, Fiala, Gilli, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Kleiner, Loepfe, Müller Philipp, Parmelin, Scherer, Schmid-Federer, Stahl, Triponez, Wehrli (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.02.2011 CSSS-CN. Donné suite

15.11.2011 CSSS-CE. Adhésion

13.12.2013 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2015.

18.12.2015 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2017.

15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

05.04.2019 Rapport (FF 2019 3411)

14.08.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 5497)

Voir objet 19.3970 Mo. CSSS-CN

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations avec hospitalisation) (FF 2019 3449)

26.09.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

314/16.419 n Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix (17.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les prix des dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) puissent être négociés entre les fournisseurs de prestations, les fabricants ou fournisseurs d'une part et les assureurs (ou leurs fédérations) ou les centrales d'achat d'autre part.

Cosignataires: Amherd, Candinas, Cassis, de Courten, Fässler Daniel, Frehner, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Muri, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert (16)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.05.2017 CSSS-CN. Donné suite

26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2021.

315/20.490 n Hurni. Industrie pharmaceutique et médecine. Plus de transparence! (16.12.2020)

La loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (LPTh) est modifiée comme suit:

Art. 55 Intégrité

1 Les personnes qui prescrivent, remettent, utilisent ou achètent à cette fin des médicaments ou des dispositifs médicaux (...)

Art. 55a Déclaration des liens d'intérêts, promesse et acceptation d'avantages matériels

1 Les médecins et les hôpitaux déclarent leurs liens d'intérêts. Ils annoncent en particulier :

a. Les prestations qu'ils reçoivent à titre gracieux de la part d'opérateurs économiques ;

b. Les contrats qui les lient à des opérateurs économiques ;

c. Les participations économiques qu'ils détiennent au sein d'opérateurs économiques ;

d. Leur participation à des projets de recherche ainsi qu'à des essais précliniques et cliniques, en Suisse et à l'étranger.

2 Le Conseil fédéral détermine les règles portant sur la transmission de ces informations et la conduite du registre. Il veille notamment à ce que les informations contenues dans le registre soient accessibles au public.

Cosignataires: Bendahan, Cottier, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Hess Lorenz, Humbel, Maillard, Marra, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Nantermod, Porchet, Prelicz-Huber, Reynard, Roduit, Wasserfallen Flavia, Weichelt (21)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

316/21.448 n Hurni. Un assuré doit pouvoir contacter son assurance-maladie de base sans surtaxe! (04.05.2021)

La Loi fédérale sur l'Assurance-maladie (LAMAL) est modifiée de telle sorte à ce que les caisses-maladies ne puissent plus surfacturer les appels téléphoniques ou tout autre moyen de communication que leur font les assurés dans le cadre d'un contrat d'assurance de base LAMAL.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Fridez, Funicello, Gysi Barbara, Maillard, Marra, Marti Min Li, Molina, Piller Carrard, Pult, Schneider Schüttel, Storni, Suter (16)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

317/21.453 n Hurni. Pas de rémunération excessive des dirigeants et dirigeantes de caisses sur le dos des assurés et assurées (03.06.2021)

La législation est modifiée en ce sens que les rémunérations des membres des directions et Conseil d'administration des assurances-maladies offrant des prestations LAMAL sont soumises à un montant maximal fixé par le Conseil fédéral. Ce montant maximal ne peut être augmenté ou diminué qu'en fonction du niveau des primes de la caisse concernée.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Marti Min Li, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Wyss (9)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

318/12.502 n Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables (14.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations) sera modifiée comme suit:

Art. 370 Acceptation de l'ouvrage

...

Al. 3

Si les défauts ne se manifestent que plus tard, le maître est tenu de les signaler à l'entrepreneur dans les 60 jours qui suivent le moment où il en a connaissance; sinon, l'ouvrage est tenu pour accepté avec ces défauts.

Cosignataires: Baader Caspar, Bäumle, Binder, Blocher, Brand, Candinas, Caroni, Egloff, Fässler Hildegard, Fehr Hans, Feller, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gasser, Germanier, Gmür Alois, Gössi, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Noser, Pelli, Pezzatti, Pfister Gerhard, Regazzi, Ribaux, Riklin Kathy, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Stahl, Vitali, Walter, Wandfluh, Wasserfallen Christian, Weibel, Ziörjen (40)

CN/CE Commission des affaires juridiques

25.10.2013 CAJ-CN. Donné suite

03.07.2014 CAJ-CE. Adhésion

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

319/18.421 n Jans. Inscrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site (16.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 114 (Stations de recherches) alinéa 1 de la loi sur l'agriculture (LAg) doit être modifié:

"La Confédération peut gérer des stations de recherches agronomiques" sera remplacé par "La Confédération gère des stations de recherches agronomiques".

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amherd, Bertschy, Birrer-Heimo, Bourgeois, Campell, Crottaz, Friedl Claudia, Graf Maya, Guhl, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Hausammann, Leutenegger Oberholzer, Munz, Nicolet, Ritter, Schenker Silvia (19)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

12.11.2018 CER-CN. Donné suite

17.10.2019 CER-CE. Adhésion

320/20.461 n Jauslin. Faire enfin en sorte que tous les membres de l'Assemblée fédérale aient accès à tous les documents des commissions (14.09.2020)

L'ordonnance sur l'administration du Parlement (OLPA), qui régit notamment l'accès aux procès-verbaux des commissions, aux convocations aux séances et aux listes de documents, sera modifiée de sorte que tous les membres de l'Assemblée fédérale aient accès aux procès-verbaux relatifs aux affaires internes de toutes les commissions visées aux art. 10, ch. 3 à 11, du règlement du Conseil national et 7, ch. 3 à 11, du règlement du Conseil des Etats. Il sera examiné dans ce contexte s'il y a lieu de prévoir des exceptions, par ex. dans le domaine de compétence des CPE.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Barrile, Binder, Bircher, Bregy, Cottier, Flach, Fluri, Glarner, Glättli, Gredig, Grossen Jürg, Gysin Greta, Huber, Kälin, Marchesi, Marti Samira, Masshardt, Moser, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Romano, Rutz Gregor, Silberschmidt, Steinemann, Streiff, Trede, Wermuth (29)

CN/CE Commission des institutions politiques

14.10.2021 CIP-CN. Donné suite

321/15.451 n Joder. Renforcer les Commissions de gestion (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que les Commissions de gestion puissent exercer la haute surveillance sur la gestion au sens de l'article 26 de la loi sur le Parlement de manière plus efficace, plus rapide, plus efficiente et dans la

meilleure coordination possible avec les autres organes de surveillance de la Confédération.

Cosignataires: Bernasconi, Borer, Clottu, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Grin, Heim, Kessler, Knecht, Lustenberger, Schibli, Schneeberger, Veillon, Wasserfallen Christian (14)

CN/CE Commission de gestion

19.11.2015 CdG-CN. Donné suite

26.02.2016 CdG-CE. Adhésion

16.03.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2020.

02.07.2019 Rapport CdG-CN (FF 2019 5919)

27.09.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 6493)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Renforcer la haute surveillance) (FF 2019 5947)

20.12.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

22.09.2020 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

17.12.2020 Conseil national. Divergences

29.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

322/20.441 n Kamerzin. Soutenir la transition énergétique en facilitant et en accélérant la construction d'infrastructures de production d'énergie renouvelable (10.06.2020)

Afin de soutenir concrètement la transition énergétique et de réaliser les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, les dispositions actuelles sur l'intérêt national à l'utilisation des énergies renouvelables (art. 12 LEne) seront modifiées, en considérant l'intérêt à la réalisation de projets relatifs à l'énergie renouvelable comme prépondérant par rapport aux autres intérêts en présence.

Cosignataires: Addor, Bourgeois, Bregy, Bulliard, Candinas, Chevalley, Gschwind, Nantermod, Regazzi, Roduit, Rösti, Ruppen (12)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

23.08.2021 CEATE-CN. Donné suite

323/20.442 n Kamerzin. Parlement sans papier (11.06.2020)

Les dispositions pertinentes du règlement du conseil national seront modifiées, en se fondant sur les modifications transitoires adoptées en séance du 04 mai 2020, afin que le Conseil national fonctionne de manière durable selon le principe du "Parlement sans papier".

Cosignataires: Andrey, Nantermod, Reynard (3)

CN/CE Bureau

05.02.2021 Bu-CN. Donné suite

07.05.2021 Bu-CE. Ne pas donner suite

23.09.2021 Conseil national. Donné suite

324/20.493 n Kamerzin. Prolonger pour une durée limitée les règles applicables à l'approvisionnement de base et aux énergies renouvelables (17.12.2020)

Les réglementations concernant la fourniture d'énergies renouvelables à l'approvisionnement de base en lien avec les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables - qui arrivent à échéance fin 2022 - seront prolongées jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau cadre légal régissant la promotion des énergies renouvelables, respectivement jusqu'à la révision de la législation en matière de marché de l'électricité.

Cosignataires: Bulliard, Chevalley, Clivaz Christophe, Gschwind, Matter Michel, Nordmann, Pointet, Reynard, Roth Pasquier, Stadler (10)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

325/21.449 n Kamerzin. Favoriser la garde alternée en cas d'autorité parentale conjointe (05.05.2021)

Dans l'intérêt supérieur de l'enfant, afin d'encourager l'aménagement de relations personnelles durables et équilibrées entre l'enfant et ses deux parents, les art. 298 al. 2ter et 298b al. 3ter du Code civil suisse (CCS) sont modifiés comme suit:

Art. 298 al. 2ter "Lorsque l'autorité parentale est exercée conjointement, le juge examine et favorise, selon le bien de l'enfant, la possibilité de la garde alternée, si l'un des parents ou l'enfant le demande. Le refus de l'un des parents ne saurait faire obstacle à la mise en place d'une garde alternée lorsque le bien-être de l'enfant le commande et que les circonstances le permettent".

298b al. 3ter "Lorsque l'autorité parentale est exercée conjointement, l'autorité de protection de l'enfant examine et favorise, selon le bien de l'enfant, la possibilité de la garde alternée, si l'un des parents ou l'enfant le demande. Le refus de l'un des parents ne saurait faire obstacle à la mise en place d'une garde alternée lorsque le bien-être de l'enfant le commande et que les circonstances le permettent".

Cosignataires: Addor, Andrey, Bulliard, Clivaz Christophe, Cottier, de la Reussille, Gschwind, Hurni, Maître, Michaud Gigon, Müller-Altermatt, Nantermod, Nidegger, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Roduit, Romano, Roth Pasquier, Stadler, Walder (20)

CN/CE Commission des affaires juridiques

326/15.434 n (Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère (08.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations pour perte de gain et le Code des obligations seront modifiés afin que le congé de maternité de 14 semaines soit octroyé intégralement au père, en cas de décès de la mère, dans les 14 semaines qui suivent la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumlé, Bernasconi, Bertschy, Binder, Böhni, Brand, Büchel Roland, Büchler Jakob, Candinas, Carobbio Guscetti, Caroni, Cassis, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, Fehr Hans, Fiala, Fischer Roland, Flach, Fluri, Fridez, Friedl Claudia, Gasche, Gasser, Geissbühler, Gilli, Glättli, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grossen Jürg, Gschwind, Guhl, Gysi Barbara, Hardegger, Hassler, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Ingold, Jans, Joder, Jositsch, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lustenberger, Mahrer, Maier Thomas, Masshardt, Moret Isabelle, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Munz, Neirynck, Pfister Gerhard, Quadranti, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rytz Regula, Schelbert, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Schwaab, Steiert, Stolz, Streiff, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (75)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

03.12.2015 L'objet est repris

22.06.2016 CSSS-CN. Donné suite

30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2023.

327/20.447 n Klopfenstein Broggini. Pour l'interdiction de la distribution gratuite de sacs à usage unique (16.06.2020)

Modifier l'article 30a, lettre a, de la Loi sur la Protection de l'Environnement, de manière à interdire la distribution gratuite de sacs à usage unique dans tous les commerces du pays.

Cosignataires: Bulliard, Clivaz Christophe, Dandrès, Egger Kurt, Girod, Maître, Matter Michel, Mettler, Munz, Schneider Schüttel, Suter (11)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

x 328/20.466 n Klopfenstein Broggini. Les finances de la Confédération au travers du prisme du climat (23.09.2020)

L'article 39, alinéa 2, de la loi sur les finances de la Confédération sur le contrôle interne, sera modifié ainsi : il (le Conseil fédéral) tient compte des risques encourus, y compris sur l'environnement et du rapport coût-utilité.

Cosignataires: Andrey, Clivaz Christophe, Dandrès, Fischer Roland, Girod, Glättli, Jans, Masshardt, Nordmann, Python, Trede (11)

CN/CE Commission des finances

25.02.2021 CdF-CN. Refusé de donner suite

01.09.2021 Retrait

329/21.462 n Klopfenstein Broggini. Une place financière durable et transparente (16.06.2021)

La loi sur le CO2 est complétée par l'article 47a intitulé Examen et publication des risques climatiques financiers physiques et liés à la transition.

1 La FINMA mesure périodiquement les risques financiers microprudentiels résultant du changement climatique.

2 La Banque Nationale Suisse mesure périodiquement les risques financiers macroprudentiels liés au changement climatique.

3 La FINMA et la BNS établissent régulièrement à l'intention du Conseil fédéral un rapport public sur les résultats et les mesures éventuelles.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Brélaz, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fischer Roland, Girod, Munz, Python, Schneider Schüttel, Suter (11)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

330/16.500 n Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la consultation sera complétée par une disposition prévoyant que les rapports explicatifs envoyés en consultation devront comprendre une analyse de la qualité de la réglementation prévue, analyse qui traitera les questions suivantes:

1. La défaillance du marché qu'il y a lieu de corriger a-t-elle été clairement identifiée et décrite avec précision?

2. Les buts visés par la réglementation ont-ils été définis de manière suffisante?

3. Y a-t-il un lien clair entre la réglementation proposée et le but visé?

4. A-t-on, lors du recours à des expertises, pris en considération tout le savoir-faire scientifique existant?

5. La réglementation proposée est-elle compréhensible, transparente, vérifiable et bon marché?

6. D'autres solutions conformes aux règles du marché ont-elles été examinées?

7. La réglementation proposée entraîne-t-elle un transfert de la gestion du risque et du capital de l'entreprise vers le régulateur?

8. La réglementation existante ou proposée crée-t-elle une incitation à l'autoréglementation?

9. La réglementation existante ou proposée laisse-t-elle une marge de manoeuvre suffisante pour une concurrence entre régulateurs?

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Arnold, Bigler, Brand, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hess Lorenz, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Martullo, Müller Thomas, Muri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Schneeberger, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (57)

CN/CE Commission des institutions politiques

11.01.2018 CIP-CN. Donné suite

11.10.2018 CIP-CE. Adhésion

1. Loi fédérale ...

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2023.

331/12.419 n Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié de façon à reconnaître la licéité d'un acte délictueux s'il est commis pour sauvegarder des intérêts supérieurs et s'il reste circonscrit aux limites de la proportionnalité, en l'occurrence du signalement par un lanceur d'alerte de faits répréhensibles (ou "whistleblowing").

Cosignataires: Caroni, Flach, Hardegger, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Rickli Natalie, Schwaab, Sommaruga Carlo, Stamm, Vogler (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.05.2013 CAJ-CN. Donné suite

09.01.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

16.03.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2020.

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2022.

332/16.438 n (Leutenegger Oberholzer) Piller

Carrard. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On inscrira dans la législation la règle en vertu de laquelle toutes les rémunérations que les entreprises fédérales ou les entreprises liées à la Confédération versent aux membres de leur conseil d'administration et à toutes les personnes chargées de la gestion (direction) doivent être appropriées. Les rémunérations des personnes chargées de la gestion et des membres du conseil d'administration doivent avoir un rapport approprié avec la tâche à accomplir, avec la situation de la société et avec les traitements versés au personnel. Le salaire le plus élevé des membres de la direction d'une entreprise fédérale ou d'une entreprise liée à la Confédération ne doit pas dépasser le traitement brut d'un conseiller fédéral.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Jans, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Wermuth (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

15.05.2017 CIP-CE. Ne pas donner suite

11.09.2017 Conseil national. Donné suite

18.01.2018 CIP-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2022.

14.08.2020 Rapport CIP-CN (FF 2020 8047)

21.10.2020 Avis du Conseil fédéral (FF 2020 8289)

1. Loi sur le personnel de la Confédération (LPers) (FF 2020 8073)

18.03.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

16.09.2021 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

333/12.409 n Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches (14.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAI sera modifiée de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 pour cent au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Barthassat, Bernasconi, Birrer-Heimo, Böhni, Bulliard, Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fässler Hildegard, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gmür Alois, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Humbel, Ingold, John-Calame, Kessler, Lehmann, Leuenberger-Genève, Levrat, Marra, Meier-Schatz, Müller Geri, Nussbaumer, Romano, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Semadeni, Streiff, Teuscher, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, von Graffenried (46)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.05.2013 CSSS-CN. Donné suite

16.03.2015 Conseil des Etats. Suspension

19.06.2015 Conseil national. Adhésion

09.08.2021 CSSS-CE. Adhésion

334/17.453 n Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie (15.06.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 52 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), portant sur les analyses et les médicaments, est complété par un alinéa 4 qui crée une base légale spéciale donnant aux assureurs-maladie le droit de recourir contre les décisions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant la liste des spécialités au sens des articles 64 à 75 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal).

Cosignataires: Brand, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Giezendanner, Herzog Verena, Hess Erich, Hess Lorenz, Keller Peter, Nicolet, Pezzatti, Romano, Salzmänn, Schneeberger, Umbricht Pieren, Walliser, Walter, Weibel (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.05.2018 CSSS-CN. Donné suite

16.05.2019 CSSS-CE. Adhésion

01.10.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session d'automne 2023.

335/19.416 n Lüscher. Pour une meilleure appréciation des circonstances prises en compte par les conducteurs de véhicules du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane lors de courses d'urgence (21.03.2019)

La loi fédérale sur la circulation routière est modifiée comme suit:

Article 100 chiffre 4 LCR (modifié et divisé en trois chiffres: 4, 5 et 6)

4. Le conducteur d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane n'est pas punissable s'il enfreint les règles de la circulation ou des mesures spéciales relatives à la circulation:

- a. lors d'une course officielle urgente avec les signaux d'avertissement nécessaires enclenchés;
- b. lors d'une course-poursuite de la police effectuée avec les signaux d'avertissement enclenchés;
- c. lors d'une course officielle de la police destinée à appréhender des auteurs présumés de crimes ou délits, effectuée sans

les signaux d'avertissement enclenchés, si ceux-ci compromettent l'accomplissement de la tâche légale, notamment l'approche silencieuse ou non visible;

d. lors d'une course officielle de la police destinée à appréhender des auteurs présumés de crimes ou délits, effectuée sans les signaux d'avertissement enclenchés, pour des raisons tactiques, notamment de filature.

5. Le conducteur d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane reste punissable si, lors d'une course officielle urgente (ch. 4 let. a):

a. il n'a pas fait preuve de la prudence imposée par les circonstances en adoptant une vitesse excessive; pour qualifier l'infraction, seule la différence existant entre la vitesse qui aurait été admissible et la vitesse constatée est prise en considération;

b. il n'a pas enclenché les signaux d'avertissement nécessaires et cause de ce fait un accident avec un autre usager ou un piéton.

Pour juger de la prudence imposée par les circonstances, il est pris en compte les faits tels qu'ils étaient portés à la connaissance du conducteur et selon la représentation qu'il pouvait en avoir au moment d'agir.

6. Le juge atténue librement la peine infligée au conducteur punissable selon le chiffre 5, en tenant compte des circonstances de la mission accomplie, et afin que le conducteur ne soit pas sanctionné à l'égal d'un conducteur n'accomplissant pas une mission officielle. Le juge exempte le conducteur de toute peine lorsqu'il apparaît que l'accomplissement de la mission était d'intérêt public, notamment en cas d'interpellation d'auteurs d'infraction contre la vie et le patrimoine.

Article 16 alinéa 3 LCR

3 Les circonstances doivent être prises en considération pour fixer la durée du retrait du permis d'élève conducteur ou du permis de conduire, notamment l'atteinte à la sécurité routière, la gravité de la faute, les antécédents en tant que conducteur ainsi que la nécessité professionnelle de conduire un véhicule automobile.

4 Le permis de conduire des conducteurs d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane qui commet une infraction dans l'accomplissement d'une course officielle au sens de l'article 100 chiffre 4 n'est pas retiré, même lorsque le conducteur fait l'objet d'une condamnation fondée sur l'article 100 chiffre 5.

Cosignataires: Buffat, Maire Jacques-André, Regazzi (3)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

20.01.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

336/19.485 n Lüscher. Dépolitisation de l'élection du procureur général de la Confédération (23.09.2019)

Je demande que la loi sur l'organisation des autorités pénales soit modifiée comme suit:

Art. 20

Al. 1

L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) élit le procureur général et les procureurs généraux suppléants. (Nouveau:) Dans la règle, cette élection intervient 24 mois après les élections du Parlement.

...

CN/CE Commission des affaires juridiques

14.01.2021 CAJ-CN. Donné suite

10.08.2021 CAJ-CE. Ne pas donner suite

19.08.2021 Retrait

337/21.406 n Lüscher. Changement du mode d'élection du procureur général de la Confédération et des procureurs généraux suppléants (01.03.2021)

Par application de l'article 107 LParl, je demande que l'article 20 de la loi fédérale sur l'organisation des autorités pénales de la Confédération soit modifié en ce que la compétence de nommer et de révoquer le Procureur général de la Confédération soit retirée à l'Assemblée fédérale et (ré-)attribuée au Conseil fédéral.

Le maintien ou non de l'autorité de surveillance du ministère public de la Confédération doit aussi être examiné.

CN/CE Commission des affaires juridiques

x 338/20.460 n Mäder. Planification des sessions lors de situations extraordinaires au sens de la loi sur les épidémies (10.09.2020)

La loi sur le Parlement sera modifiée de telle manière que, lors de situations extraordinaires au sens de la loi sur les épidémies, les deux conseils ne soient plus tenus de siéger à raison de quatre sessions de trois semaines, mais puissent se réunir chaque mois pour une session d'une semaine.

Cosignataires: Andrey, Brunner, Christ, Flach, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Rechsteiner Thomas, Schaffner, Widmer Céline (11)

CN/CE Commission des institutions politiques

28.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

339/20.489 n Marchesi. Interdire le Conseil central islamique suisse et l'Association des savants musulmans (16.12.2020)

Conformément à l'art. 1 de la loi fédérale du 12 décembre 2014 interdisant les groupes "Al-Qaïda" et "Etat islamique" et les organisations apparentées, les groupes suivants sont interdits :

a. le groupe "Al-Qaïda";

b. le groupe "Etat islamique";

c. les groupes de couverture, ceux qui émanent du groupe "Al-Qaïda" ou du groupe "Etat islamique" et les organisations et groupes dont les dirigeants, les buts et les moyens sont identiques à ceux du groupe "Al-Qaïda" ou du groupe "Etat islamique" ou qui agissent sur son ordre.

La présente initiative propose d'ajouter 2 lettres à cette énumération:

d. le Conseil central islamique suisse (CCIS) ;

e. l'Association des savants musulmans (ASM).

Cosignataires: Addor, Candinas, Cattaneo, de Quattro, Farinelli, Giacometti, Giezendanner, Grüter, Heer, Hurter Thomas, Keller Peter, Paganini, Page, Quadri, Regazzi, Romano, Rutz Gregor, Schläpfer, Storni, Walliser (20)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

340/21.408 n Marchesi. Déchéance de la nationalité en cas de crimes graves (01.03.2021)

La loi sur la nationalité et toutes les dispositions nécessaires sont modifiées afin de permettre la déchéance de nationalité des doubles nationaux qui commettent des crimes graves contre la vie et l'intégrité corporelle.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

341/21.489 n Marchesi. Après 66 ans, l'interdiction des courses automobiles sur circuit devrait enfin être levée (23.09.2021)

L'article 52 de loi sur la circulation routière est modifié de manière à ce que l'interdiction d'effectuer des courses de vitesse avec des véhicules à moteur en circuit ayant un caractère public soit levée.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

342/11.482 n Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale (30.09.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est complétée comme suit:

Art. 7a Assurance des personnes travaillant à temps partiel

Al. 1

Les personnes travaillant à temps partiel sont soumises à l'obligation de s'assurer. La déduction de coordination est fixée à proportion du taux d'occupation. Le seuil d'entrée appliqué est le même que celui qui s'applique aux salariés travaillant à plein temps.

Al. 2

Les employeurs se mettent d'accord pour désigner celui qui gèrera l'assurance. Les autres employeurs versent à l'institution de prévoyance correspondante les cotisations dues par l'employeur et celles dues par le salarié. Si les employeurs ne parviennent pas à s'entendre, celui chez qui le salarié a le taux d'occupation le plus élevé devient l'employeur responsable.

Al. 3

L'article 46 s'applique à titre subsidiaire.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Eichenberger, Fiala, Flück Peter, Fluri, Huber, Kleiner, Moret Isabelle, Perrinjaquet, Ruey (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.10.2012 CSSS-CN. Donné suite

11.02.2013 CSSS-CE. Ne pas donner suite

28.05.2018 Conseil national. Donné suite

Voir objet 12.3974 Mo. CSSS-CN

343/15.409 n Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise (11.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC) sera modifié comme suit:

Art. 160a Exception en faveur des services juridiques d'entreprise

Al. 1

Les parties et les tiers ne sont pas soumis à l'obligation de collaborer en ce qui concerne l'activité du service juridique interne d'une entreprise, lorsque les conditions suivantes sont réunies:

Let. a

l'activité en cause serait considérée comme spécifique à la profession si elle était exécutée par un avocat;

Let. b

le service juridique est dirigé par une personne titulaire d'un brevet cantonal d'avocat ou remplissant les conditions professionnelles requises dans son Etat d'origine pour pratiquer le métier d'avocat.

Al. 2

L'exception prévue à l'article 160 alinéa 1 lettre b s'applique par analogie aux documents concernant les contacts avec un service juridique au sens de l'alinéa 1.

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Bernasconi, Brand, Caroni, Egloff, Eichenberger, Flach, Golay, Guhl, Huber, Jositsch, Lehmann, Lüscher, Matter Thomas, Merlini, Miesch, Naef, Noser, Reimann Lukas, Reynard, Rickli Natalie, Rossini, Ruiz Rebecca, Rutz Gregor, Schneider-Schneiter, Schwaab, Schwander, Stahl, Stolz, Vischer Daniel, Vogler, Wasserfallen Christian (33)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2015 CAJ-CN. Donné suite

21.03.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

21.09.2016 Conseil national. Donné suite

25.10.2016 CAJ-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

x 344/20.455 n Markwalder. Frais pour l'accueil extrafamilial. Déduction fiscale de 25 000 francs au maximum par enfant et par an (19.06.2020)

La loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct est modifiée comme suit:

Art. 33, al. 3

Un montant de 25 000 francs au plus par enfant dont la garde est assurée par un tiers est déduit du revenu si l'enfant a moins de 14 ans et vit dans le même ménage que le contribuable assurant son entretien et si les frais de garde documentés ont un lien de causalité direct avec l'activité lucrative, la formation ou l'incapacité de gain du contribuable.

Cosignataires: Bellaiche, Bertschy, Bourgeois, Chevalley, Christ, Cottier, Dobler, Flach, Fluri, Gredig, Grossen Jürg, Jauslin, Landolt, Lüscher, Mäder, Markwalder, Matter Michel, Mettler, Moser, Nantermod, Pointet, Portmann, Riniker, Sauter, Schaffner, Siegenthaler, Vincenz, Wasserfallen Christian, Wehrli (29)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

02.11.2020 CER-CN. Donné suite

19.01.2021 CER-CE. Adhésion

12.04.2021 Rapport CER-CN (FF 2021 1068)

26.05.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 1186)

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) (FF 2021 1069)

14.06.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

16.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

22.09.2021 Conseil national. Divergences

23.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2320; Délai référendaire 20.01.2022

345/20.476 n Marra. Quand la gestion de crise nationale demande de revoir l'organisation de travail de notre Parlement (29.10.2020)

Les différents actes contenant le rythme de réunion de notre Assemblée doivent être revus afin de rendre le travail parlementaire plus réactif aux situations que nos sociétés modernes exigent, notamment en cas de crise.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marti Samira, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Wermuth, Widmer Céline (20)

CN/CE Commission des institutions politiques

28.05.2021 CIP-CN. Donné suite

346/21.454 n Marra. Pour que les conditions d'accès à l'aide sociale et les conséquences du fait d'y accéder ne deviennent pas des éléments de paupérisation supplémentaires (08.06.2021)

La loi sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (LAS) et/ou tout autre acte législatif sont modifiés de telle sorte à notamment: interdire l'obligation de remboursement de l'aide sociale, estimer un montant maximum des réserves possibles pour pouvoir avoir droit à l'aide sociale, interdire la possibilité de traitements différenciés des montants en fonction du passeport ou permis de séjours/établissements dans une même lieu d'application cantonal ou communal.

Cosignataires: Amoos, Barrile, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Glättli, Gysi Barbara, Gysin Greta, Klopfenstein Broggin, Maillard, Meyer Mattea, Nordmann, Piller Carrard, Porchet, Prezioso, Wasserfallen Flavia (17)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

347/20.451 n Marti Samira. La pauvreté n'est pas un crime (18.06.2020)

Les art. 62 et 63 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) ont toujours prévu une révocation de l'autorisation de séjour ou de l'autorisation d'établissement en cas de recours à l'aide sociale. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle LEI, toutefois, la pratique s'est durcie, avec pour conséquence que des étrangers qui vivent depuis des dizaines d'années en Suisse, y travaillent et y paient des impôts, voire qui y sont nés ou qui sont venus en Suisse lorsqu'ils étaient de jeunes enfants, sont renvoyés parce qu'ils dépendent de l'aide sociale, quelle qu'en soit la raison (perte d'emploi, accident, maladie, séparation d'avec son conjoint, manque de chance).

Après plus de 10 ans en Suisse, les étrangers devraient avoir la possibilité de percevoir l'aide sociale sans se voir directement

menacés de renvoi, à moins qu'ils soient délibérément tombés dans la pauvreté ou qu'ils n'aient rien fait pour en sortir.

Il faut donc modifier la LEI comme suit :

Art. 62, al. 3

Après un séjour légal ininterrompu de plus de 10 ans en Suisse, une révocation fondée sur l'al. 1, let. e, n'est plus possible, à moins que la personne ait délibérément provoqué la situation qui l'a fait tomber dans la pauvreté ou qu'elle n'ait délibérément rien fait pour la modifier.

Art. 63, al. 4

Après un séjour légal ininterrompu de plus de 10 ans en Suisse, une révocation fondée sur l'al. 1, let. c, n'est plus possible, à moins que la personne ait délibérément provoqué la situation qui l'a fait tomber dans la pauvreté ou qu'elle n'ait délibérément rien fait pour la modifier.

Cosignataires: Atici, Barrile, Bulliard, Cottier, Dandrès, Eymann, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funicello, Graf-Litscher, Gredig, Gysi Barbara, Gysin Greta, Jans, Locher Benguerel, Lohr, Maître, Marra, Marti Min Li, Mettler, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Storni, Streiff, Vincenz, Wehrli, Wermuth, Widmer Céline (37)

CN/CE Commission des institutions politiques

27.05.2021 CIP-CN. Donné suite

348/19.503 n Masshardt. Améliorer la concordance avec neuf conseillers fédéraux (19.12.2019)

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 175 Composition et élection

Al. 1

1 Le Conseil fédéral est composé de neuf membres.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Feller, Fischer Roland, Friedl Claudia, Glättli, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hess Lorenz, Locher Benguerel, Molina, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Pfister Gerhard, Pult, Regazzi, Romano, Roth Franziska, Ryser, Siegenthaler, Storni, Suter, Wermuth, Widmer Céline (25)

CN/CE Commission des institutions politiques

15.04.2021 CIP-CN. Donné suite

25.06.2021 CIP-CE. Ne pas donner suite

349/21.429 n Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public (18.03.2021)

L'éducation à la citoyenneté dans le cadre de la formation professionnelle doit être déclarée prestation particulière d'intérêt public, afin que la Confédération puisse prendre en charge une partie des coûts dans les limites des crédits alloués. La loi fédérale sur la formation professionnelle sera modifiée comme suit :

Art. 55

1 Par prestations particulières d'intérêt public, on entend notamment:

k. (nouvelle) les mesures visant à encourager l'éducation à la citoyenneté.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Barrile, Brunner, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gafner, Hurni, Kutter, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Mettler, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Pult, Reimann

Lukas, Reynard, Schneider Meret, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Stadler, Studer, Suter, Wasserfallen Christian, Wehrli, Widmer Céline (36)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

350/18.475 n (Merlini) Markwalder. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure (12.12.2018)

Je propose l'élaboration d'un projet d'acte de l'Assemblée fédérale visant à modifier le Code des obligations (CO) et le Code de procédure civile (CPC) afin que la durée des procédures civiles en matière de résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches, en vertu des articles 261 alinéa 2 lettre a, 271a alinéa 3 lettre a et 272 alinéa 2 lettre b CO, soit sensiblement réduite. Ce projet devrait d'une part assouplir les conditions trop rigoureuses établies par la pratique judiciaire, afin que l'urgence du besoin au sens des dispositions du CO susmentionnées soit reconnue et d'autre part prévoir l'applicabilité de la procédure sommaire, avec des délais garantissant que les procédures civiles soient achevées dans un laps de temps raisonnable (quelques mois au plus), éventuellement en limitant les voies de droit.

Cosignataires: Bauer, Brand, Brunner Hansjörg, Cattaneo, Chiesa, Egloff, Eichenberger, Fässler Daniel, Feller, Hiltbold, Jauslin, Lüscher, Markwalder, Moret Isabelle, Müller Walter, Pantani, Pezzatti, Quadri, Regazzi, Romano, Schilliger, Schneeberger, Vitali, Wasserfallen Christian, Wehrli (25)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.11.2019 CAJ-CN. Donné suite

05.12.2019 L'objet est repris

10.08.2020 CAJ-CE. Adhésion

351/19.501 n Molina. Graves violations des droits de l'homme et corruption de politiciens de haut rang. Création d'une base légale permettant des sanctions ciblées (18.12.2019)

Les bases légales donnant au Conseil fédéral la compétence d'ordonner le blocage des comptes de politiciens de haut rang qui ont commis des crimes contre l'humanité ou qui sont impliqués dans de graves affaires de corruption et de prononcer une interdiction de voyager à leur rencontre sont proposées. Les conditions constitutives de l'infraction y seront définies. Les mesures précitées seront limitées à deux ans, avec possibilité de prolongation unique. Les plaintes devront être adressées à un organe de médiation indépendant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Atici, Badertscher, Barrile, Bendahan, Crotta, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fischer Roland, Fridez, Funicello, Gugger, Gysi Barbara, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Meyer Mattea, Moser, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Suter, Töngi, Walder, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (33)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

18.01.2021 CPE-CN. Donné suite

16.04.2021 CPE-CE. Ne pas donner suite

x 352/20.464 n Molina. Liberté économique pour tous (23.09.2020)

La Constitution sera modifiée comme suit :

Art. 27, al. 3 (nouveau)

3 Elle comprend un droit de codécision, une coresponsabilité et un droit de participation des collaborateurs des entreprises.

Cosignataires: Bendahan, Dandrès, Glättli, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marti Samira, Munz, Nussbaumer, Trede (9)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

28.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

x 353/20.478 n Molina. Pour une véritable démocratie économique au sein des sociétés coopératives (30.10.2020)

Le code des obligations est modifié comme suit :

Art. 892, al. 5 (nouveau) :

Les statuts règlent les conditions d'élection des organes. Chaque associé a le droit d'être élu dans tout organe de la société.

Cosignataires: Bendahan, Crotta, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Glättli, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marra, Marti Samira, Munz, Piller Carrard, Pult, Schneider Schüttel, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (17)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.06.2021 Retrait

354/21.419 n Molina. La laïcité doit être inscrite dans la Constitution (17.03.2021)

Le préambule de la Constitution (Cst.) est modifié comme suit :

Le peuple et les cantons suisses,

conscients de leur responsabilité envers l'environnement,

résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde,

déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité,

conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures,

sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres,

arrêtent la Constitution que voici :

Cosignataires: Flach, Gredig, Prelicz-Huber, Walder, Wermuth, Widmer Céline (6)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

355/21.495 n Moret Isabelle. Cybersécurité : mise en place d'une infrastructure numérique souveraine et de standards de sécurité de gouvernance (30.09.2021)

Par application de l'article 107 LParl, je demande que la législation soit adaptée afin de permettre à la Confédération de créer une infrastructure numérique souveraine, en collaboration avec les cantons, les hautes écoles, les instituts de recherche, et les entreprises suisses. Objectif: renforcer la cybersécurité et la souveraineté suisse.

L'infrastructure - proposant notamment des services en nuage (cloud) - sera pilotée par la Confédération qui en supportera les coûts, et pourra confier ces tâches, en partie ou en totalité, à des organismes publics, privés ou mixtes. La Confédération devra également déterminer des standards de sécurité de gouvernance, et veiller à leur application dans tous les cantons.

Cosignataires: Andrey, Bendahan, Borloz, Bourgeois, Brélaz, Buffat, Bulliard, Chevalley, Clivaz Christophe, de Montmollin, de Quattro, Feller, Glättli, Grin, Lüscher, Maillard, Marra, Matter Michel, Nordmann, Pointet, Wehrli (21)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

356/19.504 n Munz. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit:

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Bendahan, Chevalley, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Funicello, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Piller Carrard, Pult, Schneider Schüttel, Storni (21)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

Voir objet 19.505 lv. pa. Roduit

Voir objet 19.506 lv. pa. Eymann

Voir objet 19.507 lv. pa. Trede

357/16.493 n Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA) est modifiée comme suit:

Art. 19

Al. 1

...

Let. d

toute utilisation individuelle ou en petit nombre dans l'espace privatif des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux ou des prisons.

...

Cosignataire: Bauer (1)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.10.2018 CAJ-CN. Donné suite

29.10.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite

03.03.2021 Conseil national. Donné suite

358/18.443 n Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré (18.09.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 42b Don d'organes

Al. 1

L'assuré indique à l'assureur s'il consent à être donneur d'organes ou non, ainsi que ses éventuelles directives anticipées. L'information est communiquée à l'assureur lors de l'affiliation ou du renouvellement du contrat d'assurance.

Al. 2

Le choix de l'assuré est indiqué sur la carte d'assuré; le Conseil fédéral en précise les modalités.

Al. 3

L'assuré peut modifier son consentement en tout temps; l'assureur lui transmet alors une carte d'assuré modifiée.

Al. 4

En cas de contradiction entre les déclarations de l'assuré concernant son consentement ou les directives anticipées, les déclarations les plus récentes font foi; en cas d'impossibilité de déterminer la déclaration la plus récente, la décision relative au don d'organes appartient aux proches.

Al. 5

Les données relatives au don d'organes sont confidentielles et ne peuvent être communiquées à aucun tiers par l'assureur, à l'exception du nouvel assureur en cas de changement de caisse-maladie.

Cosignataires: Moret Isabelle, Pezzatti, Sauter (3)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.10.2019 CSSS-CN. Donné suite

13.04.2021 CSSS-CE. Adhésion

359/18.486 n Nantermod. Rendons les franchises élevées accessibles à tous (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 64 al. 8

Abrogé

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.11.2019 CSSS-CN. Donné suite

13.04.2021 CSSS-CE. Ne pas donner suite

360/18.487 n Nantermod. LAMal. Plus de transparence des prix, pour une meilleure concurrence (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 43 al. 1bis

Les fournisseurs de prestations informent à l'avance les patients des coûts des prestations. Les organisations de fournisseurs de prestations se mettent d'accord sur le montant à partir duquel cette annonce est obligatoire. Le Conseil fédéral peut déterminer ce montant de manière subsidiaire.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.11.2019 CSSS-CN. Donné suite

13.04.2021 CSSS-CE. Ne pas donner suite

361/20.463 n Nantermod. LSAMal. Participation aux excédents (23.09.2020)

La loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale (LSAMal) est modifiée comme suit.

Art. 14bis (nouveau): Participation aux excédents

Lorsque les réserves d'un assureur dépassent 150 % du niveau minimum, l'excédent est redistribué aux assurés l'année suivante, sous la forme d'un acompte sur les primes à payer. Le montant est réparti par canton et par catégorie d'assurés au prorata du montant des primes payées.

Cosignataires: Dobler, Sauter (2)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

27.10.2021 CSSS-CN. Donné suite

362/19.477 n Nicolet. Accords commerciaux. Renforcer le rôle démocratique du Parlement (10.09.2019)

Le droit en vigueur sera modifié de manière à renforcer le rôle du Parlement dans la définition de la politique commerciale internationale, notamment par la fixation d'objectifs et de lignes rouges à ne pas franchir pour les denrées alimentaires importées, dans la négociation d'accords commerciaux.

Cosignataires: Addor, Arnold, Béglé, Brélaz, Buffat, Bühler, Bulliard, Campell, Chiesa, Dettling, Feller, Glauser, Grin, Gschwind, Haab, Hausammann, Page, Reynard, Ritter, Rochat Fernandez, Roduit, Salzmann, Siegenthaler, Thorens Goumaz (24)

CN/CE Commission de politique extérieure

16.12.2020 Conseil national. Donné suite

x 363/16.461 n Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation "in integrum". Adapter la loi sur le Tribunal fédéral (27.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 122 lettre a de la loi sur le Tribunal fédéral sera complété ainsi:

Art. 122

La révision d'un arrêt du Tribunal fédéral pour violation de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (CEDH) peut être demandée aux conditions suivantes:

Let. a

la Cour européenne des droits de l'homme a constaté, dans un arrêt définitif, une violation de la CEDH ou de ses protocoles, ou la violation a été reconnue devant la cour par le gouvernement suisse;

...

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Brand, Bühler, Egloff, Keller Peter, Lüscher, Reimann Lukas, Ruppen, Schwaab, Schwander, Zanetti Claudio (12)

CN/CE Commission des affaires juridiques

02.11.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

05.03.2020 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2022.

04.02.2021 Rapport CAJ-CN (FF 2021 300)

14.04.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 889)

1. Loi sur le Tribunal fédéral (LTF) (FF 2021 301)

14.06.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

22.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2319; Délai référendaire 20.01.2022

364/21.433 n Nidegger. Loi sur les étrangers et l'intégration. Inclure les cas de rigueur dans les contingents d'autorisations des cantons (19.03.2021)

Je propose de créer un alinéa 3 à l'article 30 de la loi sur les étrangers (RS 142.20) avec la teneur suivante:

Art. 30

3 Les autorisations de séjour accordées en application de l'alinéa 1 lettre b sont imputées sur le contingent d'autorisations pour personnes provenant d'Etats tiers du canton concerné.

CN/CE Commission des institutions politiques

x 365/19.502 n Nussbaumer. Modification de la loi sur l'énergie nucléaire. Protection contre les stratégies de "ring-fencing" des exploitants de centrales nucléaires (19.12.2019)

La loi sur l'énergie nucléaire (LENu) doit être corrigée de manière à ce que les stratégies de ring fencing des exploitants de centrales nucléaires intégrées dans un groupe ou dans un partenariat qui concernent les versements complémentaires prévus à l'art. 80 LENu puissent être restreintes ou empêchées.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Barrile, Bäumle, Bendahan, Crottaz, Egger Kurt, Flach, Girod, Glättli, Grossen Jürg, Gugger, Gysin Greta, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Molina, Müller-Altermatt, Nordmann, Pult, Reynard, Roth Franziska, Seiler Graf, Storni, Streiff, Walder, Wasserfallen Flavia, Wermuth, Wettstein (32)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

28.09.2021 Retrait

366/20.496 n Nussbaumer. Rapport de planification concernant la collaboration avec l'UE dans les domaines autres que l'accès au marché (17.12.2020)

L'art. 148 de la loi sur le Parlement sera complété de telle sorte que le Conseil fédéral soit tenu de soumettre à l'Assemblée fédérale, après la présentation par la Commission européenne de ses propositions concernant le cadre financier pluriannuel (CFP), un rapport de planification portant sur la participation de la Suisse aux programmes et agences de l'UE.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Atici, Baumann, Bendahan, Brenzikofer, Bulliard, Crottaz, Dandrès, Eymann, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fiala, Fischer Roland, Flach, Friedl Claudia, Girod, Grossen Jürg, Gugger, Gysin Greta, Jans, Landolt, Locher Benguerel, Maître, Markwalder, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Nordmann, Pult, Roth

Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Siegenthaler, Storni, Streiff, Studer, Töngi, Walder, Wehrli, Wermuth, Wettstein, Widmer Céline (44)

CN/CE Commission de politique extérieure

25.10.2021 CPE-CN. Donné suite

367/21.481 n Paganini. Une gestion du loup portée vers l'avenir. Pour une cohabitation des grands prédateurs, des alpages exploités, du milieu bâti et du tourisme (14.09.2021)

La loi sur la chasse (RS 922.0) doit être adaptée de sorte qu'en dehors des districts francs, il soit possible de réagir, dans le cadre de la gestion du loup, à la croissance rapide des effectifs de ce grand prédateur pour que sa présence n'entre pas en conflit avec l'économie alpestre, le milieu bâti et l'utilisation touristique. Le loup doit rester une espèce protégée, mais sa régulation doit être intensifiée. Il ne s'agit pas de mettre à mal les effectifs, mais de permettre que davantage de mesures préventives soient prises pour empêcher les dégâts et détourner la menace pour l'homme et les animaux qu'il détient. Il faut surtout que la régulation des meutes et le tir d'individus soient possibles aussi en cas de comportement problématique, afin que le loup reconnaisse que l'homme est un danger pour lui.

Cosignataires: Binder, Bourgeois, Bregy, Candinas, Dettling, Dobler, Egger Mike, Gafner, Giacometti, Gmür Alois, Graber, Gschwind, Hess Lorenz, Kamerzin, Landolt, Lohr, Maitre, Martullo, Müller Leo, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Riniker, Ritter, Roduit, Romano, Rösti, Roth Pasquier, Rüegger, Schilliger, Vincenz, von Siebenthal, Wismer Priska (32)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

368/21.466 n Page. Diminution de CO2 ou augmentation de prix pour les biocarburants (17.06.2021)

"Les allègements fiscaux de durée limitée, accordés pour les carburants biogènes en vertu des articles 12b à 12e de la loi sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin), sont prolongés jusqu'à fin 2030."

La problématique des biocarburants doit être maintenant adaptée car la situation des biocarburants est particulièrement inquiétante pour ces prochaines années, notamment quant à leur prix, beaucoup plus élevé.

Les biocarburants sont importants pour deux raisons :

- d'une part, ils contribuent à une réduction significative des émissions de CO2
- et d'autre part, ils fonctionnent comme mesures compensatoires pour les importateurs de produits pétroliers, puisque les objectifs climatiques doivent être réalisés en Suisse.

Cosignataires: Grin, Rösti (2)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

369/21.457 n Pasquier. Stop à l'écoblanchiment publicitaire (15.06.2021)

La loi fédérale contre la concurrence déloyale est complétée à son art. 3 al. 1 let. i :

"Agit de façon déloyale celui qui, notamment : (...)

- trompe la clientèle en faisant illusion sur la qualité, la quantité, le bilan ou la neutralité carbone du produit, les possibilités d'uti-

lisation, l'utilité de marchandises, d'oeuvres ou de prestations ou en taisant les dangers et l'impact climatique qu'elles présentent;"

Cosignataires: Borloz, Christ, Clivaz Christophe, Fivaz Fabien, Klopfenstein Broggini, Piller Carrard, Python, Schlatter, Töngi, Trede, Walder (11)

CN/CE Commission des affaires juridiques

370/19.459 n Piller Carrard. Améliorer le système d'avance des pensions alimentaires (20.06.2019)

La législation fédérale sera modifiée comme suit:

Constitution fédérale

Art. 116

...

Al. 5

La Confédération fixe les principes de l'harmonisation de l'avance des pensions alimentaires par les cantons.

Code civil suisse

Article 131a (entretien de la conjointe/du conjoint)

Al. 1

Les cantons règlent le versement de l'avance des pensions alimentaires de la/du bénéficiaire si le débiteur ne s'acquitte pas de son obligation d'entretien. Le montant de l'avance doit être de nature à couvrir le minimum vital de la/du bénéficiaire.

...

Art. 293 (entretien de l'enfant et/ou entretien de la partenaire/du partenaire)

...

Al. 2

Les cantons règlent le versement de l'avance des pensions alimentaires de l'enfant lorsque les parents ne s'acquittent pas de leur obligation d'entretien. Le montant de l'avance doit être de nature à couvrir le minimum vital de l'enfant. La durée du versement de l'avance est fondée sur le titre d'entretien valide et exécutoire correspondant.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Maire Jacques-André, Munz, Rochat Fernandez, Sommaruga Carlo (8)

CN/CE Commission des affaires juridiques

27.08.2020 CAJ-CN. Donné suite

22.02.2021 CAJ-CE. Ne pas donner suite

371/20.454 n Piller Carrard. Lutte contre la pauvreté des enfants (19.06.2020)

Il convient de créer les bases légales introduisant des mesures pour lutter contre la pauvreté des enfants par des versements aux familles en s'inspirant des modèles cantonaux existants.

Cosignataires: Atici, Fehlmann Rielle, Funicello, Hurni, Mailard, Marra, Reynard (7)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

01.07.2021 CSEC-CN. Donné suite

372/13.441 n (Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal (21.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 7 et 243 alinéa 2 lettre f du Code de procédure civile (RS 272) sont modifiés comme suit:

Art. 7

... et à l'assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

Art. 243

...

Al. 2

...

Let. f

... et à l'assurance-accidents obligatoire au sens de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

...

Cosignataires: Chevalley, Grin, Parmelin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, van Singer, Vogler (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 L'objet est repris

26.06.2014 CAJ-CN. Donné suite

17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion

16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

14.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2020.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2023.

373/20.486 n Porchet. Renforcer la protection contre le harcèlement sexuel (10.12.2020)

Je requiers, par la présente initiative parlementaire, les modifications suivantes aux art. 8 al. 1 let. c et art. 8 al. 2 de la Loi sur les marchés publics (LMP) :

Art. 8 Principes

1 Les principes ci-après doivent être observés lors de la passation de marchés publics :

c. il n'adjudge le marché qu'à un soumissionnaire garantissant à ses salariés l'égalité de traitement entre femmes et hommes, sur le plan salarial, pour les prestations fournies en Suisse et une protection effective contre le harcèlement psychologique ou sexuel ;

2 L'adjudicateur est en droit de contrôler ou de faire contrôler l'observation des dispositions relatives à la protection des travailleurs, aux conditions de travail, de lutte contre le harcèlement et de l'égalité de traitement entre femmes et hommes. Sur demande, le soumissionnaire doit apporter la preuve qu'il les a respectées.

Cosignataires: Bertschy, Gysin Greta, Pasquier, Prelicz-Huber, Python, Reynard, Roth Pasquier, Trede (8)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

374/21.411 n Porchet. Qui frappe part! (08.03.2021)

Nous requérons, par la présente initiative parlementaire, les modifications suivantes à l'art. 28b al. 4 du Code civil Suisse (RS 210) :

Art. 28b B. Protection de la personnalité / II. Contre des atteintes/ 2. Actions/ b. Violence, menaces ou harcèlement

4 Les cantons désignent un service qui prononce l'expulsion immédiate de l'auteur de l'atteinte du logement commun en cas de crise, et règlent la procédure.

Cosignataires: Amaudruz, Bertschy, Binder, de Quattro, Marti Min Li (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 21.410 lv. pa. de Quattro

375/21.451 n Porchet. Un permis pour sauver les victimes de violences conjugales (05.05.2021)

La loi sur les étrangers et l'intégration ainsi que l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative seront modifiées afin :

- d'ouvrir à toutes les personnes étrangères victimes de violences conjugales la possibilité de renouvellement de leur permis de séjour quel que soit leur statut de séjour ou celui de leur conjoint si leur permis en dépend,

- de ne plus permettre que le recours à l'aide sociale amène, à lui seul, un refus de renouvellement du permis de séjour d'une victime de violences conjugales,

- de s'assurer que les indications et les renseignements fournis par des services spécialisés dans le domaine des violences conjugales, notamment les associations, psychologues et travailleurs sociaux, soient systématiquement pris en compte.

Cosignataires: Arslan, Brenzikofer, Bulliard, Crottaz, Mettler, Prelicz-Huber, Schneider Schüttel, Streiff, Trede, Weichelt (10)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

376/21.456 n Portmann. Protection de l'environnement. Pour l'inscription d'un système incitatif dans la Constitution fédérale (14.06.2021)

Afin de pouvoir protéger plus efficacement l'être humain et son environnement naturel contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, on modifiera comme suit l'al. 2 de l'art. 74 (Protection de l'environnement) de la Constitution fédérale :

" La Confédération prend, en accord avec les cantons, des mesures pour prévenir de telles atteintes. Les frais inhérents à ces atteintes sont supportés solidairement par ceux qui les causent et par la collectivité. A l'inverse, toute personne qui prévient ces atteintes par son comportement doit être soulagée financièrement. La collectivité est subsidiairement responsable de la réparation des dommages environnementaux dont les auteurs ne peuvent pas être identifiés ou poursuivis. "

Cosignataires: de Quattro, Eymann, Fiala, Giacometti, Jauslin, Markwalder, Moret Isabelle, Nantermod, Vincenz, Wehrli (10)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

x 377/20.439 n Prelicz-Huber. Pour une généralisation du débat libre au Conseil national (03.06.2020)

Le Conseil national est chargé de modifier son règlement de façon que les projets du Conseil fédéral et les interventions des

députés soient traités en règle générale en " débat libre ", sauf si la situation justifie qu'ils soient classés dans une autre catégorie (" débat organisé ", " débat réduit " ou " procédure écrite ").

Cosignataires: Glättli, Kälin, Prezioso, Weichelt, Wermuth (5)

CN/CE Commission des institutions politiques

28.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

378/21.409 n Prelicz-Huber. Rives des lacs suisses. Revalorisation écologique et accès piétonnier (01.03.2021)

Le code civil et la loi sur l'aménagement du territoire seront modifiés de manière à ce qu'un accès piétonnier à tous les lacs sur sol suisse soit assuré. Les chemins pédestres seront aménagés en principe sur terre ferme et le plus près possible des rives, en accordant la plus haute priorité à la protection du patrimoine et, plus encore, de la nature. Les rives feront l'objet d'une valorisation écologique.

Cosignataires: Andrey, Arslan, Badertscher, Baumann, Bertschy, Brenzikofer, Clivaz Christophe, de la Reussille, Egger Kurt, Fischer Roland, Fivaz Fabien, Glättli, Gugger, Gysin Greta, Klopfenstein Broggin, Locher Benguerel, Munz, Pasquier, Porchet, Prezioso, Python, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Streiff, Töngi, Trede, Walder, Weichelt, Wettstein (31)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

379/21.428 n Prezioso. Jus soli. Il est grand temps! (18.03.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante visant à ce que toute personne née en Suisse de parents étrangers et résidant sur le territoire suisse acquiert de plein droit et automatiquement, à sa majorité, la nationalité suisse et les droits de cité.

Cosignataires: Arslan, Bendahan, Dandrès, de Montmollin, Fehlmann Rielle, Funiciello, Glättli, Marra, Nordmann, Pasquier, Piller Carrard, Rytz Regula, Trede, Walder (14)

CN/CE Commission des institutions politiques

380/21.472 n Prezioso. Réhabilitation des Suisses ayant combattu dans la Résistance française (18.06.2021)

Les sanctions prononcées à l'encontre des Suisses ayant combattu dans la Résistance française durant la seconde guerre mondiale sont abrogées.

Cosignataires: de la Reussille, Funiciello, Glättli, Grin, Gysin Greta, Kutter, Maillard, Matter Michel, Moret Isabelle, Roth Pasquier, Wasserfallen Christian (11)

CN/CE Commission des affaires juridiques

381/21.440 n Pult. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.
2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Masshardt, Munz, Schneider Schüttel, Seiler Graf (10)

CN/CE Commission des affaires juridiques

Voir objet 21.436 Iv. pa. Schlatter

Voir objet 21.437 Iv. pa. Flach

Voir objet 21.438 Iv. pa. Giacometti

Voir objet 21.439 Iv. pa. Gugger

382/21.447 n Python. Reconnaissons les limites planétaires (04.05.2021)

Visant l'intégration de la notion de limites planétaires dans notre constitution et dans la loi sur la protection de l'environnement.

Le concept scientifique des neuf limites planétaires présenté en 2009 puis en 2015 définit un espace de développement sûr et juste pour l'humanité fondé sur neuf processus biophysiques, qui, ensemble, régulent la stabilité de la planète.

Cette nouvelle approche, qui s'inscrit dans la continuité des travaux du Club de Rome (Meadows et al., 1972), vise à améliorer l'information sur les risques de changements environnementaux brusques globaux induits par l'empreinte humaine et susceptibles d'affecter les écosystèmes et le bien-être. Elle permet de rappeler que le réchauffement climatique ne représente hélas qu'une des neuf limites planétaires auxquelles nous sommes confrontés. La stabilité et la résilience de notre système terrestre sont tout aussi menacés par les huit processus cumulatifs suivants :

- La perturbation des cycles de l'azote et du phosphore, liée principalement à la production et à l'usage d'engrais destinés à l'agriculture intensive, aux rejets de gaz des transports et de l'industrie ainsi qu'aux rejets domestiques.
- Le changement d'utilisation des sols, lié à l'urbanisation, à la déforestation, à l'intensification et à l'extension agricole, à l'extension des réseaux de transport.
- L'acidification des océans, liée à l'augmentation de la teneur en CO₂ de l'atmosphère et à la pollution directe des mers et des océans, y-compris via les cours d'eau.
- La destruction de la couche d'ozone, provoquée par des gaz synthétiques à très longue durée de vie comme les chlorofluorocarbones (CFC) qui étaient utilisés dans les systèmes de réfrigération et qui, bien qu'interdits depuis 1987, sont toujours présents dans l'atmosphère en raison de leur grande résistance.
- La diffusion des aérosols atmosphériques comme par exemple les particules fines issues des véhicules diesel. Les principales sources sont le trafic, l'industrie, les ménages et la construction.
- L'usage immodéré de l'eau douce, liée à l'augmentation des usages agricoles, industriels, domestiques et de loisirs.
- L'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère : la pollution et les perturbations liées à l'agriculture intensive, aux rejets industriels et domestiques et à l'habitat ainsi qu'aux transports et à l'extraction de matières premières.
- L'érosion de la biodiversité : les cinq facteurs directs de changement qui affectent la nature et qui ont les plus forts impacts à l'échelle mondiale sont, par ordre décroissant :
 1. les changements d'usage des terres et de la mer (agriculture intensive, déforestation, urbanisation, élevages intensifs terrestres et marins, transports terrestres et maritimes, tourisme de masse);

2. l'exploitation directe de certains organismes (pêche industrielle, exploitation intensive du bois, braconnage, etc.);
3. le changement climatique ;
4. la pollution (introduction d'entités nouvelles) et
5. les espèces exotiques envahissantes.

L'effet cumulé des limites planétaires entraîne la 6ème extinction de masse du vivant.

Le concept des limites planétaires offre une vision globale et transversale des risques planétaires car il permet de suivre les interactions entre ces différents domaines. Ces processus provoqués par les activités humaines ont la particularité de se produire sur l'ensemble du globe et de représenter une menace directe pour l'humanité. Les mêmes activités entraînent différentes conséquences. Par exemple les véhicules à moteur thermique seront tout aussi responsables de la perturbation du cycle de l'azote, de l'usage immodéré des sols, de la diffusion d'aérosols atmosphériques et de gaz toxiques et bien sûr de celle des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. L'ensemble de ces processus cumulent leurs effets ensuite sur la biodiversité et la santé humaine.

Cosignataires: Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Girod, Glättli, Klopfenstein Broggini, Pasquier, Piller Carrard, Rytz Regula, Trede (11)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

383/21.458 n Python. Pour une régulation de la publicité en fonction de l'analyse du cycle de vie du produit (15.06.2021)

La législation est modifiée afin d'inclure une interdiction de la publicité pour les produits et services fortement carbonés et à fort impact environnemental, déterminés notamment par l'analyse du cycle de vie du produit (ACV).

Cosignataires: Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Klopfenstein Broggini, Pasquier, Porchet (6)

CN/CE Commission des affaires juridiques

384/16.470 n Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché (29.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 104 CO doit être modifié de sorte que l'intérêt moratoire de 5 pour cent en vigueur soit remplacé par une disposition qui le lie à la tendance générale des taux d'intérêt du marché. Il faut également adapter l'ordonnance sur l'intérêt moratoire en matière d'impôt anticipé, le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS) et toutes les autres lois, ordonnances, circulaires et dispositions fédérales concernant les intérêts moratoires.

Cosignataires: Barazzone, Bigler, Brand, Büchler Jakob, Buttet, Chiesa, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Hiltbold, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Quadri, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger (20)

CN/CE Commission des affaires juridiques

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2022.

385/16.488 n Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse (13.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, rédigée en termes généraux, afin que le trust soit introduit dans le Code des obligations (CO) ou dans le Code civil (CC).

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Amherd, Ammann, Barazzone, Béglé, Bigler, Brand, Bulliard, Burkart, Buttet, Casis, Chiesa, Dobler, Egloff, Feller, Gmür-Schönenberger, Grunder, Gschwind, Hess Hermann, Hurter Thomas, Landolt, Lüscher, Matter Thomas, Merlini, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger, Schneider-Schneiter, Vitali, Vogler, Wasserfallen Christian (40)

CN/CE Commission des affaires juridiques

20.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2022.

386/19.482 n Regazzi. Exempter les PME du paiement de l'impôt sur les médias (19.09.2019)

On modifiera l'article 68 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40) et, si nécessaire, les actes en rapport avec cette disposition de telle sorte qu'il n'y ait plus que les entreprises de 250 travailleurs ou plus (emplois à plein temps) qui doivent payer la redevance de radio-télévision. Les entreprises comptant moins de 250 travailleurs doivent être exemptées du paiement de la redevance. Les apprentis ne sont pas comptabilisés comme travailleurs.

Cosignataires: Bigler, Bregy, Brunner Hansjörg, Bühler, Cattaneo, Chiesa, de Courten, Dettling, Dobler, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Gmür Alois, Grossen Jürg, Grüter, Gschwind, Guhl, Gutjahr, Herzog Verena, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lohr, Merlini, Müller Leo, Müller Thomas, Pantani, Pfister Gerhard, Quadri, Rime, Roduit, Romano, Rösti, Ruppen, Schilliger, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Sollberger, Umbricht Pieren, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (49)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

17.02.2020 CTT-CN. Donné suite

15.04.2021 CTT-CE. Ne pas donner suite

387/19.486 n Regazzi. Lutter enfin efficacement contre la pédocriminalité sur Internet (24.09.2019)

Le code de procédure pénale doit être modifié de manière qu'il soit possible, au niveau fédéral, de mener des investigations secrètes sur des infractions relevant de la pédophilie même en l'absence de soupçons.

Cosignataires: Feri Yvonne, Geissbühler, Gschwind, Herzog Verena, Kutter, Landolt, Markwalder, Quadranti, Roduit, Streiff (10)

CN/CE Commission des affaires juridiques

04.02.2021 CAJ-CN. Donné suite

27.10.2021 CAJ-CE. Ne pas donner suite

388/21.431 n Regazzi. Chambres fédérales. Faire jeu égal avec le Conseil fédéral (18.03.2021)

Les lois pertinentes sont modifiées de telle sorte que les Chambres fédérales puissent opposer un veto aux ordonnances du Conseil fédéral fixant des règles de droit, sans avoir la possibilité de les amender. Les principes suivants seront applicables :

1. toutes les ordonnances fixant des règles de droit et toutes les modifications de telles ordonnances, à l'exception des ordonnances visées aux art. 184, al. 3, et 185, al. 3, de la Constitution, doivent être soumises à l'Assemblée fédérale avant leur entrée en vigueur ;
2. si, dans les 14 jours, la moitié au moins des membres d'un conseil propose d'opposer un veto à l'ordonnance ou à la modification de l'ordonnance, le conseil traite la proposition en règle générale au cours de la session ordinaire qui suit ;
3. si le conseil adopte la proposition, le dossier est transmis à l'autre conseil, à moins qu'une proposition identique y ait été déposée ; ce dernier le traite en règle générale au cours de la même session ;
4. si aucune proposition de veto n'a été déposée à l'échéance du délai visé à l'al. 2 ou si l'un des conseils l'a rejetée, l'ordonnance ou la modification d'ordonnance peut être mise en vigueur.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bregy, Büchel Roland, Dettling, Dobler, Egger Mike, Feller, Friedli Esther, Giezendanner, Grüter, Gschwind, Guggisberg, Gutjahr, Imark, Kamerzin, Rechsteiner Thomas, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Solberger, Steinemann, Tuena, Wasserfallen Christian, Zuberbühler (25)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

389/20.477 n Reimann Lukas. Responsabilité de l'État. La Confédération ne peut s'y soustraire et doit garantir les droits de tous (30.10.2020)

L'art. 146 Cst. (" La Confédération répond des dommages causés sans droit par ses organes dans l'exercice de leurs fonctions ") est complété par les al. 2 à 4 suivants :

- 2 Elle répond également des dommages causés de manière licite par ses organes si des particuliers en subissent un préjudice particulièrement grave et que l'on ne peut raisonnablement attendre d'eux qu'ils supportent eux-mêmes les dommages.
- 3 En cas de restriction grave à la liberté personnelle, des dommages-intérêts et une indemnité à titre de réparation morale sont versés si la restriction est importante et injustifiée.
- 4 En cas d'expropriation ou de restriction importante à la propriété, une indemnité correspondant à la restriction est versée.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

390/20.479 n Reimann Lukas. Garantir que l'Assemblée fédérale puisse délibérer valablement (30.10.2020)

La loi sur le Parlement sera modifiée comme suit :

Art. 32 Siège de l'Assemblée fédérale

- 1 L'Assemblée fédérale siège à Berne.
- 2 Exceptionnellement, elle peut décider par voie d'arrêté fédéral simple de siéger ailleurs qu'à Berne.
- 3 Le Conseil national et le Conseil des Etats déterminent la manière dont les séances ont lieu. En règle générale, ces dernières ont lieu en présence des députés. Lorsqu'il n'est pas

possible ou qu'il est difficile de tenir des séances en présence des députés, la participation de ces derniers aux séances peut se faire par vidéoconférence (nouveau).

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.05.2021 CIP-CN. Donné suite

391/20.501 n Reimann Lukas. Naturalisations. Remplacer le droit automatique à la double nationalité par un système d'option (17.12.2020)

La loi sur la nationalité suisse (LN) sera modifiée de façon à interdire la double nationalité. Quiconque acquiert la nationalité suisse devra abandonner sa ou ses nationalités précédentes.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

392/21.478 n Reimann Lukas. Interdire le Hamas, organisation terroriste islamique (18.06.2021)

L'Assemblée fédérale est chargée d'ajouter le mouvement du Hamas à la liste des groupes et organisations visés par la loi fédérale du 12 décembre 2014 interdisant les groupes " Al-Qaïda " et " Etat islamique " et les organisations apparentées (RS 122).

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

393/21.435 n (Reynard) Maitre. Prix du livre. Pour la diversité culturelle (19.03.2021)

Je dépose la présente initiative parlementaire visant à mettre sur pied une loi fédérale sur la réglementation du prix du livre, afin de promouvoir la qualité et la diversité du livre en tant que bien culturel et de garantir l'accès du plus grand nombre à la littérature.

Cosignataires: Addor, Bendahan, Bulliard, Chevalley, Clivaz Christophe, Crottaz, Dandrès, Eymann, Fehlmann Rielle, Feller, Fivaz Fabien, Fluri, Friedl Claudia, Gschwind, Gysin Greta, Locher Benguerel, Lohr, Maitre, Marra, Matter Michel, Müller-Altermatt, Munz, Nidegger, Pasquier, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Pointet, Prezioso, Regazzi, Romano, Roth Pasquier, Seiler Graf (32)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

03.06.2021 L'objet est repris

05.11.2021 Retrait

394/13.463 n Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes (27.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1 du Code pénal est complété comme suit:

Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis ... et si:

L'auteur a déjà été condamné par un jugement entré en force pour assassinat, meurtre, lésion corporelle grave ou viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.10.2014 CAJ-CN. Donné suite

01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion

16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2021.

01.10.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session d'automne 2023.

395/18.467 n (Rickli Natalie) Rutz Gregor. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse (03.12.2018)

L'article 105 chiffre 6 (annulation du mariage pour cause de minorité) du Code civil (CC) sera modifié comme suit:

Art. 105

Le mariage doit être annulé:

...

6. lorsque l'un des époux est mineur.

(Biffer la subordonnée "... à moins que son intérêt supérieur ne commande de maintenir le mariage").

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.05.2019 L'objet est repris

20.02.2020 CAJ-CN. Donné suite

22.02.2021 CAJ-CE. Ne pas donner suite

396/20.469 n Riniker. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Exonérer les personnes qui ont accompli toutes leurs obligations dans la protection civile (24.09.2020)

L'art. 4, al. 2bis, de la loi fédérale du 12 juin 1959 sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir sera complété comme suit :

" Est également exonéré de la taxe celui qui s'est acquitté de la totalité de son obligation de servir, conformément à la législation sur le service militaire, sur la protection civile ou sur le service civil. [...] "

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.05.2021 CPS-CN. Donné suite

02.09.2021 CPS-CE. Adhésion

397/19.505 n Roduit. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit:

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Bregy, Bulliard, Candinas, Gschwind, Gugger, Hess Lorenz, Kamerzin, Lohr, Maitre, Rechsteiner Thomas, Ritter, Romano, Roth Pasquier, Stadler, Streiff, Studer, Wismer Priska (17)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

Voir objet 19.504 lv. pa. Munz

Voir objet 19.506 lv. pa. Eymann

Voir objet 19.507 lv. pa. Trede

x 398/19.510 n Roduit. Pour éviter un déni de démocratie (20.12.2019)

La loi fédérale sur les droits politiques doit être modifiée à son article 54. Il convient, lorsqu'une personne est élue au Conseil national, d'y ajouter un principe d'obligation de fonctionner, pour une durée minimale déterminée, à moins de présenter à la Chancellerie fédérale des motifs majeurs.

Cosignataires: Bregy, Kamerzin, Maitre, Roth Pasquier (4)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

28.09.2021 Retrait

399/21.461 n Roduit. Équilibre entre le vin suisse et les importations (16.06.2021)

Le Conseil fédéral est prié de répartir les contingents tarifaires pour les importations de vin conformément à l'art. 22, al. 2, let. b, L'Agr en fonction de la production nationale. Afin d'éviter toute discrimination à l'égard des importateurs, une partie des contingents tarifaires visés sous la let. a doit être mise aux enchères.

Cosignataires: Amoos, Borloz, Bregy, Brélaz, Clivaz Christophe, Pointet, Ritter (7)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

400/21.470 n Roduit. La violation des conditions de travail obligatoires constitutive de concurrence déloyale qualifiée doit être poursuivie pénalement (17.06.2021)

L'article 23, alinéa 1, de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) est complété de la manière suivante :

Art. 23 LCD, al. 1 (nouvelle teneur)

" Quiconque, intentionnellement, se rend coupable de concurrence déloyale au sens des art. 3, 4, 5, 6 ou 7 est, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire ".

Cosignataires: Bendahan, Bregy, Brélaz, Feller, Grin, Grossen Jürg, Kamerzin, Michaud Gigon, Regazzi, Schwander (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

401/21.498 n Roduit. Mettre en oeuvre le rapport d'évaluation relatif aux expertises médicales dans l'AI (30.09.2021)

L'article 59 LAI doit être complété par un nouvel alinéa 3bis :

" Si, afin de clarifier la situation, l'office AI doit demander une expertise médicale portant sur une seule discipline, l'office AI compétent et la personne assurée sont tenus, en dérogation à l'article 44 alinéa 2 LPGa, de se mettre d'accord sur le choix d'un expert ou d'une experte ; il sera tenu compte des motifs de récusation selon l'article 36 alinéa 1 LPGa. A défaut d'accord, l'office AI compétent et la personne assurée désignent chacun

un expert ou une experte de leur choix. Ceux-ci établissent l'expertise en commun. "

Cosignataires: Addor, Brunner, Cottier, Gysi Barbara, Herzog Verena, Lohr, Maillard, Mettler, Nantermod, Prelicz-Huber, Roth Pasquier, Schläpfer, Studer, Wehrli (14)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

x 402/13.478 n Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité du 25 septembre 1952 (LAPG) est modifiée avec l'ajout d'un chiffre IIIb, sur le modèle du chiffre IIIa, pour introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant:

IIIb. L'allocation en cas d'adoption

Art. 16b Ayants droit

Al. 1

Des allocations pour perte de gain en cas d'adoption sont octroyées aux parents adoptants qui interrompent ou réduisent une activité lucrative salariée ou indépendante lors de l'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 4 ans révolus.

Al. 2

En cas d'adoption conjointe ou d'adoption simultanée de plusieurs enfants, les futurs parents adoptifs ne peuvent prétendre qu'une seule fois aux prestations. Celles-ci doivent être versées à une seule personne à la fois. Les parents se répartissent entre eux la durée du droit aux prestations. Ils choisissent lequel d'entre eux bénéficie des prestations et sur quelle durée. Le congé peut être pris de manière flexible par bloc, par journée ou par demi-journée durant la première année suivant l'accueil de l'enfant.

Al. 3

Ont droit à l'allocation les femmes ou les hommes qui:

Let. a

ont été assurés obligatoirement au sens de la LAVS durant les neuf mois précédant le placement de l'enfant en vue de son adoption;

Let. b

ont, au cours de cette période, exercé une activité lucrative durant cinq mois; et

Let. c

à la date du placement de l'enfant en vue de son adoption:

1. sont salariés au sens de l'article 10 LPGa,

2. exercent une activité indépendante au sens de l'article 12 LPGa, ou

3. travaillent dans l'entreprise de leur conjoint ou de leur partenaire enregistré contre un salaire en espèces.

Al. 4

Le Conseil fédéral règle le droit à l'allocation des femmes et des hommes qui, pour cause d'incapacité de travail ou de chômage:

Let. a

ne remplissent pas les conditions prévues à l'alinéa 3 lettre a;

Let. b

ne sont pas considérés comme salariés ou indépendants au moment du placement de l'enfant.

Al. 5

L'adoption de l'enfant du conjoint, au sens de l'article 264a alinéa 3 CC, n'ouvre pas le droit à la prestation.

Art. 16c Début du droit

Al. 1

Le droit à l'allocation prend effet au jour du placement de l'enfant en vue de son adoption, après autorisation délivrée par l'autorité compétente.

Al. 2

La date du jour de l'accueil est confirmée par l'autorité centrale du canton de domicile du ou des parents adoptants qui a délivré l'autorisation d'adoption.

Art. 16d Extinction du droit

Le droit s'éteint le 84e jour à partir du jour où il a été octroyé. Il prend fin avant ce terme si la mère et le père reprennent les deux leur activité lucrative au taux d'occupation antérieur au congé.

Art. 16h Rapport avec les réglementations cantonales

Al. 1

En complément au chiffre IIIb, les cantons peuvent prévoir l'octroi d'une allocation d'adoption plus élevée ou de plus longue durée et prélever, pour le financement de ces prestations, des cotisations particulières.

Al. 2

Sont réservées les prestations plus étendues prévues par les conventions collectives de travail ou le contrat individuel de travail.

Cosignataires: Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fehr Jacqueline, Ingold, Leuenberger-Genève, Lohr, Meier-Schatz, Schenker Silvia, Streiff, van Singer, Vogler (13)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

21.01.2015 CSSS-CN. Donné suite

27.03.2015 CSSS-CE. Adhésion

16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

22.03.2019 Conseil national. Refus de classer

05.07.2019 Rapport CSSS-CN (FF 2019 6723)

30.10.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 6909)

1. Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) (FF 2019 6741)

23.09.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet

14.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2323; Délai référendaire 20.01.2022

x 403/20.428 n Romano. Covid-19. Favoriser l'émergence de capitaux et de revenus pour relancer l'économie (06.05.2020)

Les lois suivantes doivent être modifiées de sorte à réduire le délai de péremption en cas de dénonciation spontanée exempte de peine :

1. la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD),

2. la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID),

3. la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA).

La péremption aura globalement effet un an après la fin de la période fiscale pour laquelle la taxation n'a pas été effectuée, alors qu'elle aurait dû l'être, ou pour laquelle la taxation entrée en force était incomplète. Cet assouplissement aura effet pendant deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la disposition transitoire. En cas de dénonciation spontanée, le contribuable a droit au remboursement de l'impôt anticipé.

Cosignataires: Cattaneo, Marchesi, Regazzi (3)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

28.09.2021 Retrait

404/16.448 n Röstli. Garantir l'autoapprovisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Conseil fédéral créera les conditions nécessaires afin que les centrales hydrauliques, qui fournissent plus de 55 pour cent de l'électricité suisse, puissent maintenir leur capacité de production malgré la baisse considérable des prix actuels de l'électricité. Il proposera à cet effet un train de mesures de durée limitée qui comprendra notamment des prêts sans intérêt ou des prêts à taux réduit. Il examinera également, et au besoin mettra en place, un nouveau modèle de marché tel que le modèle de quotas.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buttet, Giezendanner, Glarner, Grunder, Hausammann, Hurter Thomas, Imark, Knecht, Martullo, Muri, Page, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, Umbricht Pieren, von Siebenthal, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

28.08.2017 CEATE-CN. Donné suite

13.08.2018 CEATE-CE. Adhésion

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'hiver 2022.

405/20.457 n Roth Pasquier. Utiliser sans délai tout le potentiel des prestations économiques des pharmaciens (18.06.2020)

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit* :

Art. 25 al. 2

h. les prestations des pharmaciens en relation avec des médicaments prescrits conformément à la let. b, dans le cadre de campagnes de dépistage et de prévention de la Confédération et des cantons prises en charge par l'AOS, ainsi que les prestations qui ont un effet modérateur sur les coûts et pour lesquelles il existe une convention avec des assureurs.

Cosignataires: Andrey, Bourgeois, Bregy, Bulliard, Gschwind, Humbel, Kamerzin, Maillard, Page, Piller Carrard, Roduit, Schneider Schüttel, Stadler (13)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

25.03.2021 CSSS-CN. Donné suite

406/21.493 n Rüegger. Adaptation de la loi sur la chasse à l'augmentation fulgurante de la population de loups. Régulation préventive ainsi que mesures de protection extraordinaires pour 2022 (30.09.2021)

1. La loi du 20 juin 1986 sur la chasse est modifiée, afin que la population de loups, qui augmente rapidement, puisse être régulée de manière efficace et que le nombre des conflits diminue de façon substantielle. La régulation ne doit pas mettre en danger la population de loups dans son ensemble. La Confédération octroie aux cantons des aides financières globales pour l'exécution des mesures.

2. La Confédération soutient les cantons dans la mise en oeuvre des mesures de protection extraordinaires pour la saison d'alpage 2022. Ces mesures seront définies par les autorités cantonales en collaboration avec les responsables de l'estivage, les détenteurs d'animaux qui pâturent et, le cas échéant, d'autres cercles de personnes. La Confédération apporte une contribution financière.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

407/21.494 n Rüegger. Bâtiments d'habitation construits hors de la zone à bâtir. Faire prévaloir avec bon sens le principe constitutionnel de la garantie de la propriété (30.09.2021)

Le Conseil fédéral préparera les bases légales qui permettront de mettre en oeuvre les principes suivants :

1. Tous les bâtiments d'habitation existants et construits légalement qui sont situés hors zone à bâtir bénéficient de la garantie des droits acquis (conformément au principe de la garantie de la propriété affirmé à l'art. 26 Cst.).

2. Il est possible d'agrandir les bâtiments d'habitation conformément au droit cantonal, mais de 100 mètres carrés au plus, jusqu'à une surface brute au plancher (SBP) de 320 mètres carrés au total, afin de les conformer à des conditions d'habitation modernes ou pour des raisons énergétiques. Les bâtiments anciens dont la surface excède 320 mètres carrés peuvent être remplacés par un bâtiment de surface identique.

3. La répartition de la surface totale visée au chiffre 2 et le nombre de logements qui en résulte peuvent être choisis librement.

4. Pour les constructions visées au chiffre 1 ci-dessus, les cantons peuvent autoriser la construction d'une voie de desserte moderne, sûre, adaptée et respectueuse du paysage pour autant qu'elle permette de raccorder le bâtiment à une voie de circulation proche déjà existante.

5. Pour les constructions visées au chiffre 1, les cantons peuvent autoriser la construction d'une place de parc couverte ou en garage par tranche de 100 mètres carrés SBP.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

x 408/17.423 n Rutz Gregor. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles (17.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 8ss. de la loi sur l'asile (LAsi; RS 142.31) seront modifiés de telle sorte que l'obligation de collaborer faite aux

requérants d'asile comprendra aussi l'obligation de remettre les téléphones portables et les ordinateurs et que, symétriquement, les compétences des autorités en matière de fouille et de confiscation comprendront aussi le droit de contrôler ces appareils, lorsque l'identité du requérant ne pourra pas être établie par d'autres moyens.

Cosignataires: Amstutz, Bigler, Brunner Toni, Burkart, Glarner, Gössi, Grunder, Grüter, Herzog Verena, Pfister Gerhard, Regazzi, Rickli Natalie, Romano, Rösti, Wasserfallen Christian (15)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.02.2018 CIP-CN. Donné suite

21.06.2018 CIP-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'été 2022.

16.10.2020 Rapport CIP-CN (FF 2020 8979)

20.01.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 137)

1. Loi sur l'asile Projet (LAsi) (FF 2020 8995)

04.05.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

15.09.2021 Conseil des Etats. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2317; Délai référendaire 20.01.2022

409/17.525 n Rutz Gregor. Rendre possible la densification de l'urbanisation en excluant les contradictions et les conflits entre objectifs dus à l'inventaire ISOS (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complètera l'article 6 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) par un alinéa 3 prévoyant qu'on puisse déroger à la conservation intacte d'un objet d'importance nationale inscrit dans un inventaire fédéral si des intérêts publics, en particulier la densification de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, s'opposent à cette conservation. Une dérogation sera toutefois exclue si les objets inscrits dans les inventaires ou si les surfaces urbanisées se caractérisent par leur importance historique exceptionnelle ou par leur caractère unique.

Cosignataires: Egloff, Feller, Regazzi (3)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

21.01.2019 CEATE-CN. Donné suite

10.10.2019 CEATE-CE. Adhésion

18.12.2020 Conseil national. Refus de classer

1. Loi ...

x 410/20.431 n Rutz Gregor. Montant des indemnités allouées en cas de vidéoconférences (05.05.2020)

La loi sur les moyens alloués aux parlementaires (RS 171.21) est complétée par la disposition suivante :

Art. 3, al. 1bis (nouveau)

Lorsqu'une séance de commission a lieu par vidéoconférence, une indemnité journalière de 220 francs est versée au député.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

28.09.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

411/21.432 n Ryser. Établir les bases d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur le CO₂ en y ajoutant un art. 34bis qui crée les bases d'un mécanisme permettant d'équilibrer au-delà des frontières les émissions de CO₂ émanant des produits qui en génèrent beaucoup. Il tiendra compte des développements au sein de l'UE. Le législateur établira la liste des produits concernés.

Cosignataires: Arslan, Egger Kurt, Fischer Roland, Girod, Glättli, Grosse Jürg, Landolt, Michaud Gigon, Rytz Regula, Trede, Wettstein (11)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

x 412/17.518 n (Schilliger) Schneeberger. Pour une concurrence à armes égales (14.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Seront créées les dispositions légales qui permettront d'éviter que les entreprises dans lesquelles la Confédération, les cantons ou les communes détiennent une participation financière ou qui assument une tâche régalienne ne profitent de leur situation pour obtenir des avantages compétitifs qui soient de nature à fausser la concurrence sur le marché libre. Les entreprises en situation de monopole, notamment, par exemple dans le secteur de l'électricité, ne doivent pas pouvoir utiliser les informations dont elles disposent sur leurs clients ou les relations qu'elles entretiennent avec eux, ou encore le bénéfice qu'elles ont obtenu du secteur couvert par leur monopole, pour en retirer abusivement un avantage concurrentiel dans un autre secteur.

Il serait ainsi possible de modifier la loi sur le marché intérieur (LMI) comme suit:

Art. 2

...

Al. 8

Les cantons et les communes veillent à ce que les entreprises publiques au sein desquelles ils détiennent une participation, de même que les entreprises privées auxquelles ils octroient des concessions publiques pour des domaines d'activité déterminés, soient, dans le cadre de leurs activités commerciales, soumises aux mêmes conditions de concurrence que les entreprises privées. Constituent notamment une entrave à la concurrence et sont dès lors interdits les subventionnements croisés ainsi que toute autre forme d'utilisation de données ou de ressources qui serait susceptible de fausser la libre concurrence.

Art. 8bbis Mise en oeuvre par la Commission de la concurrence

Al. 1

Les cantons et les communes exposent chaque année dans leur stratégie du propriétaire les raisons pour lesquelles il incombe à l'Etat d'exercer des activités commerciales et les mesures qu'ils ont prises en vertu de l'article 2 alinéa 8. Cette stratégie est soumise à la Commission de la concurrence et rendue publique.

Al. 2

Si les mesures prises par les cantons et les communes ne permettent pas de lutter efficacement contre les risques de distorsion de la concurrence, la Commission de la concurrence peut

ordonner des mesures supplémentaires relatives au fonctionnement, à la comptabilité, au financement ou à l'organisation de l'entreprise, ou interdire certaines activités.

Art. 9a Droit de recours des organisations

Al. 1

Les organisations professionnelles ou économiques que leurs statuts habilite à défendre les intérêts économiques de leurs membres peuvent recourir contre les décisions que la Commission de la concurrence a prises en vertu de l'article 8bbis.

Al. 2

La Commission de la concurrence communique par écrit aux organisations les décisions qu'elle a prises en vertu de l'article 8bbis.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Bauer, Bigler, Borloz, Bourgeois, Brunner Toni, Burkart, Clottu, Dobler, Eichenberger, Eymann, Flach, Genecand, Glarner, Grossen Jürg, Grüter, Hilt-pold, Imark, Jauslin, Lüscher, Merlini, Müller Walter, Müri, Nordmann, Portmann, Regazzi, Rickli Natalie, Rime, Sauter, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Tuena, Vitali, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Wobmann (39)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

25.02.2019 CER-CN. Donné suite

05.12.2019 L'objet est repris

20.01.2020 CER-CE. Ne pas donner suite

17.08.2020 CER-CN. Donné suite

07.09.2020 Conseil national. Donné suite

30.09.2021 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

413/21.436 n Schlatter. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.
2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

Cosignataires: Brenzikofer, Clivaz Christophe, Girod, Glättli, Klopfenstein Broggin, Rytz Regula, Töngi, Trede, Weichelt (9)

CN/CE Commission des affaires juridiques

Voir objet 21.437 lv. pa. Flach

Voir objet 21.438 lv. pa. Giacometti

Voir objet 21.439 lv. pa. Gugger

Voir objet 21.440 lv. pa. Pult

414/19.456 n Schneeberger. Les prestations versées à des fins de prévention sont une tâche importante des fondations patronales de bienfaisance (20.06.2019)

Le Conseil national et le Conseil des Etats complèteront l'article 89a alinéa 8 du Code civil (CC) en portant une attention particulière au but et au rôle que jouent les fondations patronales de bienfaisance dans la société et pour la prévoyance professionnelle. Ils garantiront que ces fondations puissent verser, dans le cadre du but qui leur est assigné, des prestations destinées à prévenir les risques financiers de la maladie, des accidents et du chômage (et non uniquement des prestations destinées à aider quelques personnes à faire face à une situation précaire), voire des prestations de vieillesse, de décès ou d'invalidité.

Cosignataires: Brand, de Courten, Eichenberger, Frehner, Giezendanner, Hess Lorenz, Humbel, Landolt, Lohr, Pezzatti, Sauter, Schilliger, Vitali, Weibel (14)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

14.01.2021 CSSS-CN. Donné suite

10.11.2021 CSSS-CE. Adhésion

415/20.415 n Schneeberger. Travail dominical. Établir la clarté (04.05.2020)

Le Parlement modifiera l'art. 19, al. 6, de la loi sur le travail (LTr ; RS 822.11) de façon à établir la clarté et à permettre également aux entreprises de services d'ouvrir durant les quatre dimanches que les cantons peuvent fixer chaque année et pendant lesquels le personnel peut travailler sans qu'une autorisation soit nécessaire. Il le fera en complétant la LTr comme suit :

Art. 19, al. 6

6 Les cantons peuvent fixer au plus quatre dimanches par an pendant lesquels le personnel peut être employé dans les commerces et les entreprises de services sans qu'une autorisation soit nécessaire.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

11.01.2021 CER-CN. Donné suite

416/20.497 n Seiler Graf. Pas d'argent suisse pour les armes prohibées (17.12.2020)

La loi fédérale du 13 décembre 1996 sur le matériel de guerre (LFMG; RS 514.51) est modifiée comme suit.

Art. 7, al. 3, let. a

3 Les interdictions visées au chap. 2 valent également pour les actes commis à l'étranger, indépendamment du droit applicable au lieu de commission, si :

a. ces actes violent des normes de droit international, auxquelles...

Art. 8c

1 Il est interdit de financer indirectement le développement, la fabrication ou tout autre acte soumis à autorisation en vertu de l'art. 2 avec du matériel de guerre prohibé.

2 Est considéré comme financement indirect au sens de la présente loi :

a. la participation à des sociétés qui développement, fabriquent ou commettent des actes soumis à autorisation en vertu de l'art. 2 avec du matériel de guerre prohibé ;

b. l'achat d'obligations ou d'autres papiers-valeurs émis par de telles sociétés, ou de produits de placement gérés activement qui contiennent des papiers-valeurs de telles entreprises.

Art. 35b, al. 3

3 Si l'auteur agit par négligence et que le montant du financement interdit dépasse un million de francs, il est puni d'une peine privative de liberté d'un an au maximum ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Flach, Fridez, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gre-dig, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Nussbauer, Roth Franziska, Schlatter, Schneider Schüttel, Studer, Widmer Céline (15)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

x 417/18.445 n (Semadeni) Munz. Référendum facultatif pour le soutien des Jeux olympiques par la Confédération (26.09.2018)

L'article 17 de la loi sur l'encouragement du sport (LESp) sur les manifestations sportives internationales est complété comme suit:

Art. 17

...

Al. 3

Le soutien des Jeux olympiques par la Confédération est sujet au référendum.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Carobbio Guscetti, Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Mazzone, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Reimann Maximilian, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Töngi, Tuena, Zanetti Claudio, Zuberbühler (20)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

27.06.2019 CSEC-CN. Donné suite

28.11.2019 L'objet est repris

31.01.2020 CSEC-CE. Ne pas donner suite

08.06.2021 Conseil national. Donné suite

15.09.2021 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

418/20.473 n Siegenthaler. Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs (25.09.2020)

Conformément aux recommandations de la Commission fédérale pour les questions liées à l'addiction, la législation sera modifiée de telle sorte que la culture, la production, le commerce et la consommation de cannabis contenant du THC poursuivent les objectifs suivants:

- tenir compte de la politique des 4 piliers définie par la Suisse en matière de drogue
- charger les autorités de contrôler la production et le commerce, en particulier à des fins de protection de la jeunesse et des consommateurs ainsi que d'information
- séparer le marché médical et le marché non médical
- assécher le marché noir en supprimant la prohibition
- introduire une taxe et réglementer la publicité
- encadrer la production destinée à un usage personnel.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Barrile, Bertschy, Chevalley, Fehlmann Ruelle, Feri Yvonne, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gmür Alois, Gredig, Grossen Jürg, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hess Lorenz, Jauslin, Landolt, Mäder, Maillard, Markwalder, Marti Samira, Mettler, Meyer Mattea, Michaud Gigon, Molina, Nantermod, Paganini, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Reimann Lukas, Roth Franziska, Schneider-Schneiter, Silberschmidt, Stadler, Trede, Wasserfallen Flavia, Weichelt, Widmer Céline (40)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

28.04.2021 CSSS-CN. Donné suite

419/20.406 n Silberschmidt. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage (12.03.2020)

La loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI)

doit être modifiée de manière à ce que les entrepreneurs (personnes ayant une position analogue à celle d'un employeur), qui sont tenus de verser des cotisations à l'assurance-chômage (AC), puissent avoir droit aux mêmes indemnités (immédiates) que tous les autres employés de l'entreprise dans les cas de situation de chômage. Le même droit doit valoir en cas de réduction de l'horaire du travail. Une autre solution consisterait à offrir la possibilité aux personnes ayant une position analogue à celle de l'employeur - comme c'est le cas pour les indépendants en raison individuelle - de ne pas verser de cotisations à l'AC et de renoncer aux prestations d'assurance correspondantes.

Cosignataires: Andrey, Badran Jacqueline, Egger Kurt, Friedli Esther, Giezendanner, Gmür Alois, Grossen Jürg, Marti Min Li, Pointet, Regazzi, Schneeberger (11)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

05.11.2020 CSSS-CN. Donné suite

31.08.2021 CSSS-CE. Adhésion

420/21.422 n Silberschmidt. Encourager l'apprentissage tout au long de la vie afin de garantir l'employabilité à long terme des travailleurs (17.03.2021)

L'art. 33, al. 1, let. j, de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) est modifié comme suit :

1 Sont déduits du revenu :

(...)

j. les frais de formation et de formation continue à des fins professionnelles (frais de reconversion compris) multipliés par 1,5, jusqu'à concurrence de 12 000 francs, pour autant que le contribuable remplisse l'une des conditions suivantes:

1. il est titulaire d'un diplôme du degré secondaire II,
2. il a atteint l'âge de 20 ans et suit une formation visant à l'obtention d'un diplôme autre qu'un premier diplôme du degré secondaire II.

Cosignataires: Atici, Chevalley, Gutjahr, Schneider Meret, Stadler, Wasserfallen Christian (6)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

421/17.523 n (Stamm) Walliser. Autoriser le double nom en cas de mariage (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi doit être modifiée pour permettre aux personnes qui se marient de porter un double nom.

CN/CE Commission des affaires juridiques

14.01.2019 CAJ-CN. Donné suite

05.12.2019 L'objet est repris

11.02.2020 CAJ-CE. Adhésion

422/12.453 n (Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes doivent être modifiées comme suit:

Art. 24 LIFD

Sont exonérés de l'impôt:

...

Let. j

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Art. 7 al. 4 LHID

Sont seuls exonérés de l'impôt:

...

Let. m

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Aubert, Bernasconi, Bourgeois, Bulliard, Carobbio Guscetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, de Buman, Egloff, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Gasser, Geissbühler, Grin, Gysi Barbara, Heim, Humbel, Jans, John-Calame, Kaufmann, Killer Hans, Markwalder, Marra, Meier-Schatz, Nussbaumer, Perrin, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Schneider Schüttel, Semadeni, Umbricht Pieren, van Singer, Veillon, Voruz, Wermuth, Wobmann (45)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.08.2013 CER-CN. Donné suite

13.02.2014 CER-CE. Ne pas donner suite

08.09.2014 Conseil national. Donné suite

02.03.2017 L'objet est repris

x 423/20.443 n Suter. Radars acoustiques pour lutter contre le bruit inutile des véhicules (11.06.2020)

Les bases légales seront créées pour permettre l'utilisation de radars acoustiques, de façon analogue aux radars de vitesse. Les véhicules bruyants pourront être détectés et leurs conducteurs amendés.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fehlmann Rielle, Flach, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Jans, Klopfenstein Broggin, Locher Benguerel, Meyer Mattea, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Töngi, Wettstein, Widmer Céline (24)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

21.06.2021 Retrait

x 424/20.444 n Suter. Prendre enfin des mesures efficaces contre les motocycles bruyants (11.06.2020)

Les bases légales seront adaptées de sorte à interdire la circulation aux motocycles dont le niveau sonore à l'arrêt dépasse les 95 décibels.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Jans, Klopfenstein Broggin, Locher Benguerel, Masshardt, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Töngi, Wettstein, Widmer Céline (21)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

21.06.2021 Retrait

425/20.445 n Suter. Inscrire le cyberharcèlement dans le code pénal (11.06.2020)

Le cyberharcèlement doit être inscrit comme infraction dans le code pénal.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Dandrès, Egger Kurt, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Funicello, Graf-Litscher, Hurni, Jans, Klopfenstein Broggin, Locher Benguerel, Marti Min Li, Meyer Mattea, Munz, Pult, Roth Franziska, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Storni, Studer, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (26)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.06.2021 CAJ-CN. Donné suite

426/20.487 n Suter. Votations. Le contenu du projet doit ressortir de la question (10.12.2020)

La loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (LDP ; RS 161.1) est complétée de manière à ce que le contenu des projets soumis à votation ressorte de la question qui figure sur le bulletin de vote. L'art. 11 LDP pourrait par exemple être doté d'un nouvel alinéa prévoyant, d'une part, que la question qui figure sur le bulletin de vote doit être claire et objective et qu'elle ne doit pas induire en erreur ni influencer le citoyen et, d'autre part, que le contenu du projet doit ressortir de la question elle-même.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Seiler Graf, Widmer Céline (14)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

427/20.505 n Suter. Garantir l'accessibilité à la diffusion en direct des débats parlementaires sur Internet (18.12.2020)

Les bases légales nécessaires seront créées pour garantir l'accessibilité de la diffusion en direct des débats du Conseil national et du Conseil des Etats sur Internet.

Les débats seront sous-titrés pour permettre aux sourds et malentendants de les suivre. On examinera en outre l'opportunité de traduire certains débats en langue des signes. L'offre a pour but de faciliter la communication pour les sourds et malentendants et d'améliorer les conditions de leur participation à la vie politique. A cet effet, il faudrait par exemple compléter l'art. 14 de la loi sur le Parlement.

Cosignataires: Flach, Giezendanner, Grüter, Gschwind, Gugger, Lohr, Marti Samira, Mettler, Moret Isabelle, Pfister Gerhard, Roth Franziska, Schläpfer, Streiff, Studer (14)

CN/CE *Bureau*

07.05.2021 Bu-CN. Donné suite

428/21.423 n Suter. Remédier à un déficit démocratique en créant l'initiative législative (17.03.2021)

La Constitution sera modifiée de sorte que les citoyens ayant le droit de vote puissent déposer non seulement des initiatives populaires tendant à la révision partielle de la Constitution et ayant la forme de projets rédigés, mais aussi des initiatives législatives revêtant la forme de projets rédigés.

Cosignataires: Friedl Claudia, Glättli, Gysi Barbara, Imark, Mäder, Masshardt, Prelicz-Huber, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Streiff, Widmer Céline, Wobmann (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

429/21.441 n Suter. Pour davantage de sécurité, moins de bruit et une meilleure qualité de vie. Dans les localités, 30 kilomètres à l'heure doit être la règle, 50 kilomètres à l'heure l'exception (19.03.2021)

La loi fédérale sur la circulation routière (LCR ; RS 741.01) est modifiée de sorte que la limitation générale de vitesse soit fixée à 30 km/h dans les localités. Des exceptions justifiées seront possibles pour les routes principales ou routes affectées à la circulation générale. Les tronçons autorisant une vitesse plus élevée seront clairement signalés.

Cosignataires: Masshardt, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schaffner, Schlatter, Storni, Töngi, Trede, Wettstein (10)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

430/19.407 n Töngi. Membres de l'Assemblée fédérale. Renoncer aux voyages en avion au profit des voyages en train (07.03.2019)

On adaptera les bases légales pertinentes de telle sorte que les voyages des membres de l'Assemblée fédérale et des membres des commissions parlementaires qui sont payés par la Confédération se fassent en train si leur durée ne dépasse pas huit heures.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Trede (10)

CN/CE *Bureau*

15.11.2019 Bu-CN. Donné suite

14.02.2020 Bu-CE. Adhésion

19.08.2021 Rapport Bu-CN (FF 2021 2074)

1. Ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (OMAP) (FF 2021 2075)

21.09.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

431/21.471 n Töngi. Coûts des travaux de rénovation. Réduire les taux de répercussion sur les loyers pour les adapter à la réalité (18.06.2021)

Les bases juridiques pertinentes seront modifiées de façon à prévoir que, en règle générale, seront considérés comme des investissements à valeur ajoutée 35 à 55 % des coûts d'une rénovation importante.

Cosignataires: Arslan, Badran Jacqueline, Brenzikofer, Dandrès, Glättli, Klopfenstein Brogini, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Schlatter, Walder (11)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

432/19.507 n Trede. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit:

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Arslan, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Porchet, Schneider Meret, Walder (6)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

Voir objet 19.504 lv. pa. Munz

Voir objet 19.505 lv. pa. Roduit

Voir objet 19.506 lv. pa. Eymann

433/20.465 n Tuena. Placement sécurisé pour les personnes présentant un danger pour l'État (23.09.2020)

L'Assemblée fédérale arrête les bases légales qui permettront de mettre en placement sécurisé les personnes qui, dans l'espace public ou privé, appellent, incitent ou encouragent autrui à se livrer à des activités terroristes ou à d'autres actes de violence, que ce soit en Suisse ou à l'étranger, ou annoncent, financent, favorisent ou appellent à soutenir de tels actes ou activités. La même mesure sera appliquée à quiconque prend le parti ou est membre d'une organisation visant à promouvoir ou à exécuter des activités terroristes ou d'autres actes de violence. Les décisions devront être prises par le tribunal des mesures de contrainte.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Bircher, Büchel Roland, Buffat, Burgherr, Candinas, Cattaneo, de Courten, de Quattro, Dettling, Dobler, Egger Mike, Estermann, Feller, Fiala, Friedli Esther, Gafner, Geissbühler, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Gmür Alois, Grin, Grüter, Guggisberg, Gutjahr, Haab, Heer, Heimgartner, Herzog Verena, Hess Erich, Huber, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Köppel, Kutter, Marchesi, Martullo, Matter Thomas, Nicolet, Nidegger, Page, Rechsteiner Thomas, Reimann Lukas, Riniker, Röstli, Rüegger, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schläpfer, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Steinemann, Strupler, Umbricht Pieren, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zuberbühler (68)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CE *Commission des affaires juridiques*

11.10.2021 CPS-CN. Donné suite

434/16.428 n Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié afin que les personnes auxquelles la curatelle est confiée, notamment les parents et les conjoints, ne soient soumis qu'exceptionnellement aux obligations d'établir des rapports et des comptes périodiques et, le cas échéant, aux autres obligations fixées à l'article 420 CC. En tout état de cause, l'article 420 CC sera modifié de façon à réduire fortement la charge administrative liée à ces obligations.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2021.

01.10.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session d'automne 2023.

435/16.429 n Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil
(27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié de telle façon que la liste des personnes que l'autorité de protection de l'adulte peut dispenser de l'obligation de remettre un inventaire, etc., ne soit plus une liste exhaustive. On pourrait imaginer par exemple de libeller la disposition comme suit: "Lorsque la curatelle est confiée à un proche de la personne concernée, notamment au conjoint, au partenaire enregistré, aux père et mère, à un descendant, etc. ..."

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2021.

01.10.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session d'automne 2023.

436/16.458 n Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles (14.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d CO sera modifié comme suit par l'adjonction d'un nouvel alinéa:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification des majorations de loyer fixées dans une convention au sens de l'article 269c, la forme écrite suffit.

Cosignataires: Amherd, Fässler Daniel, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Lohr, Müller-Altermatt, Ritter, Schmidt Roberto (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

25.09.2020 Conseil national. Prolongation de délai
Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2022.

437/18.489 n Vogt. Loi sur l'infrastructure des marchés financiers. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans les offres publiques d'achat (14.12.2018)

Les dispositions pénales de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (art. 147ss. LIMF) seront complétées de telle sorte que les indications fausses ou incomplètes figurant dans un prospectus d'offre (art. 127 al. 1 LIMF) ou dans l'annonce d'une offre avant sa publication (cf. art. 131 let. a LIMF) seront punies d'une amende (par analogie avec l'art. 153 LIMF).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.12.2019 Conseil national. Donné suite

26.10.2020 CER-CE. Adhésion

438/20.491 n Vogt. Pas de responsabilité causale illimitée du vendeur pour les dommages consécutifs au défaut
(16.12.2020)

L'art. 208, al. 2, du code des obligations (CO) est modifié comme suit :

Al. 2 : ... de marchandises défectueuses. Le vendeur ne répond du dommage que dans la mesure où celui-ci pouvait être prévu.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

439/20.468 n Walti Beat. Juges fédéraux. Renforcer l'indépendance judiciaire en interdisant les contributions d'élus et les dons aux partis (24.09.2020)

La loi sur le Tribunal fédéral (RS 173.110), la loi sur le Tribunal administratif fédéral (RS 173.32), la loi sur l'organisation des autorités pénales (RS 173.71) et les autres dispositions légales concernées seront modifiées de telle sorte que les juges fédéraux n'aient plus le droit de verser des contributions d'élus ni des dons aux partis.

Cosignataires: Borloz, Cottier, de Montmollin, de Quattro, Dobler, Eymann, Farinelli, Feller, Fiala, Fluri, Giacometti, Gössi, Jauslin, Lüscher, Markwalder, Nantermod, Portmann, Riniker, Sauter, Schilliger, Schneeberger, Silberschmidt, Vincenz, Wasserfallen Christian, Wehrli (25)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

440/17.480 n (Weibel) Bäumlé. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins (27.09.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois sont adaptées de manière à ce que les patients qui se rendent aux urgences d'un hôpital doivent payer sur place une taxe, par exemple de 50 francs. Cette taxe ne serait pas imputée sur la franchise ou la participation aux coûts. Les enfants de moins de 16 ans, les patients qui sont envoyés aux urgences par un médecin et les personnes dont le traitement requiert une hospitalisation pourraient être exemptés de la taxe.

Cosignataires: Bäumlé, Bertschy, Brand, Brunner Toni, Chevalley, de Courten, Flach, Frehner, Fricker, Grossen Jürg, Guhl, Herzog Verena, Hess Lorenz, Humbel, Jauslin, Moser, Pezzatti, Schmid-Federer (18)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.07.2018 CSSS-CN. Donné suite

15.04.2019 CSSS-CE. Ne pas donner suite

28.11.2019 L'objet est repris

03.12.2019 Conseil national. Donné suite

16.06.2021 Conseil des Etats. Adhésion

441/21.497 n Wyss. Interdiction et pénalisation des thérapies de conversion (30.09.2021)

Il convient de créer une base légale pour interdire dans tout le pays les thérapies de conversion et autres mesures visant à changer ou à oblitérer l'orientation, l'identité ou l'expression

sexuelles. Il doit être interdit de proposer, de dispenser et de promouvoir de telles thérapies.

Ne doivent pas être touchées par l'interdiction :

- les réflexions sur l'identité sexuelle accompagnées par un professionnel sans résultats prédéfinis, notamment les mesures psychothérapeutiques conformes aux directives des associations professionnelles concernées ;
- des mesures de changement de sexe médicalement indiquées ;
- des thérapies pour les préférences et comportements sexuels relevant du droit pénal (comme l'exhibitionnisme ou la pédophilie).

Outre des sanctions pénales, le non-respect de l'interdiction devra également entraîner une interdiction d'exercer l'activité concernée ou le retrait de l'autorisation correspondante.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Bertschy, Brenzikofer, Cottier, Eymann, Farinelli, Fehlmann Rielle, Fiala, Fischer Roland, Friedl Claudia, Funicello, Gysi Barbara, Kutter, Landolt, Marti Min Li, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Töngi, Walder (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

442/14.401 é Commission de gestion CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP) (31.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement (LPar), la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-CE) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La disposition pénale relative à la criminalité organisée (art. 260ter CP) est modifiée de façon à mieux tenir compte des organisations et groupements criminels actuels. Dans les grandes lignes, la révision pourrait prendre la forme suivante:

1. L'article 260ter CP devrait mieux définir les éléments constitutifs d'une organisation criminelle (par ex. la mafia, le cartel de Medellin, les yakuzas japonais ou les organisations criminelles de l'Europe de l'Est, qui sont de plus en plus importantes) et prévoir des peines plus lourdes en cas de participation ou de soutien à une telle organisation.
2. Il y a lieu d'opérer une distinction entre l'organisation criminelle et le groupement criminel (par ex. bandes organisées de cambrioleurs, groupements organisés dans le trafic de stupéfiants, clans familiaux criminels, etc.). Le groupement criminel doit faire l'objet d'une nouvelle qualification pénale.
3. Afin de distinguer clairement l'organisation criminelle et le groupement criminel, d'une part, de la bande (groupe fluctuant formé de deux personnes au moins), d'autre part, la notion de bande pourrait faire l'objet d'une définition à l'article 110 CP.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Donné suite

13.11.2015 CAJ-CN. Adhésion

27.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.

443/17.400 é Commission de l'économie et des redevances CE. Imposition du logement. Changement de système (02.02.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le régime de l'imposition du logement principal destiné à l'usage personnel (les résidences secondaires ne sont pas concernées) doit faire l'objet d'un changement de système qui supprime l'imposition de la valeur locative. A cet effet, il convient d'adapter les bases légales (LIFD, LHID) de telle sorte que le nouveau régime soit le plus possible, dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt moyen calculé sur le long terme, sans effet sur les recettes fiscales, qu'il n'engendre pas de disparités entre locataires et propriétaires contrairement aux prescriptions de droit constitutionnel et qu'il encourage la propriété du logement conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

02.02.2017 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

14.08.2017 CER-CN. Adhésion

17.12.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'automne 2021.

27.05.2021 Rapport CER-CE (FF 2021 1631)

25.08.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 2076)

Voir objet 16.2014 Pét. HEV Schweiz

1. Loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement (FF 2021 1632)

17.12.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'automne 2021.

21.09.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

444/19.402 é Commission de l'économie et des redevances CE. Analyse d'impact de la réglementation indépendante (14.02.2019)

Comme le demandent les motions 15.3445 et 15.3400, lesquelles ont été adoptées, la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration doit prévoir un organe indépendant chargé de contrôler, pour les projets de réglementation de grande portée, l'exactitude et la qualité des analyses d'impact de la réglementation (AIR) menées par l'administration.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.02.2019 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

04.07.2019 CER-CN. Adhésion

x 445/20.436 é Commission de l'économie et des redevances CE. Instauration d'une délégation parlementaire permanente auprès de l'OCDE (19.05.2020)

L'Assemblée fédérale met sur pied une délégation permanente qui la représente au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement (RS 171.117) est adaptée à cet effet.

Une délégation de huit députés au maximum sera constituée. Elle sera composée de quatre membres du Conseil national et de quatre membres du Conseil des Etats, qui seront désignés en fonction de la force numérique des groupes parlementaires et d'une manière à garantir une large représentation des différentes commissions thématiques.

Ladite délégation participera, sur mandat de l'Assemblée fédérale, aux différentes manifestations organisées par l'OCDE qui s'adressent aux parlements nationaux. Cette participation doit permettre à la délégation de se familiariser avec les thématiques spécifiques à l'OCDE et, partant, d'être à même, en cas d'évolution rapide des événements sur la scène internationale, d'apporter son expertise aux différentes commissions thématiques.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

19.05.2020 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

11.01.2021 CER-CN. Adhésion

19.04.2021 Rapport CER-CE (FF 2021 999)

26.05.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 1210)

1. Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement (ORInt) (FF 2021 1000)

02.06.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

21.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

x 446/17.443 é Commission des institutions politiques CE. Entreprises et établissements fédéraux ou liés à la Confédération. Pour des rétributions appropriées (15.05.2017)

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer un dispositif légal prévoyant que le Conseil fédéral définit et applique, dans le cadre de la stratégie du propriétaire, une fourchette pour toutes les rémunérations (parts de salaire fixes, parts de salaire variables et prestations accessoires) des entreprises et établissements fédéraux ou liés à la Confédération. Il veillera à ce que les rémunérations des membres d'organes aient un rapport approprié avec la tâche à accomplir, la taille de l'entreprise, les défis qu'elle doit relever, les performances, le marché du travail et le système salarial applicable au personnel.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.05.2017 CIP-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

03.05.2018 CIP-CN. Adhésion

17.08.2021 Retrait

447/20.402 é Commission des institutions politiques CE. Motions de commission visant à modifier des ordonnances ou des projets d'ordonnances. Accélération de la mise en oeuvre (18.02.2020)

Le droit parlementaire doit être adapté de telle sorte que le Conseil fédéral soit tenu d'accélérer la mise en oeuvre des motions de commissions adoptées par les conseils qui visent à modifier des projets d'ordonnance ou des ordonnances en vigueur depuis une année au plus. Si une telle motion n'est toujours pas mise en oeuvre six mois après son adoption, le Conseil fédéral devra présenter un rapport à l'Assemblée fédérale.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

18.02.2020 CIP-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

02.07.2020 CIP-CN. Adhésion

x 448/21.482 é Commission des institutions politiques CE. Obligation de présenter un certificat Covid dans le Palais du Parlement (15.09.2021)

Il convient d'élaborer les bases légales nécessaires à l'introduction de l'obligation de présenter un certificat Covid dans le Palais du Parlement. La réglementation tiendra compte des points suivants :

1. Toute personne âgée de 16 ans ou plus a accès au Palais du Parlement uniquement sur présentation d'un certificat Covid valide conformément à l'art. 6a de la loi Covid-19.

2. Pour les personnes qui doivent avoir accès au Palais du Parlement, les coûts des tests éventuellement nécessaires à l'établissement du certificat seront remboursés.

3. Pour les séances des organes parlementaires en dehors du Palais du Parlement, les règles en vigueur au Palais du Parlement s'appliquent.

4. En accord avec les détenteurs de cartes d'accès au Palais du Parlement électroniques, la durée de validité du certificat Covid peut être saisie sur la carte d'accès de sorte que les personnes vaccinées ou guéries ne doivent plus être contrôlées à l'entrée.

5. L'obligation de présenter un certificat permet de lever les mesures de protection -contraignantes - en vigueur, telles que l'obligation du port du masque et la mise en place de parois en plexiglas.

6. La Délégation administrative règle en particulier le contrôle des certificats Covid et détermine les groupes de personnes qui ont droit au remboursement des tests, conformément au ch. 2.

7. Les membres des conseils qui ne présentent pas de certificat Covid peuvent voter à distance lors des séances des conseils. Ils en informent le secrétariat du conseil la veille de la séance. Le vote n'est pas répété si un député n'a pas pu, pour des raisons techniques, communiquer son suffrage.

8. La loi est déclarée urgente en vertu de l'art. 165, al. 1, de la Constitution. Elle entre en vigueur le lendemain du vote final et le reste jusqu'au 1er décembre 2022 au plus tard. La Délégation administrative peut décider de son abrogation anticipée.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.09.2021 CIP-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

16.09.2021 CIP-CN. Adhésion

21.09.2021 Rapport CIP-CE (FF 2021 2181)

24.09.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 2183)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Obligation de présenter un certificat Covid pour accéder au Palais du Parlement) (FF 2021 2182)

27.09.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

28.09.2021 Conseil national. Adhésion

29.09.2021 Conseil des Etats. Adoption de la clause d'urgence

30.09.2021 Conseil national. Adoption de la clause d'urgence

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 2337; Délai référendaire 20.01.2022

449/17.498 é Commission des affaires juridiques

CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement" (13.11.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission

des affaires juridiques du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient d'élaborer les dispositions et les révisions légales nécessaires afin de permettre un contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement".

Les points suivants devront être réglementés:

1. Les sociétés qui, conformément à l'article 727 alinéa 1 CO, sont soumises au contrôle ordinaire d'un organe de révision, ainsi que les entreprises dont l'activité concerne des activités à risque, sont tenues de faire preuve d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de l'environnement, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

2. Les activités à risque doivent être définies par le législateur.

3. Le respect de l'obligation de diligence raisonnable doit être contrôlé par des mécanismes appropriés et sanctionné en cas d'infraction. La conception des mécanismes peut être réglementée au niveau sectoriel, le cas échéant.

4. En outre, les violations graves des droits de l'homme (décès et lésions corporelles graves) causées par une filiale d'une société domiciliée en Suisse sont passibles d'une responsabilité civile de la société mère au sens de l'article 55 CO. Alternative-ment, la responsabilité pénale des sociétés, définie à l'article 102 aliéna 2 CP, pourrait être élargie aux infractions susmen-tionnées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

13.11.2017 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

11.12.2017 CAJ-CN. Refusé de donner suite

x **450/20.485 é Commission des affaires juridiques CE. Adaptation de l'âge limite en vigueur au sein du Ministère public de la Confédération** (03.12.2020)

L'art. 4, al. 2, de l'ordonnance [RS 173.712.23] sera modifié comme suit : " Lorsque le procureur général et ses suppléants atteignent l'âge de 68 ans, leur période de fonction s'achève à la fin de l'année civile. " [formulation analogue à l'art. 9, al. 2, LTAF/art. 9, al. 2, LTF ou art. 48, al. 2, LOAP].

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.12.2020 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

14.01.2021 CAJ-CN. Ne pas donner suite

17.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

26.03.2021 CAJ-CN. Adhésion

13.04.2021 Rapport CAJ-CE (FF 2021 997)

19.05.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 1209)

1. Ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant les rapports de travail et le traitement du procureur général de la Confédération et des procureurs généraux suppléants (FF 2021 998)

10.06.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

14.09.2021 Conseil national. Adhésion

01.10.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

01.10.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

451/21.401 é Commission des affaires juridiques CE. Adaptation des ressources du Tribunal pénal fédéral (28.01.2021)

La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats met en oeuvre une modification de l'ordonnance de l'Assemblée

fédérale du 13 décembre 2013 sur les postes de juge au Tribunal pénal fédéral allant dans le sens suivant :

Le nombre de postes de juge ordinaire près la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral est fixé à quatre au plus.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

28.01.2021 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

26.03.2021 CAJ-CN. Adhésion

20.05.2021 Rapport CAJ-CE (FF 2021 1159)

18.08.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 1952)

1. Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les postes de juge au Tribunal pénal fédéral (FF 2021 1160)

15.09.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

452/21.452 é Commission des affaires juridiques CE. Comité consultatif pour la procédure de sélection par la Commission judiciaire (20.05.2021)

Le système juridique doit être adapté de telle sorte que la Commission judiciaire de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) ait désormais la possibilité d'instituer un comité consultatif et de le solliciter pour l'assister dans la procédure de sélection.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.05.2021 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

19.08.2021 CAJ-CN. Adhésion

Initiatives des députés

453/12.450 é Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héritiers inconnus et sommation publique (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 555 alinéa 1 du Code civil (CC) doit être modifié de sorte que les ayants droit disposent de six mois au lieu d'un an pour faire leur déclaration d'héritiers, une fois la sommation publiée.

Cosignataires: Comte, Eder, Egerszegi-Obrist (3)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2012 CAJ-CE. Donné suite

07.11.2013 CAJ-CN. Adhésion

15.12.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2017.

14.12.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2019.

10.03.2020 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2022.

454/21.415 é Chiesa. LIFD. Renforcer la subsidiarité et l'autonomie cantonale (16.03.2021)

La loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) doit être modifiée de sorte que les autorités fiscales fédérales exercent leur surveillance sur les autorités fiscales cantonales sans pour autant avoir le droit de recourir contre leurs décisions.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

x 455/17.409 é Dittli. Préciser la notion d'abus dans la surveillance des assurances (06.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La notion d'abus visée à l'article 38 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) sera précisée afin que la protection des consommateurs contre les abus reste garantie mais que l'autorité de surveillance n'interprète pas cette protection au détriment de la libre concurrence et de la capacité d'innovation du secteur des assurances. A cet effet, la LSA sera complétée par un nouvel article 38a qui disposera ce qui suit:

Art. 38a

Al. 1

Constitue un abus au sens de l'article 38 tout préjudice systématique porté aux assurés ou aux ayants droit qui concerne un grand nombre de personnes et crée un déséquilibre manifeste entre les primes prévues et la contreprestation de l'entreprise d'assurance.

Al. 2

La FINMA n'examine pas si les primes considérées sont adaptées au risque et aux frais.

Cosignataires: Eberle, Ettlin Erich, Graber Konrad, Kuprecht, Luginbühl, Müller Damian (6)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

12.04.2018 CER-CE. Donné suite

15.04.2019 CER-CN. Adhésion

1. Loi ...

21.09.2021 Conseil des Etats. Classement

456/18.479 é Engler. Soutenir la transformation numérique de la presse (13.12.2018)

La présente initiative vise une modification de la loi qui permette d'élargir temporairement l'aide indirecte à la presse en tenant compte des aspects suivants:

1. La Confédération soutient la transformation numérique des quotidiens, des hebdomadaires régionaux et des journaux dominicaux proposés sous forme d'abonnements. Les contributions doivent en premier lieu aider à la livraison et à la diffusion des journaux.

2. Outre la diffusion, le Conseil fédéral peut prévoir d'autres critères pour le calcul des contributions, comme la part rédactionnelle, l'interdiction de la publicité excessive en faveur de produits et de services ou les langues nationales. Il définit les critères en s'inspirant de la législation relative à la poste et règle l'exécution dans une ordonnance.

3. Les montants alloués proviennent en premier lieu de ressources générales comme le prévoit la loi sur la poste.

4. Cette aide est limitée à dix ans. Un autre instrument de soutien pertinent peut ensuite prendre la relève.

Cosignataires: Abate, Bischofberger, Hegglin Peter, Lombardi, Savary, Schmid Martin, Stöckli, Vonlanthen (8)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

02.07.2019 CTT-CE. Donné suite

03.09.2019 CTT-CN. Adhésion

1. Loi ...

457/21.463 é Fässler Daniel. Faire des recommandations de prix également pour le bois de forêts suisses (17.06.2021)

La loi sur les forêts (LFo) est complétée de sorte que les organisations et les branches concernées puissent convenir de prix indicatifs pour le bois brut (grumes, bois d'industrie, bois d'énergie) récolté dans les forêts suisses, comme c'est le cas depuis 2004 pour les produits agricoles en vertu de l'art. 8a de la loi sur l'agriculture (LAgr).

La LFo pourrait à cette fin être complétée par un art. 41a ayant par exemple la teneur suivante :

1 Les organisations de propriétaires de forêts peuvent publier, à l'échelon national ou régional, des prix indicatifs fixés d'un commun accord par les fournisseurs et les acquéreurs.

2 Les prix indicatifs doivent être modulés selon les essences ainsi que les assortiments et les niveaux de qualité.

3 Ils ne peuvent être imposés aux entreprises.

Cosignataires: Baume-Schneider, Bischof, Burkart, Engler, Ettlin Erich, Graf Maya, Reichmuth, Salzmann, Stark, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto (11)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

458/16.414 é Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est prié d'introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail afin qu'elle réponde mieux aux besoins du site scientifique et économique suisse, sans que le temps de travail ne soit augmenté ou que les besoins de protection dans la production industrielle et artisanale ne soient remis en cause. Il complètera à cet effet la loi sur le travail (LTr) comme suit:

Art. 27 al. 3 (nouveau)

Les travailleurs qui exercent une fonction dirigeante et les spécialistes disposant d'une autonomie comparable ne sont pas soumis aux dispositions des articles 9 à 17a, 17b alinéa 1, 18 à 20, 21 et 36 s'ils travaillent dans une entreprise du secteur des services et qu'ils consentent à être libérés du régime fixé dans ces dispositions.

Art. 9 al. 3bis (nouveau)

Certaines branches économiques ou certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs peuvent être libérées par voie d'ordonnance de l'obligation de ne pas dépasser une durée maximum de travail hebdomadaire, pour autant que les travailleurs concernés soient soumis à un régime d'annualisation du temps de travail qui respecte, en moyenne annuelle, la durée maximum de la semaine de travail fixée à l'article 9 alinéa 1 lettre a (45 heures par semaine).

Art. 15a al. 2 deuxième phrase (nouvelle)

Pour le travailleur adulte, la durée du repos peut être réduite à huit heures une fois par semaine, pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur deux semaines. Le Conseil fédéral peut fixer d'autres exceptions par voie d'ordonnance.

Art. 15a al. 3 (nouveau)

Pour le travailleur adulte soumis à un régime d'annualisation du temps de travail au sens de l'article 9 alinéa 3bis, la durée du repos peut être réduite à huit heures plus d'une fois par

semaine pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur quatre semaines.

Le Conseil fédéral est prié d'apporter aux ordonnances 1 et 2 relatives à la loi sur le travail les modifications allant dans le sens du régime de flexibilité partielle demandé par la présente initiative (voir développement).

Cosignataires: Baumann, Bischof, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Germann, Häberli-Koller, Hefti, Keller-Sutter, Schmid Martin, Seydoux (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2016 CER-CE. Donné suite

20.02.2017 CER-CN. Adhésion

14.02.2019 Rapport CER-CE (FF 2019 3809)

17.04.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 3839)

02.05.2019 Rapport CER-CE (FF 2019 5441)

20.09.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 6213)

17.06.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la Session d'été 2023.

1. Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LT) (FF 2019 3835)

06.03.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la Session de printemps 2021.

2. Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr) (FF 2019 5447)

459/18.430 é (Hêche) Levrat. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers (11.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 336 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite est modifié comme suit:

Art. 336 Homologation judiciaire de la proposition de plan de désendettement

Al. 1

Lorsque la proposition de plan de désendettement n'emporte pas l'unanimité des créanciers, le commissaire doit rendre son rapport avant l'expiration du sursis conformément à l'article 304 alinéa 1.

Al. 2

A la demande du commissaire, le juge du concordat homologue la proposition de plan de désendettement lorsque les conditions des articles 305 et 306 alinéa 1 sont remplies.

Al. 3

Le juge du concordat peut compléter une réglementation insuffisante d'office ou sur demande d'un participant.

Al. 4

Les dispositions générales sur le concordat (chapitre II) et sur le concordat ordinaire (chapitre III) sont applicables par analogie, à l'exception des articles 308 alinéa 1 lettre b et 309.

Al. 5

Lorsque la proposition de plan de désendettement ne peut être homologuée, le juge du concordat prononce l'ouverture de la faillite si le débiteur le requiert.

Cosignataires: Berberat, Comte, Cramer, Fournier, Janiak, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Seydoux, Zanetti Roberto (9)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.05.2019 CAJ-CE. Donné suite

14.11.2019 CAJ-CN. Adhésion

28.11.2019 L'objet est repris

1. Loi ...

460/16.408 é Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers (14.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) est complété comme suit:

Art. 187

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 189

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 190

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de trois ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 191

...

Al. 2

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 3

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

30.08.2016 CAJ-CE. Donné suite

06.04.2017 CAJ-CN. Adhésion

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

15.09.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'automne 2023.

Voir objet 16.407 Iv. pa. Rickli Natalie

1.

461/18.473 é (Lombardi) Rieder. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale (Cst.) est modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

Cosignataires: Abate, Engler, Stöckli, Vonlanthen (4)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

02.07.2019 CTT-CE. Donné suite

03.09.2019 CTT-CN. Ne pas donner suite

03.12.2019 L'objet est repris

15.12.2020 Conseil des Etats. Donné suite

462/14.470 é Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations (09.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est chargé de procéder aux modifications législatives qui s'imposent pour améliorer les conditions-cadres applicables en Suisse au secteur des institutions d'utilité publique et des fondations et assurer ainsi un fonctionnement libéral et efficace de ce secteur, notamment par les mesures suivantes:

1. publication régulière par l'Office fédéral de la statistique (OFS) de données concernant les organisations exonérées d'impôts en raison de leur utilité publique;

2. réglementation plus claire de la légitimation pour déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance des fondations, prévoyant de donner qualité à agir aux personnes ayant un intérêt légitime à contrôler l'activité des organes d'une fondation;

3. optimisation des droits du fondateur par l'extension du droit de modification aux modifications portant sur l'organisation, lorsque l'acte de fondation prévoit cette possibilité;

4. simplification des modifications de l'acte de fondation par des procédures non bureaucratiques, sans acte notarial et par une réglementation ouverte applicable aux modifications mineures de l'acte de fondation;

5. limitation de la responsabilité des membres bénévoles d'organes de fondation par l'exclusion de la responsabilité en cas de négligence légère (sous réserve d'une réglementation statutaire contraire);

6. institution d'un régime de faveur pour les libéralités consenties par des héritiers au débit de la succession, en accordant à ceux-ci une augmentation unique de la déduction fiscale pour

les dons l'année du décès ou l'année suivante, ou encore l'année du partage successoral;

7. possibilité de reporter un don sur des périodes fiscales ultérieures si la limite maximale de la déduction pour les dons est dépassée;

8. ni refus ni retrait de l'exonération fiscale pour les organisations d'utilité publique qui versent des honoraires appropriés aux membres de leurs organes de direction stratégique; cette pratique est conforme au Code civil et doit donc également être possible au regard du droit fiscal.

CN/CE Commission des affaires juridiques

03.11.2015 CAJ-CE. Donné suite

03.11.2016 CAJ-CN. Ne pas donner suite

12.09.2017 Conseil des Etats. Donné suite

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.02.2021 Rapport CAJ-CE (FF 2021 485)

12.05.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 1169)

1. Code civil (Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations) (FF 2021 486)

16.09.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'automne 2021.

10.06.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

14.09.2021 Conseil national. Divergences

22.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

463/21.465 é Mazzone. Réhabilitation des Suisses ayant combattu dans la Résistance française (17.06.2021)

Les sanctions prononcées à l'encontre des Suisses ayant combattu dans la Résistance française durant la seconde guerre mondiale sont abrogées.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Français, Gapany, Juillard, Rechsteiner Paul, Thorens Goumaz, Vara, Zopfi (9)

CN/CE Commission des affaires juridiques

x 464/18.428 é Minder. Interdire le versement d'indemnité de départ aux cadres dirigeants des entreprises de la Confédération et des entreprises liées à la Confédération (14.06.2018)

La loi sur le personnel de la Confédération (LPers) sera modifiée afin que les membres de la direction (organe chargé de la direction opérationnelle) et du conseil d'administration (organe stratégique, auquel la direction est subordonnée) de l'administration centrale et de l'administration décentralisée de la Confédération ainsi que des établissements et entreprises contrôlés par la Confédération ne perçoivent pas d'indemnité de départ.

CN/CE Commission des institutions politiques

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite

31.01.2019 CIP-CN. Adhésion

02.03.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2023.

465/19.498 é Minder. Pour des votes publics et transparents au Conseil des Etats (02.12.2019)

Le règlement du Conseil des Etats (RCE) est modifié comme suit:

Art. 44a, al. 4 et 7

4 Le résultat du vote est publié sous la forme d'une liste nominative.

7 Abrogé

CN/CE Bureau

CN/CE Commission des institutions politiques

02.02.2021 CIP-CE. Donné suite

466/20.488 é Minder. Confédération. Pour l'interdiction d'accepter des parrainages (15.12.2020)

On adaptera le droit fédéral, notamment la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration et la loi fédérale sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger, pour que l'administration et les autorités de la Confédération aient l'interdiction d'accepter des parrainages. Les petits avantages sociaux usuels constitueront des exceptions.

CN/CE Commission des institutions politiques

467/21.492 é Minder. Améliorer la capacité d'action du Parlement en prévoyant la possibilité de déposer des motions urgentes (30.09.2021)

La loi sur le Parlement (LParl) sera modifiée de telle sorte que les motions puissent être déclarées urgentes.

CN/CE Commission des institutions politiques

468/20.446 é Müller Damian. Dégraisser le Parlement en simplifiant l'examen du programme de la législature (16.06.2020)

La loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement est modifiée comme suit :

Art. 74

Al. 3

L'entrée en matière est acquise de plein droit pour les initiatives populaires, les budgets, les rapports de gestion, les comptes, le plan financier, la garantie des constitutions cantonales et les réclamations contre les conventions passées par des cantons entre eux ou avec l'étranger.

Art. 75

Al. 4 (nouveau)

Le projet d'arrêté fédéral sur le plan financier ne peut être renvoyé.

Art. 94a Divergences sur le plan financier

Al. 1

Abrogé

Al. 2

Si l'arrêté fédéral sur le plan financier fait l'objet de divergences, la Conférence de conciliation présente une proposition distincte pour chacune des divergences. Chacune des propositions fait l'objet d'un vote séparé.

Art. 146

Al. 1

Au début de chaque législature, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un rapport sur le programme de la législature afin qu'elle en prenne acte.

Al. 2

Le rapport définit les lignes directrices de la politique et les objectifs du programme de la législature du Conseil fédéral ; il

indique en outre, pour chaque objectif, les projets d'actes de l'Assemblée fédérale prévus par le Conseil fédéral ainsi que les autres mesures qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Al. 2bis

Le rapport indiquera les projets d'acte qui sont déjà pendants devant l'Assemblée fédérale et qui contribuent à la réalisation des objectifs du programme de la législature.

Al. 3 (première et deuxième phrases)

Dans le rapport sur le programme de la législature, les objectifs sont accompagnés d'indicateurs permettant d'évaluer le degré de réalisation des objectifs. Le rapport contient également une analyse de la situation reposant sur les indicateurs. ...

Al. 4 (première phrase)

Le rapport présente le plan financier de la législature. ...

Art. 147

Abrogé

Cosignataires: Bauer, Burkart, Caroni, Chiesa, Dittli, Français, Gapany, Germann, Häberli-Koller, Hegglin Peter, Knecht, Kuprecht, Michel, Minder, Noser, Reichmuth, Rieder, Schmid Martin, Stark, Wicki (20)

CN/CE Commission des institutions politiques

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

18.02.2021 CIP-CN. Ne pas donner suite

02.06.2021 Conseil des Etats. Donné suite

469/19.414 é Rieder. Interdiction faite aux membres de commissions parlementaires d'accepter des mandats rémunérés (21.03.2019)

Des dispositions légales doivent être édictées selon lesquelles les membres de l'Assemblée fédérale ne sont pas autorisés à accepter de mandats rémunérés de la part d'entreprises ou d'organisations qui pourraient être concernées par les actes législatifs élaborés dans les commissions parlementaires dont ils font partie.

Si le Bureau constate un conflit entre le mandat d'un membre de l'Assemblée fédérale et le domaine de compétence d'une commission dans laquelle il siège, le parlementaire doit renoncer soit au mandat, soit à son siège dans la commission concernée.

Ne sont concernés par cette réglementation ni les mandats exercés par le parlementaire dans le cadre de son activité professionnelle principale, ni les mandats qu'il exerçait déjà au moins une année avant de siéger dans la commission concernée, ni les mandats qui, directement ou indirectement, lui rapportent moins de 5000 francs par année.

CN/CE Commission des institutions politiques

20.08.2019 CIP-CE. Donné suite

14.02.2020 CIP-CN. Adhésion

470/21.487 é Salzmann. Accorder plus d'importance aux énergies renouvelables et au développement économique qu'aux inventaires réalisés par des autorités sans légitimité démocratique (21.09.2021)

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) doit être modifiée comme suit :

1. Les projets concernant des bâtiments ou des installations ou encore des objets soumis à concession visant à produire et livrer de l'énergie renouvelable (en particulier de l'énergie

éolienne et hydraulique ou du biogaz) ne doivent plus pouvoir être bloqués par une pesée des intérêts au sens des art. 3 s. et 5 ss LPN tant que l'inventaire concerné n'a pas été approuvé par le Parlement dans un acte ou une décision sujets au référendum.

2. Les bâtiments et installations d'intérêt public érigés légalement (en particulier ceux qui fournissent de l'énergie renouvelable ou qui contribuent à un développement économique et/ou touristique dont l'importance est au moins régionale) doivent être protégés dans leur substance et peuvent être utilisés et entretenus sans limitation, même s'ils se trouvent dans une région comprise dans un inventaire au sens de la LPN.

Cosignataires: Chiesa, Germann, Knecht, Stark (4)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

x 471/20.474 é Sommaruga Carlo. Réforme pour des autorités de poursuite pénale fédérales renforcées et plus efficaces (24.09.2020)

Les dispositions légales seront modifiées de manière à ce qu'une réforme de la poursuite pénale fédérale renforce son efficacité et sa crédibilité.

La réforme portera sur les points suivants:

Compétence matérielle:

- La compétence fédérale générale fixée à l'art. 23 du Code de procédure pénale sera soumise à un examen critique et le cas échéant la liste de l'article 23 modifiée

- Pour les infractions dans les domaines du crime organisé, du financement du terrorisme et de la criminalité économique, définie à art. 24 CPP, si les affaires ayant une part prépondérante à l'étranger resteront compétence des autorités fédérales de poursuite pénale, il sera examiné pour les affaires ayant uniquement une portée nationale, qu'elles soient cantonales ou inter-cantonales, s'il n'est pas plus efficace de les attribuer aux autorités pénales cantonales avec, si besoin, la collaboration et le savoir faire de la police judiciaire fédérale (fedpol)

Ministère public de la Confédération:

Tous les procureurs fédéraux de la Confédération, comme tous les juges fédéraux, seront désormais élus par l'Assemblée fédérale ;

Les modalités de direction actuelle du Ministère public de la Suisse sera évaluée et sa composition plurielle, avec par exemple trois procureurs généraux de la Confédération, sera examinée avec attention

Tribunal pénal fédéral

Pour assurer l'indépendance des diverses instances du Tribunal pénal fédéral, il sera établi une séparation spatiale, financière et du personnel entre la Cour des affaires pénales et la Cour d'Appel.

Surveillance du Ministère public de la Confédération et des tribunaux fédéraux

La surveillance du Ministère public de la Confédération comme celui du Tribunal pénal fédéral et des autres tribunaux fédéraux doit être réexaminée. Il sera étudié de la possibilité du passage à un contrôle direct par la Commission de Gestion de l'Assemblée fédérale et l'une de ses sous-commissions spécialisée. Dans ce contexte, il sera examiné l'opportunité et la faisabilité de l'instauration d'une Inspection des autorités judiciaires indépendante analogue au Contrôle fédéral des finances.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Herzog Eva, Jositsch, Levrat, Rechsteiner Paul, Zanetti Roberto (7)

CN/CE Commission des affaires juridiques

10.08.2021 Retrait

472/20.506 é Sommaruga Carlo. SSR. Pour un contrôle de gestion externe et public (18.12.2020)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je propose que les dispositions légales topiques soient modifiées afin que la SSR soit soumise à un contrôle de gestion public externe qui pourrait relever du contrôle de gestion parlementaire, du Contrôle fédéral des finances ou de tout autre contrôle public sui generis afin d'améliorer les processus de gestion des ressources humaines et l'utilisation efficiente des ressources financières.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Herzog Eva, Mazzone (3)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

473/21.476 é Sommaruga Carlo. Révision périodique des rendements locatifs immobiliers afin d'assurer la conformité juridique (17.06.2021)

Afin de s'assurer que les loyers soient conformes aux exigences légales et d'empêcher les loyers abusifs résultant de rendements locatifs trop élevé, une obligation de révision périodique est introduite pour les propriétaires qui louent plusieurs appartements afin d'évaluer les rendements obtenus sur les loyers. Le droit du bail doit être adapté en conséquence.

Cosignataires: Baume-Schneider, Levrat, Mazzone, Rechsteiner Paul, Vara, Zanetti Roberto (6)

CN/CE Commission des affaires juridiques

474/21.464 é Zopfi. Adapter les articles 276 CP et 98 CPM à la situation actuelle en vue de renforcer la liberté d'expression (17.06.2021)

Les art. 276, ch. 1, du code pénal (CP ; RS 311.0) et 98, ch. 1, du code pénal militaire (CPM ; RS 321.0) sont modifiés comme suit :

Celui qui aura incité une personne astreinte au service à la désobéissance à un ordre militaire, à une violation des devoirs de service, au refus de servir ou à la désertion sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Mazzone, Minder, Rechsteiner Paul, Schmid Martin (4)

CN/CE Commission des affaires juridiques

Pétitions

475/21.2021 Angelina Dobler. Aucune importation de produits à base de fourrure obtenus par maltraitance d'animaux (20.09.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

476/21.2004 é Animalfree Research. Encourager dès maintenant une recherche de meilleure qualité sans expérimentation animale (22.02.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

29.03.2021 CSEC-CE. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 19.083 Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès. Initiative populaire (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 19.083 OCF

Voir objet 21.426 lv. pa. Christ

477/17.2016 Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable (07.07.2017)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.09.2019 Conseil des Etats. Pris acte

Dans le cadre de l'examen de l'objet 18.095.

Voir objet 18.095 OCF

Voir objet 18.095 OCF

478/20.2014 Appel du 4 mai. Pour un redémarrage humaniste, local et durable (02.06.2020)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

479/20.2015 Artur Terekhov. Soumettre les juges fédéraux à l'obligation stricte de signaler leurs intérêts (17.07.2020)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

480/20.2022 é Association PEA - Pour l'Égalité Animale. Pour la fin du spécisme (06.10.2020)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

29.03.2021 CSEC-CE. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 19.083 Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès. Initiative populaire (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 19.083 OCF

481/20.2007 Bassola Sandro. Modification de la loi sur les épidémies (01.04.2020)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

482/21.2000 Bassola Sandro. Règles applicables à la formation de base du personnel soignant et aux ressources humaines et autres des hôpitaux (01.11.2020)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

483/21.2001 Bassola Sandro. Signes distinctifs eurocompatibles pour les véhicules à moteur (19.11.2020)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

484/21.2002 Bassola Sandro. Règles applicables au droit de procédure, au Tribunal fédéral et à l'indemnité de procédure des parties non représentées par un avocat (17.12.2020)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

485/21.2003 Bassola Sandro. Fixer les droits des propriétaires dans la loi sur la poste (07.01.2021)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

486/21.2023 Bildung für alle – jetzt!. Améliorer l'accès à la formation et au travail pour les personnes exilées! (22.09.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

487/19.2017 Campax. Bloody unfair - baissez la taxe sur les tampons! (14.06.2019)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

488/21.2018 Collectif « Moutier, les amis du Jura bernois ». Changement de canton. Majorité des deux tiers requise (02.08.2021)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

489/21.2008 Collectif Action Palestine. Non à l'apartheid sanitaire en Palestine (16.04.2021)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

490/20.2024 Comité Suisse-Karabagh. Les Arméniens du Haut-Karabagh ont le droit à la vie et à l'autodétermination (14.12.2020)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

491/19.2008 fair fish. Halte à la pollution plastique! (07.02.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 18.3712 Mo. CEATE-CN

492/13.2034 é Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution (18.05.2013)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 12.402 lv. pa. Eder

493/19.2029 Flüeler Meinrad. Mesures d'encouragement pour les voitures solaires et les voitures électriques (11.10.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

494/21.2024 Amis de la constitution. Halte à la déresponsabilisation des parents et à la propagande vaccinale auprès des enfants (28.09.2021)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

495/21.2015 Association Suisse-Palésthine. Mesures contre l'Etat d'Israël (29.06.2021)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

496/21.2006 Gesellschaft Schweiz-Palästina GSP. Transparence totale dans l'affaire UNRWA / Pierre Krähenbühl (06.04.2021)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

497/20.2021 Greenpeace Suisse. Protéger le climat – réguler la place financière ! (23.09.2020)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

498/21.2022 Greenpeace Suisse. Agriculture: pas d'argent public pour un conte de fées (22.09.2021)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

499/21.2025 Greenpeace Suisse. Lettre ouverte : placements durables, transparents et compatibles avec les considérations climatiques (01.10.2021)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

500/15.2035 é Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait (22.10.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Traité avec la discussion des objets 17.301, 17.310 et 16.3329 (voir art. 126, al. 2 LParl).

25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

(dans le cadre de l'examen des objets 16.309, 17.301 et 17.310).

Voir objet 16.3329 Mo. Nicolet

501/19.2016 é Güner Gültekin. Suppression de l'enseignement obligatoire d'une troisième langue à l'école (24.05.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.06.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

502/21.2007 Heinzelmänn Regula. Mesures visant à lutter contre le coronavirus et passeport vaccinal (18.03.2021)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

x 503/16.2014 é HEV Schweiz. Abolir la valeur locative (10.11.2016)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.09.2020 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions des objets 18.301/18.302 (voir art. 126 al. 2 LParl).

21.09.2021 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 17.400 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 17.400 lv. pa. CER-CE

Voir objet 18.301 lv. ct. Bâle-Ville

Voir objet 18.302 lv. ct. Genève

x 504/12.2070 é Session des jeunes 2012. Vieillesse de la population et AVS (18.11.2012)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.03.2014 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

09.06.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 19.050 OCF

505/14.2034 é Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale (16.11.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 13.407 lv. pa. Reynard

506/15.2029 Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente (11.09.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

507/16.2016 Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis (13.11.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.09.2018 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 17.440 lv. pa. Groupe G. Elaboration d'une loi fédérale sur le chanvre (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 17.440 lv. pa. G

508/18.2003 Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption! (19.02.2018)

CN/CE Commission des affaires juridiques

Voir objet 13.468 lv. pa. Groupe GL

509/18.2005 Session des jeunes 2017. Numérisation et santé (19.02.2018)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

Voir objet 19.3955 Mo. CSSS-CN

510/18.2006 Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS (19.02.2018)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

511/18.2007 Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos (19.02.2018)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

512/19.2000 Session des jeunes 2018. Waste less - réduction des emballages dans le commerce de détail (01.02.2019)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Voir objet 20.433 lv. pa. CEATE-CN

513/19.2002 Session des jeunes 2018. Prévention Jeunes queer (01.02.2019)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

x 514/19.2004 é Session des jeunes 2018. Chèque éducation (01.02.2019)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

515/19.2006 Session des jeunes 2018. Quelle obligation de servir pour l'avenir ? (01.02.2019)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

516/20.2001 n Session des jeunes 2019. Transparence salariale pour plus d'égalité salariale (20.02.2020)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

18.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

517/20.2002 n Session des jeunes 2019. Pour l'égalité salariale maintenant! (20.02.2020)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

18.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

518/20.2003 Session des jeunes 2019. Nous avons besoin des journaux, sauvons leur peau (20.02.2020)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

Voir objet 20.038 OCF

519/20.2004 Session des jeunes 2019. Obligation de déclaration sur les appareils électroniques (20.02.2020)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Voir objet 20.433 lv. pa. CEATE-CN

520/20.2005 Session des jeunes 2019. Protection des données dans le milieu de la santé (20.02.2020)

CN/CE Commission des institutions politiques

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

521/18.2018 Association des petits paysans. Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique (31.08.2018)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

23.09.2021 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 21.049 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 21.049 OCF

522/21.2009 Comité DEP. DEP : choix ou obligation pour tous (15.04.2021)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

523/21.2010 Comité Printemps2020. Commission d'enquête extraparlamentaire indépendante chargée d'examiner la déclaration de l'état de situation extraordinaire au printemps 2020 (22.04.2021)

CN/CE Commission des institutions politiques

524/21.2005 Komitee Mobilfunk. Pour une téléphonie mobile respectueuse de la santé et économe en énergie (25.02.2021)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

525/17.2022 n Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates (21.11.2017)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

11.09.2019 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 18.491 n lv.pa. Graf Maya. Compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire

l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères .
Modification (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 18.491 Iv. pa. Graf Maya

526/21.2014 Marianne Guarino. Maintenir les cartes journalières CFF (17.06.2021)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

527/21.2019 Mario Jelmini. Examen du programme d'extension du réseau ferroviaire prévu pour Genève (04.09.2021)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

528/19.2034 mediCuba-Suisse. Unblock Cuba (10.12.2019)

CN/CE Commission de politique extérieure

09.11.2020 CPE-CN. Il est donné suite à la pétition et un postulat a été déposé (20.4332).

09.03.2021 Conseil national. Donné suite

Voir objet 20.4332 Po. CPE-CN

529/20.2011 Meier Daniel. Modification de la loi sur les documents d'identité (28.06.2020)

CN/CE Commission des institutions politiques

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

530/17.2005 Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes (10.12.2016)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

20.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

x **531/19.2007 é Müller Edgar. Protection de la jeunesse au travail : de la cohérence, svp !** (04.01.2019)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

18.06.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

532/21.2013 Müller Edgar. Utilisation des téléphones mobiles dans les ascenseurs (24.05.2021)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

533/18.2031 Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparition des insectes (13.12.2018)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Voir objet 19.3207 Mo. Guhl

534/21.2020 Peter Mattmann-Allamand. Pour un changement de stratégie en matière de protection contre le COVID-19 (12.09.2021)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

535/17.2018 Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu (30.06.2017)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

536/19.2023 Raymond Durussel. Regroupement familial par "voie ascendante" (24.07.2019)

CN/CE Commission des institutions politiques

Voir objet 19.464 Iv. pa. Barrile

537/20.2010 Rüst-Hehli Klausfranz. Droits et devoirs prévus par la convention relative aux droits de l'enfant. Préciser le droit suisse en conséquence (03.06.2020)

CN/CE Commission des institutions politiques

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **538/17.2007 é Rutz Hans Rudolf. Augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67(/70) ans. Modification de loi** (30.03.2017)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

09.06.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 19.050 OCF

539/17.2003 é Rutz Rudolf. Prévoyance professionnelle: pour une meilleure protection en cas de perte d'emploi après 60 ans (09.02.2017)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

540/20.2008 Schmid Jacqueline. Protection des enfants et des jeunes en fuite (29.05.2020)

CN/CE Commission des institutions politiques

01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 20.3143 Mo. CIP-CN

541/20.2025 Schweizerischer Katholischer Kirchenmusikverband. Le chant choral au temps du coronavirus (21.12.2020)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

15.04.2021 CSEC-CN. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 20.325 Création d'un fonds fédéral d'aide aux sociétés sportives, culturelles et de loisirs lourdement impactées par les mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus (Covid-19) (voir art. 126 al. 2 LParl).

01.06.2021 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 20.325 Création d'un fonds fédéral d'aide aux sociétés sportives, culturelles et de loisirs lourdement impactées par les mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus (Covid-19) (voir art. 126 al. 2 LParl).

542/18.2009 Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs (15.03.2018)

CN/CE Commission des affaires juridiques

Voir objet 17.459 lv. pa. Sommaruga Carlo

Voir objet 17.511 lv. pa. Berberat

543/18.2030 Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (30.11.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

544/19.2031 Solidarité sans frontières. La solidarité n'est pas un crime (04.12.2019)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

17.12.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

545/19.2021 Swissveg und Verein gegen Tierfabriken Schweiz. Halte au subventionnement de la publicité pour la viande (03.07.2019)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

546/20.2018 Tier im Fokus. Droits fondamentaux pour les porcs (28.08.2020)

547/19.2025 UmverkehrR. Oui à la taxe sur les billets d'avion (17.09.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.06.2020 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 17.071 Message du 1er décembre 2017 relatif à la révision totale de la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 17.071 OCF

548/20.2013 Vasella Lorenzo. Protéger les êtres humains, pas les moteurs (25.06.2020)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

549/18.2011 n Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets (23.04.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

19.09.2019 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet n Mo. Conseil national (CSEC-CN). Arrêtons le broyage des poussins vivants. Modification (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 19.3003 Mo. CSEC-CN

550/19.2030 Ventouri Anastasia-Natalia. Protection pour les enfants victimes d'aliénation (28.10.2019)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.12.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

551/15.2038 n Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail (30.11.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.01.2018 CER-CN. Il est pris acte de la pétition selon les discussions des objets 16.502 lv.pa. Marti. Extension des prestations de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi âgés et 16.503 lv.pa. Marti. Amélioration de la situation des demandeurs d'emploi âgés dans le cadre de l'assurance-chômage (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 16.502 lv. pa. Marti Min Li

552/15.2039 é Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées (30.11.2015)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 20.089 OCF

553/21.2012 Verein ME/CFS Schweiz. Une stratégie nationale suisse pour les patients et patientes de Covid long et ME/CFS (08.06.2021)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 21.3453 Mo. CSSS-CN

554/19.2015 WIAP AG Ltd SA. Réaliser des économies d'énergie grâce à la méthode des vibrations résonnantes (26.04.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

555/20.2017 Winterhalder Christoph. Réduire le bruit émis par les voitures et les motos (02.08.2020)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

556/21.2011 Zumbrunn Werner. Frais de procédure dans les procédures civiles (19.05.2021)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Initiatives populaires pendantes

Objet	Déposée le	Rapport du Conseil fédéral sur le fond	Décision des conseils législatifs	Expiration du délai
Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes (FF 2019 3079) (20.090)	22.03.2019	25.11.2020	01.10.2021	22.09.2021 ¹
Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice) (FF 2019 4929) (21.021)	24.06.2019	05.03.2021	01.10.2021	24.12.2021 ²
Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) (FF 2019 6529) (20.068)	12.09.2019	26.08.2020	01.10.2021	12.03.2022 ³
Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) (FF 2019 6577) (21.044)	17.09.2019	19.05.2021		17.03.2022 ⁴
Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) (FF 2019 8104) (21.055)	17.12.2019	11.08.2021		17.06.2022 ⁵
Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance maladie (initiative d'allègement des primes) (FF 2020 1676) (21.063)	23.01.2020	17.09.2021		23.07.2022 ⁶
Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) (FF 2020 4644) (21.067)	09.06.2020	10.11.2021		09.12.2022 ⁷
Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage) (FF 2020 8130) (21.065)	08.09.2020	01.09.2021		08.03.2023
Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) (FF 2020 8276)	08.09.2020			08.03.2023
Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) (FF 2021 1505)	28.05.2021			28.11.2023
Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) (FF 2021 1957)	16.07.2021			16.01.2024

¹ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 3 décembre 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

² Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 6 mars 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

³ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 23 mai 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

⁴ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 28 mai 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

⁵ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 7 août 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

⁶ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 3 octobre 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

⁷ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 21 novembre 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

Initiatives populaires annoncées

No	Objet	Forme	Publiée le	Expiration du délai	Initiants
1	Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces	R	25.02.2020 (FF 2020 1447)	25.08.2021 ¹	Association micro-impôt, Oswald Sigg Wasserwerkstrasse 33, case postale 95, 3000 Berne 13
2	Versement de 7500 francs à toute personne de nationalité suisse (initiative pour l'hélicoptère monétaire)	R	20.10.2020 (FF 2020 8126)	20.04.2022	Comité Helikoptergeld-Initiative, c/o Luca Volar, Schützenstrasse 2, 9443 Widnau
3	Pour la liberté et l'intégrité physique	R	01.12.2020 (FF 2020 8769)	01.06.2022	Mouvement suisse pour la liberté, Komitee STOPP Impfpflicht, case postale 1236, 3072 Ostermündigen 1
4	Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)	R	09.03.2021 (FF 2021 459)	09.09.2022	Verein Individualbesteuerung Schweiz
5	Pour des véhicules plus sûrs	R	16.03.2021 (FF 2021 514)	16.09.2022	Comité d'initiative «Pour des véhicules plus sûrs», Chemin de l'Ouche-Dessus 54, 1616 Attalens
6	Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté)	R	17.08.2021 (FF 2021 1863)	17.02.2023	Comité «l'argent liquide, c'est la liberté», case postale 1236, 3072 Ostermündigen 1
7	Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)	R	24.08.2021 (FF 2021 1923)	24.02.2023	Allianz für Umweltverantwortung, Waisenhausplatz 21, case postale, 3001 Berne
8	Contre le F-35 (stop F-35)	R	31.08.2021 (FF 2021 1982)	28.02.2023	Allianz gegen den F-35
9	Oui à des rentes pérennes et équitables (initiative générations)	R	07.09.2021 (FF 2021 2026)	07.03.2023	Generationeninitiative
10	Vivre avec dignité - Pour un revenu de base inconditionnel finançable	R	21.09.2021 (FF 2021 2136)	21.03.2023	Initiative Grundeinkommen Schweiz

¹ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 5 novembre 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.1); Expiré sans avoir été utilisé (FF 2021 2591)

R = Projet rédigé de toutes pièces

TG = Proposition conçue en termes généraux

Commissions parlementaires

CONSEIL NATIONAL

1. Bureau-CN (Bu)

Aebi Andreas (Président), *Kälin* (1er vice-présidente), *Candinas* (2e vice-président)
Scrutateurs: Brélaz, Büchel Roland, Graf-Litscher, Roduit
Suppléants: Andrey, Estermann, Fridez, Kutter
Présidents et présidentes de groupe: Aeschi Thomas, Bregy, Moser, Nordmann, Trede, Walti Beat

2. Commission des finances (CdF)

Feller, Fischer Roland, Andrey, Badertscher, Bourgeois, Brélaz, Egger Mike, Farinelli, Friedl Claudia, Gmür Alois, Grin, Gschwind, Guggisberg, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Nicolet, Schilliger, Schneider Schüttel, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Strupler, Wettstein, Wyss (25)

3. Commission de gestion (CdG)

von Siebenthal, Birrer-Heimo, Barrile, Binder, Christ, de Courten, Estermann, Feri Yvonne, Gredig, Heer, Hess Erich, Huber, Imark, Jauslin, Molina, Müller-Altermatt, Nantermod, Paganini, Pasquier, Prelicz-Huber, Seiler Graf, Silberschmidt, Streiff, Töngi, Weichelt (25)

4. Commission de politique extérieure (CPE)

Moser, Grüter, Aebi Andreas, Arslan, Badertscher, Badran Jacqueline, Büchel Roland, Bulliard, Crottaz, de la Reussille, Estermann, Fischer Roland, Friedl Claudia, Giacometti, Gugger, Köppel, Markwalder, Molina, Nidegger, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Portmann, Schneider-Schneiter, Walder, Wehrli (25)

5. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Piller Carrard, Fivaz Fabien, Aebischer Matthias, Amoos, Atici, Brunner, Chevalley, de Montmollin, Eymann, Gafner, Gutjahr, Haab, Herzog Verena, Huber, Keller Peter, Kutter, Locher Benguerel, Prezioso, Python, Roth Pasquier, Schneider Meret, Stäbler, Studer, Umbricht Pieren, Wasserfallen Christian (25)

6. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

Humbel, Rösti, Aeschi Thomas, Amaudruz, de Courten, Dobler, Feri Yvonne, Glarner, Gysi Barbara, Herzog Verena, Hess Lorenz, Lohr, Mäder, Maillard, Mettler, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Nantermod, Porchet, Prelicz-Huber, Roduit, Sauter, Schläpfer, Wasserfallen Flavia, Weichelt (25)

7. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Girod, Bourgeois, Bäumle, Bulliard, Chevalley, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Egger Mike, Graber, Imark, Jauslin, Klopfenstein Broggin, Masshardt, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Paganini, Page, Rösti, Rüegger, Schneider Schüttel, Suter, Vincenz, Wismer Priska, Wobmann (25)

8. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Glanzmann, Tuena, Addor, Candinas, Cattaneo, de Quattro, Fiala, Fivaz Fabien, Flach, Fridez, Gmür Alois, Graf-Litscher, Heimgartner, Hess Erich, Hurter Thomas, Marti Min Li, Pointet,

Porchet, Rechsteiner Thomas, Riniker, Roth Franziska, Schlatter, Seiler Graf, Walliser, Zuberbühler (25)

9. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Töngi, Pult, Aebischer Matthias, Borloz, Bregy, Candinas, Christ, Fluri, Giezendanner, Graf-Litscher, Hurter Thomas, Kutter, Pasquier, Piller Carrard, Quadri, Romano, Rutz Gregor, Schaffner, Schlatter, Sollberger, Storni, Trede, Umbricht Pieren, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

10. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Lüscher, Müller Leo, Aeschi Thomas, Amaudruz, Badran Jacqueline, Baumann, Bendahan, Bertschy, Birrer-Heimo, Burgherr, Dettling, Friedli Esther, Gössi, Grossen Jürg, Landolt, Martullo, Matter Thomas, Michaud Gigon, Regazzi, Ritter, Ryser, Rytz Regula, Schneeberger, Walti Beat, Wermuth (25)

11. Commission des institutions politiques (CIP)

Glarner, Romano, Addor, Barrile, Binder, Bircher, Buffat, Cottier, Fluri, Glättli, Gredig, Gysin Greta, Kälin, Marchesi, Marra, Marti Samira, Masshardt, Moret Isabelle, Moser, Pfister Gerhard, Rutz Gregor, Silberschmidt, Steinemann, Streiff, Widmer Céline (25)

12. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Fehlmann Rielle, Markwalder, Arslan, Bellaiche, Bregy, Brélaz, Brenzikofer, Dandrès, Eymann, Flach, Funicello, Geissbühler, Hurni, Kamerzin, Lüscher, Maître, Marti Min Li, Nidegger, Reimann Lukas, Schneeberger, Schwander, Steinemann, Tuena, Vogt, Walder (25)

13. Commission de l'immunité (Cdl)

Nicolet, Trede, Bäumle, Bregy, de Courten, de Quattro, Fehlmann Rielle, Fischer Roland, Meyer Mattea, Page, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Pult, Rösti, Schwander, Tuena, Vincenz, Weichelt (18)

CONSEIL DES ETATS

14. Bureau-CE (Bu)

Kuprecht (Président), Hefti (1er vice-président), Häberli-Koller (2e vice-présidente)
Scrutateur: Baume-Schneider
Suppléant: Mazzone

15. Commission des finances (CdF)

Hegglin Peter, Gapany, Carobbio Guscetti, Ettlin Erich, Français, Hefti, Herzog Eva, Knecht, Rieder, Stark, Thorens Goumaz, Würth, Zanetti Roberto (13)

16. Commission de gestion (CdG)

Graf Maya, Burkart, Bauer, Baume-Schneider, Chiesa, Fässler Daniel, Juillard, Michel, Reichmuth, Salzmann, Sommaruga Carlo, Stöckli, Z'graggen (13)

17. Commission de politique extérieure (CPE)

Müller Damian, Bischof, Caroni, Chiesa, Gmür-Schönenberger, Jositsch, Michel, Minder, Rieder, Sommaruga Carlo, Vara, Würth (12)

18. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Germann, Würth, Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Gapany, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Häberli-Koller, Herzog Eva, Maret Marianne, Michel, Noser, Stark (13)

19. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

Rechsteiner Paul, Ettlin Erich, Bischof, Carobbio Guscetti, Dittli, Gapany, Germann, Graf Maya, Häberli-Koller, Hegglin Peter, Kuprecht, Müller Damian, Stöckli (13)

20. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Schmid Martin, Baume-Schneider, Bischof, Fässler Daniel, Knecht, Mazzone, Müller Damian, Noser, Reichmuth, Rieder, Stark, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto (13)

21. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Minder, Salzmann, Burkart, Dittli, Français, Gmür-Schönenberger, Häberli-Koller, Jositsch, Juillard, Kuprecht, Vara, Wicki, Zopfi (13)

22. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Engler, Wicki, Burkart, Dittli, Français, Häberli-Koller, Herzog Eva, Knecht, Maret Marianne, Mazzone, Rechsteiner Paul, Salzmann, Zopfi (13)

23. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Kuprecht, Bischof, Engler, Ettlin Erich, Germann, Hegglin Peter, Noser, Rechsteiner Paul, Schmid Martin, Thorens Goumaz, Wicki, Zanetti Roberto (12)

24. Commission des institutions politiques (CIP)

Caroni, Zopfi, Bauer, Chiesa, Engler, Fässler Daniel, Hefti, Jositsch, Mazzone, Minder, Müller Damian, Stöckli, Z'graggen (13)

25. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Rieder, Jositsch, Bauer, Caroni, Engler, Hefti, Mazzone, Minder, Schmid Martin, Sommaruga Carlo, Vara, Z'graggen (12)

DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS COMMUNES

26. Délégation administrative (DA)

N Aebi Andreas, Candinas, Kälin
E Häberli-Koller, Hefti, Kuprecht

Président:

27. Délégation des finances (DéFin)

N Gschwind, Schneider Schüttel, Schwander
E Hefti, Hegglin Peter, Herzog Eva

Président: Schwander
Vice-président: Hefti

28. Délégation des commissions de gestion (DéICdG)

N Feri Yvonne, Heer, Müller-Altermatt
E Bauer, Graf Maya, Salzmann

Président: Heer
Vice-présidente: Graf Maya

29. Commission des grâces (CGra)

N Egger Kurt, Flach, Gysin Greta, Hess Erich, Humbel, Lüscher, Müller-Altermatt, Nicolet, Page, Piller Carrard, Roth Franziska, Vincenz
E Fässler Daniel, Mazzone, Schmid Martin, Sommaruga Carlo, Stark

Président: Fässler Daniel
Vice-président: Page

30. Commission de rédaction (CdR)

Membres

alle-mand **N** Munz, Stadler
E Minder, Zanetti Roberto

français **N** Dandrès, Roduit
E Bauer

italien **N** Quadri, Romano
E Carobbio Guscetti, Chiesa

Suppléants

alle-mand **N** Riniker, Wettstein
E Burkart, Ettlin Erich

français **N** Buffat, Cottier
E Maret Marianne, Mazzone

italien **N** Giacometti, Gysin Greta, Marchesi, Storni

Président: Romano

31. Délégation auprès de l'Union interparlementaire (UIP)

N Badertscher, Fehlmann Rielle, Hurter Thomas, Lohr, Wehrli
E Caroni, Gapany, Jositsch

Président: Lohr
Vice-président: Jositsch

32. Délégation auprès du Conseil de l'Europe (DCE)

N Arslan, Büchel Roland, Cottier, Fridez, Grin, Gugger, Heer, Marra
E Carobbio Guscetti, Français, Germann, Maret Marianne

Président: Fridez
Vice-président: Français

33. Délégation AELE / Parlement européen (AELE/UE)

N Membres: Aeschi Thomas, Nussbaumer, Portmann
Suppléants: Matter Thomas, Schneider-Schneiter, Walder

E Membres: Germann, Würth
Suppléants: Müller Damian, Sommaruga Carlo

Président: Nussbaumer
 Vice-président: Würth

34. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

N Membres: Grin, Walder, Wehrli
Suppléants: Bulliard, Fridez, Nicolet

E Membres: Juillard, Sommaruga Carlo
Suppléant: Bauer

Président: Wehrli
 Vice-président: Juillard

35. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (OSCE)

N Membres: Aebi Andreas, Friedl Claudia, Glanzmann
Suppléant: Badertscher

E Membres: Chiesa, Dittli, Fässler Daniel
Suppléant: Salzmann

Président: Dittli
 Vice-président: Aebi Andreas

36. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (OTAN)

N Fridez, Glanzmann, Tuena
E Dittli, Minder, Salzmann

Présidente: Glanzmann
 Vice-président: Salzmann

37. Commission judiciaire (CJ)

N Aebischer Matthias, Aeschi Thomas, Arslan, Bertschy, Hess Lorenz, Lüscher, Nidegger, Paganini, Porchet, Schneider Schüttel, Schwander, Vincenz

E Caroni, Germann, Rieder, Stöckli, Zopfi

Président: Caroni
 Vice-président: Aebischer Matthias

38. Délégation pour les relations avec le Bundestag (Del D)

N Fiala, Köppel, Pfister Gerhard, Rösti, Trede, Widmer Céline

E Bischof, Herzog Eva, Knecht, Noser

Présidente: Widmer Céline
 Vice-président: Knecht

39. Délégation pour les relations avec le Parlement français (Del F)

N Buffat, Crottaz, de Montmollin, Klopfenstein Broggini, Page, Roduit

E Français, Juillard, Mazzone, Sommaruga Carlo

Président: Page
 Vice-président: Juillard

40. Délégation pour les relations avec le Landtag du Liechtenstein (Del FL)

N Büchel Roland, Friedl Claudia, Michaud Gigon, Rechsteiner Thomas, Vincenz, Zuberbühler

E Häberli-Koller, Kuprecht, Michel, Rechsteiner Paul

Président: Kuprecht
 Vice-président: Rechsteiner Thomas

41. Délégation pour les relations avec le Parlement italien (Del I)

N Membres: Gysin Greta, Marchesi, Romano
Suppléants: Barrile, Giacometti, Quadri

E Membres: Carobbio Guscetti, Chiesa
Suppléants: Caroni, Fässler Daniel

Président: Chiesa
 Vice-présidente: Gysin Greta

42. Délégation pour les relations avec le Parlement autrichien (Del A)

N Friedl Claudia, Haab, Paganini, Reimann Lukas, Rytz Regula, Schneeberger

E Häberli-Koller, Kuprecht, Rechsteiner Paul, Schmid Martin

Président: Kuprecht
 Vice-président: Paganini

Dates des sessions 2021**Etat: 01.10.2021**

Sessions ordinaires (durée 3 semaines)
Hiver

29 novembre - 17 décembre

Elections:

Président du Conseil des Etats

29 novembre

Président du Conseil national

29 novembre

Président de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral

08 décembre

Séances ordinaires Bureaux des Conseils
CN et CE

12 novembre

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil des Etats

01 décembre

Président du Conseil national

01 décembre

Autres

16 décembre

Président de la Confédération

16 décembre

Votations fédérales:

28 novembre

Union interparlementaire:

6 - 10 novembre

Dates des sessions 2022**Etat: 01.10.2021***Sessions ordinaires (durée 3 semaines)*

Printemps

28 février - 18 mars

Eté

30 mai - 17 juin

Automne

12 - 30 septembre

Hiver

28 novembre - 16 décembre

Elections:

Président de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral

7 décembre

Président du Conseil des Etats

28 novembre

Président du Conseil national

28 novembre

Session spéciale (durée 1 semaine)

9 - 13 mai

Séances ordinaires Bureaux des Conseils

11 février

13 mai

25 -26 août

11 novembre

Excursion des groupes:

8 juin

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil des Etats

30 novembre

Président du Conseil national

30 novembre

Votations fédérales:

13 février

15 mai

25 septembre

27 novembre

Sessions du Conseil de l'Europe:

24 - 28 janvier

25 - 29 avril

20 - 24 juin

10 - 14 octobre

OTAN

27 - 30 mai

18 - 21 novembre